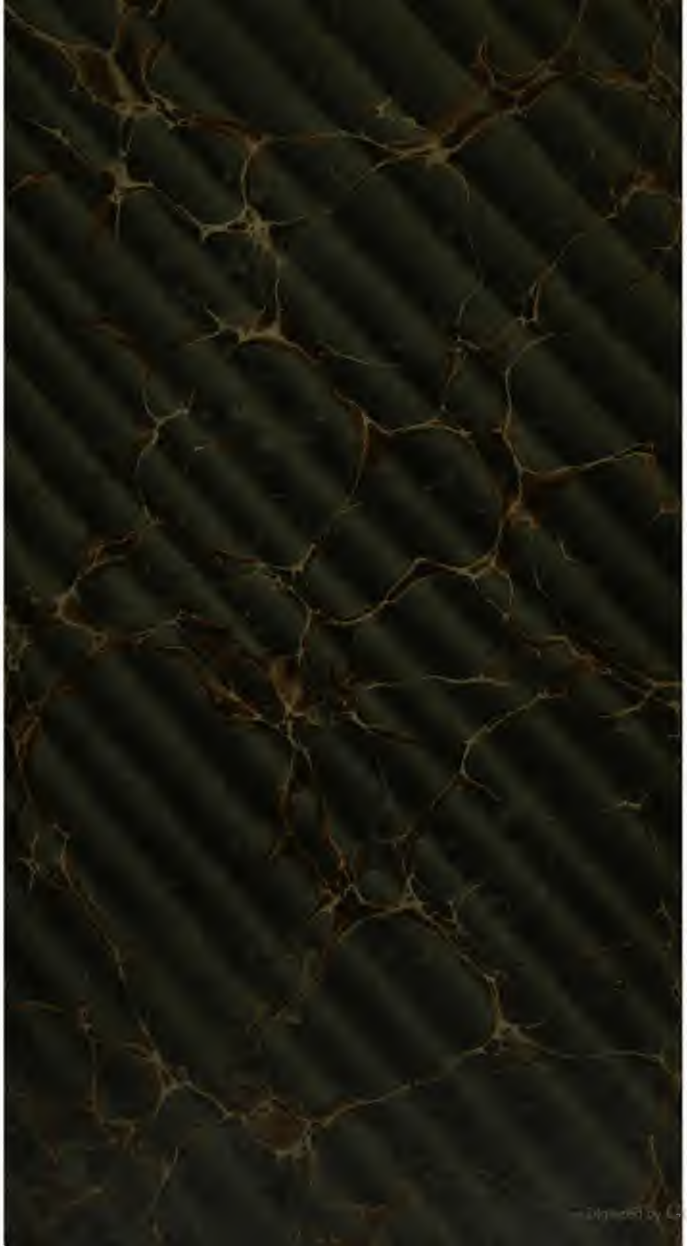

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000115885

Digitized by Google

Digitized by Google

N° 26.] JEUDI 30 JUIN 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions SEUL est fixé a 7 fr. par an pour Paris; 8 fr. pour les Départements; 10 fr. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME payée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividende payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.		2685
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	21 60	mai.-nov.		531 25
40,0 0	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.		670
50,000	Crédit foncier de France	500	250				700
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200				1030
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	250				757 50
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90			1810
	Banque de Darmstadt	537 50	215				550
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.		100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout				540
	Bechet, Dethomas et Comp.	500	tout	63			550
	Cusin. Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lelideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.		1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65			600
1,000	Nu – Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.		6550
40,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et C°)	250	50	4 %	janv.-juill.		250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp.	25	tout				50
20,000	Caisse Courtois et Comp.	50	tout				43 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.		153 % b.
400	Générale	5000					32,500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5				67 % b.
4,000	Phenix	1000	tout	170	avril.-octob.		3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/6				82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout				82 % b.
2,000	France	5000	1/5				45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.		70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.		31 % b.
	Confiance	5000					5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10			pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500					40 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5				16 ½ % b.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.-juill.		26 % b.
200	Ocean	5000	1/5		janv.-juill.		25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5				22 % b. ex-d.
400	Melusine						15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.		7 % b.
	Union des Ports (nominatif)						12 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur)						

Digitized by Google

NOMBRE d'actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	DIVIDENDE par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Générale.	7500				. . .	60 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 ½ % b.
	Phenix.	5000				. . .	2 % p. ex–d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.					590	
	— Dito. — de la Réforme.						
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.–nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.–octob.	. . .	1025
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.–octob.	. . .	1195
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	810
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.–octob.		
	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000				750	
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril -juill.	. . .	1630
300,000	Orléans.	500	tout	48 50	avril.–octob.	. . .	1065
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.–févr.	. . .	1040
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	490
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	345
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	880
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	802 50
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	900
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.–octob.	. . .	722 50
134,000	Midi.	500	100	4 %		. . .	600
70,000	Ouest.	500	250			. . .	722 50
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	515
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv -juill.	. . .	600
33,300	Dijon à Besançon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	525
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	345
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	300
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	350
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	100	4 %		. . .	500
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	270
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	215 210
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	488		. . .	12,750
	— Dito — industrielle.			1584		. . .	40,000
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	572 50
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.–août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.–octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	480

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				. . .	40,000
	Messageries Caillard et Comp. . . .	1000				. . .	630
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	860
	Desirees.	500	tout			. . .	640
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill	. . .	2000
	Hirondelles.	1000				. . .	300
	Lutecienmes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	841 25
	Omnibus.	1000					
	Orleanaises.	1000				. . .	800
	Sylphides.	500				. . .	650
	Tricycles.	800				. . .	600
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	165
	Batignolaises	1000				. . .	650
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	840
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	345
	Chazotte.					. . .	435
24,000	Grand'Combe	1/2400			j. 1er juil. 1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire.	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	680
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000				. . .	4000
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	200
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	175
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout			. . .	240
	Bounel et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	725
	— Dito. — (non priv.)					. . .	250
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000				. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action) . . .	200	tout		janv.-juill.	. . .	1200
6,000	Société de la Prusse Rhenane. . . .	375	tout		avril.-octob.	. . .	1140
	Valentin-Cocq.	500					930
	Société de la Meuse.	250				. . .	480
	Blanc de zinc (action d'apport). . . .	500					
	— Dito. — (175 fr. payés).	500	175			. . .	500
	Corphalie.	1000				. . .	1630
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout		annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1095
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	850
	Cuivre.						
			4 %		janv.maijuil.		
30,000	Mines de Tenez.	100	tout			. . .	107 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	47 75
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	6000
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1040
	Compagnie parisienne.	1000	tout			. . .	1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Chernourg.					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.	. . .	1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1800
	Bessège.					660	
	D'Allevard.					. . .	6300
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4700 ex-div.
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	1120
	De l'Horme.					. . .	1000 1015
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	495 à 500
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique).	1000				. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3'00
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	627 50 630
	Lin Maberly.	500				. . .	920
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		880	
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	240 50
	Glaces de Saint-Gobain.						
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	505
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1810
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	475
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1500
	Etablissement Cavé	250	125			. . .	245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	1010
	Moulins de Packham.	1000				. . .	850
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	80		. . .	28
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	115
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et C^e.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	465
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe	250	62 50			281 25	
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	150				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400

Digitized by Google

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1140
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1135
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1160
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1145
150,000	— Dito — de 1852.	500	340	140	3 %	500	janv.-juill.	. . .	335
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	940
4,908	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1090
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1242 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1075
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	250	5 %	625	janv.-juill.	. . .	535
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	370
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	250	5 %	650	juin.-déc.	. . .	560
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1115
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1122 50
60,000	Méditerranée.	500	535	250	5 %	625	avril.-oct.	. . .	540
—	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	345
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
1,819	Versailles (R. D.) (anc.).	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	1020
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1100
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
2,000	Andrez, à Rouan. 1re ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050		. . .	1040
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1130
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	1040
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065 nouv.

M. JACQUES BRESSON, Propriétaire-Rédacteur de ce Cours d'Actions, *se charge de fournir gratuitement les informations statistiques et générales qui lui seraient demandées sur les Compagnies indiquées ci-dessus, ainsi que sur toute autre Société Industrielle ou Commerciale. — (Ecrire franco.)*

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Les travaux du Chemin de Fer d'enceinte de Paris sont poursuivis avec une très-grande activité, et plusieurs sections importantes seront ouvertes à la circulation avant la fin de l'année. On sait que ce Chemin de ceinture doit servir au Chemin de Saint-Germain pour sa ligne d'Auteuil, et au Chemin de Fer de Strasbourg pour le Chemin qu'il a projeté de Vincennes à Mulhouse.

Le grand tunnel qui est sous Belleville est percé de part en part. Il a 1,100 mètres de longueur; il décrit une courbe, et est éclairé par onze puits revêtus en briques. Les wagons y circulent déjà, traînés par des chevaux. On a trouvé, dit-on, des bancs de glaise d'une grande pureté, le koalin ou terre à porcelaine, des sources d'eau vive abondantes et des bancs de pierre à plâtre d'une grande richesse.

L'entrée de ce tunnel a lieu au nord, vis-à-vis l'église de La Villette, dans

Digitized by Google

les anciennes carrières à plâtre des buttes Saint-Chaumont, et la sortie a lieu à Charonne, derrière le cimetière du père La Chaise.

— Il reste tout au plus 6 ou 7 kilomètres de rails à poser pour opérer la jonction de la section du Chemin de Fer d'Angoulême à Poitiers. Cet important événement, qui place la ville d'Angoulême à dix heures de distance de la capitale, s'accomplira dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— On écrit de Strasbourg :

Nous complétons les renseignements que nous avons publiés il y a quelques jours sur les essais que l'on fait pour déterminer les modifications à introduire dans le service des Chemins de Fer des deux lignes, par suite de l'achèvement de la seconde voie du Chemin de Paris à Strasbourg.

Ces essais ont commencé le 23 juin. Ce jour-là le convoi de Paris, partant à sept heures trente minutes du soir, a conduit une voiture de poste servant de bureau ambulant, et les trois employés qui la montaient ont opéré dans tout le parcours de Paris à Mulhouse le triage des lettres. Ce même personnel est revenu de Mulhouse par le train de trois heures vingt minutes, et est reparti de Strasbourg pour Paris avec le convoi de trois heures trente minutes. On peut, dès maintenant, assurer qu'à l'avenir il y aura un convoi au moins qui fera le service de bureau ambulant entre Paris et Mulhouse.

Une première modification va avoir lieu dans la marche des convois, mais elle ne pourra pas, dès maintenant, réaliser toutes les améliorations que l'on est en droit d'attendre.

L'état de la voie ne permet pas encore, dans toutes ses parties, le parcours à toute vapeur; il y a plusieurs portions de la voie où les remblais sont élevés sur des terrains marécageux qui obligent, par simple mesure de prudence, à ralentir la marche.

Les communications ne pourront donc acquérir leur état normal que lorsque la voie sera dans toute son étendue également tassée et qu'elle offrira partout les garanties désirables de sécurité pour le public.

— Par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 18 juin, MM. Picot, ingénieur en chef du département de l'Isère, et Gentil, ingénieur ordinaire de l'arrondissement nord de Grenoble, viennent d'être chargés de faire les études relatives à la ligne de Grenoble à Briançon.

— Le sieur X. Henry, ex-employé au Chemin de Fer de Namur à Liége, vient d'être breveté pour un appareil destiné à amortir le choc de deux locomotives se rencontrant. C'est au moyen de différents corps flexibles, mais protégé par une enveloppe de cuir solidement fixée qui leur donne une force de résistance suffisante pour ne pas s'éventrer, que l'inventeur serait parvenu à éviter les dangers des chocs. Cet appareil sera soumis avant peu à la commission des Chemins de Fer Belges.

— Les principales villes de la Bavière, telles que Munich, Augsbourg,

Nurenberg, ont stipulé dans les contrats qu'elles ont passés avec les Compagnies pour l'éclairage des rues et des maisons, que, dans le cas de la découverte d'un moyen d'éclairage moins coûteux et aussi commode que celui du gaz tiré de la houille, les Compagnies seraient tenues à l'adopter, et à réduire en conséquence les sommes auxquelles elles ont droit.

Or, on croit que ce cas est arrivé, puisqu'on a trouvé le moyen de tirer du bois un gaz qui, dit-on, est plus pur et coûte moins que le gaz de houille. En effet, dans la ville de Baireuth les rues sont déjà éclairées par le gaz de bois : on a aussi tenté des essais dans la ville de Heilbronn, et les partisans du nouveau système font des démarches pour l'essayer à Augsbourg. Cependant, il s'élève encore des objections contre ce mode l'éclairage, et l'on prétend que les expériences faites jusqu'à présent sont loin d'être convaincantes.

— Les Mines de houille de Saint-Lambert-du-Lattay et de Chaudefonds, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire), d'une étendue de 19 kilomètres 1/4, vont être vendues le 26 juillet 1853, par adjudication publique, à cause de licitation entre majeurs; ces Mines se trouvent sur la grande route d'Angers à Chollet; leurs dépendances comprennent des terrains et immeubles, une machine à vapeur, et généralement tout le matériel servant à l'exploitation.

Chemins de Fer Étrangers.

En Angleterre, il vient de se former une entreprise dans le but d'acheter et de fournir des wagons de Chemins de Fer aux marchands de charbons et autres commerçants qui trafiquent sur les Chemins de Fer du Midland, Londres, North-Western et autres. Les wagons seront loués par cette Compagnie moyennant un revenu annuel, qui, après le payement des réparations, réalisera une somme suffisante, non-seulement pour rembourser tous les frais de l'affaire, et payer aux actionnaires un dividende de 7 1/2 pour 0/0 par année (payable par semestre), mais encore pour laisser un ample fonds comme capital de réserve, qu'on emploierait à construire de nouveaux wagons, ou de tout autre manière qui paraîtrait plus convenable.

Des propositions ont été faites par M. W. A. Adams, de Birmingham, propriétaire et constructeur de wagons, pour fournir à la Compagnie cinq cents wagons, d'une construction convenable et appropriée à cet effet; deux cents seraient mis sur-le-champ à la disposition de la Compagnie, et le surplus serait disponible à sa première demande. Les réparations et l'entretien des wagons, pendant une période de neuf années, seraient exécutés d'après un chiffre fixé.

Un acte d'établissement sera immédiatement passé et enregistré. 5 liv. sterl. par action seront payées sur-le-champ, et le surplus sera exigible par versements n'excédant pas 10 pour 0/0, et à intervalles de trois mois au moins.

La Compagnie sera dirigée par un comité de cinq actionnaires, propriétaires

Digitized by Google

d'au moins vingt actions chacun; trois des membres formeront un nombre suffisant, et deux d'entre eux se retireront annuellement : ils pourront être réélus.

Un dépôt de wagons sera établi à Masboro, près de la ligne du Chemin de Fer de Midland, où l'on a l'intention d'établir les bureaux publics de la Compagnie, et où les affaires de cette Compagnie seront traitées.

— On écrit de Londres : Nous apprenons que des arrangements ont été pris entre les actionnaires anglais et espagnols de la Compagnie des Mines des Asturies.

La convention, si l'on peut la nommer ainsi, a été signée cette semaine, à Paris. Comme nous n'avons pas le traité en main, nous nous abstenons de toute remarque sur une opération qui a fait passer une large part des capitaux anglais à des actionnaires étrangers.

— Une demande de concession d'un Chemin de Fer de Gand à Grammont (Belgique), vient d'être faite par M. Louis Mors, ingénieur civil à Bruxelles; ce Chemin de Fer est destiné à réunir le bassin de Charleroi au centre industriel et commercial de Gand.

— La Compagnie générale des Chemins de Fer du Grand-Duché de Bade vient de jeter un magnifique pont, d'une nouvelle invention, sur la Kinsig, rivière d'une impétuosité extraordinaire, qui parcourt la belle vallée de ce nom, et qui occasionne souvent de grands dommages par ses inondations subites. En août 1851, un pont de fonte, très-solidement établi, fut emporté par le courant; mais le nouveau pont est d'une légèreté et d'une élasticité à défier le déluge. Dernièrement, lors de son inauguration, il a subi de très-fortes épreuves, auxquelles ont assisté plusieurs grands dignitaires du pays, une population nombreuse et une foule d'étrangers. On a commencé par y faire passer une locomotive à vitesse ordinaire, remorquant une douzaine de wagons modérément chargés. Le passage de ce train n'a pas même donné lieu à une vibration de 0°,3‴ à l'aiguille qui indique le degré d'inclinaison que subit le pont par suite du poids qu'il supporte. On a ensuite renouvelé l'expérience, mais cette fois en quintuplant la charge : l'on a placé sur deux rangs six locomotives suivies de vingt-quatre voitures aussi chargées que possible, et cette fois la vitesse a atteint 12 lieues à l'heure, ce qui augmente considérablement le poids et occasionne une vibration très-forte. L'aiguille marqua alors 9°,3‴. Le poids du convoi était de 31,650 kilogrammes, doublé par la vitesse.

Cette curieuse expérience donne donc une entière sécurité pour l'avenir, et par sa construction, le pont de Kinsig n'a plus rien à craindre des inondations.

— Le roi de Prusse, avant son départ pour l'île Rugen (Poméranie), inaugurera l'ouverture des Chemins de Fer de Westphalie et de la dernière partie du Chemin de Fer de Braunsberg et Kœnigsberg.

Digitized by Google

— A Berlin, les ingénieurs de l'Etat s'occupent activement maintenant à examiner les diverses demandes qui lui ont été faites, principalement par des entrepreneurs anglais, pour la concession de différentes lignes de Chemins de Fer. Dans beaucoup de cas, ces concessions ont été accordées à des conditions très-libérales, le Gouvernement lui-même garantissant un intérêt minimum de 4 pour 0/0.

Il y a là un vaste champ toujours ouvert à beaucoup de belles entreprises de ce genre, et les capitalistes anglais font chaque jour ce que les Allemands sont trop timides et trop peu pratiques, plutôt que trop pauvres, pour entreprendre.

La *Gazette Piémontaise* du 9 juin, publie la loi ordonnant la construction de la ligne de Novara et d'Arona, en continuation de celle de Gênes à Novara. On construira un port à Arona, auprès de l'embarcadère, et les steamers du Gouvernement feront la service entre cette place et la côte nord du Lac-Majeur. La dépense est fixée à 4,860,000 francs. Des négociations doivent être entamées avec les Cantons suisses intéressés dans la question, et avec le Conseil Fédéral, pour l'extension du Chemin de Fer jusqu'au lac de Constance. Le Gouvernement piémontais est en outre autorisé par la loi à garantir à toute Compagnie, qui se constituerait dans ce but, la somme de 10 millions de francs pour ses actions.

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 30 Juin au 7 Juillet 1853.

30 Juin. — Le Palladium (Assurance contre l'Incendie), à trois heures, 4, boulevard des Italiens, à Paris.

30 Juin. — Compagnie centrale de Voitures de remise (F. Jouclet et Comp.), à sept heures du soir, 41, rue Richer, à Paris.

1er Juillet. — Compagnies des Mines de Mouzaïa, à trois heures, salle Sainte-Cécile, 49, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

2 Juillet. — Compagnie des Landes de Bordeaux, à midi, 31, rue d'Astorg, à Paris.

2 Juillet. — Société des Deux-Cirques, à midi, 37, Avenue-d'Antin.

4 Juillet. — Chemin de Fer de Paris à Versailles (rive gauche), à une heure, salon de Mars, 85, rue du Bac.

Société générale de Crédit mobilier.

Le Conseil d'administration de la Société générale du Crédit mobilier a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'ensemble des sommes déposées en compte courant ou réalisées en obligations, à moins d'un an de terme, atteignant le chiffre de 60 millions, soit le double du capital réalisé, il est devenu indispensable, pour obéir aux prescriptions de l'article 8 des statuts, de fixer, dès à présent, les époques auxquelles se feront les derniers appels de fonds.

En conséquence, les versements destinés à compléter le capital des actions

devront s'effectuer au siége de la Société, place Vendôme, 22, aux époques suivantes :

75 fr.	par action	du 5 au 20 juillet prochain.
75 fr.	—	du 15 au 30 septembre.
100 fr.	—	du 15 au 31 décembre.

Ensemble 250 fr. par action.

Le Conseil a décidé en outre que, en vertu de l'article 57 des statuts, il sera, sur les bénéfices réalisés, distribué pour le premier semestre, à dater du 5 juillet prochain, un à-compte de 5 pour 0/0 par an sur les 250 fr. versés, soit 6 fr. 25 c. par action.

Ce dividende de 6 fr. 25 c. sera déduit du premier appel ci dessus, ce qui réduira à 68 fr. 75 c. par action la somme à verser du 5 au 20 juillet prochain.

MM. les actionnaires auront la faculté de se libérer par anticipation de la totalité des susdits versements ; l'intérêt des versements anticipés leur sera bénéficié à raison de 4 pour 0/0 l'an.

Assemblée générale du 20 Juin 1853, des Actionnaires du Chemin de Fer de Saint-Etienne a Lyon.

Cette assemblée s'est constituée sous la présidence de M. Henri Boulard, elle avait pour objet et elle a ratifié les conventions passées les 27 décembre et 6 avril dernier, par le Conseil d'administration et les représentants de la Compagnie de jonction de Rhône et Loire ; elles placent sous le régime d'une concession unique, avec le rameau de Saint-Etienne à Montrambert, les trois sections principales destinées à relier entre eux les Chemins de Paris à Lyon, de Lyon à la Méditerranée, de Paris à Orléans, au Centre et à Bordeaux.

Le traité principal énonce la vente des concessions de Saint-Etienne à Lyon et de Saint-Etienne à Montrambert ; le prix stipulé, en outre, de la charge spéciale de servir l'intérêt et l'amortissement de la dette, est, pour la part revenant aux actionnaires, de 94,974 obligations distribuées ainsi :

Pour les 2,200 actions de capital, à raison de 25 obligations et 1/2 chacune.	56,100	obligations.
Pour les 400 actions d'industrie, de fondateurs ou de gérants, à 96 obligations 1/4 l'une.	38,500	—
Reste non réparti.	374	—
Total égal.	94,974	obligations.

Le traité stipule que ces obligations, au capital de 625 fr., et portant 25 fr. d'intérêt annuel, payable par semestre, seront remboursables en quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du 1er janvier 1853, sous la garantie de l'Etat.

Plus tard, cette condition de garantie, pour toute la durée de l'amortisse-

ment, a dû être modifiée, le gouvernement n'ayant pas consenti à accorder sa garantie au-delà de cinquante ans.

Sous la foi du payement du prix stipulé, la Compagnie de jonction sera mise au lieu et place de la Compagnie de Saint-Etienne à Lyon, tant activement que passivement.

La nouvelle Compagnie reste chargée à forfait de la liquidation de la Compagnie de Saint-Etienne à Lyon, pour la reprise de son actif et à charge d'acquitter son passif, tels que l'un et l'autre existeront au moment de la remise qui en sera faite, avec décharge définitive pour l'administration de la Compagnie de Saint-Etienne à Lyon, *sans recours ni recherche pour quelque cause que ce soit.*

La mise en liquidation de la Société anonyme du Chemin de Fer de Saint-Etienne à Lyon remontera au 1er janvier 1853. A dater de ladite époque, et jusqu'à la remise de l'actif social, le Conseil d'administration continuera à gérer et administrer cet actif social et l'exploitation, mais pour le compte, aux risques et fortune de la Compagnie de Jonction.

Réserve est faite au profit des actionnaires, de leurs droits à dividendes pour tout ce qui est antérieur au 31 décembre 1853.

Le même jour qu'a été signé le traité principal, il a été également signé un traité annexe contenant quelques explications ou conventions accessoires destinées à compléter les stipulations précédemment relatées; la principale est relative à la nature de titres qui composent la dette sociale, dont le prix total est représenté par 25,026 obligations semblables aux précédentes (1), dont l'intérêt représente l'intérêt de la dette du Chemin de Fer de Saint-Etienne à Lyon. L'amortissement reste en outre à la charge de la Compagnie de Jonction, dans les conditions où les différentes parties de la dette sont souscrites, et sans novation des titres des créanciers.

Enfin, il est stipulé et mis à la charge de la Compagnie de jonction, en sus du prix principal, une allocation en faveur de M. Gervoy, directeur, et de M. Achille Guillaume, agent central, à titre de récompense pour les bons services rendus par eux à la Compagnie depuis longues années.

Les autres employés et agents de la Compagnie ont aussi été l'objet de la sollicitude du conseil d'administration; leur position a été réglée par un traité spécial qui leur assure, pour le cas où ils perdraient leur emploi par suite de la réunion des lignes, la même indemnité qu'ont obtenue en pareille circonstance les employés réformés des Compagnies d'Orléans et des lignes fusionnées.

L'assemblée, avant de se séparer, a voté des remercîments aux membres du

(1) Le prix total était 120,000 obligations, savoir :

Pour remplacer les actions.	94,974 obligations.
Pour la dette sociale	25,026 —
Somme égale.	120,000 obligations.

Digitized by Google

conseil d'administration et aux principaux agents du service. Nous aimons à constater ces faits en ce qu'ils énoncent l'esprit d'équité qui guide les grandes Compagnies industrielles qui font l'honneur de notre époque.

Assemblée générale du 25 Juin 1853, des Actionnaires du Chemin de Fer d'Andrezieux a Roanne.

Cette réunion a eu lieu sous la présidence de M. le vicomte de Lezardière; elle a adopté à l'unanimité :

Premièrement. — Les conventions passées le 22 décembre 1852 et 6 avril 1853, entre MM. de Noailles, duc de Mouchy, Benoît Fould, banquier, Charles Seguin, des Arts, banquier, et Auguste Delahante, formant le comité représentant la Compagnie des Chemins de Fer de jonction du Rhône à la Loire, d'une part.

Et M. le colonel Henri de Baudrieul, président, et MM. le vicomte de Romanet, Pellassy de l'Ousle, Gustave Bécourt et Auguste Godard, administrateur de la Compagnie d'Andrezieux à Roanne, agissant en cette qualité et en vertu des articles des statuts et de la délibération sur la ratification du traité de cession, pour lesquelles conventions la Compagnie cède et abandonne à la Compagnie des Chemins de Fer de jonction du Rhône à la Loire, à partir du 1er avril 1853, la concession du Chemin de Fer d'Andrezieux à Roanne, ensemble tous les terrains, immeubles et mobilier industriel, avec tous les avantages, obligations et charges y attachés.

Secondement. — La convention passée le 16 mai 1853, entre le ministre des travaux publics, d'une part, et le comité représentant la Compagnie des Chemins de Fer de jonction du Rhône à la Loire, d'autre part, portant, entre autres choses, approbation de la cession faite à cette Compagnie par les traités des 22 décembre 1852 et 6 avril 1853, de la concession du Chemin de Fer d'Andrezieux à Roanne, aux charges, clauses et conditions portées sur lesdites conventions, lesquelles ont été approuvées par la convention du 16 mai, le décret impérial du 17 mai, et la loi du 10 juin 1853.

En conséquence, l'assemblée a donné au conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de suivre l'exécution desdits traités, avec l'autorisation d'en modifier, s'il le juge convenable, les conditions autant que celles qui fixent le prix de vente et sa répartition, et celles qui règlent la garantie de l'Etat, recevoir les 11,600 obligations revenant aux actionnaires conformément à l'article 2 du traité du 22 décembre 1852; continuer à gérer et à administrer, en conformité de l'article 7 du traité du 22 décembre 1852, le Chemin de Fer d'Andrezieux à Roanne, suivant les statuts, les règlements et les décisions prises ou à prendre par ledit conseil.

M. Gustave Bécourt a lu le rapport du conseil d'administration sur les opérations du premier trimestre de l'année 1853; M. Bignon a donné lecture

du rapport de la commission de comptabilité ; les comptes ont été approuvés et décharge pleine et entière a été donnée au conseil d'administration pour sa gestion.

L'assemblée a voté à l'unanimité des remercîments aux Administrateurs et au Directeur de la Compagnie, ainsi qu'à la commission de comptabilité. Sur la proposition de M. le marquis de Bourdeille, elle a voté également à l'unanimité à chacun de MM. les Administrateurs et à M. le Directeur de la Compagnie, à titre de souvenir et comme témoignage de reconnaissance, un jeton en or de la valeur de 100 fr.

Le Chemin de Fer de Saint-Etienne à Andrezieux a adopté, dans son assemblée générale du 21 juin 1853, les conventions passées avec la Compagnie des Chemins de Fer de Jonction du Rhône à la Loire.

Les trois Chemins, de Lyon à Saint-Etienne, de Saint-Etienne à Andrezieux, d'Andrezieux à Roanne, sont aujourd'hui la propriété de la Compagnie du Rhône à la Loire : c'est un fait accompli ; déjà les statuts de la nouvelle Société anonyme ont été remis à Son Excellence le Ministre du Commerce et des Travaux publics.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

BANQUE DE FRANCE. Le Dividende du premier semestre 1853 est fixé à 70 fr. par action.

Il sera payé à bureau ouvert à dater du 1er juillet prochain sur l'émargement de MM. les actionnaires ou de leurs fondés de pouvoir.

On devra présenter les titres.

Le 25 juin 1853.

Le secrétaire-général,
VILLE.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON. Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le deuxième coupon de dividende, fixé à 14 fr., représentant : 1° l'intérêt à 5 0/0 sur les 250 fr. versés ; 2° le quart des bénéfices de l'exploitation pendant la première année (1852) ; leur sera payé à partir du 1er juillet 1853, à la caisse de l'administration centrale, 47, rue de Provence, tous les jours, de dix heures à trois heures (les dimanches et fêtes exceptés).

MM. les actionnaires peuvent déposer à l'avance leurs coupons, à partir du 20 juin courant, de dix heures à deux heures.

Ils trouveront à l'administration tous les imprimés relatifs à ce service.

Le secrétaire général de la Compagnie,
G. REAL.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. MM. les actionnaires du Crédit foncier de France sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 9 juillet prochain, à trois heures, au siége de la Société, rue des Trois-Frères, 5, à l'effet de se prononcer sur les modifications proposées aux statuts de la Société.

Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées au siége de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.

CHEMIN DE FER DU NORD. *Payement du Dividende de juillet.* — Les administrateurs de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, pour accélérer le payement du dividende de 25 fr. 50 c. par action, et de 7 fr. 50 c. par obligation, à échoir le 1er juillet prochain, et faciliter la vérification des bordereaux, les coupons d'actions et d'obligations peuvent être dès à présent déposés à la caisse de la Compagnie, place Roubaix ; il sera délivré aux déposants des numéros d'ordre, qui leur donneront le droit d'effectuer le recouvrement de leurs dividendes, avant les personnes qui n'auraient pas effectué le dépôt préalable de leurs titres.

Du 1er au 10 juillet, il ne sera possible de payer que sur bordereaux préalablement déposés. — Dans cette période, le dépôt des coupons continuera à s'effectuer.

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET CHERBOURG.

MM. les actionnaires sont prévenus que la somme de 3 fr. 20 c. par action, montant des intérêts au 30 juin 1853, sera payée à la caisse de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, de dix heures à trois heures, à dater du 1er juillet prochain. Ceux de MM. les actionnaires qui ne pourraient présenter eux-mêmes leurs titres, sont invités à remettre à la personne chargée par eux de les présenter, une autorisation de toucher les intérêts auxquels ils ont droit.

Le présid. du Conseil d'administration,
Comte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET CHERBOURG.

MM. les actionnaires sont prévenus que les actions de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Caen et à Cherbourg seront reçues en dépôt, à dater du 15 juillet 1853, dans la caisse établie à cet effet, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, à Paris.

Les dépôts et demandes de retrait seront reçus tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à trois heures; les retraits s'effectueront les jeudis.

Jusqu'à la remise des certificats de dépôt signés par les administrateurs, des bulletins de dépôt seront délivrés. Ces bulletins devront toujours porter la signature du chef du bureau des actions.

Le présid. du Conseil d'administration,
Comte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET CHERBOURG.

MM. les actionnaires sont prévenus que la somme de 3 fr. 20 c. par action, montant des intérêts au 30 juin 1853, sera payée à la caisse de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, de dix heures à trois heures, à dater du 1er juillet prochain. MM. les actionnaires sont prévenus, en même temps, qu'ils auront à présenter leurs titres, le paiement des intérêts devant être constaté par l'apposition d'une estampille.

Le présid. du Conseil d'administration,
Comte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

SUCRERIE DE BOURDON, HERBET ET COMP.

MM. les actionnaires de la Sucrerie de Bourdon, Herbet et Comp., sont prévenus que le quatrième et dernier versement de 125 fr. par action devra se faire chez MM. Ch. Noel, H. Place et Comp., 9, Faubourg-Poissonnière, le 30 juin courant.

Ce délai passé, aux termes de l'article 13 des statuts, l'intérêt à 5 pour 0/0 sera exigible.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle, prescrite par l'article 41 des statuts, aura lieu le 28 juillet 1853, à trois heures de l'après-midi, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, à Paris.

Les actionnaires, propriétaires ou porteurs de vingt actions au moins, soit en titres, soit en certificats de dépôt, qui désireront assister à cette assemblée, devront, aux termes de l'article 43 des statuts, se présenter au siége de la Société, avant le 14 juillet prochain, de dix heures à quatre heures, pour retirer leurs cartes d'admission, en produisant leurs titres nominatifs ou certificats de dépôt et en déposant les titres au porteur. — Des modèles de pouvoirs seront délivrés au siége de la Compagnie.

Par ordre du Conseil :

Le secrétaire de la Compagnie,
Adolphe THIBAUDEAU.

CHEMIN DE FER DE MONTEREAU A TROYES.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des obligations de l'emprunt de la Compagnie, que le semestre d'intérêts échéant le 1er juillet 1853, soit 25 fr. par obligation, sera, sur la remise des coupons, et à partir dudit jour 1er juillet, payé au siége de la Société, rue d'Antin, 14, à Paris, de dix heures à trois heures, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Le Conseil d'administration rappelle, en même temps, que les sept obligations portant les numéros :

934 936 1807 2167 2251 2319 2778

qui ont été désignées pour être amorties dans le tirage au sort fait à l'assemblée générale des actionnaires, le 27 avril dernier, seront, à partir du 1er juillet prochain, remboursées à raison de 1,250 fr. par obligation.

COMPAGNIE DU GAZ DE FRIESLAND.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Gaz de Friesland, située à Leuwarden (Hollande), sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 20 juillet prochain, à midi, au siége de la Compagnie, cité Trévise, 6, à Paris.

Les objets à l'ordre du jour sont :

1° Rapport du gérant et présentation des comptes de l'exercice 1852-1853;

2° Modifications des articles 4, 24, 25 et 32 du contrat social;

3° Nomination des membres du comité de surveillance;

4° Mesures ultérieures à prendre dans l'intérêt de la Compagnie.

Paris, le 17 juin 1853.

Digitized by Google

MINES, FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX D'HERSERANGE ET MOULAINE. — MM. les actionnaires de la Société des Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine sont priés de se présenter chez MM. Alliez, Grand et Comp., banquiers, rue de Trévise, 14, à partir du 25 juin courant jusqu'au 5 juillet prochain, pour échanger les titres provisoires d'actions contre des titres définitifs, et verser 125 fr. restant dus pour obtenir une action libérée de 500 fr.

Cet appel de fonds est la conséquence d'une importante commande de coussinets pour le Chemin de Fer de Strasbourg, acceptée par les gérants, et qui ajoute aux nombreuses entreprises de la Société des marchés avantageux et de longue durée.

MINES DE TÉNÈS. Le gérant a l'honneur d'informer MM. les actionnaires des Mines de Ténès (concession de l'Oued-Allélah), que le premier semestre des intérêts 4 pour 0/0 leur sera payé, savoir :

A Paris, au siége social, 8, rue de Provence, de une heure à quatre heures de l'après-midi ;

A Marseille, chez MM. Chataud-Décugis et Comp., banquiers;

Et à Londres, chez MM. Devaux et Comp., 62, King's William Street.

COMPAGNIE DES MINES DE MOUZAIA. MM. les actionnaires de la Compagnie des Mines de Mouzaia sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 1er juillet prochain, à trois heures de relevée, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49, à Paris,

L'assemblée a pour objet :

1° D'entendre les comptes du gérant;

2° De délibérer sur les modifications à apporter aux statuts ;

3° De recevoir une communication importante et de délibérer sur son objet, s'il y a lieu.

Pour être admis dans cette assemblée, il faut posséder et avoir déposé cinquante actions, sur récépissé, au siége de la Société, rue de la Victoire, 13, au moins dix jours avant l'assemblée.

On peut se faire représenter par simple lettre missive jointe au récépissé de dépôt, mais seulement par un mandataire ayant droit de présence.

Un mandataire ne peut accepter plus d'un mandat.

Le gérant,
KERVÉGUEN et Comp.

SOCIÉTÉ ANONYME DES HOUILLÈRES DE LAYON ET LOIRE. MM. les actionnaires de ladite Société sont prévenus que le dividende fixé à 29 fr. par action pour l'exercice 1852, par l'assemblée générale du 30 janvier dernier, se paye, à compter du 25 juin courant, chez MM. Blacque Certain Drouillard, banquiers, rue de Grammont, 21.

Paris, 28 juin 1853.

CAISSE GÉNÉRALE DES ENTREPRENEURS. MM. les actionnaires de la Caisse générale des Entrepreneurs (Ch. Pagny et Comp.) sont priés d'effectuer le versement du deuxième cinquième de leurs actions, à la caisse de la Compagnie, rue Laffitte, 29, dans un mois, à partir de ce jour.

Paris, 27 juin 1853.

Les gérants,
CH. PAGNY ET COMP.

CAISSE INDUSTRIELLE.

A. COURTOIS FILS ET COMP., 5, rue Neuve-Saint-Augustin.

MM. les membres du Comité de surveillance de la Caisse Industrielle ayant pris connaissance des opérations de la Société depuis 1er janvier 1853 et constaté que les bénéfices réalisés permettent de distribuer aux actions 2 1/2 pour 0/0 d'intérêt semestriel, aux termes de l'article 13 des statuts, MM. les actionnaires sont invités à toucher, à partir du 1er juillet prochain, à la caisse de la Société, sur la présentation du coupon N° 1 attaché à leurs actions, 1 fr. 25 c. par action.

ASSURANCES SUR LA VIE. Capitaux payables au décès des assurés. — Rentes viagères. — Pensions de Retraites et Dots des Enfants. — Participation des Assurés dans les Bénéfices.

Compagnie de l'UNION, autorisée en 1829, établie à Paris, rue de la Banque, 15.

Capital de garantie et fonds placés : DIX-HUIT MILLIONS de francs.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA SUISSE. MM. les actionnaires sont prévenus que l'intérêt a raison de 4 pour 100 l'an est payable chez MM. York et Comp., 110, rue Neuve-des-Mathurins, tous les jours, de midi à deux heures.

Les certificats devront être déposés un jour à l'avance.

Digitized by Google

COMPAGNIE DE LA HOUILLÈRE

MONTIEUX-ST-ÉTIENNE.

MM. les actionnaires de cette Compagnie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 21 juillet 1853, à trois heures précises, en la demeure de M. Bouquerot, rue Neuve-des-Mathurins, 10, à Paris, pour délibérer sur des modifications à apporter aux statuts.

Immédiatement après la séance, il y aura le même jour et au même lieu une assemblée générale ordinaire pour entendre le rapport du conseil d'administration et celui de l'agent général sur les opérations et les comptes du dernier exercice.

Pour être admis à l'assemblée générale extraordinaire, il suffit d'être propriétaire d'une seule action; pour faire partie de l'assemblée générale ordinaire, il faut en posséder dix au moins. Les actionnaires doivent être porteurs de leurs titres.

CANAL DES ALPINES.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Canal des Alpines, constituée suivant acte du 29 novembre 1845, Cahouet, notaire à Paris, et modifiée suivant délibération du 9 octobre 1848, insérée à la suite dudit acte, sont convoqués extraordinairement à une assemblée générale, ayant pour objet le transport des droits de cette Compagnie à une Compagnie nouvelle. Cette assemblée sera tenue *ad hoc* à Londres, le 28 août 1853, à midi, au domicile du gérant (2, New-Inn, Strand), où ils sont invités à se faire inscrire immédiatement pour recevoir toutes communications relatives à la tenue de cette assemblée et de tout autre plus prochaine qui, aux termes des statuts, peut faire l'objet d'une convocation par circulaire.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

35, RUE LOUIS-LE-GRAND. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, actions de la Banque et créances hypothécaires.

MANUFACTURES DE GLACES,

VERRES A VITRE, CRISTAUX ET GOBELETTERIES, *rue de Jéricho*, 3, *à Bruxelles*. — L'administration a l'honneur d'informer les porteurs d'actions de la Société qu'ils pourront recevoir, dès le 1er juillet prochain, à la caisse de la Société, à Bruxelles, ou chez MM. Mallet frères et Comp., banquiers, rue de la Chaussée d'Antin, 13, à Paris, les intérêts de l'exercice échéant fin de ce mois, et montant à 50 fr. par coupon.

Le payement du dividende sera annoncé ultérieurement, après la confection et l'approbation du bilan.

Bruxelles, le 11 juin 1853.

L'administrateur gérant,
J. VAN DEN BROECK.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord.	11 au 19 juin.	327 988	302 279	630 267	533 557	14,318,698	12,177,766
Rouen	19 au 25 juin.	100,256	105,795	206,051	175,065	»	»
Havre	19 au 25 juin.	35,265	54,858	90,124	72,524	»	»
Orléans avec ses prolongements	12 au 18 juin.	289,746	359 224	648,970	541,476	14,521,380	12,001,903
Strasbourg.	4 au 10 juin.	248,973	289,705	538,678	»	9,056,390	»
Bâle	6 au 12 juin.	30,308	30,068	60,376	46,035	1,234,335	1,060,229
Montereau.	11 au 17 juin.	11,343	15,220	26,563	22,839	558 919	560,366
Lyon.	12 au 18 juin.	229,886	168,080	397,967	338,513	8,546,639	7,337,993
Marseille.		»	»	»	»	»	»
Ouest.	13 au 19 juin.	»	»	144 550	98,436	1,942,522	1,595,313
Andrez. à Roanne. .	29 mai au 4 juin.	3,238	22,370	25,610	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Digitized by Google

N° 27.] JEUDI 7 JUILLET 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions **SEUL** *est fixé à* **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.	. . .	2650
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	21 60	mai.—nov.	. . .	531 25
40,000	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.	. . .	665
50,000	Crédit foncier de France	500	250			. . .	660
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200			. . .	1020
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	250			. . .	747 50
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		. . .	1800
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	535
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrees coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	550
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv.av.juil.	. . .	1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu – Propriétaires	5000	tout		juin.–déc.	. . .	6550
40,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et Cie)	250	50	4 %	janv.-juill.	. . .	250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp.	25	tout			. . .	45
20,000	Caisse Courlois et Comp.	50	tout			. . .	45
	Parisienne (Société immobilière)	500	125			. . .	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25			. . .	en émission.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	153 % b.
400	Générale	5000				. . .	32,500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5			. . .	67 % b.
4,000	Phenix	1000	tout	170	avril.—octob.	. . .	3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/6			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	82 % b.
2,000	France	5000	1/5			. . .	45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.	. . .	70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.	. . .	31 % b.
	Confiance	5000				. . .	5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				. . .	40 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5			. . .	16 ½ % b.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Ocean	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			. . .	22 % b. ex-d.
400	Mélusine					. . .	15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	7 % b.
	Union des Ports (nominatif)					. . .	12 % b. ex-d.
	Dito — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Générale.	7500				. . .	60 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 ½ % b.
	Phenix.	5000				. . .	2 % p. ex—d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1025
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1200
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	810
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000				750	
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril.-juill.	. . .	1600
300,000	Orléans.	500	tout	48 50	avril.—octob.	. . .	1065
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1032 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	490
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	340
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	850 ex-div.
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	880 ex-int.
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	885 ex-div.
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.—octob.	. . .	720
134,000	Midi.	500	100	4 %		. . .	610
70,000	Ouest.	500	250			. . .	725
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	502 50 ex-int.
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	605 ex-int.
33,200	Dijon à Besançon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	505 ex-int.
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	340
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	395
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	335
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	100	4 %		. . .	500
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	275
3,300	Prévins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	215 210
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	488		. . .	12,750
	— Dito — industrielle.			1584		. . .	40,000
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	570
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	480

NOMBRE d'actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				. . .	40,000
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	630
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	840
	Desirees.	500	tout			. . .	630
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1900
	Hirondelles.	1000				. . .	300
	Lutéciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	835
	Omnibus.	1000				. . .	2400
	Orléanaises.	1000				. . .	800
	Sylphides.	500				. . .	650
	Tricycles.	800				. . .	600
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	160
	Batignolaises	1000				. . .	650
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.	-				. . .	435
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil.1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire.	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale).	1/72315	tout	3½	avril.-octob.	. . .	660
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
	Monichanin (Saône-et-Loire).	5000				. . .	4000
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	175
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout			. . .	240
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	725
	— Dito. — (non priv.)					. . .	250
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000				. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action)	200	tout		janv.-juill.	. . .	1190
	Blanc de zinc (action d'apport).	500				. . .	en liquidation.
	— Dito. — (175 fr. payés).	500	175			. . .	en liquidation.
	Corphalie.	1000				. . .	1690
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout		annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1095
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	850
	Cuivre.						
			4 %		janv.maijuil.		
30,000	Mines de Ténez.	100	tout			. . .	105
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	51 49
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	6000
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1040
	Compagnie parisienne.	1000	tout			●! . .	1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg.					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.	●! . .	1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1800
	Bessège.					660	
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4700
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4150
	De l'Horme.					. . .	1000 1015
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	495 à 500
25,000	Châtillon et Commentry.	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Mouceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique).	1000				. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux.	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				627 50	
	Lin Maberly.	500				920	
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		880	
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	241 233
	Glaces de Saint-Gobain.						
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	505
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1810
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	440 435
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1500
	Etablissement Cavé.	250	125			. . .	245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	1010
	Moulins de Packham.	1000				. . .	850
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	80		. . .	27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	115
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Cie.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	465
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe.	250	62 50			231 25	
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux.	500	150				
1,250	Pépinière de la Plissonnière.	400	100	5 %		. . .	400

Digitized by Google

Nombre des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1115 ex-int.
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1110 ex-int.
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125 ex-int.
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120 ex-int.
150,000	— Dito. — de 1852.	500	340	140	3 %	500	janv.-juill.	. . .	350 ex-int.
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	940
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1090
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1242 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1160	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1075
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	250	5 %	625	janv.-juill.	. . .	535
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	355
50,300	Paris à Strasbourg.	500	500	250	5 %	650	juin-déc.	. . .	558 75
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1110
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1122 50
60,000	Méditerranée.	500	535	250	5 %	625	avril-oct.	. . .	535
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	340
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1095 ex-int.
1,819	Versailles (R. D.) (anc.).	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	1020
4,598	— Dito. —(nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1100
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
2,000	Andrez, à Rouan. 1re ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050		. . .	1040
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1130
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	1040
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065 nouv.

M. JACQUES BRESSON, Propriétaire-Rédacteur de ce Cours d'Actions, *se charge de fournir gratuitement les informations statistiques et générales qui lui seraient demandées sur les Compagnies indiquées ci-dessus, ainsi que sur toute autre Société Industrielle ou Commerciale. — (Ecrire franco.)*

Chronique Industrielle.

Ce n'est qu'avec beaucoup de réserve que nous entretenons nos lecteurs de l'obtention de nouvelles concessions, tant qu'elles ne sont pas annoncées d'une manière officielle. S'il faut en croire certains bruits qui circulent, la ville de Cambrai aurait été informée qu'elle serait traversée par un Chemin qui serait dirigé de Busigny à Somain; le traité, ajoute-t-on, a été signé entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie du Nord, et il serait en ce moment soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

— Un autre traité concéderait à une Compagnie nouvelle un Chemin de Fer allant de Reims à Réthel directement, de là à Mezières, Charleville, avec gare sur la Meuse et embranchement sur Sédan.

La section du Chemin de Reims à la frontière belge, de Charleville à la Belgique, serait concédée à la Compagnie dans les conditions de la loi du 11 juin

Digitized by Google

1842 : cette obligation de l'État à la plus grande partie de la dépense exige la ratification législative, qui devrait intervenir dans trois ans au plus tard. La direction à donner à ce Chemin serait, après les études nécessaires, déterminée par le Gouvernement.

Cette Compagnie espère obtenir, de préférence à toute autre, un Chemin de Reims à Compiègne par Soissons, c'est-à-dire de Reims à Paris : Paris serait rapproché par la rectification de Creil, que la nouvelle Compagnie a soumissionnée, si le Nord ne l'exécute. Ainsi, à Reims, les produits allant des Ardennes ou par les Ardennes vers Paris, ainsi que ceux de Reims, auront le choix d'aller à Paris par la nouvelle ligne ou par le tracé d'Epernay.

D'autres détails et garanties très-dignes d'intérêt, pourront encore être connus lorsque les convenances nous permettront de livrer à la publicité les conditions stipulées.

On cite parmi les fondateurs de ce Chemin, MM. le duc de Mouchy, sénateur; le comte Siméon, sénateur; le baron Seillière, banquier, propriétaire-agronome; de Rubé; Ladoucette, et plusieurs banquiers anglais.

— Le Conseil général des ponts-et-chaussées vient d'approuver le tracé de la Compagnie de l'Ouest pour la traversée d'Evreux.

— La soudure de la section du Chemin de Fer d'Angoulême à Poitiers est maintenant un fait accompli; le 2 juillet, plusieurs wagons de marchandises sont arrivés à la gare d'Angoulême, venant de Poitiers : aussi on croit que l'inauguration solennelle de toute la ligne de Chemin de Fer, d'Orléans à Bordeaux, qui avait été annoncée pour le 14 juillet prochain, aura lieu le dimanche 17 juillet.

— Le projet d'un Chemin de Fer de Nevers à Mâcon, par Decize, Charolles et Digoin, est accueilli dans le département de la Nièvre par les plus vives sympathies, et l'arrivée des ingénieurs, qui se livrent en ce moment aux études du tracé, excite partout une sorte d'enthousiasme. M. l'ingénieur en chef, Petit-Nispel, a déjà parcouru plusieurs fois la ligne, et s'est convaincu que son exécution n'offrait pas de difficultés sérieuses.

— La Compagnie du Chemin de Fer de Strasbourg vient de compléter son matériel de wagons de marchandises, de manière qu'elle va commencer ces jours-ci le service du transport des houilles qu'elle n'avait pu entreprendre jusqu'à présent.

— Les travaux du Chemin de Fer de Metz à Thionville marchent toujours avec activité. On construit actuellement le pont de Richemont, et on achève les arches de celui de Longueville. Quoi qu'il en soit, des personnes bien informées assurent que ces travaux ne seront pas achevés pour la fin de l'année, comme plusieurs journaux l'ont prétendu. C'est tout au plus, dit-on, si l'inauguration pourra avoir lieu au mois d'octobre 1854.

Digitized by Google

— On écrit de Lyon, le 5 juillet :

Les travaux du Chemin de Fer sont conduits partout avec la plus grande activité. Ainsi, en amont du fort de la Vitriolerie, du côté de Gerland, on travaille à élever une chaussée sur l'ancien lit du Rhône; cette chaussée, qui doit conduire à la gare des marchandises du Chemin de Fer de Paris à Lyon et de Lyon à la Méditerranée, est faite avec des graviers du Rhône. Ces graviers, conduits au pied de la chaussée, sont élevés au niveau donné à l'aide d'une grue. Cette grue est mise en mouvement par une machine à vapeur. On ne saurait trop admirer les moyens ingénieux imaginés pour simplifier ces gigantesques travaux. La vapeur et la houille font la plus grande partie du travail.

On jette en ce moment les fondations de la culée ouest du pont viaduc sur la Saône. Une armée d'ouvriers est occupée aux travaux de l'entrée dans Lyon.

Le directeur de la Compagnie, M. Jullien, et ses ingénieurs, sont presque en permanence sur la ligne. M. Jullien se transporte d'un chantier à l'autre, de façon à imprimer sur tous les points à la fois la même impulsion. Le Conseil d'administration de la Compagnie a parcouru dimanche et lundi derniers toute la section.

— On peut juger de l'importance des Chemins de Fer pour l'écoulement des produits agricoles, quand on saura que dans le seul village de Chenôve (Côte-d'Or), il a été vendu dernièrement pour 2,400 fr. de cerises aux fruitiers de Paris et de Londres, et la vente totale de ces fruits ne s'élèvera pas, dans ce seul village, à moins de 30,000 fr., par suite de ces razzias commerciales parisienne et anglaise que le railway vient favoriser.

— La France va être reliée à l'Espagne par deux voies, l'une qui, reliant Bordeaux à Bayonne, conduira à Madrid et à Cadix, l'autre qui, reliant Narbonne à Perpignan, se dirigera vers la Catalogne.

— Le gouvernement s'occupe, dit-on, d'un projet de décret sur les succursales de la Banque de l'Algérie.

Les opérations des succursales seraient, en conséquence, les mêmes que celles de la Banque de France ; elles seraient exécutées sous les conditions et dans les limites déterminées par le Conseil d'administration de la Banque.

— Il vient de se former une nouvelle Société au capital de 2,000,000 de francs, divisés en 20,000 actions de 100 fr., ayant pour objet :

1° L'exploitation de la concession du puits salin de Camarade (Ariége), et du terrain salifère accordé à MM. Bruneau et consorts, par décret du gouvernement, en date du 27 septembre 1848;

2° L'exploitation de toute extension de ladite concession, ainsi que de toute nouvelle concession de mine de sel gemme à obtenir sur les territoires voisins;

Digitized by Google

3° La fabrication de tous les produits chimiques qui devront être la conséquence de l'exploitation ou s'y rattacher, et spécialement la fabrication des sels de soude, d'après le procédé breveté de MM. Thomas Delisse et Boucard.

Cette Compagnie prendra le titre de : *Société des Salines de l'Ariége.*

Chemins de Fer Étrangers.

Espagne. — On écrit de Madrid, le 27 juin :

Aujourd'hui M. Santa-Cruz, ingénieur des ponts-et-chaussées, est parti de Madrid pour Irun, afin de déterminer, conjointement avec l'ingénieur nommé par le gouvernement français, le point de la Bidassoa auquel doit aboutir le Chemin de Fer qui ira de Bordeaux, par Bayonne, en Espagne.

— La Compagnie française pour la construction et l'exploitation du Chemin de Fer de Tarragone à Reus (Espagne), vient de s'organiser en commandite, sous la raison sociale : G. Ragel et Comp.; le capital social est fixé à 2,800,000 fr.; le capital nécessaire pour la constitution de la Société, 1,103,500 fr., étant actuellement réalisé, la Société est définitivement constituée.

Le Directeur-Gérant, M. Ragel, est l'un des associés de l'honorable maison de banque connue sous la raison : Destrem, Mallet, Ragel et Comp.

Le siége de la Compagnie du Chemin de Tarragone à Reus, est à Paris, rue Saint-Fiacre, 11.

Piémont. — Le réseau des Chemins de Fer dans les Etats sardes, c'est-à-dire l'ensemble des lignes tant en construction que définitivement concédées, atteint aujourd'hui un développement de 705 kilomètres. Ces lignes convergent à Turin, point central du territoire, et toutes, à l'exception de celle de Modène à Genève, séparée du Chemin de Turin à Suze par la chaîne des Alpes, doivent communiquer directement ou par des embranchements avec la capitale du Piémont.

La dépense des lignes, dont l'exécution a été donnée à l'entreprise ou qui ont été concédées à des Sociétés particulières, ne doit pas excéder une moyenne de 146,000 fr. par kilomètre, non compris les frais relatifs à l'acquisition du matériel roulant. Ces lignes sont au nombre de huit, savoir :

Turin à Suze, comprenant.	54	kilomètres.
Turin à Novarre.	96	—
Trufallo à Coni.	75	—
Bra à Cavaller-Maggiore.	13	—
Mortara à Vigevano.	13	—
Turin à Pinerolo.	38	—
Gênes à Voltri.	12	—
Modane à Gênes (ligne nouvellement concédée à une Compagnie française).	140	—

Digitized by Google

On présume que le réseau des Chemins de Fer sardes, tel qu'il vient d'être indiqué, se complétera par la concession à l'industrie privée des lignes suivantes :

Mortara à Verceil, comprenant.	25	kilomètres.
Verceil à Valenza par Casal.	40	—
Jorée à Chivasso.	30	—
Alexandrie à Acqui.	30	—

L'administration sarde facilite l'établissement du Chemin de Fer en abaissant les droits d'octroi sur les matières, appareils et machines nécessaires à la construction et à l'exploitation des lignes projetées.

Quant aux Chemins auxquels l'Etat est intéressé, comme ceux de Turin à Novarre et de Turin à Suze, il y a supprersion complète de tous droits. Les constructeurs de ces deux dernières lignes ont même été exonérés, pour l'acquisition des terrains, des frais relatifs à l'enregistrement.

— Des lettres de Pinerolo, du 1er juillet, annoncent que la nouvelle de l'adoption définitive et de la promulgation de la loi pour l'établissement du Chemin de Fer de Turin à Pinerolo, a comblé de joie cette ville et tous les environs. La veille on avait donné un grand banquet, fait des illuminations où des transparents exprimaient la reconnaissance pour le Roi.

Russie. — Nous apprenons que la concession de la ligne de Riga à Dunaborg, d'une distance d'environ 90 milles, vient d'être faite par le gouvernement russe à une maison anglaise, MM. Thompson, Bonar et Comp., qui se sont engagés à fournir les fonds nécessaires, s'élevant à environ 2 millions de livres sterling (50,000,000 de francs), somme pour laquelle l'Empereur garantit un intérêt annuel de 4 pour 0/0. Cette maison de commerce a une succursale à Saint-Pétersbourg, par l'intermédiaire de laquelle la plus grande partie de cette somme sera probablement obtenue. Les détails de l'arrangement n'ont pas été publiés, mais comme des suppositions d'une importance particulière peuvent être déduites des circonstances actuelles, il peut être utile de dire que les négociations en question ont été sur le tapis depuis plusieurs mois, bien que le fait de la conclusion de l'affaire n'ait été connu que ces jours derniers dans quelques cercles seulement. Il n'est pas hors de propos de faire observer que, dans de précédentes négociations de ce genre, les comptes de ces entreprises n'ont eu aucune publicité.

Turquie. — La Porte a mis en demeure la Compagnie qui s'est présentée pour obtenir la concession de plusieurs lignes de Chemins de Fer, de s'expliquer sur son intention de donner suite à ses propositions, dans les circonstances actuelles. Sur sa réponse affirmative, on l'a invitée à présenter, dans un bref délai, un projet de contrat qui doit être discuté immédiatement. Nous aimons à voir cette confiance de la Porte dans la poursuite de travaux qui demandent un long avenir.

Digitized by Google

Égypte. — Les travaux du Chemin de Fer sont toujours poussés avec la même activité ; on avait déjà posé les rails sur la plus grande partie de la section d'Alexandrie au Nil (à Chébrekhait), qui sera ouverte, dit-on, au mois de septembre prochain. Des essais très-satisfaisants avaient déjà eu lieu sur la moitié environ de ce parcours.

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 7 au 14 Juillet 1853.

8 Juillet. — Compagnie des Mines de Mouzaïa, continuation de l'assemblée du 1er juillet' à trois heures, salle Sainte-Cécile.
9 Juillet. — Crédit Foncier de France, à trois heures, salle Herz, rue de la Victoire.
9 Juillet. — Canal de Jonction de Sambre à l'Oise, à midi, rue de Provence, 13.
9 Juillet. — Compagnie d'Eclairage par le Gaz de Suresnes et Courbevoie, à trois heures, rue des Petites-Ecuries, 40.

Société du Blanc de Zinc.

Par suite des décisions de l'assemblée générale des actionnaires, du 18 juin 1853, qui a voté le traité de fusion avec la Société de la Vieille-Montagne et la dissolution de la Société du Blanc de Zinc, le Conseil d'administration a décidé de compléter l'appel de fonds de 125 fr. par action, fait au mois de juin 1852, en informant les porteurs d'action de capital, qu'ils ont à verser, à partir du 25 juillet prochain et avant le 25 août :

75 fr. sur *chaque action* de *capital*, qui se trouvera ainsi libérée de 250 fr.

Le versement sera reçu, à Paris, aux bureaux de la Compagnie, rue Laffitte, 35, et à Bruxelles, à la caisse de MM. Cassel et Comp.

A partir de la même époque, les actionnaires sont invités à remettre, aux bureaux de la Compagnie, les récépissés qui leur ont été délivrés au moment où ils ont déposé leurs titres, ou les titres eux-mêmes s'ils ne les ont pas encore déposés. Ils seront échangés contre des bons de liquidation au porteur, représentant *un dixième* d'action de la Vieille-Montagne pour *trois* actions du Blanc de Zinc.

Ces bons de liquidation seront eux-mêmes échangés, à partir du 15 octobre, par la Société de la Vieille-Montagne, contre des actions de cette Compagnie, portant la jouissance du 1er janvier 1853.

Il sera délivré, aux détenteurs de moins de trois actions du Blanc de Zinc, des bons de fractions, qui devront être réunis, avant l'échange, par nombre de trois ou multiple de trois. Les liquidateurs prendront les mesures nécessaires pour faciliter la réunion de ces fractions, et ils pourront, s'ils le jugent à propos, s'adresser pour cet objet aux bureaux de la Compagnie.

Enfin, s'ils veulent jouir de la faculté qui leur est réservée de prendre part à la souscription de la Compagnie des Mines et Fonderies de zinc de la Silésie,

Digitized by Google

à raison de *une* action de cette Compagnie pour *dix-huit* actions du Blanc de Zinc, ils auront également, à partir du 25 juillet, à effectuer le premier versement de 93 fr. 75 c. pour chaque action de la Silésie qui leur sera attribuée.

Chemin de Fer de Mulhouse a Thann.

Dans l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie anonyme du Chemin de Fer de Mulhouse à Thann, tenue le 28 juin, dans la salle des concerts du palais Bonne-Nouvelle, le dividende de 1852 a été fixé à 6 fr. par action. On a procédé ensuite au tirage des obligations. Les obligations de Mulhouse à Thann non encore amorties seront remboursées, sans qu'on ait recours au tirage, moyennant un nouvel emprunt émis en 800 obligations nouvelles de 300 fr., portant 15 francs d'intérêt annuel, et remboursables par amortissement de 590.

Les 26 obligations amorties sont : n^os^ 12, 32, 48, 49, 60, 63, 71, 82, 128, 135, 153, 157, 167, 173, 185, 188, 209, 239, 266, 280, 298, 313, 345, 357, 362, 398.

Assemblée générale du 1^er^ Juillet 1853, des Actionnaires des Mines de Mouzaia.

Dans cette réunion, M. de Kervéguen, gérant de la Société, a lu un long et lumineux rapport, où il a exposé la situation vraie de la Compagnie et les mesures à prendre pour la rendre viable et permettre aux intéressés de recevoir un revenu du capital engagé.

Le rapport exprime, sur la mine et sur son avenir, l'opinion la plus favorable, mais il signale la nécessité d'appliquer à son exploitation des capitaux suffisants pour en réaliser les richesses, et il exprime la conviction que les revenus, dans toute hypothèse, seront à la hauteur du capital qu'on aura pu affecter à cette importante entreprise.

Il ne faut pas songer à un nouvel emprunt, d'abord parce que ce moyen est formellement interdit par les statuts ; l'augmentation du capital social est également impossible, il faut donc trouver une combinaison intermédiaire qui évite ces difficultés. Cette combinaison a paru d'une exécution facile par l'affermage des établissements que la Compagnie possède.

« Dans ces circonstances, a dit M. le gérant, je viens vous proposer d'admettre en principe l'utilité d'un bail à ferme des établissements que nous possédons à la mine et à Caronte, d'autorirer, dès à présent, votre gérant, sous le contrôle du comité de surveillance, à affermer à telles personnes qu'il avisera, et aux meilleures conditions possibles, les divers objets, meubles et immeubles dont se composent la concession, les établissements qui y sont fondés, et l'usine de Caronte.

Dans ce but, il est nécessaire d'introduire dans nos statuts un article spécial à cet égard, et de prendre une résolution formelle que les conseils judiciaires de la Compagnie ont formulée ainsi :

L'assemblée générale de la Société en commandite des mines de Mouzaïa et de l'usine de Caronte ;

Vu l'art. 43 des statuts ainsi conçu :

« L'assemblée générale, composée comme il est dit en l'article 40, pourra, « à la simple majorité, faire aux présents statuts telle modification qu'elle « jugera convenable. »

Vu également les modifications votées par l'assemblée des actionnaires, le 1er juillet 1850.

Considérant qu'il est urgent de prendre des mesures pour tirer parti de la richesse et de l'étendue de la concession, qui n'a pas encore été exploitée avec les développements dont elle est susceptible ;

Considérant que le capital actuel de la Société est insuffisant, et ne permet pas de se livrer aux dépenses considérables que nécessiterait l'ouverture de nouveaux et nombreux puits à minerai et l'établissement des travaux sur une vaste échelle ;

Considérant que l'usine de Caronte, la seule de ce genre qui existe en France, a besoin d'être mise en activité dans de plus larges proportions ; qu'il est manifeste que la fonte et la préparation du minerai à cuivre doit procurer à la Société des bénéfices très-importants, ainsi que le démontre le travail mis sous les yeux de l'assemblée ;

Considérant que les ressources dont dispose la Société sont insuffisantes pour faire face à ces deux nécessités ;

Considérant qu'aux termes de l'art. 40 des statuts, aucun emprunt ne peut plus être contracté par la Société, que dès-lors il est indispensable de recourir à des moyens autres que ceux employés jusqu'à ce jour, et d'ailleurs légalement épuisés ;

Considérant que parmi les différents moyens de procurer à la Société des ressources qui lui manquent, se présentent :

1° Le fermage de la mine moyennant un prix fixé en argent ;

2° L'amodiation moyennant une part dans les bénéfices ;

3° Le bail ou fermage, soit de la mine, soit de l'usine de Caronte, réunis ou séparés ;

4° Toute combinaison ou fusion des intérêts de la Société actuelle avec une société nouvelle fermière, soit des mines, soit de Caronte, soit des deux ensemble ;

Considérant que l'assemblée générale ne peut prévoir tous les cas qui peu-

Digitized by Google

vent se produire et qu'il doit lui suffire de poser un principe, sauf au gérant à en développer les conséquences, au mieux des intérêts de la Société :

Décide, qu'il y a lieu d'ajouter aux statuts sociaux un article qui portera le n° 43 *bis*, et sera ainsi conçu :

« Le gérant est investi du droit de louer, amodier, donner à bail les mines « de Mouzaïa et l'usine de Caronte, ensemble ou séparément, pour le laps de « temps qu'il jugera convenable, pourvu qu'il n'excède pas *vingt-et un* ans, « et de faire avec les preneurs, fermiers amodiateurs toutes les conditions qui « lui paraîtront utiles et favorables aux intérêts de la Société.

« Tous pouvoirs sont donnés à cet effet au gérant pour contracter tels « engagements que dessus, en prenant l'avis préalable du Conseil de sur- « veillance.

« Aussitôt après la conclusion de l'opération, l'assemblée générale sera « convoquée pour en recevoir communication. »

Nous vous proposons encore :

1° L'approbation des comptes de dépenses, du 11 septembre 1852 au 30 juin 1853, résumés dans l'état joint au rapport ;

2° Enfin, pour la plus parfaite régularité des écritures et leur meilleur apurement, nous vous proposons à l'avenir d'arrêter les comptes semestriels les 30 *juin* et 31 décembre de chaque année, et de fixer les assemblées générales ordinaires dans le courant des mois de juillet et de janvier, au lieu de les *limiter* au premier.

Telles sont, dans leur ensemble, les modifications que nous réclamons et que nous sollicitons de votre judicieuse entente de vos intérêts. Nous ne vous les proposons qu'après avoir mûrement pesé leurs conséquences et avoir obtenu l'agrément et le concours du conseil de surveillance, qui est unanime à vous en conseiller l'adoption. »

Il était tard lorsque la lecture de ce rapport a été achevée ; après quelques questions et réponses sans importance, l'assemblée a décidé que la séance serait continuée à huitaine, c'est-à-dire demain 8 juillet, pour délibérer sur les propositions que nous venons de relater.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

ECLAIRAGE PAR LE GAZ. Compagnie de Belleville. — MM. les actionnaires sont prévenus qu'ils peuvent faire recevoir par anticipation, à partir du 1er juillet courant, 25 fr. par action libérée, et 18 fr. 75 c. par action non libérée, à valoir sur dividende payable le 1er décembre 1853.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES, 35, rue Louis-le-Grand. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, actions de la Banque et créances hypothécaires.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

Avis aux Actionnaires. — MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ouest sont prévenus qu'en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires, du 25 février dernier, il est procédé à la création et à l'émission d'un emprunt s'élevant à la somme de 17,500,000 fr.

Cet emprunt sera divisé en 17,500 obligations de 1,000 fr. chacune, remboursables à 1,250 fr. par tirage au sort, et portant un intérêt annuel de 50 fr. payable par semestre le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

Ces obligations seront émises à 1,050 fr. Elles constitueront, en faveur des porteurs, un privilége, par préférence aux actionnaires, sur tous les produits nets du Chemin, ainsi que sur la garantie consentie par le gouvernement, conformément au cahier des charges du Chemin de l'Ouest.

La souscription sera ouverte, pour MM. les actionnaires du Chemin de l'Ouest, du 5 au 20 juillet courant.

MM. les actionnaires sont invités à adresser, dans ces délais, leurs demandes au Conseil d'administration, 5, rue de l'Isly, en faisant connaître le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Une lettre d'avis fera connaître le prorata qui aura servi de base à la répartition, et le nombre d'obligations attribué à chaque actionnaire.

Les versements auront lieu de la manière suivante :

1° 300 fr. après la répartition et contre la remise du titre;
2° 250 fr. le 15 octobre 1853;
3° 250 fr. le 15 janvier 1854;
4° 250 fr. le 15 avril 1854.

Les intérêts courront à partir du 1er juillet, et le premier coupon de 25 fr. sera acquis au 31 décembre prochain.

Pour le Conseil d'administration :

Le président,
J.-Ch. Rivet.

Modèle de la Lettre de Souscription.

Je soussigné. . . . . .
demeurant à. . . . . .
propriétaire de . . . . . actions de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ouest, déclare souscrire pour . . . . . Obligations de ladite Compagnie, faisant partie de l'emprunt de 17,500,000 fr. actuellement en émission, et m'engage à effectuer aux époques déterminées dans l'avis qui a été publié, les versements correspondant aux . . . Obligations ou à celles en moins grand nombre qui me seront attribuées dans la répartition à intervenir.

Paris, le . . . . . 1853.

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG.

Siége de la Compagnie, rue de Strasbourg.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'à partir du 1er juillet, les intérêts du premier semestre 1853 seront payés à la Caisse de la Compagnie, sur la présentation des coupons.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA SUISSE.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le samedi 23 juillet 1853, à midi, à Lausanne, au Casino.

Ordre du Jour :

1° Acceptation de nouvelles concessions;
2° Augmentation du capital social;
3° Modifications partielles des statuts;
4° Question de la fusion.

Les titres devront être déposés avant le samedi 9 juillet, à Lausanne, chez M. J. Marcel, banquier; à Genève, chez MM. Lombard Odier et Comp.; à Londres, 18, Cannon street; à Paris, 110, rue Neuve-des-Mathurins.

Aux domiciles indiqués ci-dessus, se trouvent des formules de procuration.

Paris, 25 juin 1853.

Le secrétaire de la Compagnie,
Thomas Green.

CHEMIN DE FER DE PARIS A VERSAILLES (Rive Gauche).

Avis. MM. les actionnaires du Chemin de Fer de Paris à Versailles (rive gauche) sont prévenus que les actions déposées n'étant pas en nombre suffisant pour que l'assemblée puisse avoir lieu légalement, aux termes des statuts, une nouvelle assemblée sera convoquée pour le mardi 19 juillet, au salon de Mars, rue du Bac, 86, à trois heures précises.

Pour le Conseil d'administration :

L'administrateur délégué,
De Sauville.

ADJUDICATION

en l'Etude et par le ministère de Me Goudchaux, notaire à Paris, rue Sainte-Anne, 18, le 8 juillet 1853, à midi, en un seul lot,

De TROIS ANNUITÉS partielles de 20 fr. chacune, payables par la ville de Paris pendant 23 années encore, par suite de la suppression du péage sur les ponts de l'Archevêché, d'Arcole et des Champs-Élysées.

Mise à prix pour les trois annuités, 450 fr.

S'adresser audit Me Goudchaux.

Digitized by Google

Compagnie générale du **CHAUFFAGE PARISIEN**

Société du Chauffage à bon marché, suivant acte, en date du 2 mai 1853, enregistré et déposé pour minute à Me Baudier, notaire à Paris.

Conseil de Surveillance :

MM. E. de Bacciochi, officier de la Légion-d'Honneur, *président;*
Guillebout, propriétaire, ancien magistrat, *vice-président;*
Lebigre-Duquesne, propriétaire et négociant;
le Comte de Bellefond, propriétaire;
Giroud de Gand, co-propriétaire de Houilles dans l'Isère.
Leroy père, ancien négociant.
Le Chevalier de Pierres, propriétaire;
de Peretti, propriétaire, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Tous actionnaires de la Compagnie.

Capital social : 2,000,000 de fr., divisé en 20,000 actions de 100 fr. chacune. — Premier versement : 25 fr. par action. Les trois autres versements, de 25 fr. chacun, seront ultérieurement annoncés et à distance de trois en trois mois.

Siége de la Société : à Paris. — Gérant : A. de Rivière et Comp.

La Souscription est ouverte à Paris, chez M. Brizard, banquier, rue Feydeau, 24.

La Société a pour objet :

La vente en détail des charbons et des bois de chauffage aux consommateurs, et des boules pyrophiles et pyrogènes dont tout Paris se sert pour allumer ses feux depuis quelques années.

Société des **TOURBIÈRES de FRANCE,**

rue Vivienne, 36.— MM. les actionnaires sont prévenus, qu'aux termes des statuts, ils peuvent se présenter au siége de la Société, à partir du 5 juillet courant, pour toucher les intérêts du premier semestre 1853.

Le sous-directeur,
F. de Larminat.

COMPAGNIE DES MINES de MOUZAIA.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Mines de Mouzaïa a eu lieu le 1er juillet.

Le gérant leur a soumis un rapport et des propositions dont l'impression a été continuée à huitaine.

La prochaine réunion aura lieu vendredi 8 juillet, à trois heures précises, salle Sainte-Cécile.

Le gérant,
Kervéguen et Comp.

Banque du Commerce et de l'Industrie de **DARMSTADT.**

A partir du 5 juillet courant, les récépissés provisoires de versement sur les actions de la Banque de Darmstadt seront échangés contre des actions au porteur dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

BANQUE D'ÉCHANGE DE MARSEILLE. C. Bonnard et Comp. — MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le 30 juillet courant, à quatre heures du soir, au siége de la Société, rue Mission-de-France, 2, à Marseille.

Mines, Forges et Hauts-Fourneaux **d'HERSERANGE** et Moulaine. — MM. les actionnaires de la Société des Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine sont priés de se présenter chez MM. Alliez, Grand et Comp., banquiers, rue de Trévise, 14, à partir du 25 juin courant jusqu'au 5 juillet prochain, pour échanger les titres provisoires d'actions contre des titres définitifs, et verser 125 fr. restant dus pour obtenir une action libérée de 500 fr.

Cet appel de fonds est la conséquence d'une importante commande de coussinets pour le Chemin de Fer de Strasbourg, acceptée par les gérants, et qui ajoute aux nombreuses entreprises de la Société des marchés avantageux et de longue durée.

CHARBONNAGE le Bonnet et Veine-a-Mouches. — MM. les actionnaires du Charbonnage Le Bonnet et Veine-à-Mouches, sis à Quarégnon (Belgique), sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire, pour la révision des statuts et la fusion des actions des première et deuxième séries en un seule, aura lieu le 8 juillet, à neuf heures du matin, à Quarégnon.

SCARPE-INFÉRIEURE. Une assemblée générale spéciale de MM. les actionnaires de cette Société, aura lieu le vendredi 8 juillet prochain, à midi, au siége social, rue Saint-Guillaume, 29, à Paris, à l'effet d'arrêter s'il y a lieu d'user, par suite du décès de M. Bayard de la Vingtrie aîné, l'un des gérants, de la faculté réservée par l'art. 60 des statuts.

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN.

Tirage des **27** *Obligations de l'Emprunt du* 1er *août* 1845, *qui a eu lieu en séance publique le* 1er *juillet* 1853.

2010	2021	2028	2046	2058	2076	2091
2013	2023	2035	2050	2064	2082	2092
2016	2024	2039	2052	2065	2084	2094
2017	2027	2041	2056	2067	2088	

Les porteurs des Obligations désignées ci-dessus par le sort sont prévenus qu'elles sont remboursables depuis le 6 juillet courant, à raison de 1,250 fr. chacune, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11.

21e Tirage de l'Emprunt de Prusse de 1832,

Qui a eu lieu à Berlin, le 1er *juillet* 1853.

106 SÉRIES.

9	362	616	932	1108	1354	1606	1829	1970	2202	2463
78	386	625	933	1111	1361	1627	1851	1983	2250	2483
86	390	636	937	1117	1384	1659	1861	2015	2255	2484
153	411	645	979	1139	1385	1673	1871	2024	2293	2504
206	451	673	1046	1141	1409	1726	1891	2034	2301	2508
268	488	784	1059	1191	1445	1759	1893	2049	2304	2510
274	554	794	1060	1249	1564	1760	1923	2077	2331	
327	574	845	1070	1286	1565	1783	1947	2095	2342	
345	582	879	1077	1322	1574	1795	1955	2157	2422	
346	611	895	1103	1353	1605	1827	1962	2184	2443	

Le Tirage des Primes des 10,600 Numéros compris dans ces Séries aura lieu le 15 octobre 1853.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE		RECETTES TOTALES	
				de 1853.	de 1852.	de 1853.	de 1852.
Nord.	18 au 24 juin.	351,040	317,588	668,628	559,693	14,987,327	12,737,459
Rouen	26 juin au 2 juill.	106,360	107,667	214,027	184,786	»	»
Havre	26 juin au 2 juill.	37,322	58,080	95,402	76,335	»	»
Orléans avec ses prolongements	19 au 25 juin.	301,413	360,055	661,470	534,138	15,182,851	12,536,042
Strasbourg.	11 au 17 juin.	239,968	303,835	543,803	»	9,505,069	»
Bâle	13 au 19 juin.	31,150	30,679	61,830	44,523	1,296,165	1,044,753
Montereau.	18 au 24 juin.	12,458	13,235	25,694	21,574	584,613	551,940
Lyon.	19 au 25 juin.	239,403	164,411	403,815	317,044	8,950,454	7,655,037
Marseille.	»	»	»	»	»	»	»
Ouest.	20 au 26 juin.	»	»	123,223	99,618	2,031,821	1,662,474
Andrézy, à Roanne. .	29 mai au 4 juin.	3,238	22,370	25,610	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 28.] JEUDI 14 JUILLET 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions SEUL *est fixé à* 7 *fr. par an pour Paris;* 8 *fr. pour les Départements;* 10 *fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividende payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.		2655
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	21 60	mai.-nov.		531 25
40,0 0	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.		664 50
50,000	Crédit foncier de France	500	250				660
100,000	— Dito. — obligations	1000	200				1020
120,000	Societe générale du Crédit mobilier.	500	250				740
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90			1830
	Banque de Darmstadt	537 50	215				540
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrees coloniales	100	tout				
	Des Metaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.		100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp	500	tout				540
	Béchet, Dethomas et Comp	500	tout	63			505 ex-div.
	Cusin, Lezendre et Comp	1000	tout				
	Lelideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp	1000	tout	80	janv. av. juil.		1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65			600
1,000	Au – Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.		6550
4 ,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et C°)	200	50	4 %	janv.-juill.		250
40 000	Comptoir industriel Paton et Comp	25	tout				45
20,000	Caisse Courtois et Comp	50	tout				45
	Parisienne (Société immobilière)	500	125				en émission.
	— Dito — — dito —	100	25				en émission.
	Comptoir Bonnard	100	25				117 50 116 25
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.		153 % b.
400	Générale	5000					32.500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5				67 % b.
4,000	Phenix	1000	tout	170	avril.-octob.		3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/5				82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout				82 % b.
2,000	France	5000	1/5				45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.		70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.		31 % b.
	Confiance	5000					5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10			pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500					40 % b.
1,200	Lloyd Français	500	1/5				16 ½ % b.
300	Securite	5000	1/5		févr.-juill.		29 % b.
200	Ocean	5000	1/5		janv.-juill.		25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5				22 % b. ex-d.
400	Melusine						15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.		7 % b.
	Union des Ports (nominatif)						12 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur)						

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Generale.	7500				. . .	60 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 ½ % b.
	Phenix.	5000				. . .	2 % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.						1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassee.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1022 50
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1190
	Scarpe inferieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	810
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril -juill.	. . .	4625
300,000	Orleans.	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1065
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1035
40 000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	477 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libere	14	avril.	. . .	335
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	846 25
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	888 75
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	890
80,000	Lyon à la Mediterranée.	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	717 50
134,000	Midi.	500	100	4 %		. . .	710
70,000	Ouest.	500	250			. . .	705
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	520
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	602 50
33,200	Dijon à Besançon	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	510
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	340
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	neant.		. . .	430 430
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	335
36,000	Beziers à Graissaissac.	500	100	4 %		. . .	500
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	neant.		. . .	270
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	neant.		. . .	220
	Saint-Etienne à Lyon.	5000	tout	488		. . .	12,750
	— Dito — industrielle.			1584		. . .	40,000
12,000	Andrezieux à Roanne.	1/12000	tout	neant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	570
	Anvers à Rotterdam.	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	480

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				. . .	40,000
	Messageries Gaillard et Comp. . . .	1000				. . .	630
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	835
	Desirees.	500	tout			. . .	625
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1875
	Hirondelles.	1000				. . .	300
	Lutecienes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	830
	Omnibus.	1000				. . .	2400
	Orleanaises.	1000				. . .	800
	Sylphides.	500				. . .	650
	Tricycles.	800				. . .	535
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	160
	Batignolaises	1000				. . .	650
	Charbonnages.						
	Anzin.	280*					
	Azincourt (Nord).	1500*				. . .	890
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	435
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil. 1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire.	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	660
	Long-Pendu (Saône-et-Loire). . . .	500					
	Montchanin (Saône-et-Loire). . . .	5000				. . .	4000
	Touches (Des)	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	715
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	175
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout			. . .	240
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	725
	— Dito. — (non priv.)					. . .	250
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action) . . .	200	tout		janv.-juill.	. . .	1200
	Blanc de zinc (action d'apport). . .	500				. . .	en liquidation.
	— Dito. — (175 fr. payés).	500	175			. . .	en liquidation.
	Corphalie.	1000				. . .	1690
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout		annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1095
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	850
	Cuivre.						
			4 %		janv.-maijuil.		
30,000	Mines de Ténez.	100	tout			. . .	405
60,000	Mouzaïas (Algerie).	100	tout	néant.		. . .	50 47 50
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividende payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	5750 ex-div.
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. .	1040
	Compagnie parisienne	1000	tout			. .	1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg.					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.	. . .	1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1800
	Bessège					660	
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4700
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4205
	De l'Horme.					. . .	1000 1015
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	600
	Herserange (Moselle).	500				. . .	495 à 500
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique)	1000				. . .	1105
	Papeteries.						
800	Écharcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Colin.	500				. . .	605
	Lin Maberly.	500				920	
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		880	
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	230
	Glaces de Saint-Gobain.						
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	505
	Glaces d'Oignies	1000	tout	5 %		. . .	1810
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	440
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1500
	Établissement Cavé	250	125			. . .	245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	1010
	Moulins de Packham.	1000				. . .	850
	Telegraphe electrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	80		. . .	27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	113 50
19,200	Comp. gen. de Vidanges Richer et Cie.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	485
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe	250	62 50			281 25	
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	150				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400

Digitized by Google

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1115 ex-int.
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1110 ex-int.
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1125 ex-int.
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1120 ex-int.
150,000	— Dito — de 1852.	500	340	140	3 0/0	500	janv.-juill.	. . .	350 ex-int.
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 0/0	1250	janv.-juill.		940
4,568	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 0/0	1250	juin.-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 0/0	1250	mars.-sept.	. . .	1075
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1242 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 0/0	1250	avril.-oct.	. . .	1075
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	250	5 0/0	625	janv.-juill.	. . .	535
150,000	Nord.	500	335	tout	3 0/0	500	janv.-juill.	. . .	355
50 300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	250	5 0/0	650	juin.-déc.	. . .	5?8 75
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 0/0	1250	avril.-oct.	. . .	1120
8,000	Avignon.	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1122 50
60,000	Méditerranée.	500	535	250	5 0/0	625	avril-oct	. . .	537 50
	— Dito.	500		tout	3 0/0	500	janv. juill	. . .	340
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1095 ex-int.
1,819	Versailles (R. D.) (anc.).	1000		tout	5 0/0	1000	janv.-juill.	. . .	1020
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1120
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1100
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1000 ex-int.
2,000	Andrez. à Rouan. 1re ord	500		tout	25	500	avril-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à Oise	1000	1000	tout	50	1050		. . .	1040
	Mines de la Loire.	1000			5 0/0	1250	fév.-août.	. . .	1130
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	1040
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 0/0			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 1/2 0/0	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 1/2 0/0	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065 nouv.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Il n'y a pas eu de cérémonie d'inauguration pour l'ouverture de la section du Chemin de Fer de Poitiers à Angoulême, seulement M. Boulage, secrétaire-général du ministère des travaux publics; M. Darcy, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, et les ingénieurs de la ligne, sont partis pour assister à l'opération de la reconnaissance de la voie, qui a une étendue de 120 kilomètres environ. Le convoi de reconnaissance est parti directement de Paris pour Bordeaux. La vitesse a dû être ralentie au passage de la nouvelle section pour en permettre l'examen.

On compte de Paris à Bordeaux 596 kilomètres, la section qu'on livre aujourd'hui à la circulation n'a pu être achevée aussi promptement que les autres, à cause de la construction d'un tunnel considérable.

Le train de malle, partant de Paris dimanche prochain 17 juillet, à sept heures quinze minutes, ira directement à Bordeaux par le Chemin de Fer; le lendemain 18, les trains ordinaires commenceront leur service. La durée du trajet entier sera de treize heures pour les trains express et les trains de

Digitized by

malle, c'est-à-dire en moins de temps qu'il n'en fallait il y a soixante ans pour aller de Paris à Chartres (92 kilomètres).

— Les terrains de la gare de Nancy sont en ce moment livrés à une véritable armée d'ouvriers. En face de la gare actuelle, on construit une vaste remise pour les locomotives. Les massifs de maçonnerie sont déjà élevés de 2 mètres. Tout auprès on commence des ateliers. Plus loin se trouvent deux rotondes réliées par une galerie, et pouvant contenir ensemble trente-deux locomotives. Ces édifices sont à hauteur et prêts à recevoir des charpentes que supporteront, au centre de chaque rotonde, huit colonnes énormes en fonte. Enfin, les plans de la grande gare des voyageurs, qui s'élèvera entre les deux ponts des faubourgs Saint-Jean et Stanislas, sont définitivement adoptés, et les travaux vont commencer très-prochainement.

— L'assemblée générale extraordinaire des mines du Mouzaïas, qui s'était réunie d'abord le 1er juillet 1853, dans sa seconde séance, tenue le 8 juillet, après d'assez longs débats, a adopté les résolutions que nous avons formulées dans notre numéro du 7 juillet 1853, pages 428 et 429.

Chaque proposition a été votée séparément à l'unanimité ; il a été procédé à un scrutin sur l'ensemble de ces propositions, auquel ont pris part 81 actionnaires porteurs de 7,275 actions, donnant droit à 124 voix; le dépouillement de ce scrutin a donné le résultat suivant :

Pour.	121
Bulletins blancs. . . .	3
Total. . . .	124

— La Caisse Paternelle, Compagnie anonyme d'assurances mutuelles et à primes fixes sur la vie, autorisée par ordonnance du 9 septembre 1841 et par décret du 19 mars 1850, établie à Paris, rue de Richelieu, 110, a reçu pendant les mois de mai et juin 1853 :

618 souscriptions montant à.	Fr. 1,203,999 10
Elle avait reçu pendant les quatre premiers mois de 1853 :	
1,026 souscriptions montant à.	2,127,513 11
Total du 1er semestre de 1853 :	
1,644 souscriptions montant à.	Fr. 3,331,512 21
Elle a acheté pendant les mois de mai et juin 1853 :	
18,820 fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .	433,586 35
Pendant les quatre premiers mois de 1853, les achats s'étaient élevés à :	
125,852 fr. de rente ayant coûté.	2,933,410 50
Les achats du 1er semestre de 1853 se sont donc élevés à :	
144,682 fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .	Fr. 3,366,996 85

Digitized by Google

— Il y a eu, durant les six premiers mois de 1853, 3,686 kilomètres de Chemin de Fer exploités en France. Ils forment 17 lignes. C'est 498 kilomètres de plus qu'en 1852. Leur produit total a été de 58,553,311 fr. ou 13 millions de plus que pendant les six premiers mois de 1852.

Chemin de Fer de Tsarskoe-Sélo (*Russie*).

D'après le compte rendu de la Compagnie de ce Chemin de Fer, pour 1852, le nombre total des voyageurs transportés a été de 777,062. Il avait été, en 1851, de 872,460. Il y a donc une diminution de 95,398 voyageurs ou de 13 pour 0/0.

On trouve naturellement une décroissance correspondante dans le mouvement des locomotives. En 1852, elles ont fait 4,233 voyages et parcouru 106,325 verstes (1) (113,450 kilomètres) avec une moyenne de 35 4/10 verstes (37 kilomètres 772). La plus grande vitesse obtenue a été de 73 4/10 verstes (78 kilomètres 2) à l'heure.

En 1851, le nombre des voyageurs avait été de 4,380 et celui des verstes parcourues de 109,500 verstes (116,836 kilomètres).

Les recettes totales de la Compagnie se sont élevées, en 1852, à 279,186 roubles 90 copecks (1,046,743 fr. 60 c.), dont 268,759 roubles 61 copecks (1,075,039 fr.) pour le transport des voyageurs et des marchandises, 5,196 roubles 95 copecks (20,788 fr.) pour le loyer des restaurants et jardins potagers, et 5,230 roubles 34 copecks (20,921 fr.) pour intérêts de capitaux et recettes diverses.

Le total des dépenses n'ayant été que de 151,758 roubles 4 copecks argent (607,032 fr.), le bénéfice net de la Compagnie a été de 127,428 roubles 86 copecks argent (509,715 fr.).

En 1851, le dividende pour l'année avait été de 4 roubles et 1/2 (18 fr.) par action. Il n'a été, pour 1852, que de 4 roubles (16 fr.).

Le capital social de la Compagnie est de 1 million de roubles argent, divisé en 17,500 actions de 57 roubles 14 2/7 copecks argent (288 fr. 57 fr.) ou 200 roubles assignation de banque.

Le terme de dix ans accordé au privilége de la Compagnie du Chemin de Fer de Tsarskoë Sélo étant expiré, l'Empereur a sanctionné, le 29 décembre 1852 (style russe), le projet du nouveau règlement de cette Compagnie pour un terme indéfini. Tous les droits et toutes les immunités précédemment accordés à la Compagnie lui sont, sauf quelques modifications peu importantes, conservés par le nouveau règlement.

(1) La verste vaut 1 kilomètre 0.67.

Digitized by Google

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 14 au 21 Juillet 1853.

19 juillet. — Chemin de Fer de Paris à Versailles (rive gauche), à trois heures, salon de Mars, rue du Bac, 86.
20 juillet. — Compagnie du Gaz de Friesland, à midi, cité Trévise, 6.
23 juillet. — Chemin de Fer de l'Ouest de la Suisse, à midi, au Casino, à Lausanne.

Caisse du Commerce Algérien.

Tel est le titre d'une Banque qui se forme, dont le siége principal est à Alger, ses opérations consisteront :

1° A escompter, prendre en compte-courant ou à l'encaissement toutes valeurs sur quelque place que ce soit, à des échéances pouvant varier suivant les circonstances, l'emploi ou les facilités que procureront à la Société ses relations, et à réescompter ;

2° A se charger de tous payements, recouvrements et négociations ;

3° A des prêts à la grosse ;

4° A l'achat et à la vente des rentes et de toutes valeurs industrielles, mais seulement à commission ;

5° A faire des avances sur garanties, consignations, dépôts de marchandises, de valeurs publiques et industrielles ;

6° A émettre des bons de caisse à vue ou à terme, au porteur ou à ordre, avec ou sans intérêts.

Le capital est fixé provisoirement à la somme de 4,000,000 de francs, qui seront divisés par 2.000 actions de 200 fr. Elles seront nominatives ou au porteur, extraites d'un registre à souche, numérotées, signées de la raison sociale : *Robert Saint Lager et Comp.*, et porteront le timbre de la Société.

Les actions au porteur ne pourront être que des actions libérées. Le transfert de celles nominatives s'opérera par une mention sur l'action elle-même, et par une déclaration faite par le cédant et le cessionnaire, au siége de la Société, contresignée sur un registre spécial et signée de chacun d'eux.

Le montant des actions sera versé un quart comptant, le reste ne pourra être appelé que par quart de trois mois en trois mois ; ces versements devront être effectués dans la quinzaine de l'avertissement qui en sera donné aux souscripteurs.

La Banque de l'Algérie, comme toutes les institutions privilégiées par l'Etat, est liée par des statuts rigoureux qui ne lui permettent pas de répandre ses bienfaits dans toutes les places commerciales de l'Algérie, puisqu'un article de ses statuts ne lui permet d'accepter à l'escompte que le papier revêtu d'au moins une signature de la place d'Alger ; d'autre part, les maisons d'Alger même n'ont à la Banque qu'un crédit limité, et dès que le chiffre de ce crédit est atteint, elles sont forcées d'avoir recours aux escompteurs de la place, qui n'ouvrent leur caisse qu'avec un intérêt de 12 à 18 pour 0/0 l'an.

C'est dans ces circonstances que la caisse du Commerce Algérien débute ;

Digitized by Google

d'une part, elle servira d'intermédiaire à la Banque pour la négociation de tout le papier du Commerce Algérien; d'autre part, elle abaisse considérablement le taux de l'escompte, pour ceux forcés de chercher des conditions de crédit en dehors de la Banque de l'Algérie, particulièrement pour le petit commerce; ainsi, tout en généralisant le bienfait de la Banque dans toute la colonie, la caisse du Commerce Algérien développera considérablement les affaires de la Banque elle-même, et elle se placera naturellement à ses côtés comme auxiliaire.

Compagnie générale des Mines de la Mayenne et de la Sarthe.

Voici une affaire heureuse; ce n'est point une fusion à opérer, c'est une fusion toute faite qui date du mois de juin 1850.

Les anciens actionnaires des Mines { de la Bazouge, de la Baconnière, du Maine, de Sarthe et Mayenne,

ont réuni dans une seule et même entreprise les différentes Mines qui leur ont été séparément concédées, et ils ont constitué, pour l'exploitation de ces Mines, une Société nouvelle entièrement étrangère aux associations particulières qui ont exploité jusqu'en juin 1850 ces différentes concessions. Les associations anciennes ont opéré leur liquidation complétement en dehors de la Société générale, leurs apports respectifs ayant été livrés à la nouvelle Compagnie libres de toutes dettes quelconques.

La nouvelle Société, qui prend la dénomination de *Compagnie générale des Mines de la Mayenne et de la Sarthe,* est purement civile; elle est régie par les articles 1832 et suivants du Code Napoléon, et les dispositions de la loi du 21 avril 1810. Elle a pour objet:

1° L'exploitation et la jouissance des Mines de charbon minéral connues sous les noms de: Mines de la Bazouge, Mines de la Baconnière, Mines du Maine, Mines de la Sarthe et Mayenne, Mines de Solesmes et Poillé;

2° L'exploitation et la jouissance de toutes autres concessions qui pourraient être faites à la Société et qui seraient par elle acquises;

3° La vente et l'emploi des produits de ces exploitations;

4° L'usage et la jouissance de toutes constructions, de tous chemins, de toutes autres voies servant au transport des produits.

Le siége de la Société est à Laval; ce siége est attributif de juridiction; il peut être transféré dans tout autre lieu, par suite de délibération de l'assemblée générale; enfin la Société peut avoir une ou plusieurs succursales au Mans et à Sablé, d'après la décision du Conseil d'administration.

Le capital social est divisé en 12,000 actions. Chaque action donne droit:

1° A un douze millième de la propriété de toutes les valeurs sociales;

Digitized by Google

2° A une semblable proportion dans les bénéfices annuels, après le prélèvement des dépenses et des fonds destinés à former, compléter ou augmenter le fonds de réserve.

Les charges de la Société se répartissent entre les sociétaires, en proportion du nombre de leurs actions. Il n'existe entre eux aucune solidarité.

Toutes les actions sont nominatives; elles sont représentées par un certificat d'inscription indiquant les nom, prénoms et le domicile de l'actionnaire; elles se transfèrent par voie d'endossement signé par le cédant et le cessionnaire. A Paris, les transferts ont lieu chez MM. Noël, H. Place et Comp., banquiers de la Société, 9, rue du Faubourg-Poissonnière.

La Société est administrée, sous la direction et la surveillance d'un Conseil d'administration composé de treize membres, par une Commission administrative de cinq membres pris dans le sein du Conseil d'administration et nommés par lui.

Pour pouvoir être membre du Conseil d'administration, il faut être propriétaire de trente actions au moins. Les membres sont nommés pour trois ans, et ils seront renouvelés par tiers; néanmoins, le Conseil actuel ne subira aucune modification jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale en février 1854.

Les trente actions que tout membre du Conseil d'administration doit posséder, restent inaliénables pendant la durée de ses fonctions, et le dépôt en est fait au siége de la Société.

Les fonctions des membres du Conseil d'administration sont gratuites; néanmoins, il est accordé par chaque réunion un jeton de présence de la valeur de 10 fr. à chaque membre présent, plus une indemnité de 3 fr. par chaque myriamètre, à titre de frais de voyage, à chacun des membres qui se déplacera du lieu de sa résidence habituelle pour se rendre au lieu de la réunion, et autant pour le retour; mais il ne sera alloué d'indemnité que dans le rayon de 10 myriamètres, quel que soit l'éloignement du membre y ayant droit.

Les membres de la Commission administrative ont droit à des appointements qui sont déterminés par le Conseil d'administration. La Commission administrative est investie des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société.

Pour être admis à l'assemblée générale, il faut être propriétaire de dix actions. Chaque actionnaire a autant de voix qu'il a de fois dix actions, soit de son chef, soit à titre de mandataire, sans que cependant il puisse, dans aucun cas, réunir plus du neuvième des votes exprimés dans chaque délibération.

Sur les bénéfices, qui se composent de l'excédant des recettes annuelles sur les dépenses annuelles, il sera prélevé 10 pour 0/0 pour la formation et l'entretien d'un fonds de réserve. Cette retenue aura lieu jusqu'à ce que ce fonds

Digitized by Google

de réserve ait atteint le minimum de 200,000 fr.; le surplus des bénéfices sera réparti, à titre de dividende, entre tous les actionnaires.

Nous reviendrons sur cette Société, dont les bases, élaborées avec soin par des capitalistes influents, ont besoin d'être développées plus longuement.

Congrès des Chemins de Fer Allemands.

Quelques-uns de nos abonnés nous ont demandé pourquoi nous consacrions un chapitre spécial aux Chemins de Fer étrangers, alléguant que cela était d'un mince intérêt pour les actionnaires des Chemins de Fer français; nous ne saurions laisser sans réponse une observation de cette nature, il est de notre devoir de faire connaître à nos compatriotes les progrès des voies ferrées qui se construisent chez nos voisins, et dont l'importance est immense, soit comme amenant des voyageurs et des marchandises sur nos lignes, soit pour constater la rapidité progressive des nouveaux railway qui s'établissent proche nos frontières, en suivre la marche et le développement, pour faire profiter les Chemins français de toutes les améliorations qui se font en Europe.

Ainsi, le 25 de ce mois, se réunira à Berlin, un Congrès de tous les directeurs de Chemins de Fer Allemands. Quarante-sept Directions seront représentées; l'objet de cette réunion est la création d'une Compagnie d'assurances contre les accidents qui arrivent sur les Chemins de Fer, et l'introduction d'un nouveau règlement pour les marchandises devant être expédiées par les trains. Enfin, on y réglera d'une manière plus uniforme le tarif du transport des marchandises et des voyageurs; nous rendrons compte à nos lecteurs des délibérations de cette importante réunion.

La marche des travaux du Congrès a déjà été déterminée par un ordre du jour, dont voici la teneur :

I. Dépôt du rapport annuel du Congrès, sa situation actuelle et décisions déjà prises.

II. Dans le Congrès de l'année dernière (1852), tenu à Stuttgard, il avait été arrêté que les propositions de modifications aux statuts du Congrès ne pourraient être prises qu'autant que les deux tiers de toutes les voix de toutes les administrations associées se trouveraient représentées au Congrès, et que ces décisions ne seraient obligatoires pour toutes les administrations, qu'autant que les trois quarts au moins des voix des administrations représentées se seraient prononcées en faveur de la proposition.

Cette décision, comme il est dit dans la circulaire du 26 décembre 1852, a rencontré une opposition plus ou moins prononcée de la part de *onze* administrations réunies, et par là l'exécution de cette décision se trouve arrêtée. Par suite, la question qui se présente est de savoir par quelle autre voie on pourrait arriver à formuler des décisions obligatoires pour tous, relatives à

Digitized by Google

des modifications aux statuts, ou bien s'il faut renoncer à prendre de semblables décisions.

Dans ce dernier cas, on ne pourrait effectuer des modifications aux statuts qu'avec l'assentiment unanime de toutes les administrations.

Commission :

La Direction générale I. et R. d'Autriche des communications.

La Direction de la Société des Chemins de Fer de Berlin à Hambourg.

La Direction Royale de Prusse du Chemin de l'Est.

Le Ministère des Finances Royales de Saxe, troisième division des Travaux publics et des voies de communication.

Le Directeur du Chemin de Fer I. et R. de Vienne à Glocknitz.

III. Décision sur la proposition faite au Congrès de Stuttgart, que chaque administration soit tenue d'accepter l'élection qui serait faite de cette administration comme Direction exécutive, et que l'administration sortant de fonctions aurait seule le droit de refuser pour les deux années suivantes :

Commission :

La même que dans le n° II de l'ordre du jour.

IV. La décision prise au Congrès de Stuttgart, d'après laquelle :

« Chaque administration recevrait autant d'exemplaires du *Journal des « Chemins de Fer de Stuttgart* qu'elle possède de cartes de franchise de « l'Association. »

n'est pas non plus arrivée à bonne fin, d'après le rapport du 26 décembre 1852, par suite de l'opposition élevée à cet égard par *vingt* administrations. Sur la proposition de la Direction, la Compagnie du Chemin de Fer de Berlin à Potsdam et Magdebourg, et de la Direction de la Société des embranchements de la Basse-Silésie, on aura de nouveau à traiter la question de savoir si ce journal doit recevoir une indemnité et quel doit être son chiffre.

Commission :

La Direction de la Société des Embranchements de la Basse-Silésie ;

La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Postdam et Magdebourg ;

La Direction de la Société du Chemin de Fer de Lubeck à Buchen ;

La Direction du Chemin de Fer I. et R. de Vienne à Glocknitz.

V. Rapport sur les travaux des différents membres du Congrès, sur leur organisation et sur les résultats de leurs travaux.

Commission :

La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Postdam et Magdebourg.

VI. Décision sur une proposition relative à la réglementation convenable de l'usage réciproque des moyens de transport, faite par le Ministre Royal des

Digitized by Google

Finances de Saxe, troisième division des Travaux publics et des voies de communication.

Commission :

C'est celle qui a été nommée pour établir le règlement des marchandises de l'Association, savoir :

La Direction de la Société du Chemin de Fer de Cologne à Menden ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Anhalt ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Hambourg ;
La Direction du Chemin de Fer du Duché de Brunswick-Lunebourg ;
La Direction Royale du Chemin de Fer du Hanôvre ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer de Magdebourg, Kothen, Halle et Leipzig ;
La Direction du Chemin de Fer de la Haute-Silésie ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer du Rhin ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer de Thuringe,
Avec l'Administration proposante.

VII. Décision sur la proposition de la Direction du Chemin de Fer de Berlin à Stettin, de définir l'expression de : « marchandises volumineuses et encombrantes, » parce que l'explication qui en est donnée au § 6 de la convention, sur le *trafic direct*, est insuffisante, et de désigner, autant que possible, les marchandises comprises dans cette catégorie, afin d'arriver ainsi au tarif uniforme des marchandises sur les Chemins de Fer associés.

Commission :

Celle qui existe pour la rédaction du règlement des marchandises, indiqué n° VI, avec assistance de l'auteur de la proposition.

VIII. Révision des dispositions normales prises pour bases des règlements du transport des voyageurs, bagages, équipages, chevaux et bestiaux, sur la proposition de la Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Stettin.

Commission :

La commission existant pour la rédaction des dispositions normales, la même qu'au n° VI, avec assistance de l'auteur de la proposition.

IX. Détermination du lieu où sera tenu le prochain Congrès, au mois de juillet 1854.

Stettin, le 25 juin 1853.

La Direction exécutive du Congrès des Chemins de Fer allemands.
La Direction du Chemin de Fer de Berlin à Stettin.

(*La suite prochainement.*)

Jacques Bresson.

Digitized by Google

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CHEMIN DE FER DE ST-ÉTIENNE A LA LOIRE.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que les intérêts échus du premier semestre 1853 sont payables, depuis le 1er juillet, chez MM. Boigues et Comp., rue des Minimes, à Paris, et chez les banquiers de la Compagnie, à Lyon et à Saint-Etienne.

Le secrétaire du conseil d'administration,
PATRICE SALIN.

CHEMIN DE FER DE PARIS A VERSAILLES (RIVE GAUCHE).

— MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée des actionnaires de la Rive Gauche est convoquée pour le mardi 19 juillet courant, au salon de Mars, rue du Bac, 85, à trois heures précises.

Les cartes d'admission à l'assemblée seront distribuées, sur la présentation de dix actions, à l'administration, barrière du Maine, ancien embarcadère, depuis le 12 juillet jusqu'au 18 juillet inclusivement (le 17 excepté), de onze heures du matin à quatre heures après midi.

La réunion aura lieu quel que soit le nombre des actions représentées.

Pour le Conseil d'administration :

L'administrateur délégué,
DE SAUVILLE.

CHEMIN DE FER DE DIJON A BESANÇON.

A dater du 8 juillet 1853, la Banque de France fait des avances de fonds contre dépôt de titres, sur les actions de la Compagnie du Chemin de Fer de Dijon à Besançon.

CHEMIN DE FER DE DIJON A BESANÇON.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires, en conformité de l'article 14 des statuts, qu'il est fait sur le capital social un sixième appel de 100 fr. par action pour l'époque du 25 juillet 1853.

Ceux de MM. les actionnaires qui n'auront pas opéré leurs versements dans le délai du 25 juillet au 10 août 1853, auront à payer l'intérêt de retard à raison de 5 pour 0/0 par an, à partir du 25 juillet jusqu'au jour du versement.

Les versements seront reçus :

A Paris, au siége de la Compagnie, rue Basse-du-Rempart, 60 ;

A Besançon, dans les Bureaux de la Compagnie, Grande-Rue, 72 ;

A Londres, chez MM. Ch. Devaux et Comp.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PARIS A ROUEN, DE ROUEN AU HAVRE ET DE PARIS A CAEN ET A CHERBOURG.

— Les Conseils d'administration ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires des Compagnies de Chemins de Fer de Paris à Rouen, de Rouen au Havre et de Paris à Caen et à Cherbourg, qu'une part leur a été réservée dans la souscription de l'emprunt de 17,500,000 fr. qui va être fait par la Compagnie de l'Ouest.

Cet emprunt sera divisé en 17,500 obligations de 1,000 fr. chacune, remboursables à 1,250 fr. par tirage au sort, et portant un intérêt annuel de 50 fr. payable par semestre le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

Les obligations seront émises à 1,050 fr. Elles constitueront, en faveur des porteurs, un privilége, par préférence aux actionnaires, sur tous les produits nets du Chemin, ainsi que sur la garantie consentie par le gouvernement, conformément au cahier des charges du Chemin de l'Ouest.

MM. les actionnaires qui voudront prendre part à cet emprunt, sont priés d'adresser leur demande au siége des trois Compagnies, rue d'Amsterdam, 11, jusqu'au 20 juillet courant, en faisant connaître le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Les versements auront lieu de la manière suivante :

1° 300 fr. après la répartition et contre la remise du titre ;

2° 250 fr. le 15 octobre 1853 ;

3° 250 fr. le 15 janvier 1854 ;

4° 250 fr. le 15 avril 1854.

Les intérêts courront à partir du 1er juillet, et le premier coupon de 25 fr. sera acquis au 31 décembre prochain.

CANAL DE JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE.

MM. les porteurs des 17 Obligations de la Société du Canal de jonction de la Sambre à l'Oise (Emprunt de 1853), dont les Numéros suivent : 3, 19, 31, 36, 84, 100, 177, 267, 314, 422, 432, 434, 510, 708, 710, 758, 759, et sont sortis au tirage qui a eu lieu le 9 du courant, sont prévenus qu'ils doivent se présenter à la caisse de la Société, rue de Provence, 13, à Paris, pour être remboursés à raison de 1,050 fr. par Obligation.

Ces Obligations ont cessé de produire intérêt à partir du 1er juillet courant.

Paris, ce 9 juillet 1853.

Pour le Conseil d'administration :

Le secrétaire, L. MARTINEAU.

L'agent administratif, E. MAYNIEL.

Digitized by Google

CANAL D'AIRE A LA BASSÉE.

MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale semestrielle qui aura lieu le lundi 25 juillet 1853, heure de midi, chez M. Amédée Dauchez, agent général de la Société, rue Saint-Guillaume, 12, à Paris.

CANAL DES ALPINES.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Canal des Alpines, constituée suivant acte du 29 novembre 1845, Cahouet, notaire à Paris, et modifiée suivant délibération du 9 octobre 1848, insérée à la suite dudit acte, sont convoqués extraordinairement à une assemblée générale, ayant pour objet le transport des droits de cette Compagnie à une Compagnie nouvelle. Cette assemblée sera tenue *ad hoc* à Londres, le 28 août 1853, à midi, au domicile du gérant (2, New-Inn, Strand), où ils sont invités à se faire inscrire immédiatement pour recevoir toutes communications relatives à la tenue de cette assemblée et de tout autre plus prochaine qui, aux termes des statuts, peut faire l'objet d'une convocation par circulaire.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.

Par décision du Conseil d'administration, en date du 5 de ce mois, MM. les actionnaires du Comptoir sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le samedi 30 juillet courant, à une heure de relevée, rue de la Victoire, n° 48, salle Herz, à l'effet :

1° D'entendre le compte-rendu des opérations du Comptoir, du 1er juillet 1852 au 30 juin 1853;

2° De procéder à l'élection de cinq membres du conseil d'administration;

3° De statuer sur la proposition relative à la prorogation de la durée de la Société, et sur les modifications à apporter aux statuts.

Conformément à l'article 23 des statuts, les actionnaires devront déposer leurs actions au siége de la Société, rue Bergère, 14, dix jours au moins avant celui fixé pour la réunion, c'est-à-dire avant le 20 juillet courant.

Il sera délivré en échange un récépissé nominatif qui leur servira de carte d'entrée.

SOUS-COMPTOIR DES DENRÉES COLONIALES.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu, conformément aux dispositions des articles 18, 19 et 20 des statuts, le samedi 30 juillet courant, à quatre heures, au siége de l'administration du Sous-Comptoir, rue de Grétry, 2.

BANQUE D'ÉCHANGE DE MARSEILLE. C. BONNARD ET COMP. — MM.

les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le 30 juillet courant, à quatre heures du soir, au siége de la Société, rue Mission-de-France, 2, à Marseille.

COMPTOIR CENTRAL

V.-C. BONNARD ET COMP., A PARIS.

MM. les porteurs d'actions de la Banque d'Echange de Marseille sont prévenus que les actions du Comptoir central de Paris, afférentes aux actions de la Banque d'Echange de Marseille, seront délivrées du 9 au 26 juillet courant, au siége de la Banque d'Echange, rue Mission-de-France, 2, à Marseille, et à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 51.

FILATURE DE LIN D'AMIENS.

Les administrateurs de la Société anonyme de la Filature de lin d'Amiens ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 2 août, à huit heures très-précises du soir, dans les salons de Lemardelay, rue Richelieu, 100.

D'après l'article 28 des statuts, il faut, pour faire partie de l'assemblée, être propriétaire de vingt actions; les actions nominatives devront être inscrites au nom du titulaire, quinze jours avant l'assemblée, les actions au porteur devront être déposées au siége de la Société, dans le même délai, c'est-à-dire au plus tard le 18 courant.

Les dépôts seront reçus à dater d'aujourd'hui, au siége de la société, rue des Petites-Ecuries, 26, de dix à trois heures.

Paris, 8 juillet.

SOCIÉTÉ DES DEUX-CIRQUES L. DEJEAN ET COMP.

Avis MM. les actionnaires porteurs d'actions libérées de ladite Société, sont invités à se présenter, de midi à deux heures, au siége de la société, avenue d'Antin, 7, pour y recevoir les intérêts et dividende afférents à leurs actions, lesquels intérêts et dividende s'élevant à la somme de 11 fr. 70 c. par chaque action de 200 fr., pour le premier semestre 1853 : soit 5 fr. pour intérêts, et 6 fr. 70 c. pour le dividende fixé par l'état de répartition, approuvé par l'assemblée générale du 2 juillet courant.

MM. les actionnaires porteurs d'actions qui ne sont pas encore intégralement libérées n'auront droit au payement des intérêts et dividende ci-dessus qu'à partir du 15 août prochain, jour fixé pour la libération complète desdites actions.

Le gérant,
L. DEJEAN.

Digitized by Google

TÉLÉGRAPHIE SOUS-MARIN MÉDITERRANÉEN.

— La Compagnie du Télégraphe Electrique sous-marin entre la France et l'Algérie vient d'effectuer le dépôt du cautionnement de 250,000 fr., stipulé dans l'acte de convention passé entre le Gouvernement Français et le gérant de la Compagnie, en date du 2 mai 18 3, laquelle convention a été sanctionnée par décret de S. M. l'Empereur Napoléon III, en date du 10 juin suivant.

Les concessions accordées par les deux Gouvernements Français et Sarde à la Compagnie, excluent toute concurrence pendant cinquante années, avec garantie de la part du Gouvernement Français d'un intérêt de 4 pour 100 par an, sur une somme de 4,500,000 fr. et d'un intérêt de 5 pour 100 par an sur une somme de 3,000,000 fr de la part du Gouvernement Sarde. Les deux tiers des 30,000 actions, formant le capital social, sont déjà placés, et leur versement opéré en Angleterre et en Piémont.

Les demandes d'actions seront reçues *franco*, au siége de la Société, 83, rue Richelieu, jusqu'au 19 courant inclusivement, le versement des deux premiers cinquièmes, soit 100 fr. par action, se fera chez MM. B.-L. Fould et Fould-Oppenheim, banquiers de la Société, rue Bergere, 22.

James POWER, secrétaire.

Société des TOURBIÈRES DE FRANCE,

rue Vivienne, 36.— MM. les actionnaires sont prévenus, qu'aux termes des statuts, ils peuvent se présenter au siége de la Société, à partir du 5 juillet courant, pour toucher les intérêts du premier semestre 1853.

Le sous-directeur,
F. DE LARMINAT.

SOCIÉTÉ ANONYME DU BLANC DE ZINC

ET DES COULEURS A BASE DE ZINC. — Le Conseil d'administration de la Société du Blanc de Zinc a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, par suite des décisions prises par l'assemblée générale du 18 juin dernier, ils ont à verser, à partir du 25 juillet et avant le 25 août prochain, 75 fr. par action de capital.

Ce versement sera reçu à Paris, à la caisse de M. A. Delahante, rue Laffitte, 35, et à Bruxelles, à la caisse de MM. Cassel et Comp.

VENTE

par adjudication, en l'étude et par le ministère de Me SAINT-JEAN, notaire à Paris, rue de Choiseul, 2, le mardi 12 juillet 1853, à deux heures de relevée,

De TROIS CONCESSIONS de mines d'or courant, situées province de Panama, canton du Darien, Nouvelle-Grenade (Amérique), sur la rivière la Marea, s'étendant chacune en amont de ladite rivière sur une longueur d'environ 12 à 15 kilomètres.

Ensemble les outils et machines servant à l'exploitation des mines et les habitations servant au logement des ouvriers.

Le tout dépendant de l'ancienne Société dite du Darien, aujourd'hui dissoute.

Mise à prix. . . . . 75,000 fr.

S'adresser :

1° A Me DES ETANGS, avoué, rue Montmartre, 139;

2° Et à Me SAINT-JEAN, notaire.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

35, RUE LOUIS-LE-GRAND. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, actions de la Banque et créances hypothécaires.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord.	25 juin au 1 juill.	313 129	331 241	644 371	565 365	15,631,699	13,302,825
Rouen	3 au 9 juill.	116,298	108,513	224,811	208 899	»	»
Havre	3 au 9 juill.	42,336	53,926	96,262	85,798	»	»
Orléans avec ses prolongements	26 juin au 2 juill.	298,584	370 623	669 209	548,302	15,852,060	13,084,346
Strasbourg.	18 au 24 juin.	242,737	291,928	534,665	»	10,138,872	»
Bâle	20 au 26 juin.	31,820	27,219	59,042	47,821	1,355,208	1,092,575
Montereau.	25 juin au 1 juill.	11,413	13,665	25,079	21,878	609,692	603 819
Lyon.	26 juin au 2 juill.	228,000	165,867	393,867	343,511	9,344,312	7,655,037
Marseille.		»	»	»	»	»	»
Ouest.	27 juin au 3 juill.	»	»	151 886	112,086	2,334,002	1,734,791
Andréz. à Roanne. .	29 mai au 4 juin.	3,238	22,370	25,610	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 31.] JEUDI 4 AOUT 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIERES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions SEUL *est fixé a* **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividende payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.	. . .	2820
2.100	Banque de l'Algerie	500	tout	21 60	mai.—nov.	. . .	531 25
40,000	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.	. . .	650
50,000	Crédit foncier de France	500	250			. . .	710
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200			. . .	1030
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	250			. . .	810
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		. . .	1837 50
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	545
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp	500	tout	63		. . .	500
	Cusin, Legendre et Comp	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Au — Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
4,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et Cie)	250	50	4 %	janv.-juill.	. . .	250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp	25	tout			. . .	37 50
20,000	Caisse Courtois et Comp	50	tout			. . .	42 50 ex-int.
	Parisienne (Société immobilière)	500	125			. . .	510
	— Dito — — dito —	100	25			. . .	110
	Comptoir Bonnard	100	25			. . .	123 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	151 % b.
400	Générale	5000				. . .	32.500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5			. . .	67 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/6			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	82 % b.
2.000	France	5000	1/5			. . .	45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.	. . .	70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.	. . .	31 % b.
	Confiance	5000				. . .	5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				. . .	40 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5			. . .	15 ½ % b.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			. . .	22 % b. ex-d.
400	Melusine					. . .	17 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	8 % b.
	Union des Ports (nominatif)					. . .	12 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur)						

by Google

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Generale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 ½ % b.
	Phenix.	5000				. . .	2 % p. ex–d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					500	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.–nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.–octob.	. . .	1022 50
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.–octob	. . .	1200
	Scarpe inferieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	817
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.–octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.–octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril -juill.	. . .	1745
300,000	Orleans.	500	tout	48 50	avril.–octob.	. . .	1151 25
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.–févr.	. . .	1097 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	500
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	335
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	856 26
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	912 50
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill	. . .	917 50
80,000	Lyon à la Mediterranée.	500	300	4 %	avril.–octob.	. . .	745
134,000	Midi.	500	100	4 %		. . .	622 50
70,000	Ouest.	500	250			. . .	727 50
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	540
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv -juill.	. . .	615
33,200	Dijon à Besançon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	545
	Grand Central de France.	500	200			. . .	532 50 520
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	350
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	425
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	338 75
36,000	Béziers à Graissassac.	500	100	4 %		. . .	500
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	277 50
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	215
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	488		12,750	
	— Dito — industrielle.			1584		40,000	
12,000	Andrezieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	615
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.–août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.–octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	500

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENU par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	630
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	850
	Desirees.	500	tout			. . .	640
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1925
	Hirondelles.	1000				. . .	300
	Lutecienues.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	825
	Omnibus.	1000				. . .	2350
	Orleanaises.	1000				. . .	800
	Sylphides.	500				. . .	650
	Tricycles.	800				. . .	600
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	160
	Batignolaises	1000				. . .	650
	Charbonnages.						
	Anzin.	280f					
	Azincourt (Nord).	1500f				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	3.15
	Chazotte.					. . .	470
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil.1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire.	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale).	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	720
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000				. . .	4000
	Touches (Des)	500					
1,850	Layou et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	747 50
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	180
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout			. . .	240
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	725
	— Dito. — (non priv.)					. . .	250
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	600
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action)	200	tout		janv.-juill.	. . .	1235
	Blanc de zinc (action d'apport).	500				. . .	en liquidation.
	— Dito. — (175 fr. payés).	500	175			. . .	460
	Corphalie.	1000				. . .	1690
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout		annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1035
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	850
	Cuivre.						
30.000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	110
60,000	Mouzaïas (Algerie).	100	tout	neant.		. . .	60f 38f 25
	Valdidiora et Rora.	100	25			130	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	LEVENTS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	5650
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1035
	Compagnie parisienne	1000	tout			. . .	1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg.					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.	. . .	1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1800
	Bessège					660	
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4500
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	1765
	De l'Horme.					. . .	1115
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	445
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1000
	Providence (Belgique)	1000				. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	630
	Lin Maberly.	500				. . .	900
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		. . .	880
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Actiou de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	230 25 229 25
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	30,000	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	480
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1800
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	475
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1530
	Etablissement Cavé	250	125			. . .	245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	1010
	Moulins de Packham.	1000				. . .	850
	Telegraphe electrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	80		. . .	27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.	. . .	
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	116 25 115
19,200	Comp. gen. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	455
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe	250	62 50			281 25	
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	150				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	6 %		. . .	400

Digitized by Google

Chronique Industrielle.

Les négociations relatives à la concession du Chemin de Fer de Paris à Mulhouse, par Troyes et Chaumont, sont terminées : la ligne serait accordée à la Compagnie de Paris à Strasbourg, qui rachèterait le Chemin de Saint Dizier à Gray. Pour deux actions de Saint-Dizier à Gray, libérées chacune de 250 fr., il serait accordé une obligation de 500 fr., produisant 5 pour 0/0 d'intérêt, et remboursable à 625 fr.; chaque action de Saint-Dizier à Gray aurait, en outre, à recevoir ultérieurement un reliquat de liquidation. Il est bien entendu que les traités passés ne sont que provisoires, et qu'ils doivent recevoir la sanction des actionnaires délibérant en assemblée générale.

— On parle assez sérieusement d'une nouvelle combinaison de Chemin de Fer ayant pour but de relier Soissons au Chemin de Strasbourg par Meaux. Cette nouvelle ligne serait tracée le long de la Crise et de l'Ourcq. On prétend que cette ligne présenterait une heure d'économie sur la ligne projetée de Soissons à Paris par Compiègne. La Compagnie de Strasbourg, déliée en ce moment de tous ses engagements envers la Compagnie du Nord, va faire tous ses efforts pour accaparer le Soissonnais au profit de sa ligne. D'un autre côté, la Compagnie des Ardennes, qui désire s'ouvrir un débouché vers le Havre par Soissons et Compiègne, n'attend pour se mettre à l'œuvre que l'achèvement du tracé direct de Sedan à Reims qu'elle vient d'obtenir. Ainsi, la ville de Soissons se voit à la veille d'avoir deux lignes. Une concurrence très-sérieuse va s'établir entre les trois Compagnies de Strasbourg, du Nord et des Ardennes, concurrence qui peut tourner au profit de la vallée du Soissonnais.

Une réunion de notables propriétaires et cultivateurs du Soissonnais doit avoir lieu prochainement à La Ferté-Milon, pour délibérer sur le projet qui leur sera soumis d'un Chemin de Fer de Soissons à Meaux par La Ferté-Milon.

— La construction du Chemin de Poitiers à La Rochelle a été retardée pendant quelque temps par suite de difficultés de tracé. La Compagnie proposait d'embrancher le Chemin de La Rochelle sur celui de Bordeaux à Vivonne, un peu en aval de Poitiers, comme les ingénieurs de l'État l'avaient tous indiqué dans leurs rapports précédents; mais l'administration supérieure ayant cru trouver dans les termes du décret de concession l'obligation de placer le point de bifurcation plus près de Poitiers, la Compagnie a dû faire reprendre toutes ses études pour adopter des pentes plus fortes et des courbes à plus petit rayon, de manière à compenser à très-peu près l'augmentation des dépenses résultant de l'abandon des premiers projets.

Le décret de concession rendait l'exécution obligatoire pour la Compagnie du jour où les localités intéressées auraient voté une subvention de 4 millions. Les lois régularisant ces subventions ayant été rendues le 13 juin dernier, la Compagnie s'est aussitôt mise à l'œuvre.

Le tracé de Poitiers à Niort est aujourd'hui entièrement jalonné sur le ter-

Digitized by Google

ternationale avec la Suisse, sans compter pour l'avenir ses tendances avec le Piémont et l'Italie.

Les travaux de construction doivent être conduits avec la plus grande activité; déjà quelques terrassements ont été ébauchés sur le territoire suisse. En France, la partie comprise entre Lyon et Ambérieux sera entamée avant la fin de l'année courante. Au début de la campagne prochaine, les ateliers seront établis sur toute la ligne principale et sur trois embranchements. A la fin de 1854, on pourra commencer à poser les rails entre Lyon et Bourg et entre Bourg et Mâcon.

— Les agents de la Compagnie du Chemin de Fer de Poitiers à La Rochelle et Rochefort poursuivent avec activité leurs opérations de tracé et de nivellement. Ils étudient en ce moment la traversée de Niort, dont la ligne se trouve marquée par des jalons.

En même temps, des ingénieurs et d'autres employés sont venus reconnaître les terrains aux environs de La Rochelle.

On se préoccupe en outre et toujours très-vivement de la ligne de La Rochelle à Angoulême, qui, en assurant à ces contrées de rapides communications avec les provinces centrales et méridionales de la France, doit entrer pour une large part dans les éléments de leur prospérité future.

M. Poirié, inspecteur général des Chemins de Fer, vient, dit-on, de présenter et de faire adopter par le Conseil des ponts et chaussées le tracé qui a déjà reçu l'adhésion du Conseil général de la Charente-Inférieure, et qui, partant de La Rochelle, passe par Rochefort, Tonnay-Charente, Saint-Savinien, Saintes et Cognac, pour aller joindre Angoulême.

— Le ministre des travaux publics a adressé, ces jours derniers, au préfet de l'Hérault les plans définitifs des premiers 22 kilomètres du Chemin de Fer de Graissessac à Béziers, approuvés par le Conseil général des ponts et chaussées.

Les retards qui ont eu lieu dans la remise de ces plans provenaient de discussions élevées sur la direction du tracé : certains intérêts locaux voulaient faire descendre le chemin dans des vallées étroites au lieu de laisser exécuter le plan par les plateaux. Les difficultés que diverses oppositions avaient produites sont entièrement aplanies, et nous croyons que rien n'empêchera maintenant l'exécution du tracé adopté. On parle d'ailleurs d'une nouvelle combinaison qui donnerait une plus large base à l'affaire et en ferait une entreprise des mieux conçues.

— On sait que la Compagnie du Chemin de Fer de Saint-Germain a obtenu la concession d'une voie de fer qui traversera les communes de Batignolles, de Neuilly, de Passy et d'Auteuil. Ce chemin sera, de chaque côté, entouré d'un boulevard de 10 mètres de largeur. Les propriétés traversées jouiront ainsi d'un abord facile, et aux avantages des communications rapides de la voie de fer s'ajouteront les facilités d'une sorte de rue champêtre qui

Digitized by Google

s'étendra de Paris à Auteuil. Le Chemin de Fer de Saint-Germain a commencé les travaux sur plusieurs points, et dès le 11 juin 1853 il obtenait du tribunal de la Seine un jugement qui prononçait l'expropriation pour cause d'utilité publique, et ordonnait l'abandon, après le payement ou la consignation de l'indemnité, des propriétés ou portions de propriétés nécessaires à l'établissement du Chemin de Fer d'Auteuil et de ses dépendances.

— L'étude du Chemin de Fer de Rennes à Saint-Malo se poursuit activement par les soins de MM. les employés des ponts et chaussées. Le nouveau tracé, qui passe à mi-route entre Dol et Dinan, est terminé jusqu'à Saint-Guinoux.

— Les habitants de Pont-Audemer se réjouissent du projet d'établir un embranchement de Chemin de Fer qui relierait leur ville à la ligne principale de Paris à Cherbourg. Ce chemin, qui n'aurait que 13 kilomètres, sans aucuns travaux d'art, et suivrait la vallée de la Risle, serait entrepris par une seule personne, qui ne demanderait ni subvention ni garantie d'intérêt. La demande est en ce moment en instance auprès du Gouvernement.

— La semaine dernière, Saint-Dizier (Haute-Marne) inaugurait en quelque sorte son Chemin de Fer. Pour la première fois, une locomotive, ornée de drapeaux, franchissait la distance qui sépare cette ville de la ligne principale. De toutes parts, la foule était accourue. Un banquet a eu lieu le soir, et la fête s'est prolongée jusqu'au lendemain matin.

— Des lettres de Lyon mentionnent que les travaux du débarcadère de la Guillotière sont en pleine voie d'activité. Les remblais s'élèvent sur la rive gauche du Rhône, en aval du pont Napoléon, pendant que la drague creuse dans le fleuve l'espace destiné à recevoir les fondations de la culée du pont-viaduc.

— Les directeurs-gérants de la Compagnie impériale des bateaux à vapeur de l'Algérie pensent que MM. les actionnaires apprendront avec plaisir que la construction de leurs bateaux à vapeur progresse de la manière la plus satisfaisante.

Dans ce moment cinq bateaux, *la Province d'Oran, la Méditerranée, la Province d'Alger, la Province de Constantine* et *le Rhumel* sont à l'eau, et les sept autres leur seront livrés avant le 1er janvier, jour où la Compagnie prendra le service du Gouvernement.

Déjà *la Province d'Oran* en est à son troisième voyage pour Philippeville; *la Méditerranée* est partie le 10 août pour Alger, et les autres navigueront aussi incessamment.

Les débuts ne laissent rien à désirer, et les résultats de ces premiers voyages sont tels, que les gérants ont lieu d'espérer que toutes leurs prévisions seront amplement réalisées.

— On a parlé inexactement dans les journaux, de divers projets de Che-

mins de Fer à établir dans Paris pour la circulation d'omnibus-wagons. Voici ce qui en est : plusieurs projets ont été en effet présentés à l'administration. Sur un d'eux il y a eu une décision. Les autres sont à l'examen. Le projet approuvé consiste à placer des rails à niveau avec croisement de voies sur les rues et voies de communication. Sur ces rails ainsi établis les omnibus circuleraient dans tous les sens sans danger, et la traversée de la voie serait praticable à tout véhicule, puisque le rail n'opposerait aucune saillie sur le terrain. Un essai de ce projet va être fait sur le quai des Tuileries, le quai Billy et le quai de la Conférence jusqu'à la barrière de Passy.

Les deux autres projets consistent l'un à établir un Chemin de Fer à hauteur du premier étage depuis un point qui serait désigné sur le Chemin de Fer de ceinture jusqu'aux halles centrales, desservant la Douane, la poste et ayant diverses stations pour le service des voyageurs et des marchandises. L'autre a quelque rapport avec le premier, c'est-à-dire qu'il établirait des rails à niveau sur les rues macadamisées, sur les boulevards, mais les omnibus qui circuleraient dessus seraient des omnibus-wagons contenant quarante à cinquante personnes. La traction aurait lieu sur ce dernier par les chevaux comme sur le premier, tandis que sur le Chemin allant aux halles centrales ce serait la vapeur qui serait l'agent moteur.

— On a senti depuis longtemps l'importance de donner de la résistance et de la durée à une matière aussi utile que les bois des traverses des Chemins de Fer. Bien des procédés déjà ont été tentés dans ce but, soit par simple imbibition, soit par aspiration sous l'influence du vide, soit par injection sous une action mécanique, soit par absorption vitale, etc., procédés dont on s'était promis tour à tour les meilleurs résultats, et qui laissent tous plus ou moins à désirer, bien que quelques-uns aient rendu des services réels.

En voici un nouveau qui nous vient d'Allemagne, dû au professeur Alpet, de l'Université d'Iéna. Remplira-t-il mieux le but que les autres? On ne saurait l'affirmer, car il n'a commencé à faire ses preuves pratiques que depuis une année, sur les Chemins de Fer du royaume de Saxe. Mais la simplicité et l'économie de ce moyen nous engagent à le faire connaître aux constructeurs de notre pays.

L'agent conservateur est une variété de sulfure de fer naturel, comptant approximativement pour les deux tiers dans une mine de houille toute particulière située près de Zitteau, houille que le célèbre minéralogiste Werner appela *charbon-soufre*, et qui est employée dans les environs comme un excellent engrais.

Quant au procédé, il n'exige pas l'intervention de l'art; il consiste simplement, à ce qu'il paraît, dans l'imprégnation spontanée, qui s'effectue avec le temps, au contact du bois et de la matière, sous l'influence de l'infiltration lente de l'eau qui entraîne peu à peu le sulfure minéralisateur,

Digitized by Google

— On lit dans le journal des *Débats :*

M. Le Barazer, capitaine au long cours, vient de présenter à l'Empereur un projet pour résoudre le grand problème de *Paris port de mer*. Il ne s'agit pas de faire venir la mer deux fois par jour au quai d'Orçai, comme elle vient à la Tour de Londres; selon M. Le Barazer, Paris port de mer veut dire un port où arriveront et d'où partiront des navires à voiles et à vapeur, après avoir fait, ou pour aller faire les plus longues navigations. L'Empereur a accueilli avec intérêt le travail de M. Le Barazer, et a fait mettre à sa disposition, sur le budget de la marine, 130,000 fr., avance nécessaire à la construction du bâtiment à voiles qui le premier, et après avoir battu la mer, ouvrira le *port de Paris* à la navigation commerciale la plus lointaine.

— Ces jours derniers, la curiosité des habitants de la ville d'Orléans a été vivement excitée par la présence, dans sa gare de Chemin de Fer, d'un *wagon-hôtel*, préparé et exécuté dans les ateliers de M. Polonceau, ingénieur, chargé de la traction de la ligne du Chemin de Fer de Paris à Orléans et de ses prolongements. C'est toute une maison avec ses dépendances principales et accessoires. Il y a salon, chambres à coucher avec lit, salle de billard, cuisine, office, cave qui peut contenir une bonne provision de vin, glacière, *water closet*, etc., en un mot, toute l'élégance et le confortable, l'utile et l'agréable de l'appartement le plus complet et le plus riche. Ce wagon a été commandé par un riche capitaliste, M. le comte de L..., qui a voulu présider lui-même à sa construction. Cet immeuble ambulant a coûté environ 45,000 fr. à son propriétaire, qui se propose de s'en servir pour voyager en famille sur les divers Chemins de Fer de l'Europe.

— On vient de construire à Marseille une voiture de roulage pour opérer sur les routes ordinaires de grands transports de marchandises, en remplaçant par la vapeur la force de la majeure partie des chevaux. Cette voiture, qui n'est autre chose qu'une grande charrette pouvant porter un chargement qui nécessiterait un attelage de huit chevaux, ne sera attelée que d'un seul cheval. Le reste de la force de traction sera fourni par une machine à vapeur placée au-dessous de l'échelle de la charrette, qui donnera l'impulsion au moyen de deux roues en fonte crénelées, posées en dedans et contre les roues ordinaires, entre ces roues et l'échelle du véhicule. Ce système présenterait, au dire des inventeurs, une grande économie sur celui employé jusqu'à ce jour, et offrirait en outre l'avantage de ne pas encombrer la voie charretière par la longueur des équipages et le nombre de chevaux.

Le premier de ces véhicules, qui a été construit au faubourg d'Aix, sera prêt à être essayé très-prochainement. La voiture, avec son plein chargement, devra monter jusqu'au haut de la Viste, et suivre la route d'Aix jusqu'à ce qu'on ait pu appécier l'effet de ce nouveau mode de propulsion.

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 11 au 18 Août 1853.

12 Août. — Société civile des Nu-Propriétaires, à une heure et demie, rue Richelieu, 100.

15 Août. — Société des Forges de la Providence, à Marchienne-au-Pont (Belgique).

16 Août. — Société des Cinq Usines à Gaz du Nord, à neuf heures du matin, 186, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris.

Chemins de Fer Étrangers.

Récemment a eu lieu à Ixelles-les-Bruxelles la pose de la première pierre de la station du Chemin de Fer de Luxembourg ; c'est au sortir de la première assemblée générale que tous les chefs et hauts employés de la Compagnie, avec les entrepreneurs et les ingénieurs, se sont rendus à la station, sous la conduite du président, sir William Magnay.

Comme il est généralement d'usage en Angleterre, les dames, en grand nombre, assistaient à cette cérémonie. Sir William Magnay a passé le maillet et la truelle à madame Masterman, femme de l'un des directeurs, qui a scellé dans la première pierre la boîte en plomb renfermant le procès-verbal de la cérémonie, les statuts de la Compagnie, et les monnaies et médailles d'usage, anglaises et belges.

La réunion est montée alors dans les wagons, et l'espace a été rapidement parcouru par des chevaux jusqu'à quelques mètres de Boitsfort ; puis elle a été conduite en voiture sur les terrassements nivelés jusqu'à La Hulpe. Partout les billes et les rails sont à pied d'œuvre : dans un mois on roulera de Bruxelles à La Hulpe, le tiers de Bruxelles à Namur. Les travaux de pilotage pour le pont sur la Meuse, sont commencés ; et à l'ardeur avec laquelle ils sont poussés, on peut comprendre qu'ils seront bientôt terminés ; les pierres de taille vont arriver à pied d'œuvre, et l'on peut répondre que les piles et les culées seront hors de l'eau cette année.

A Jambes, à Velaine, à Nanines, à Wierde, au fort Bernard, de nombreux ouvriers travaillent aux terrassements. Chaque jour on voit ouvrir de nouvelles tranchées. Les expropriations sont complètes, dans un grand nombre de communes, et tout le monde se plaît à rendre hommage à la loyauté avec laquelle la Compagnie exécute ses transactions.

Ce qui étonne le plus, c'est la hardiesse du tracé qui fait d'autant plus d'honneur aux ingénieurs de la Compagnie qu'il y a quelques années les ingénieurs de l'Etat venaient déclarer que Namur n'était pas abordable en Chemin de Fer, par les localités que parcourt le railway du Luxembourg.

Le Chemin de Fer du Luxembourg est donc, de tous points, une affaire sérieuse, qui, d'ici à peu de temps, aura une solution complète.

— L'assemblée semestrielle de la Compagnie du Chemin de Fer de Sambre-et-Meuse a eu lieu jeudi à Londres, sous la présidence de M. Richards.

M. Chubb, secrétaire, a donné lecture du rapport. Le président, en proposant l'adoption du rapport, a rappelé le bonheur avec lequel, à force de patience, on avait surmonté les difficultés du passé. Aujourd'hui la perspective est bonne. Pendant le dernier semestre, le trafic a à peu près doublé. Maintenant la concession est assurée et la ligne sera achevée avant l'époque fixée. Jusqu'ici on avait eu 30,000 voyageurs par an, tandis qu'on en a eu plus de 41,000 pendant le dernier semestre. Quand la ligne sera complétée, le produit sera excellent.

Le rapport a été adopté à l'unanimité. MM. G. Sheward et Charles Lyll, directeurs sortants, ont été réélus à l'unanimité.

Une conversation a eu lieu, dans laquelle il a été déclaré que la principale section de Walcourt à Vireux sera ouverte au public vers le 1er mai 1854. On a à payer à M. Brassey 105,000 liv. sterl. en numéraire, et il a été pris pour 30,000 liv. sterl. de nouvelles actions.

La récente concession de la ligne de Reims à Mézières et Sédan, est un sujet de grande importance, en ce que cette ligne ira rejoindre la voie principale à Vireux, et permettra le transport en France de la houille de certaines localités qui n'en envoient pas actuellement dans ce pays. La longueur de la ligne principale est de 40 milles, et celle des embranchements de 22 milles, faisant ensemble 62 milles anglais.

— Le Chemin de Fer central de la Suisse a pour but de prolonger les lignes françaises aboutissant à Bâle vers l'intérieur de la Suisse, et de relier ainsi nos ports avec les centres d'industrie de ce pays. Il offrira en même temps aux contrées centrales de l'Europe le Chemin le plus direct sur l'Italie.

Dès que la souscription du capital nécessaire a été assurée, la Compagnie s'est mise à l'œuvre pour compléter les études préliminaires faites par les ingénieurs de la confédération. Les opérations de nivellement s'étendent aujourd'hui du point de départ de Bâle sur une distance de 60 kilomètres. Les enquêtes cantonales et communales sont commencées ; dès qu'elles seront terminées, on procédera immédiatement à l'acquisition des terrains, et les travaux pourront être entamés sur toute la ligne.

La première section, de Bâle à Sislach, traverse la partie la plus peuplée et la plus industrieuse du canton de Bâle ; elle sera livrée à la circulation dans commencement de 1854. La seconde section, de Sislach à Olten, comprend la traversée du Jura et le tunnel de Hanensbein, de 2,500 mètres ; c'est la partie la plus difficile de la ligne. Les travaux du tunnel sont commencés. Cette section sera terminée en 1856. La troisième section, d'Olten à Aaren, a pour but de rejoindre à cette station le Chemin de Fer du Nord, venant de Zurich, ce qui établit la communication avec la Suisse orientale. En raison de l'état peu avancé du Chemin du Nord, l'ouverture de cette section n'aura lieu qu'en 1855. Les quatrième et cinquième sections, d'Olten à Herzogenbuchler, dans

Digitized by Google

15.

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT

9000001158B5

Digitized by Google

Digitized by Google

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions SEUL *est fixé à 7 fr. par an pour Paris; 8 fr. pour les Départements; 10 fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividende payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.	. . .	2685
2.100	Banque de l'Algerie	500	tout	21 60	mai.—nov.	. . .	531 25
40,0 0	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.	. . .	670
50,000	Crédit foncier de France	500	250			. . .	700
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200			. . .	1030
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	250			. . .	757 50
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		. . .	1810
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	550
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Bechet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	550
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu – Propriétaires	5000	tout		juin.–déc.	. . .	6550
40,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et C°)	250	50	4 %	janv.-juill.	. . .	250
40.000	Comptoir industriel Paton et Comp.	25	tout			. . .	50
20,000	Caisse Courtois et Comp.	50	tout			. . .	43 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	153 % b.
400	Générale	5000				. . .	32.500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5			. . .	67 % b.
4,000	Phenix	1000	tout	170	avril.—octob.	. . .	3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/6			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	82 % b.
2,000	France	5000	1/5			. . .	45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.	. . .	70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.	. . .	31 % b.
	Confiance	5000				. . .	5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12.500				. . .	40 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5			. . .	16 ½ % b.
300	Securité	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	26 % b.
200	Ocean	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			. . .	22 % b. ex-d.
400	Melusine					. . .	15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	7 % b.
	Union des Ports (nominatif)					. . .	12 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur)						

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENU par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Générale.	7500				. . .	60 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 ½ % b.
	Phénix.	5000				. . .	2 % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1025
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1195
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	810
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000				750	
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril-juill.	. . .	1630
300,000	Orléans.	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1065
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1040
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	490
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	345
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	880
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	892 50
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	900
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	722 50
134,000	Midi.	500	100	4 %		. . .	600
70,000	Ouest.	500	250			. . .	722 50
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	545
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	600
33,200	Dijon à Besançon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	525
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	345
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	300
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	340
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	100	4 %		. . .	500
16,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	270
3,300	Propins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	315 310
	Saint-Etienne à Lyon.	5000	tout	488		. . .	12,750
	— Dito — industrielle.			1584		. . .	40,000
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	572 50
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
73,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	480

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée sur Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				. . .	40,000
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	630
	Voitures du Chemin de Fer	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	850
	Desirees	500	tout			. . .	640
	Favorites	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	2000
	Hirondelles	1000				. . .	300
	Luteciennes	500	tout	72	trimestriel.	. . .	841 25
	Omnibus	1000					
	Orleanaises	1000				. . .	800
	Sylphides	500				. . .	650
	Tricycles	800				. . .	600
	Gondoles Parisiennes	80				. . .	160
	Batignolaises	1000				. . .	650
	Charbonnages.						
	Anzin	280*					
	Azincourt (Nord)	1500*				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire)	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte					. . .	435
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil. 1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale)	1/2315	tout	34	avril.-octob.	. . .	680
	Long-Pendu (Saône-et-Loire)	500					
	Montchanin (Saône-et-Loire)	5000				. . .	4000
	Touches (Des)	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
30,000	Charbonnages belges	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu	1000	tout			. . .	175
	Pont-de-Loup (Sud)	1000	tout			. . .	240
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.)	1000				. . .	725
	— Dito. — (non priv.)					. . .	250
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes)	1000				. . .	400
	Tuyaux Chameroy	500				. . .	800
	Obligations Chameroy	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action)	200	tout		janv.-juill.	. . .	1200
6,000	Société de la Prusse Rhénane	375	tout		avril.-octob.	. . .	1140
	Valentin-Cocq	500					930
	Société de la Meuse	250				. . .	400
	Blanc de zinc (action d'apport)	500					
	— Dito. — (175 fr. payés)	500	175			. . .	500
	Corphalie	1000				. . .	1690
3,000	Nouvelle-Montagne	1000	tout		annuel.	. . .	1300
	Stolberg	750				. . .	1095
5,000	Eschweiller (Prusse)	750	tout	80		. . .	850
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez	100	tout	6 %	janv.-juill.	. . .	107 50
60,000	Mouzaïas (Algérie)	100	tout	néant.		. . .	47 75
	Valdibiora et Rora	100	25			130	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	6000
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1040
	Compagnie parisienne.	1000	tout			. . .	1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg.					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.	. . .	1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1800
	Bessège.					660	
	D'Allevard.					. . .	6300
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4700 ex-div.
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4420
	De l'Horme.					. . .	1000 1015
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	495 à 500
25,000	Châtillon et Commentry.	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique).	1000				. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux.	2500	tout	350		. . .	3'00
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	627 50 630
	Lin Maberly.	500				. . .	920
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		880	
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Actions de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	240 50
	Glaces de Saint-Gobain.						
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	505
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1810
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	475
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1500
	Etablissement Cavé.	250	125			. . .	245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	1010
	Moulins de Packham.	1000				. . .	850
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	80		. . .	28
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	115
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et C°.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	465
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe.	250	62 50			281 25	
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux.	500	150				
1,250	Pépinière de la Plissonnière.	400	100	5 %		. . .	400

Digitized by Google

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1140
	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1125	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1135
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1160
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1145
150,000	— Dito — de 1852.	500	340	140	3 0/0	500	janv.-juill.	. . .	355
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	940
5,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 0/0	1250	juin.-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 0/0	1250	mars.-sept.	. . .	1090
5,000	— Dito. — (nouvelles). .	1000	800	tout	6 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1242 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 0/0	1250	avril.-oct.	. . .	1075
20,000	— Dito. — (nouvelles). .	500	500	250	5 0/0	625	janv.-juill.	. . .	535
150,000	Nord.	500	335	tout	3 0/0	500	janv.-juill.	. . .	370
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	250	5 0/0	650	juin.-déc.	. . .	560
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 0/0	1250	avril.-oct.	. . .	1115
8,000	Avignon.	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1142 50
60,000	Méditerranée.	500	335	250	5 0/0	625	avril.-oct.	. . .	540
	— Dito.	500		tout	3 0/0	500	janv.-juill.	. . .	345
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1120
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 0/0	1000	janv.-juill.	. . .	1020
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1130
7,319	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1100
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1010
2,000	Andrez, à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050		. . .	1040
	Mines de la Loire.	1000			5 0/0	1250	fév.-août.	. . .	1130
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	1040
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 0/0			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 1/2 0/0	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 1/2 0/0	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065 nouv.

M. JACQUES BRESSON, Propriétaire-Rédacteur de ce Cours d'Actions, *se charge de fournir gratuitement les informations statistiques et générales qui lui seraient demandées sur les Compagnies indiquées ci-dessus, ainsi que sur toute autre Société Industrielle ou Commerciale. — (Ecrire franco.)*

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Les travaux du Chemin de Fer d'enceinte de Paris sont poursuivis avec une très-grande activité, et plusieurs sections importantes seront ouvertes à la circulation avant la fin de l'année. On sait que ce Chemin de ceinture doit servir au Chemin de Saint-Germain pour sa ligne d'Auteuil, et au Chemin de Fer de Strasbourg pour le Chemin qu'il a projeté de Vincennes à Mulhouse.

Le grand tunnel qui est sous Belleville est percé de part en part. Il a 1,100 mètres de longueur; il décrit une courbe, et est éclairé par onze puits revêtus en briques. Les wagons y circulent déjà, traînés par des chevaux. On a trouvé, dit-on, des bancs de glaise d'une grande pureté, le koalin ou terre à porcelaine, des sources d'eau vive abondantes et des bancs de pierre à plâtre d'une grande richesse.

L'entrée de ce tunnel a lieu au nord, vis-à-vis l'église de La Villette, dans

les anciennes carrières à plâtre des buttes Saint-Chaumont, et la sortie a lieu à Charonne, derrière le cimetière du père La Chaise.

— Il reste tout au plus 6 ou 7 kilomètres de rails à poser pour opérer la jonction de la section du Chemin de Fer d'Angoulême à Poitiers. Cet important événement, qui place la ville d'Angoulême à dix heures de distance de la capitale, s'accomplira dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— On écrit de Strasbourg :

Nous complétons les renseignements que nous avons publiés il y a quelques jours sur les essais que l'on fait pour déterminer les modifications à introduire dans le service des Chemins de Fer des deux lignes, par suite de l'achèvement de la seconde voie du Chemin de Paris à Strasbourg.

Ces essais ont commencé le 23 juin. Ce jour-là le convoi de Paris, partant à sept heures trente minutes du soir, a conduit une voiture de poste servant de bureau ambulant, et les trois employés qui la montaient ont opéré dans tout le parcours de Paris à Mulhouse le triage des lettres. Ce même personnel est revenu de Mulhouse par le train de trois heures vingt minutes, et est reparti de Strasbourg pour Paris avec le convoi de trois heures trente minutes. On peut, dès maintenant, assurer qu'à l'avenir il y aura un convoi au moins qui fera le service de bureau ambulant entre Paris et Mulhouse.

Une première modification va avoir lieu dans la marche des convois, mais elle ne pourra pas, dès maintenant, réaliser toutes les améliorations que l'on est en droit d'attendre.

L'état de la voie ne permet pas encore, dans toutes ses parties, le parcours à toute vapeur; il y a plusieurs portions de la voie où les remblais sont élevés sur des terrains marécageux qui obligent, par simple mesure de prudence, à ralentir la marche.

Les communications ne pourront donc acquérir leur état normal que lorsque la voie sera dans toute son étendue également tassée et qu'elle offrira partout les garanties désirables de sécurité pour le public.

— Par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 18 juin, MM. Picot, ingénieur en chef du département de l'Isère, et Gentil, ingénieur ordinaire de l'arrondissement nord de Grenoble, viennent d'être chargés de faire les études relatives à la ligne de Grenoble à Briançon.

— Le sieur X. Henry, ex-employé au Chemin de Fer de Namur à Liége, vient d'être breveté pour un appareil destiné à amortir le choc de deux locomotives se rencontrant. C'est au moyen de différents corps flexibles, mais protégé par une enveloppe de cuir solidement fixée qui leur donne une force de résistance suffisante pour ne pas s'éventrer, que l'inventeur serait parvenu à éviter les dangers des chocs. Cet appareil sera soumis avant peu à la commission des Chemins de Fer Belges.

— Les principales villes de la Bavière, telles que Munich, Augsbourg,

Nurenberg, ont stipulé dans les contrats qu'elles ont passés avec les Compagnies pour l'éclairage des rues et des maisons, que, dans le cas de la découverte d'un moyen d'éclairage moins coûteux et aussi commode que celui du gaz tiré de la houille, les Compagnies seraient tenues à l'adopter, et à réduire en conséquence les sommes auxquelles elles ont droit.

Or, on croit que ce cas est arrivé, puisqu'on a trouvé le moyen de tirer du bois un gaz qui, dit-on, est plus pur et coûte moins que le gaz de houille. En effet, dans la ville de Baireuth les rues sont déjà éclairées par le gaz de bois : on a aussi tenté des essais dans la ville de Heilbronn, et les partisans du nouveau système font des démarches pour l'essayer à Augsbourg. Cependant, il s'élève encore des objections contre ce mode l'éclairage, et l'on prétend que les expériences faites jusqu'à présent sont loin d'être convaincantes.

— Les Mines de houille de Saint-Lambert-du-Lattay et de Chaudefonds, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire), d'une étendue de 19 kilomètres 1/4, vont être vendues le 26 juillet 1853, par adjudication publique, à cause de licitation entre majeurs; ces Mines se trouvent sur la grande route d'Angers à Chollet; leurs dépendances comprennent des terrains et immeubles, une machine à vapeur, et généralement tout le matériel servant à l'exploitation.

Chemins de Fer Étrangers.

En Angleterre, il vient de se former une entreprise dans le but d'acheter et de fournir des wagons de Chemins de Fer aux marchands de charbons et autres commerçants qui trafiquent sur les Chemins de Fer du Midland, Londres, North-Western et autres. Les wagons seront loués par cette Compagnie moyennant un revenu annuel, qui, après le payement des réparations, réalisera une somme suffisante, non-seulement pour rembourser tous les frais de l'affaire, et payer aux actionnaires un dividende de 7 1/2 pour 0/0 par année (payable par semestre), mais encore pour laisser un ample fonds comme capital de réserve, qu'on emploierait à construire de nouveaux wagons, ou de tout autre manière qui paraîtrait plus convenable.

Des propositions ont été faites par M. W. A. Adams, de Birmingham, propriétaire et constructeur de wagons, pour fournir à la Compagnie cinq cents wagons, d'une construction convenable et appropriée à cet effet; deux cents seraient mis sur-le-champ à la disposition de la Compagnie, et le surplus serait disponible à sa première demande. Les réparations et l'entretien des wagons, pendant une période de neuf années, seraient exécutés d'après un chiffre fixé.

Un acte d'établissement sera immédiatement passé et enregistré. 5 liv. sterl. par action seront payées sur-le-champ, et le surplus sera exigible par versements n'excédant pas 10 pour 0/0, et à intervalles de trois mois au moins.

La Compagnie sera dirigée par un comité de cinq actionnaires, propriétaires

Digitized by Google

d'au moins vingt actions chacun ; trois des membres formeront un nombre suffisant, et deux d'entre eux se retireront annuellement : ils pourront être réélus.

Un dépôt de wagons sera établi à Masboro, près de la ligne du Chemin de Fer de Midland, où l'on a l'intention d'établir les bureaux publics de la Compagnie, et où les affaires de cette Compagnie seront traitées.

— On écrit de Londres : Nous apprenons que des arrangements ont été pris entre les actionnaires anglais et espagnols de la Compagnie des Mines des Asturies.

La convention, si l'on peut la nommer ainsi, a été signée cette semaine, à Paris. Comme nous n'avons pas le traité en main, nous nous abstenons de toute remarque sur une opération qui a fait passer une large part des capitaux anglais à des actionnaires étrangers.

— Une demande de concession d'un Chemin de Fer de Gand à Grammont (Belgique), vient d'être faite par M. Louis Mors, ingénieur civil à Bruxelles ; ce Chemin de Fer est destiné à réunir le bassin de Charleroi au centre industriel et commercial de Gand.

— La Compagnie générale des Chemins de Fer du Grand-Duché de Bade vient de jeter un magnifique pont, d'une nouvelle invention, sur la Kinsig, rivière d'une impétuosité extraordinaire, qui parcourt la belle vallée de ce nom, et qui occasionne souvent de grands dommages par ses inondations subites. En août 1851, un pont de fonte, très-solidement établi, fut emporté par le courant ; mais le nouveau pont est d'une légèreté et d'une élasticité à défier le déluge. Dernièrement, lors de son inauguration, il a subi de très-fortes épreuves, auxquelles ont assisté plusieurs grands dignitaires du pays, une population nombreuse et une foule d'étrangers. On a commencé par y faire passer une locomotive à vitesse ordinaire, remorquant une douzaine de wagons modérément chargés. Le passage de ce train n'a pas même donné lieu à une vibration de 0°,3‴ à l'aiguille qui indique le degré d'inclinaison que subit le pont par suite du poids qu'il supporte. On a ensuite renouvelé l'expérience, mais cette fois en quintuplant la charge : l'on a placé sur deux rangs six locomotives suivies de vingt-quatre voitures aussi chargées que possible, et cette fois la vitesse a atteint 12 lieues à l'heure, ce qui augmente considérablement le poids et occasionne une vibration très-forte. L'aiguille marqua alors 9°,3‴. Le poids du convoi était de 31,650 kilogrammes, doublé par la vitesse.

Cette curieuse expérience donne donc une entière sécurité pour l'avenir, et par sa construction, le pont de Kinsig n'a plus rien à craindre des inondations.

— Le roi de Prusse, avant son départ pour l'île Rugen (Poméranie), inaugurera l'ouverture des Chemins de Fer de Westphalie et de la dernière partie du Chemin de Fer de Braunsberg et Kœnigsberg.

Digitized by Google

— A Berlin, les ingénieurs de l'Etat s'occupent activement maintenant à examiner les diverses demandes qui lui ont été faites, principalement par des entrepreneurs anglais, pour la concession de différentes lignes de Chemins de Fer. Dans beaucoup de cas, ces concessions ont été accordées à des conditions très-libérales, le Gouvernement lui-même garantissant un intérêt minimum de 4 pour 0/0.

Il y a là un vaste champ toujours ouvert à beaucoup de belles entreprises de ce genre, et les capitalistes anglais font chaque jour ce que les Allemands sont trop timides et trop peu pratiques, plutôt que trop pauvres, pour entreprendre.

La *Gazette Piémontaise* du 9 juin, publie la loi ordonnant la construction de la ligne de Novara et d'Arona, en continuation de celle de Gênes à Novara. On construira un port à Arona, auprès de l'embarcadère, et les steamers du Gouvernement feront la service entre cette place et la côte nord du Lac-Majeur. La dépense est fixée à 4,860,000 francs. Des négociations doivent être entamées avec les Cantons suisses intéressés dans la question, et avec le Conseil Fédéral, pour l'extension du Chemin de Fer jusqu'au lac de Constance. Le Gouvernement piémontais est en outre autorisé par la loi à garantir à toute Compagnie, qui se constituerait dans ce but, la somme de 10 millions de francs pour ses actions.

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 30 Juin au 7 Juillet 1853.

30 Juin. — Le Palladium (Assurance contre l'Incendie), à trois heures, 4, boulevard des Italiens, à Paris.

30 Juin. — Compagnie centrale de Voitures de remise (F. Jouclet et Comp.), à sept heures du soir, 41, rue Richer, à Paris.

1er Juillet. — Compagnies des Mines de Mouzaïa, à trois heures, salle Sainte-Cécile, 49, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

2 Juillet. — Compagnie des Landes de Bordeaux, à midi, 31, rue d'Astorg, à Paris.

2 Juillet. — Société des Deux-Cirques, à midi, 37, Avenue-d'Antin.

4 Juillet. — Chemin de Fer de Paris à Versailles (rive gauche), à une heure, salon de Mars, 85, rue du Bac.

Société générale de Crédit mobilier.

Le Conseil d'administration de la Société générale du Crédit mobilier a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'ensemble des sommes déposées en compte courant ou réalisées en obligations, à moins d'un an de terme, atteignant le chiffre de 60 millions, soit le double du capital réalisé, il est devenu indispensable, pour obéir aux prescriptions de l'article 8 des statuts, de fixer, dès à présent, les époques auxquelles se feront les derniers appels de fonds.

En conséquence, les versements destinés à compléter le capital des actions

devront s'effectuer au siége de la Société, place Vendôme, 22, aux époques suivantes :

75 fr.	par action	du 5 au 20 juillet prochain.
75 fr.	—	du 15 au 30 septembre.
100 fr.	—	du 15 au 31 décembre.

Ensemble 250 fr. par action.

Le Conseil a décidé en outre que, en vertu de l'article 57 des statuts, il sera, sur les bénéfices réalisés, distribué pour le premier semestre, à dater du 5 juillet prochain, un à-compte de 5 pour 0/0 par an sur les 250 fr. versés, soit 6 fr. 25 c. par action.

Ce dividende de 6 fr. 25 c. sera déduit du premier appel ci dessus, ce qui réduira à 68 fr. 75 c. par action la somme à verser du 5 au 20 juillet prochain.

MM. les actionnaires auront la faculté de se libérer par anticipation de la totalité des susdits versements ; l'intérêt des versements anticipés leur sera bénéficié à raison de 4 pour 0/0 l'an.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 1853, DES ACTIONNAIRES DU CHEMIN DE FER DE SAINT-ETIENNE A LYON.

Cette assemblée s'est constituée sous la présidence de M. Henri Boulard, elle avait pour objet et elle a ratifié les conventions passées les 27 décembre et 6 avril dernier, par le Conseil d'administration et les représentants de la Compagnie de jonction de Rhône et Loire ; elles placent sous le régime d'une concession unique, avec le rameau de Saint-Etienne à Montrambert, les trois sections principales destinées à relier entre eux les Chemins de Paris à Lyon, de Lyon à la Méditerranée, de Paris à Orléans, au Centre et à Bordeaux.

Le traité principal énonce la vente des concessions de Saint-Etienne à Lyon et de Saint-Etienne à Montrambert ; le prix stipulé, en outre, de la charge spéciale de servir l'intérêt et l'amortissement de la dette, est, pour la part revenant aux actionnaires, de 94,974 obligations distribuées ainsi :

Pour les 2,200 actions de capital, à raison de 25 obligations et 1/2 chacune.	56,100	obligations.
Pour les 400 actions d'industrie, de fondateurs ou de gérants, à 96 obligations 1/4 l'une.	38,500	—
Reste non réparti.	374	—
Total égal.	94,974	obligations.

Le traité stipule que ces obligations, au capital de 625 fr., et portant 25 fr. d'intérêt annuel, payable par semestre, seront remboursables en quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du 1er janvier 1853, sous la garantie de l'Etat.

Plus tard, cette condition de garantie, pour toute la durée de l'amortisse-

ment, a dû être modifiée, le gouvernement n'ayant pas consenti à accorder sa garantie au-delà de cinquante ans.

Sous la foi du payement du prix stipulé, la Compagnie de jonction sera mise au lieu et place de la Compagnie de Saint-Etienne à Lyon, tant activement que passivement.

La nouvelle Compagnie reste chargée à forfait de la liquidation de la Compagnie de Saint-Etienne à Lyon, pour la reprise de son actif et à charge d'acquitter son passif, tels que l'un et l'autre existeront au moment de la remise qui en sera faite, avec décharge définitive pour l'administration de la Compagnie de Saint-Etienne à Lyon, *sans recours ni recherche pour quelque cause que ce soit*.

La mise en liquidation de la Société anonyme du Chemin de Fer de Saint-Etienne à Lyon remontera au 1er janvier 1853. A dater de ladite époque, et jusqu'à la remise de l'actif social, le Conseil d'administration continuera à gérer et administrer cet actif social et l'exploitation, mais pour le compte, aux risques et fortune de la Compagnie de Jonction.

Réserve est faite au profit des actionnaires, de leurs droits à dividendes pour tout ce qui est antérieur au 31 décembre 1853.

Le même jour qu'a été signé le traité principal, il a été également signé un traité annexe contenant quelques explications ou conventions accessoires destinées à compléter les stipulations précédemment relatées; la principale est relative à la nature de titres qui composent la dette sociale, dont le prix total est représenté par 25,026 obligations semblables aux précédentes (1), dont l'intérêt représente l'intérêt de la dette du Chemin de Fer de Saint-Etienne à Lyon. L'amortissement reste en outre à la charge de la Compagnie de Jonction, dans les conditions où les différentes parties de la dette sont souscrites, et sans novation des titres des créanciers.

Enfin, il est stipulé et mis à la charge de la Compagnie de jonction, en sus du prix principal, une allocation en faveur de M. Gervoy, directeur, et de M. Achille Guillaume, agent central, à titre de récompense pour les bons services rendus par eux à la Compagnie depuis longues années.

Les autres employés et agents de la Compagnie ont aussi été l'objet de la sollicitude du conseil d'administration; leur position a été réglée par un traité spécial qui leur assure, pour le cas où ils perdraient leur emploi par suite de la réunion des lignes, la même indemnité qu'ont obtenue en pareille circonstance les employés réformés des Compagnies d'Orléans et des lignes fusionnées.

L'assemblée, avant de se séparer, a voté des remercîments aux membres du

(1) Le prix total était 120,000 obligations, savoir :

Pour remplacer les actions.	94,974 obligations.
Pour la dette sociale	25,026 —
Somme égale.	120,000 obligations.

Digitized by Google

conseil d'administration et aux principaux agents du service. Nous aimons à constater ces faits en ce qu'ils énoncent l'esprit d'équité qui guide les grandes Compagnies industrielles qui font l'honneur de notre époque.

Assemblée générale du 25 Juin 1853, des Actionnaires du Chemin de Fer d'Andrezieux a Roanne.

Cette réunion a eu lieu sous la présidence de M. le vicomte de Lezardière; elle a adopté à l'unanimité :

Premièrement. — Les conventions passées le 22 décembre 1852 et 6 avril 1853, entre MM. de Noailles, duc de Mouchy, Benoît Fould, banquier, Charles Seguin, des Arts, banquier, et Auguste Delahante, formant le comité représentant la Compagnie des Chemins de Fer de jonction du Rhône à la Loire, d'une part.

Et M. le colonel Henri de Baudrieul, président, et MM. le vicomte de Romanet, Pellassy de l'Ousle, Gustave Bécourt et Auguste Godard, administrateur de la Compagnie d'Andrezieux à Roanne, agissant en cette qualité et en vertu des articles des statuts et de la délibération sur la ratification du traité de cession, pour lesquelles conventions la Compagnie cède et abandonne à la Compagnie des Chemins de Fer de jonction du Rhône à la Loire, à partir du 1er avril 1853, la concession du Chemin de Fer d'Andrezieux à Roanne, ensemble tous les terrains, immeubles et mobilier industriel, avec tous les avantages, obligations et charges y attachés.

Secondement. — La convention passée le 16 mai 1853, entre le ministre des travaux publics, d'une part, et le comité représentant la Compagnie des Chemins de Fer de jonction du Rhône à la Loire, d'autre part, portant, entre autres choses, approbation de la cession faite à cette Compagnie par les traités des 22 décembre 1852 et 6 avril 1853, de la concession du Chemin de Fer d'Andrezieux à Roanne, aux charges, clauses et conditions portées sur lesdites conventions, lesquelles ont été approuvées par la convention du 16 mai, le décret impérial du 17 mai, et la loi du 10 juin 1853.

En conséquence, l'assemblée a donné au conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de suivre l'exécution desdits traités, avec l'autorisation d'en modifier, s'il le juge convenable, les conditions autant que celles qui fixent le prix de vente et sa répartition, et celles qui règlent la garantie de l'État, recevoir les 11,600 obligations revenant aux actionnaires conformément à l'article 2 du traité du 22 décembre 1852; continuer à gérer et à administrer, en conformité de l'article 7 du traité du 22 décembre 1852, le Chemin de Fer d'Andrezieux à Roanne, suivant les statuts, les règlements et les décisions prises ou à prendre par ledit conseil.

M. Gustave Bécourt a lu le rapport du conseil d'administration sur les opérations du premier trimestre de l'année 1853; M. Bignon a donné lecture

du rapport de la commission de comptabilité ; les comptes ont été approuvés et décharge pleine et entière a été donnée au conseil d'administration pour sa gestion.

L'assemblée a voté à l'unanimité des remercîments aux Administrateurs et au Directeur de la Compagnie, ainsi qu'à la commission de comptabilité. Sur la proposition de M. le marquis de Bourdeille, elle a voté également à l'unanimité à chacun de MM. les Administrateurs et à M. le Directeur de la Compagnie, à titre de souvenir et comme témoignage de reconnaissance, un jeton en or de la valeur de 100 fr.

Le Chemin de Fer de Saint-Etienne à Andrezieux a adopté, dans son assemblée générale du 21 juin 1853, les conventions passées avec la Compagnie des Chemins de Fer de Jonction du Rhône à la Loire.

Les trois Chemins, de Lyon à Saint-Etienne, de Saint-Etienne à Andrezieux, d'Andrezieux à Roanne, sont aujourd'hui la propriété de la Compagnie du Rhône à la Loire : c'est un fait accompli ; déjà les statuts de la nouvelle Société anonyme ont été remis à Son Excellence le Ministre du Commerce et des Travaux publics.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

BANQUE DE FRANCE. Le Dividende du premier semestre 1853 est fixé à 70 fr. par action.

Il sera payé à bureau ouvert à dater du 1er juillet prochain sur l'émargement de MM. les actionnaires ou de leurs fondés de pouvoir.

On devra présenter les titres.

Le 25 juin 1853.

Le secrétaire-général,
VILLE.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON. Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le deuxième coupon de dividende, fixé à 14 fr., représentant : 1° l'intérêt à 5 0/0 sur les 250 fr. versés ; 2° le quart des bénéfices de l'exploitation pendant la première année (1852) ; leur sera payé à partir du 1er juillet 1853, à la caisse de l'administration centrale, 47, rue de Provence, tous les jours, de dix heures à trois heures (les dimanches et fêtes exceptés).

MM. les actionnaires peuvent déposer à l'avance leurs coupons, à partir du 20 juin courant, de dix heures à deux heures.

Ils trouveront à l'administration tous les imprimés relatifs à ce service.

Le secrétaire général de la Compagnie,
G. REAL.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. MM. les actionnaires du Crédit foncier de France sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 9 juillet prochain, à trois heures, au siége de la Société, rue des Trois-Frères, 5, à l'effet de se prononcer sur les modifications proposées aux statuts de la Société.

Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées au siége de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.

CHEMIN DE FER DU NORD. *Payement du Dividende de juillet.* — Les administrateurs de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, pour accélérer le payement du dividende de 25 fr. 50 c. par action, et de 7 fr. 50 c. par obligation, à échoir le 1er juillet prochain, et faciliter la vérification des bordereaux, les coupons d'actions et d'obligations peuvent être dès à présent déposés à la caisse de la Compagnie, place Roubaix ; il sera délivré aux déposants des numéros d'ordre, qui leur donneront le droit d'effectuer le recouvrement de leurs dividendes, avant les personnes qui n'auraient pas effectué le dépôt préalable de leurs titres.

Du 1er au 10 juillet, il ne sera possible de payer que sur bordereaux préalablement déposés. — Dans cette période, le dépôt des coupons continuera à s'effectuer.

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET CHERBOURG.

MM. les actionnaires sont prévenus que la somme de 3 fr. 20 c. par action, montant des intérêts au 30 juin 1853, sera payée à la caisse de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, de dix heures à trois heures, à dater du 1er juillet prochain. Ceux de MM. les actionnaires qui ne pourraient présenter eux-mêmes leurs titres, sont invités à remettre à la personne chargée par eux de les présenter, une autorisation de toucher les intérêts auxquels ils ont droit.

Le présid. du Conseil d'administration,
Comte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET CHERBOURG.

MM. les actionnaires sont prévenus que les actions de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Caen et à Cherbourg seront reçues en dépôt, à dater du 15 juillet 1853, dans la caisse établie à cet effet, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, à Paris.

Les dépôts et demandes de retrait seront reçus tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à trois heures; les retraits s'effectueront les jeudis.

Jusqu'à la remise des certificats de dépôt signés par les administrateurs, des bulletins de dépôt seront délivrés. Ces bulletins devront toujours porter la signature du chef du bureau des actions.

Le présid. du Conseil d'administration,
Comte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET CHERBOURG.

MM. les actionnaires sont prévenus que la somme de 3 fr. 20 c. par action, montant des intérêts au 30 juin 1853, sera payée à la caisse de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, de dix heures à trois heures, à dater du 1er juillet prochain. MM. les actionnaires sont prévenus, en même temps, qu'ils auront à présenter leurs titres, le paiement des intérêts devant être constaté par l'apposition d'une estampille.

Le présid. du Conseil d'administration,
Comte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

SUCRERIE DE BOURDON, HERBET ET COMP.

MM. les actionnaires de la Sucrerie de Bourdon, Herbet et Comp., sont prévenus que le quatrième et dernier versement de 125 fr. par action devra se faire chez MM. Ch. Noel, H. Place et Comp., 9, Faubourg-Poissonnière, le 30 juin courant.

Ce délai passé, aux termes de l'article 13 des statuts, l'intérêt à 5 pour 0/0 sera exigible.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle, prescrite par l'article 41 des statuts, aura lieu le 28 juillet 1853, à trois heures de l'après-midi, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, à Paris.

Les actionnaires, propriétaires ou porteurs de vingt actions au moins, soit en titres, soit en certificats de dépôt, qui désireront assister à cette assemblée, devront, aux termes de l'article 43 des statuts, se présenter au siége de la Société, avant le 14 juillet prochain, de dix heures à quatre heures, pour retirer leurs cartes d'admission, en produisant leurs titres nominatifs ou certificats de dépôt et en déposant les titres au porteur. — Des modèles de pouvoirs seront délivrés au siége de la Compagnie.

Par ordre du Conseil :

Le secrétaire de la Compagnie,
Adolphe THIBAUDEAU.

CHEMIN DE FER DE MONTEREAU A TROYES.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des obligations de l'emprunt de la Compagnie, que le semestre d'intérêts échéant le 1er juillet 1853, soit 25 fr. par obligation, sera, sur la remise des coupons, et à partir dudit jour 1er juillet, payé au siége de la Société, rue d'Antin, 14, à Paris, de dix heures à trois heures, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Le Conseil d'administration rappelle, en même temps, que les sept obligations portant les numéros :

934 936 1807 2167 2251 2319 2778

qui ont été désignées pour être amorties dans le tirage au sort fait à l'assemblée générale des actionnaires, le 27 avril dernier, seront, à partir du 1er juillet prochain, remboursées à raison de 1,250 fr. par obligation.

COMPAGNIE DU GAZ DE FRIESLAND.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Gaz de Friesland, située à Leuwarden (Hollande), sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 20 juillet prochain, à midi, au siége de la Compagnie, cité Trévise, 6, à Paris.

Les objets à l'ordre du jour sont :

1° Rapport du gérant et présentation des comptes de l'exercice 1852-1853;

2° Modifications des articles 4, 24, 25 et 32 du contrat social;

3° Nomination des membres du comité de surveillance;

4° Mesures ultérieures à prendre dans l'intérêt de la Compagnie.

Paris, le 17 juin 1853.

Digitized by Google

MINES, FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX D'HERSERANGE ET MOULAINE. — MM. les actionnaires de la Société des Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine sont priés de se présenter chez MM. Alliez, Grand et Comp., banquiers, rue de Trévise, 14, à partir du 25 juin courant jusqu'au 5 juillet prochain, pour échanger les titres provisoires d'actions contre des titres définitifs, et verser 125 fr. restant dus pour obtenir une action libérée de 500 fr.

Cet appel de fonds est la conséquence d'une importante commande de coussinets pour le Chemin de Fer de Strasbourg, acceptée par les gérants, et qui ajoute aux nombreuses entreprises de la Société des marchés avantageux et de longue durée.

MINES DE TÉNÈS. Le gérant a l'honneur d'informer MM. les actionnaires des Mines de Ténès (concession de l'Oued-Allélah), que le premier semestre des intérêts 4 pour 0/0 leur sera payé, savoir :

A Paris, au siége social, 8, rue de Provence, de une heure à quatre heures de l'après-midi ;

A Marseille, chez MM. Chataud-Décugis et Comp., banquiers;

Et à Londres, chez MM. Devaux et Comp., 62, King's William Street.

COMPAGNIE DES MINES DE MOUZAIA. MM. les actionnaires de la Compagnie des Mines de Mouzaia sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 1er juillet prochain, à trois heures de relevée, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49, à Paris.

L'assemblée a pour objet :

1° D'entendre les comptes du gérant;

2° De délibérer sur les modifications à apporter aux statuts ;

3° De recevoir une communication importante et de délibérer sur son objet, s'il y a lieu.

Pour être admis dans cette assemblée, il faut posséder et avoir déposé cinquante actions, sur récépissé, au siége de la Société, rue de la Victoire, 13, au moins dix jours avant l'assemblée.

On peut se faire représenter par simple lettre missive jointe au récépissé de dépôt, mais seulement par un mandataire ayant droit de présence.

Un mandataire ne peut accepter plus d'un mandat.

Le gérant,
KERVÉGUEN et Comp.

SOCIÉTÉ ANONYME DES HOUILLÈRES DE LAYON ET LOIRE. MM. les actionnaires de ladite Société sont prévenus que le dividende fixé à 29 fr. par action pour l'exercice 1852, par l'assemblée générale du 30 janvier dernier, se paye, à compter du 25 juin courant, chez MM. Blacque Certain Drouillard, banquiers, rue de Grammont, 21.

Paris, 28 juin 1853.

CAISSE GÉNÉRALE DES ENTREPRENEURS. MM. les actionnaires de la Caisse générale des Entrepreneurs (Ch. Pagny et Comp.) sont priés d'effectuer le versement du deuxième cinquième de leurs actions, à la caisse de la Compagnie, rue Laffitte, 29, dans un mois, à partir de ce jour.

Paris, 27 juin 1853.

Les gérants,
CH. PAGNY ET COMP.

CAISSE INDUSTRIELLE.

A. COURTOIS FILS ET COMP., 5, rue Neuve-Saint-Augustin.

MM. les membres du Comité de surveillance de la Caisse Industrielle ayant pris connaissance des opérations de la Société depuis 1er janvier 1853 et constaté que les bénéfices réalisés permettent de distribuer aux actions 2 1/2 pour 0/0 d'intérêt semestriel, aux termes de l'article 19 des statuts, MM. les actionnaires sont invités à toucher, à partir du 1er juillet prochain, à la caisse de la Société, sur la présentation du coupon N° 1 attaché à leurs actions, 1 fr. 25 c. par action.

ASSURANCES SUR LA VIE. Capitaux payables au décès des assurés. — Rentes viagères. — Pensions de Retraites et Dots des Enfants. — Participation des Assurés dans les Bénéfices.

Compagnie de l'UNION, autorisée en 1829, établie à Paris, rue de la Banque, 15.

Capital de garantie et fonds placés : DIX-HUIT MILLIONS de francs.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA SUISSE. MM. les actionnaires sont prévenus que l'intérêt à raison de 4 pour 100 l'an est payable chez MM. York et Comp., 110, rue Neuve-des-Mathurins, tous les jours, de midi à deux heures.

Les certificats devront être déposés un jour à l'avance.

Digitized by Google

COMPAGNIE DE LA HOUILLÈRE

MONTIEUX-ST-ÉTIENNE.

MM. les actionnaires de cette Compagnie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 21 juillet 1853, à trois heures précises, en la demeure de M. Bouquerot, rue Neuve-des-Mathurins, 10, à Paris, pour délibérer sur des modifications à apporter aux statuts.

Immédiatement après la séance, il y aura le même jour et au même lieu une assemblée générale ordinaire pour entendre le rapport du conseil d'administration et celui de l'agent général sur les opérations et les comptes du dernier exercice.

Pour être admis à l'assemblée générale extraordinaire, il suffit d'être propriétaire d'une seule action; pour faire partie de l'assemblée générale ordinaire, il faut en posséder dix au moins. Les actionnaires doivent être porteurs de leurs titres.

CANAL DES ALPINES.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Canal des Alpines, constituée suivant acte du 29 novembre 1845, Cahouet, notaire à Paris, et modifiée suivant délibération du 9 octobre 1848, insérée à la suite dudit acte, sont convoqués extraordinairement à une assemblée générale, ayant pour objet le transport des droits de cette Compagnie à une Compagnie nouvelle. Cette assemblée sera tenue *ad hoc* à Londres, le 28 août 1853, à midi, au domicile du gérant (2, New-Inn, Strand), où ils sont invités à se faire inscrire immédiatement pour recevoir toutes communications relatives à la tenue de cette assemblée et de tout autre plus prochaine qui, aux termes des statuts, peut faire l'objet d'une convocation par circulaire.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

35, RUE LOUIS-LE-GRAND. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'État, actions de la Banque et créances hypothécaires.

MANUFACTURES DE GLACES,

VERRES A VITRE, CRISTAUX ET GOBELETTERIES, *rue de Jéricho*, 3, *à Bruxelles*. — L'administration a l'honneur d'informer les porteurs d'actions de la Société qu'ils pourront recevoir, dès le 1er juillet prochain, à la caisse de la Société, à Bruxelles, ou chez MM. Mallet frères et Comp., banquiers, rue de la Chaussée d'Antin, 13, à Paris, les intérêts de l'exercice échéant fin de ce mois, et montant à 50 fr. par coupon.

Le payement du dividende sera annoncé ultérieurement, après la confection et l'approbation du bilan.

Bruxelles, le 11 juin 1853.

L'administrateur gérant,
J. VAN DEN BROECK.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord	11 au 19 juin.	327.988	302 279	630.267	533 557	14,318,698	12,177,766
Rouen	19 au 25 juin.	100.256	105,795	206,051	175,065	»	»
Havre	19 au 25 juin.	35,265	54,858	90,124	72,524	»	»
Orléans avec ses prolongements	12 au 18 juin.	289.746	359 224	648.970	541,476	14,521,380	12,001,903
Strasbourg	4 au 10 juin.	248.973	289.705	538,678	»	9,056,390	»
Bâle	6 au 12 juin.	30,308	30.068	60,376	46,035	1,234.335	1,000,229
Montereau	11 au 17 juin.	11.343	15,220	26,563	22,839	558 919	560.366
Lyon	12 au 18 juin.	229,886	168,080	397,967	332,513	8,546,639	7,337,993
Marseille		»	»	»	»	»	»
Ouest	13 au 19 juin.	»	»	144.550	98,436	1,942,522	1,595,313
Andrez, à Roanne	29 mai au 4 juin.	3,238	22,370	25,610	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Digitized by Google

N° 27.] JEUDI 7 JUILLET 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par **Jacques Bresson.**

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions SEUL *est fixé a* **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.	. . .	2650
2,100	Banque de l'Algérie	500	tout	21 60	mai.-nov.	. . .	531 25
40,000	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.	. . .	665
50,000	Crédit foncier de France	500	250			. . .	660
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200			. . .	1020
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	250			. . .	747 50
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		. . .	1800
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	535
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	550
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu – Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
40,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et Cie)	250	50	4 %	janv.-juill.	. . .	250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp.	25	tout			. . .	45
20,000	Caisse Courtois et Comp.	50	tout			. . .	45
	Parisienne (Société immobilière)	500	125			. . .	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25			. . .	en émission.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	153 % b.
400	Générale	5000				. . .	32,500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5			. . .	67 % b.
4,000	Phenix	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/6			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	82 % b.
2,000	France	5000	1/5			. . .	45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.	. . .	70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.	. . .	31 % b.
	Confiance	5000				. . .	5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				. . .	40 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5			. . .	16 ½ % b.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Ocean	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			. . .	22 % b. ex-d.
400	Mélusine					. . .	15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	7 % b.
	Union des Ports (nominatif)					. . .	12 % b. ex-d.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Générale.	7500				. . .	60 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 ½ % b.
	Phénix.	5000				. . .	2 % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1025
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1200
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	810
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000				750	
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril.-juill.	. . .	1600
300,000	Orléans.	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1065
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1032 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	490
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	340
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	850 ex-div.
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	880 ex-int.
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	885 ex-div.
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	720
134,000	Midi.	500	100	4 %		. . .	610
70,000	Ouest.	500	250			. . .	725
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	502 50 ex-int.
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	605 ex-int.
33,200	Dijon à Besançon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	505 ex-int.
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	340
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	395
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	335
36,000	Béziers à Graissaussac.	500	100	4 %		. . .	500
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	275
3,300	Proyins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	215 210
	Saint-Etienne à Lyon.	5000	tout	488		. . .	12,750
	— Dito. — industrielle.			1584		. . .	40,000
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	570
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	480

NOMBRE d'actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				. . .	40,000
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	630
	Voitures du Chemin de Fer	500	250	20	février.	. . .	340
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	840
	Desirees	500	tout			. . .	630
	Favorites	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1900
	Hirondelles	1000				. . .	300
	Lutéciennes	500	tout	72	trimestriel.	. . .	835
	Omnibus	1000				. . .	2400
	Orléanaises	1000				. . .	800
	Sylphides	500				. . .	650
	Tricycles	800				. . .	600
	Gondoles Parisiennes	80				. . .	160
	Batignolaises	1000				. . .	650
	Charbonnages.						
	Anzin	280*					
	Azincourt (Nord)	1500*				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire)	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte					. . .	435
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil. 1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale)	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	660
	Long-Pendu (Saône-et-Loire)	500					
	Montchanin (Saône-et-Loire)	5000				. . .	4000
	Touches (Des)	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
30,000	Charbonnages belges	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu	1000	tout			. . .	175
	Pont-de-Loup (Sud)	1000	tout			. . .	240
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.)	1000				. . .	725
	— Dito. — (non priv.)					. . .	250
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes)	1000				. . .	400
	Tuyaux Chameroy	500				. . .	800
	Obligations Chameroy	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action)	200	tout		janv.-juill.	. . .	1190
	Blanc de zinc (action d'apport)	500				. . .	en liquidation.
	— Dito. — (175 fr. payés)	500	175			. . .	en liquidation.
	Corphalie	1000				. . .	1690
3,000	Nouvelle-Montagne	1000	tout		annuel.	. . .	1300
	Stolberg	750				. . .	1095
5,000	Eschweiller (Prusse)	750	tout	80		. . .	850
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez	100	4 % tout		janv.mai.juil.		
60,000	Mouzaïas (Algérie)	100	tout	néant.		. . .	105
	Valdiblora et Rora	100	25			130	5[49

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME à verser par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	6000
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1040
	Compagnie parisienne	1000	tout			.!. .	1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.	.!. .	1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1800
	Bessège.					660	
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4700
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4150
	De l'Horme.					. . .	1000 1015
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	495 à 500
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique)	1000				. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				627 50	
	Lin Maberly.	500				920	
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		880	
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	241 233
	Glaces de Saint-Gobain.						
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	505
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1810
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	440 435
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1500
	Etablissement Cavé	250	125			. . .	245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	1010
	Moulins de Packham.	1000				. . .	850
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	80		. . .	27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	115
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	465
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe	250	62 50			281 25	
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	150				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400

Digitized by Google

Nombre des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME de remboursements	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1115 ex-int.
	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1110 ex-int.
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125 ex-int.
3,333	— Dito. — (nouvelles). .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120 ex-int.
150,000	— Dito. — de 1852.	500	340	340	3 %	500	janv.-juill.	. . .	350 ex-int.
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
4,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1090
5,000	— Dito. — (nouvelles). .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1242 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. .	1075
20,000	— Dito. — (nouvelles). .	500	500	250	5 %	625	janv.-juill.	. . .	535
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	355
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	250	5 %	650	juin.-déc.	. . .	558 75
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1110
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1122 50
60,000	Méditerranée.	500	335	250	5 %	625	avril.-oct.	. . .	535
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	340
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1095 ex-int.
1,819	Versailles (R. D.) (anc.).	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	1020
4,598	— Dito. —(nouvelles). .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1100
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050		. . .	1040
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1130
	— Dito — (nouvelles) . .	1000						. . .	1040
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065 nouv.

M. JACQUES BRESSON, Propriétaire-Rédacteur de ce Cours d'Actions, *se charge de fournir gratuitement les informations statistiques et générales qui lui seraient demandées sur les Compagnies indiquées ci-dessus, ainsi que sur toute autre Société Industrielle ou Commerciale. — (Écrire franco.)*

Chronique Industrielle.

Ce n'est qu'avec beaucoup de réserve que nous entretenons nos lecteurs de l'obtention de nouvelles concessions, tant qu'elles ne sont pas annoncées d'une manière officielle. S'il faut en croire certains bruits qui circulent, la ville de Cambrai aurait été informée qu'elle serait traversée par un Chemin qui serait dirigé de Busigny à Somain; le traité, ajoute-t-on, a été signé entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie du Nord, et il serait en ce moment soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

— Un autre traité concéderait à une Compagnie nouvelle un Chemin de Fer allant de Reims à Réthel directement, de là à Mezières, Charleville, avec gare sur la Meuse et embranchement sur Sédan.

La section du Chemin de Reims à la frontière belge, de Charleville à la Belgique, serait concédée à la Compagnie dans les conditions de la loi du 11 juin

Digitized by Google

1842 : cette obligation de l'État à la plus grande partie de la dépense exige la ratification législative, qui devrait intervenir dans trois ans au plus tard. La direction à donner à ce Chemin serait, après les études nécessaires, déterminée par le Gouvernement.

Cette Compagnie espère obtenir, de préférence à toute autre, un Chemin de Reims à Compiègne par Soissons, c'est-à-dire de Reims à Paris : Paris serait rapproché par la rectification de Creil, que la nouvelle Compagnie a soumissionnée, si le Nord ne l'exécute. Ainsi, à Reims, les produits allant des Ardennes ou par les Ardennes vers Paris, ainsi que ceux de Reims, auront le choix d'aller à Paris par la nouvelle ligne ou par le tracé d'Epernay.

D'autres détails et garanties très-dignes d'intérêt, pourront encore être connus lorsque les convenances nous permettront de livrer à la publicité les conditions stipulées.

On cite parmi les fondateurs de ce Chemin, MM. le duc de Mouchy, sénateur; le comte Siméon, sénateur; le baron Seillière, banquier, propriétaire-agronome; de Rubé; Ladoucette, et plusieurs banquiers anglais.

— Le Conseil général des ponts-et-chaussées vient d'approuver le tracé de la Compagnie de l'Ouest pour la traversée d'Evreux.

— La soudure de la section du Chemin de Fer d'Angoulême à Poitiers est maintenant un fait accompli; le 2 juillet, plusieurs wagons de marchandises sont arrivés à la gare d'Angoulême, venant de Poitiers : aussi on croit que l'inauguration solennelle de toute la ligne de Chemin de Fer, d'Orléans à Bordeaux, qui avait été annoncée pour le 14 juillet prochain, aura lieu le dimanche 17 juillet.

— Le projet d'un Chemin de Fer de Nevers à Mâcon, par Decize, Charolles et Digoin, est accueilli dans le département de la Nièvre par les plus vives sympathies, et l'arrivée des ingénieurs, qui se livrent en ce moment aux études du tracé, excite partout une sorte d'enthousiasme. M. l'ingénieur en chef, Petit-Nispel, a déjà parcouru plusieurs fois la ligne, et s'est convaincu que son exécution n'offrait pas de difficultés sérieuses.

— La Compagnie du Chemin de Fer de Strasbourg vient de compléter son matériel de wagons de marchandises, de manière qu'elle va commencer ces jours-ci le service du transport des houilles qu'elle n'avait pu entreprendre jusqu'à présent.

— Les travaux du Chemin de Fer de Metz à Thionville marchent toujours avec activité. On construit actuellement le pont de Richemont, et on achève les arches de celui de Longueville. Quoi qu'il en soit, des personnes bien informées assurent que ces travaux ne seront pas achevés pour la fin de l'année, comme plusieurs journaux l'ont prétendu. C'est tout au plus, dit-on, si l'inauguration pourra avoir lieu au mois d'octobre 1854.

Digitized by Google

— On écrit de Lyon, le 5 juillet :

Les travaux du Chemin de Fer sont conduits partout avec la plus grande activité. Ainsi, en amont du fort de la Vitriolerie, du côté de Gerland, on travaille à élever une chaussée sur l'ancien lit du Rhône; cette chaussée, qui doit conduire à la gare des marchandises du Chemin de Fer de Paris à Lyon et de Lyon à la Méditerranée, est faite avec des graviers du Rhône. Ces graviers, conduits au pied de la chaussée, sont élevés au niveau donné à l'aide d'une grue. Cette grue est mise en mouvement par une machine à vapeur. On ne saurait trop admirer les moyens ingénieux imaginés pour simplifier ces gigantesques travaux. La vapeur et la houille font la plus grande partie du travail.

On jette en ce moment les fondations de la culée ouest du pont viaduc sur la Saône. Une armée d'ouvriers est occupée aux travaux de l'entrée dans Lyon.

Le directeur de la Compagnie, M. Jullien, et ses ingénieurs, sont presque en permanence sur la ligne. M. Jullien se transporte d'un chantier à l'autre, de façon à imprimer sur tous les points à la fois la même impulsion. Le Conseil d'administration de la Compagnie a parcouru dimanche et lundi derniers toute la section.

— On peut juger de l'importance des Chemins de Fer pour l'écoulement des produits agricoles, quand on saura que dans le seul village de Chenôve (Côte-d'Or), il a été vendu dernièrement pour 2,400 fr. de cerises aux fruitiers de Paris et de Londres, et la vente totale de ces fruits ne s'élèvera pas, dans ce seul village, à moins de 30,000 fr., par suite de ces razzias commerciales parisienne et anglaise que le railway vient favoriser.

— La France va être reliée à l'Espagne par deux voies, l'une qui, reliant Bordeaux à Bayonne, conduira à Madrid et à Cadix, l'autre qui, reliant Narbonne à Perpignan, se dirigera vers la Catalogne.

— Le gouvernement s'occupe, dit-on, d'un projet de décret sur les succursales de la Banque de l'Algérie.

Les opérations des succursales seraient, en conséquence, les mêmes que celles de la Banque de France ; elles seraient exécutées sous les conditions et dans les limites déterminées par le Conseil d'administration de la Banque.

— Il vient de se former une nouvelle Société au capital de 2,000,000 de francs, divisés en 20,000 actions de 100 fr., ayant pour objet :

1° L'exploitation de la concession du puits salin de Camarade (Ariége), et du terrain salifère accordé à MM. Bruneau et consorts, par décret du gouvernement, en date du 27 septembre 1848;

2° L'exploitation de toute extension de ladite concession, ainsi que de toute nouvelle concession de mine de sel gemme à obtenir sur les territoires voisins;

3° La fabrication de tous les produits chimiques qui devront être la conséquence de l'exploitation ou s'y rattacher, et spécialement la fabrication des sels de soude, d'après le procédé breveté de MM. Thomas Delisse et Boucard.

Cette Compagnie prendra le titre de : *Société des Salines de l'Ariége.*

Chemins de Fer Étrangers.

Espagne. — On écrit de Madrid, le 27 juin :

Aujourd'hui M. Santa-Cruz, ingénieur des ponts-et-chaussées, est parti de Madrid pour Irun, afin de déterminer, conjointement avec l'ingénieur nommé par le gouvernement français, le point de la Bidassoa auquel doit aboutir le Chemin de Fer qui ira de Bordeaux, par Bayonne, en Espagne.

— La Compagnie française pour la construction et l'exploitation du Chemin de Fer de Tarragone à Reus (Espagne), vient de s'organiser en commandite, sous la raison sociale : G. Ragel et Comp.; le capital social est fixé à 2,800,000 fr.; le capital nécessaire pour la constitution de la Société, 1,103,500 fr., étant actuellement réalisé, la Société est définitivement constituée.

Le Directeur-Gérant, M. Ragel, est l'un des associés de l'honorable maison de banque connue sous la raison : Destrem, Mallet, Ragel et Comp.

Le siége de la Compagnie du Chemin de Tarragone à Reus, est à Paris, rue Saint-Fiacre, 11.

Piémont. — Le réseau des Chemins de Fer dans les Etats sardes, c'est-à-dire l'ensemble des lignes tant en construction que définitivement concédées, atteint aujourd'hui un développement de 705 kilomètres. Ces lignes convergent à Turin, point central du territoire, et toutes, à l'exception de celle de Modène à Genève, séparée du Chemin de Turin à Suze par la chaîne des Alpes, doivent communiquer directement ou par des embranchements avec la capitale du Piémont.

La dépense des lignes, dont l'exécution a été donnée à l'entreprise ou qui ont été concédées à des Sociétés particulières, ne doit pas excéder une moyenne de 146,000 fr. par kilomètre, non compris les frais relatifs à l'acquisition du matériel roulant. Ces lignes sont au nombre de huit, savoir :

Turin à Suze, comprenant.	54	kilomètres.
Turin à Novarre.	96	—
Trufallo à Coni.	75	—
Bra à Cavaller-Maggiore.	13	—
Mortara à Vigevano.	13	—
Turin à Pinerolo.	38	—
Gênes à Voltri.	12	—
Modane à Gênes (ligne nouvellement concédée à une Compagnie française).	140	—

Digitized by Google

On présume que le réseau des Chemins de Fer sardes, tel qu'il vient d'être indiqué, se complétera par la concession à l'industrie privée des lignes suivantes :

Mortara à Verceil, comprenant.	25	kilomètres.
Verceil à Valenza par Casal.	40	—
Jorée à Chivasso.	30	—
Alexandrie à Acqui.	30	—

L'administration sarde facilite l'établissement du Chemin de Fer en abaissant les droits d'octroi sur les matières, appareils et machines nécessaires à la construction et à l'exploitation des lignes projetées.

Quant aux Chemins auxquels l'Etat est intéressé, comme ceux de Turin à Novarre et de Turin à Suze, il y a supprersion complète de tous droits. Les constructeurs de ces deux dernières lignes ont même été exonérés, pour l'acquisition des terrains, des frais relatifs à l'enregistrement.

— Des lettres de Pinerolo, du 1er juillet, annoncent que la nouvelle de l'adoption définitive et de la promulgation de la loi pour l'établissement du Chemin de Fer de Turin à Pinerolo, a comblé de joie cette ville et tous les environs. La veille on avait donné un grand banquet, fait des illuminations où des transparents exprimaient la reconnaissance pour le Roi.

Russie. — Nous apprenons que la concession de la ligne de Riga à Dunaborg, d'une distance d'environ 90 milles, vient d'être faite par le gouvernement russe à une maison anglaise, MM. Thompson, Bonar et Comp., qui se sont engagés à fournir les fonds nécessaires, s'élevant à environ 2 millions de livres sterling (50,000,000 de francs), somme pour laquelle l'Empereur garantit un intérêt annuel de 4 pour 0/0. Cette maison de commerce a une succursale à Saint-Pétersbourg, par l'intermédiaire de laquelle la plus grande partie de cette somme sera probablement obtenue. Les détails de l'arrangement n'ont pas été publiés, mais comme des suppositions d'une importance particulière peuvent être déduites des circonstances actuelles, il peut être utile de dire que les négociations en question ont été sur le tapis depuis plusieurs mois, bien que le fait de la conclusion de l'affaire n'ait été connu que ces jours derniers dans quelques cercles seulement. Il n'est pas hors de propos de faire observer que, dans de précédentes négociations de ce genre, les comptes de ces entreprises n'ont eu aucune publicité.

Turquie. — La Porte a mis en demeure la Compagnie qui s'est présentée pour obtenir la concession de plusieurs lignes de Chemins de Fer, de s'expliquer sur son intention de donner suite à ses propositions, dans les circonstances actuelles. Sur sa réponse affirmative, on l'a invitée à présenter, dans un bref délai, un projet de contrat qui doit être discuté immédiatement. Nous aimons à voir cette confiance de la Porte dans la poursuite de travaux qui demandent un long avenir.

Digitized by Google

Égypte. — Les travaux du Chemin de Fer sont toujours poussés avec la même activité ; on avait déjà posé les rails sur la plus grande partie de la section d'Alexandrie au Nil (à Chébrekhait), qui sera ouverte, dit-on, au mois de septembre prochain. Des essais très-satisfaisants avaient déjà eu lieu sur la moitié environ de ce parcours.

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 7 au 14 Juillet 1853.

8 Juillet. — Compagnie des Mines de Mouzaïa, continuation de l'assemblée du 1er juillet' à trois heures, salle Sainte-Cécile.
9 Juillet. — Crédit Foncier de France, à trois heures, salle Herz, rue de la Victoire.
9 Juillet. — Canal de Jonction de Sambre à l'Oise, à midi, rue de Provence, 13.
9 Juillet. — Compagnie d'Eclairage par le Gaz de Suresnes et Courbevoie, à trois heures, rue des Petites-Ecuries, 40.

Société du Blanc de Zinc.

Par suite des décisions de l'assemblée générale des actionnaires, du 18 juin 1853, qui a voté le traité de fusion avec la Société de la Vieille-Montagne et la dissolution de la Société du Blanc de Zinc, le Conseil d'administration a décidé de compléter l'appel de fonds de 125 fr. par action, fait au mois de juin 1852, en informant les porteurs d'action de capital, qu'ils ont à verser, à partir du 25 juillet prochain et avant le 25 août :

75 fr. sur *chaque action* de *capital*, qui se trouvera ainsi libérée de 250 fr.

Le versement sera reçu, à Paris, aux bureaux de la Compagnie, rue Laffitte, 35, et à Bruxelles, à la caisse de MM. Cassel et Comp.

A partir de la même époque, les actionnaires sont invités à remettre, aux bureaux de la Compagnie, les récépissés qui leur ont été délivrés au moment où ils ont déposé leurs titres, ou les titres eux-mêmes s'ils ne les ont pas encore déposés. Ils seront échangés contre des bons de liquidation au porteur, représentant *un dixième* d'action de la Vieille-Montagne pour *trois* actions du Blanc de Zinc.

Ces bons de liquidation seront eux-mêmes échangés, à partir du 15 octobre, par la Société de la Vieille-Montagne, contre des actions de cette Compagnie, portant la jouissance du 1er janvier 1853.

Il sera délivré, aux détenteurs de moins de trois actions du Blanc de Zinc, des bons de fractions, qui devront être réunis, avant l'échange, par nombre de trois ou multiple de trois. Les liquidateurs prendront les mesures nécessaires pour faciliter la réunion de ces fractions, et ils pourront, s'ils le jugent à propos, s'adresser pour cet objet aux bureaux de la Compagnie.

Enfin, s'ils veulent jouir de la faculté qui leur est réservée de prendre part à la souscription de la Compagnie des Mines et Fonderies de zinc de la Silésie,

Digitized by Google

à raison de *une* action de cette Compagnie pour *dix-huit* actions du Blanc de Zinc, ils auront également, à partir du 25 juillet, à effectuer le premier versement de 93 fr. 75 c. pour chaque action de la Silésie qui leur sera attribuée.

Chemin de Fer de Mulhouse a Thann.

Dans l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie anonyme du Chemin de Fer de Mulhouse à Thann, tenue le 28 juin, dans la salle des concerts du palais Bonne-Nouvelle, le dividende de 1852 a été fixé à 6 fr. par action. On a procédé ensuite au tirage des obligations. Les obligations de Mulhouse à Thann non encore amorties seront remboursées, sans qu'on ait recours au tirage, moyennant un nouvel emprunt émis en 800 obligations nouvelles de 300 fr., portant 15 francs d'intérêt annuel, et remboursables par amortissement de 590.

Les 26 obligations amorties sont : nos 12, 32, 48, 49, 60, 63, 71, 82, 128, 135, 153, 157, 167, 173, 185, 188, 209, 239, 266, 280, 298, 313, 345, 357, 362, 398.

Assemblée générale du 1er Juillet 1853, des Actionnaires des Mines de Mouzaia.

Dans cette réunion, M. de Kervéguen, gérant de la Société, a lu un long et lumineux rapport, où il a exposé la situation vraie de la Compagnie et les mesures à prendre pour la rendre viable et permettre aux intéressés de recevoir un revenu du capital engagé.

Le rapport exprime, sur la mine et sur son avenir, l'opinion la plus favorable, mais il signale la nécessité d'appliquer à son exploitation des capitaux suffisants pour en réaliser les richesses, et il exprime la conviction que les revenus, dans toute hypothèse, seront à la hauteur du capital qu'on aura pu affecter à cette importante entreprise.

Il ne faut pas songer à un nouvel emprunt, d'abord parce que ce moyen est formellement interdit par les statuts ; l'augmentation du capital social est également impossible, il faut donc trouver une combinaison intermédiaire qui évite ces difficultés. Cette combinaison a paru d'une exécution facile par l'affermage des établissements que la Compagnie possède.

« Dans ces circonstances, a dit M. le gérant, je viens vous proposer d'admettre en principe l'utilité d'un bail à ferme des établissements que nous possédons à la mine et à Caronte, d'autoriser, dès à présent, votre gérant, sous le contrôle du comité de surveillance, à affermer à telles personnes qu'il avisera, et aux meilleures conditions possibles, les divers objets, meubles et immeubles dont se composent la concession, les établissements qui y sont fondés, et l'usine de Caronte.

Dans ce but, il est nécessaire d'introduire dans nos statuts un article spécial à cet égard, et de prendre une résolution formelle que les conseils judiciaires de la Compagnie ont formulée ainsi :

L'assemblée générale de la Société en commandite des mines de Mouzaïa et de l'usine de Caronte ;

Vu l'art. 43 des statuts ainsi conçu :

« L'assemblée générale, composée comme il est dit en l'article 40, pourra, « à la simple majorité, faire aux présents statuts telle modification qu'elle « jugera convenable. »

Vu également les modifications votées par l'assemblée des actionnaires, le 1er juillet 1850.

Considérant qu'il est urgent de prendre des mesures pour tirer parti de la richesse et de l'étendue de la concession, qui n'a pas encore été exploitée avec les développements dont elle est susceptible ;

Considérant que le capital actuel de la Société est insuffisant, et ne permet pas de se livrer aux dépenses considérables que nécessiterait l'ouverture de nouveaux et nombreux puits à minerai et l'établissement des travaux sur une vaste échelle ;

Considérant que l'usine de Caronte, la seule de ce genre qui existe en France, a besoin d'être mise en activité dans de plus larges proportions ; qu'il est manifeste que la fonte et la préparation du minerai à cuivre doit procurer à la Société des bénéfices très-importants, ainsi que le démontre le travail mis sous les yeux de l'assemblée ;

Considérant que les ressources dont dispose la Société sont insuffisantes pour faire face à ces deux nécessités ;

Considérant qu'aux termes de l'art. 40 des statuts, aucun emprunt ne peut plus être contracté par la Société, que dès-lors il est indispensable de recourir à des moyens autres que ceux employés jusqu'à ce jour, et d'ailleurs légalement épuisés ;

Considérant que parmi les différents moyens de procurer à la Société des ressources qui lui manquent, se présentent :

1° Le fermage de la mine moyennant un prix fixé en argent ;

2° L'amodiation moyennant une part dans les bénéfices ;

3° Le bail ou fermage, soit de la mine, soit de l'usine de Caronte, réunis ou séparés ;

4° Toute combinaison ou fusion des intérêts de la Société actuelle avec une société nouvelle fermière, soit des mines, soit de Caronte, soit des deux ensemble ;

Considérant que l'assemblée générale ne peut prévoir tous les cas qui peu-

Digitized by Google

vent se produire et qu'il doit lui suffire de poser un principe, sauf au gérant à en développer les conséquences, au mieux des intérêts de la Société :

Décide, qu'il y a lieu d'ajouter aux statuts sociaux un article qui portera le n° 43 *bis*, et sera ainsi conçu :

« Le gérant est investi du droit de louer, amodier, donner à bail les mines « de Mouzaïa et l'usine de Caronte, ensemble ou séparément, pour le laps de « temps qu'il jugera convenable, pourvu qu'il n'excède pas *vingt-et un* ans, « et de faire avec les preneurs, fermiers amodiateurs toutes les conditions qui « lui paraîtront utiles et favorables aux intérêts de la Société.

« Tous pouvoirs sont donnés à cet effet au gérant pour contracter tels « engagements que dessus, en prenant l'avis préalable du Conseil de sur- « veillance.

« Aussitôt après la conclusion de l'opération, l'assemblée générale sera « convoquée pour en recevoir communication. »

Nous vous proposons encore :

1° L'approbation des comptes de dépenses, du 11 septembre 1852 au 30 juin 1853, résumés dans l'état joint au rapport ;

2° Enfin, pour la plus parfaite régularité des écritures et leur meilleur apurement, nous vous proposons à l'avenir d'arrêter les comptes semestriels les *30 juin* et *31* décembre de chaque année, et de fixer les assemblées générales ordinaires dans le courant des mois de juillet et de janvier, au lieu de les limiter au premier.

Telles sont, dans leur ensemble, les modifications que nous réclamons et que nous sollicitons de votre judicieuse entente de vos intérêts. Nous ne vous les proposons qu'après avoir mûrement pesé leurs conséquences et avoir obtenu l'agrément et le concours du conseil de surveillance, qui est unanime à vous en conseiller l'adoption. »

Il était tard lorsque la lecture de ce rapport a été achevée ; après quelques questions et réponses sans importance, l'assemblée a décidé que la séance serait continuée à huitaine, c'est-à-dire demain 8 juillet, pour délibérer sur les propositions que nous venons de relater.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

ECLAIRAGE PAR LE GAZ. Compagnie de Belleville. — MM. les actionnaires sont prévenus qu'ils peuvent faire recevoir par anticipation, à partir du 1er juillet courant, 25 fr. par action libérée, et 18 fr. 75 c. par action non libérée, à valoir sur dividende payable le 1er décembre 1853.

SOCIETÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES, 35, rue Louis-le-Grand. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, actions de la Banque et créances hypothécaires.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

Avis aux Actionnaires. — MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ouest sont prévenus qu'en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires, du 25 février dernier, il est procédé à la création et à l'émission d'un emprunt s'élevant à la somme de 17,500,000 fr.

Cet emprunt sera divisé en 17,500 obligations de 1,000 fr. chacune, remboursables à 1,250 fr. par tirage au sort, et portant un intérêt annuel de 50 fr. payable par semestre le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

Ces obligations seront émises à 1,050 fr. Elles constitueront, en faveur des porteurs, un privilége, par préférence aux actionnaires, sur tous les produits nets du Chemin, ainsi que sur la garantie consentie par le gouvernement, conformément au cahier des charges du Chemin de l'Ouest.

La souscription sera ouverte, pour MM. les actionnaires du Chemin de l'Ouest, du 5 au 20 juillet courant.

MM. les actionnaires sont invités à adresser, dans ces délais, leurs demandes au Conseil d'administration, 5, rue de l'Isly, en faisant connaître le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Une lettre d'avis fera connaître le prorata qui aura servi de base à la répartition, et le nombre d'obligations attribué à chaque actionnaire.

Les versements auront lieu de la manière suivante :

1° 300 fr. après la répartition et contre la remise du titre ;

2° 250 fr. le 15 octobre 1853 ;

3° 250 fr. le 15 janvier 1854 ;

4° 250 fr. le 15 avril 1854.

Les intérêts courront à partir du 1er juillet, et le premier coupon de 25 fr. sera acquis au 31 décembre prochain.

Pour le Conseil d'administration :

Le président,

J.-Ch. RIVET.

Modèle de la Lettre de Souscription.

Je soussigné. . . . . .
demeurant à. . . . . .
propriétaire de . . . . . actions de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ouest, déclare souscrire pour . . . . . Obligations de ladite Compagnie, faisant partie de l'emprunt de 17,500,000 fr. actuellement en émission, et m'engage à effectuer aux époques déterminées dans l'avis qui a été publié, les versements correspondant aux . . . Obligations ou à celles en moins grand nombre qui me seront attribuées dans la répartition à intervenir.

Paris, le 1853,

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG.

Siége de la Compagnie, rue de Strasbourg.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'à partir du 1er juillet, les intérêts du premier semestre 1853 seront payés à la Caisse de la Compagnie, sur la présentation des coupons.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA SUISSE.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le samedi 23 juillet 1853, à midi, à Lausanne, au Casino.

Ordre du Jour :

1° Acceptation de nouvelles concessions ;

2° Augmentation du capital social ;

3° Modifications partielles des statuts ;

4° Question de la fusion.

Les titres devront être déposés avant le samedi 9 juillet, à Lausanne, chez M. J. Marcel, banquier ; à Genève, chez MM. Lombard Odier et Comp. ; à Londres, 18, Cannon street ; à Paris, 110, rue Neuve-des-Mathurins.

Aux domiciles indiqués ci-dessus, se trouvent des formules de procuration.

Paris, 25 juin 1853.

Le secrétaire de la Compagnie,

Thomas GREEN.

CHEMIN DE FER DE PARIS A VERSAILLES (RIVE GAUCHE).

Avis. MM. les actionnaires du Chemin de Fer de Paris à Versailles (rive gauche) sont prévenus que les actions déposées n'étant pas en nombre suffisant pour que l'assemblée puisse avoir lieu légalement, aux termes des statuts, une nouvelle assemblée sera convoquée pour le mardi 19 juillet, au salon de Mars, rue du Bac, 86, à trois heures précises.

Pour le Conseil d'administration :

L'administrateur délégué,

DE SAUVILLE.

ADJUDICATION

en l'Etude et par le ministère de Me GOUDCHAUX, notaire à Paris, rue Sainte-Anne, 18, le 8 juillet 1843, à midi, en un seul lot,

De TROIS ANNUITÉS partielles de 20 fr. chacune, payables par la ville de Paris pendant 23 années encore, par suite de la suppression du péage sur les ponts de l'Archevêché, d'Arcole et des Champs-Élysées.

Mise à prix pour les trois annuités, 450 fr.

S'adresser audit Me Goudchaux.

Digitized by Google

Compagnie générale du CHAUFFAGE PARISIEN

Société du Chauffage à bon marché, suivant acte, en date du 2 mai 1853, enregistré et déposé pour minute à Me BAUDIER, notaire à Paris.

Conseil de Surveillance :

MM. E. DE BACCIOCHI, officier de la Légion-d'Honneur, *président;*
GUILLEBOUT, propriétaire, ancien magistrat, *vice-président;*
LEBIGRE-DUQUESNE, propriétaire et négociant;
le Comte DE BELLEFOND, propriétaire;
GIROUD DE GAND, co-propriétaire de Houilles dans l'Isère.
LEROY père, ancien négociant.
LE CHEVALIER DE PIERRES, propriétaire;
DE PERETTI, propriétaire, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Tous actionnaires de la Compagnie.

Capital social : 2,000,000 de fr., divisé en 20,000 actions de 100 fr. chacune. — Premier versement : 25 fr. par action. Les trois autres versements, de 25 fr. chacun, seront ultérieurement annoncés et à distance de trois en trois mois.

Siége de la Société : à Paris. — Gérant : A. de Rivière et Comp.

La Souscription est ouverte à Paris, chez M. BRIZARD, banquier, rue Feydeau, 24.

La Société a pour objet :

La vente en détail des charbons et des bois de chauffage aux consommateurs, et des boules pyrophiles et pyrogènes dont tout Paris se sert pour allumer ses feux depuis quelques années.

Société des TOURBIÈRES DE FRANCE,

rue Vivienne, 36.— MM. les actionnaires sont prévenus, qu'aux termes des statuts, ils peuvent se présenter au siége de la Société, à partir du 5 juillet courant, pour toucher les intérêts du premier semestre 1853.

Le sous-directeur,
F. DE LARMINAT.

COMPAGNIE DES MINES DE MOUZAIA.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Mines de Mouzaïa a eu lieu le 1er juillet.

Le gérant leur a soumis un rapport et des propositions dont l'impression a été continuée à huitaine.

La prochaine réunion aura lieu vendredi 8 juillet, à trois heures précises, salle Sainte-Cécile.

Le gérant,
KERVÉGUEN et Comp.

BANQUE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE DARMSTADT.

A partir du 5 juillet courant, les récépissés provisoires de versement sur les actions de la Banque de Darmstadt seront échangés contre des actions au porteur dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

BANQUE D'ÉCHANGE DE MARSEILLE. C. BONNARD ET COMP. — MM.

les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le 30 juillet courant, à quatre heures du soir, au siége de la Société, rue Mission-de-France, 2, à Marseille.

MINES, FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX D'HERSERANGE ET MOULAINE. — MM.

les actionnaires de la Société des Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine sont priés de se présenter chez MM. Alliez, Grand et Comp, banquiers, rue de Trévise, 14, à partir du 25 juin courant jusqu'au 5 juillet prochain, pour échanger les titres provisoires d'actions contre des titres définitifs, et verser 125 fr. restant dus pour obtenir une action libérée de 500 fr.

Cet appel de fonds est la conséquence d'une importante commande de coussinets pour le Chemin de Fer de Strasbourg, acceptée par les gérants, et qui ajoute aux nombreuses entreprises de la Société des marchés avantageux et de longue durée.

CHARBONNAGE LE BONNET ET VEINE-A-MOUCHES. — MM.

les actionnaires du Charbonnage Le Bonnet et Veine-à-Mouches, sis à Quarégnon (Belgique), sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire, pour la révision des statuts et la fusion des actions des première et deuxième séries en un seule, aura lieu le 8 juillet, à neuf heures du matin, à Quarégnon.

SCARPE-INFÉRIEURE.

Une assemblée générale spéciale de MM. les actionnaires de cette Société, aura lieu le vendredi 8 juillet prochain, à midi, au siége social, rue Saint-Guillaume, 29, à Paris, à l'effet d'arrêter s'il y a lieu d'user, par suite du décès de M. Bayard de la Vingtrie aîné, l'un des gérants, de la faculté réservée par l'art. 60 des statuts.

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN.

Tirage des **27** *Obligations de l'Emprunt du 1er août 1845, qui a eu lieu en séance publique le 1er juillet 1853.*

2010	2021	2028	2046	2058	2076	2091
2013	2023	2035	2050	2064	2082	2092
2016	2024	2039	2052	2065	2084	2094
2017	2027	2041	2056	2067	2088	

Les porteurs des Obligations désignées ci-dessus par le sort sont prévenus qu'elles sont remboursables depuis le 6 juillet courant, à raison de 1,250 fr. chacune, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11.

21e Tirage de l'Emprunt de Prusse de 1832,

Qui a eu lieu à Berlin, le 1er juillet 1853.

106 SÉRIES.

9	362	616	932	1108	1354	1606	1829	1970	2202	2463
78	386	625	933	1111	1361	1627	1851	1983	2250	2483
86	390	636	937	1117	1384	1659	1861	2015	2255	2484
153	411	645	979	1139	1385	1673	1871	2024	2293	2504
206	451	673	1046	1141	1409	1726	1891	2034	2301	2508
268	488	784	1059	1191	1445	1759	1893	2049	2304	2510
274	554	794	1060	1249	1564	1760	1923	2077	2331	
327	574	845	1070	1286	1565	1783	1947	2095	2342	
345	582	879	1077	1322	1574	1795	1955	2157	2422	
346	611	895	1103	1353	1605	1827	1962	2184	2443	

Le Tirage des Primes des 10,600 Numéros compris dans ces Séries aura lieu le 15 octobre 1853.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord	18 au 24 juin.	351.040	317,588	668.628	559,693	14,987,327	12,737,459
Rouen	26 juin au 2 juill.	106.360	107,667	214,027	184,786	»	»
Havre	26 juin au 2 juill.	37,322	58,080	95,402	76,335	»	»
Orléans avec ses prolongements	19 au 25 juin.	301,413	360 055	661.470	534,138	15,182,851	12,536,042
Strasbourg	11 au 17 juin.	239,968	303.835	543,803	»	9,595,069	»
Bâle	13 au 19 juin.	31,150	30.679	61,830	44,523	1.296.165	1,044,753
Montereau	18 au 24 juin.	12.458	13.235	25,694	21,574	584.613	581.940
Lyon	19 au 25 juin.	239,403	164,411	403,815	317,044	8,950,454	7,655,037
Marseille		»	»	»	»	»	»
Ouest	20 au 26 juin.	»	»	123.223	99,618	2,031,821	1,662,474
Andréz. à Roanne	29 mai au 4 juin.	3,238	22,370	25,610	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 28.] JEUDI 14 JUILLET 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions SEUL *est fixé à* **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Div. de dde payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.		2655
2,100	Banque de l'Algérie	500	tout	21 60	mai.-nov.		531 25
40,0 0	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.		662 50
50,000	Crédit foncier de France	500	250				660
100,000	— Dito. — obligations	1000	200				1020
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	250				740
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90			1830
	Banque de Darmstadt	537 50	215				540
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.		100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp	500	tout				540
	Béchet, Delhomas et Comp	500	tout	63			505 ex-div.
	Cusin, Legendre et Comp	1000	tout				
	Lefrileux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp	1000	tout	80	janv. av. juil.		1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65			600
1,000	Au - Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.		6350
4 ,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et Cie)	200	50	4 %	janv.-juill.		250
40 000	Comptoir industriel Paton et Comp	25	tout				45
20,000	Caisse Courtois et Comp	50	tout				45
	Parisienne (Société immobilière)	500	125				en émission.
	— Dito — — dito —	100	25				en émission.
	Comptoir Bonnard	100	25				117 50 116 25
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.		153 % b.
400	Générale	5000					12.500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5				67 % b.
4,000	Phenix	1000	tout	170	avril.-octob.		3400
	Soleil (nominatif)	600	1/5				82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout				82 % b.
2,000	France	5000	1/5				45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.		70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.		31 % b.
	Confiance	5000					5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10			pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12.500					40 % b.
1,200	Lloyd Français	500	1/5				16 ½ % b.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.-juill.		20 % b.
200	Ocean	5000	1/5		janv.-juill.		25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5				22 % b. ex-d.
400	Mélusine						15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.		7 % b.
	Union des Ports (nominatif)						12 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur)						

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Générale.	7500				. . .	60 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 ½ % b.
	Phenix.	5000				. . .	2 % p. ex—d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,406	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1022 50
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1190
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	810
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Anteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril.-juill.	. . .	1625
300,000	Orléans.	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1065
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1075
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	477 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré	14	avril.	. . .	335
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	846 25
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	888 75
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	890
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.—octob.	. . .	717 50
134,000	Midi.	500	100	4 %		. . .	605
70,000	Ouest.	500	250			. . .	715
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	520
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	602 50
33,200	Dijon à Besançon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	510
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	340
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	430 420
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	335
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	100	4 %		. . .	500
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	270
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	230
	Saint-Etienne à Lyon.	5000	tout	488		. . .	12,750
	— Dito — industrielle.			1584		. . .	40,000
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	570
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.—octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	480

NOMBRE d'actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				...	40,000
	Messageries Caillard et Comp.	1000				...	630
	Voitures du Chemin de Fer	500	250	20	février.	...	240
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		...	835
	Desirées	500	tout			...	625
	Favorites	800	tout	150	janv.-juill.	...	1875
	Hirondelles	1000				...	300
	Lutéciennes	500	tout	72	trimestriel.	...	830
	Omnibus	1000				...	2400
	Orléanaises	1000				...	800
	Sylphides	500				...	650
	Tricycles	800				...	595
	Gondoles Parisiennes	80				...	160
	Batignolaises	1000				...	650
	Charbonnages.						
	Anzin	280					
	Aziucourt (Nord)	1500				...	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire)	500	tout	5 %		...	550 600
8,000	Brassac	1/8000	tout		octobre.	...	315
	Chazotte					...	435
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil. 1852	...	647 50
	ha Haute-Loire	500				...	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale)	1/72315	tout	34	avril.-octob.	...	660
	Long-Pendu (Saône-et-Loire)	500					
	Montchanin (Saône-et-Loire)	500				...	4000
	Touches (Des)	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	...	450
12,000	Mayenne et Sarthe	1/12000	tout			...	715
30,000	Charbonnages belges	500	tout			...	290
	Centre du Flenu	1000	tout			...	175
	Pont-de-Loup (Sud)	1000	tout			...	240
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.)	1000				...	725
	— Dito. — (nou priv.)					...	250
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes)	1000	tout	40	janv.-juill.	...	400
	Tuyaux Chameroy	500				...	860
	Obligations Chameroy	100				...	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		...	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action)	200	tout		janv.-juill.	...	1200
	Blanc de zinc (action d'apport)	500				...	en liquidation.
	— Dito. — (175 fr. payés)	500	175			...	en liquidation.
	Corphalie	1000				...	1690
3,000	Nouvelle-Montagne	1000	tout		annuel.	...	1200
	Stolberg	250				...	1095
5,000	Eschweiller (Prusse)	750	tout	80		...	850
	Cuivre.						
			4 %		janv.-juill.		
30,000	Mines de Ténez	100	tout			...	105
60,000	Mouzaïas (Algérie)	100	tout	néant.		...	50 47 50
	Valdiblora et Rora	100	25			130	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	BÉNÉFICES par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	5750 ex-div.
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1040
	Compagnie parisienne	1000	tout			. . .	1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg .					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.	. . .	1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1800
	Bessège					660	
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4700
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4275
	De l'Horme.					. . .	1000 1015
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	495 à 500
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique)	1000				. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3'00
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	605
	Lin Maberly.	500				920	
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		880	
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	230
	Glaces de Saint-Gobain.						
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	505
	Glaces d'Oignies	1000	tout	5 %		. . .	1810
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	440
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1500
	Etablissement Cavé	250	125			. . .	245
	Grilles-meubles-Fumivores.	1000				. . .	1010
	Moulins de Packham.	1000				. . .	850
	Télegraphe electrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	80		. . .	27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	113 50
19,200	Comp. gen. de Vidanges Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	465
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe	250	62 50			281 25	
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	150				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400

Digitized by Google

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME de remboursement.	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1115 ex-int.
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1110 ex-int.
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1125 ex-int.
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1120 ex-int.
150,000	— Dito — de 1852. . . .	500	340	140	3 0/0	500	janv.-juill.	. . .	350 ex-int.
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 0/0	1250	janv.-juill	. . .	950
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 0/0	1250	juin.-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 0/0	1250	mars.-sept.	. . .	1075
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1242 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 0/0	1250	avril.-oct.	. . .	1075
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	250	5 0/0	625	janv.-juill.	. . .	535
150,000	Nord.	500	335	tout	3 0/0	500	janv.-juill.	. . .	355
50 300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	250	5 0/0	650	juin.-déc.	. . .	5 8 75
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 0/0	1250	avril.-oct.	. . .	1120
8,000	Avignon.	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1122 50
60,000	Méditerranée.	500	535	250	5 0/0	625	avril -oct	. . .	537 50
	— Dito.	500		tout	3 0/0	500	janv. juill	. . .	350
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1095 ex-int.
1,819	Versailles (R. D.) (anc.).	1000		tout	5 0/0	1000	janv.-juill.	. . .	1020
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1120
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1100
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1000 ex-int.
2,000	Andrez. à Rouan. 1re ord	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050		. . .	1040
	Mines de la Loire.	1000			5 0/0	1250	fév.-août.	. . .	1130
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	1040
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 0/0			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 1/2 0/0	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 1/2 0/0	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065 nouv.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Il n'y a pas eu de cérémonie d'inauguration pour l'ouverture de la section du Chemin de Fer de Poitiers à Angoulême, seulement M. Boulage, secrétaire-général du ministère des travaux publics; M. Darcy, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, et les ingénieurs de la ligne, sont partis pour assister à l'opération de la reconnaissance de la voie, qui a une étendue de 120 kilomètres environ. Le convoi de reconnaissance est parti directement de Paris pour Bordeaux. La vitesse a dû être ralentie au passage de la nouvelle section pour en permettre l'examen.

On compte de Paris à Bordeaux 596 kilomètres, la section qu'on livre aujourd'hui à la circulation n'a pu être achevée aussi promptement que les autres, à cause de la construction d'un tunnel considérable.

Le train de malle, partant de Paris dimanche prochain 17 juillet, à sept heures quinze minutes, ira directement à Bordeaux par le Chemin de Fer; le lendemain 18, les trains ordinaires commenceront leur service. La durée du trajet entier sera de treize heures pour les trains express et les trains de

malle, c'est-à-dire en moins de temps qu'il n'en fallait il y a soixante ans pour aller de Paris à Chartres (92 kilomètres).

— Les terrains de la gare de Nancy sont en ce moment livrés à une véritable armée d'ouvriers. En face de la gare actuelle, on construit une vaste remise pour les locomotives. Les massifs de maçonnerie sont déjà élevés de 2 mètres. Tout auprès on commence des ateliers. Plus loin se trouvent deux rotondes réliées par une galerie, et pouvant contenir ensemble trente-deux locomotives. Ces édifices sont à hauteur et prêts à recevoir des charpentes que supporteront, au centre de chaque rotonde, huit colonnes énormes en fonte. Enfin, les plans de la grande gare des voyageurs, qui s'élèvera entre les deux ponts des faubourgs Saint-Jean et Stanislas, sont définitivement adoptés, et les travaux vont commencer très-prochainement.

— L'assemblée générale extraordinaire des mines du Mouzaïas, qui s'était réunie d'abord le 1er juillet 1853, dans sa seconde séance, tenue le 8 juillet, après d'assez longs débats, a adopté les résolutions que nous avons formulées dans notre numéro du 7 juillet 1853, pages 428 et 429.

Chaque proposition a été votée séparément à l'unanimité ; il a été procédé à un scrutin sur l'ensemble de ces propositions, auquel ont pris part 81 actionnaires porteurs de 7,275 actions, donnant droit à 124 voix; le dépouillement de ce scrutin a donné le résultat suivant :

Pour.	121
Bulletins blancs. . . .	3
Total. . . .	124

— La Caisse Paternelle, Compagnie anonyme d'assurances mutuelles et à primes fixes sur la vie, autorisée par ordonnance du 9 septembre 1841 et par décret du 19 mars 1850, établie à Paris, rue de Richelieu, 110, a reçu pendant les mois de mai et juin 1853 :

618 souscriptions montant à.	Fr. 1,203,999	10
Elle avait reçu pendant les quatre premiers mois de 1853 :		
1,026 souscriptions montant à.	2,127,513	11
Total du 1er semestre de 1853 :		
1,644 souscriptions montant à.	Fr. 3,331,512	21
Elle a acheté pendant les mois de mai et juin 1853 :		
18,820 fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .	433,586	35
Pendant les quatre premiers mois de 1853, les achats s'étaient élevés à :		
125,852 fr. de rente ayant coûté.	2,933,410	50
Les achats du 1er semestre de 1853 se sont donc élevés à :		
144,682 fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .	Fr. 3,366,996	85

Digitized by Google

— Il y a eu, durant les six premiers mois de 1853, 3,686 kilomètres de Chemin de Fer exploités en France. Ils forment 17 lignes. C'est 498 kilomètres de plus qu'en 1852. Leur produit total a été de 58,553,311 fr. ou 13 millions de plus que pendant les six premiers mois de 1852.

Chemin de Fer de Tsarskoe-Sélo (*Russie*).

D'après le compte rendu de la Compagnie de ce Chemin de Fer, pour 1852, le nombre total des voyageurs transportés a été de 777,062. Il avait été, en 1851, de 872,460. Il y a donc une diminution de 95,398 voyageurs ou de 13 pour 0/0.

On trouve naturellement une décroissance correspondante dans le mouvement des locomotives. En 1852, elles ont fait 4,233 voyages et parcouru 106,325 verstes (1) (113,450 kilomètres) avec une moyenne de 35 4/10 verstes (37 kilomètres 772). La plus grande vitesse obtenue a été de 73 4/10 verstes (78 kilomètres 2) à l'heure.

En 1851, le nombre des voyageurs avait été de 4,380 et celui des verstes parcourues de 109,500 verstes (116,836 kilomètres).

Les recettes totales de la Compagnie se sont élevées, en 1852, à 279,186 roubles 90 copecks (1,046,743 fr. 60 c.), dont 268,759 roubles 61 copecks (1,075,039 fr.) pour le transport des voyageurs et des marchandises, 5,196 roubles 95 copecks (20,788 fr.) pour le loyer des restaurants et jardins potagers, et 5,230 roubles 34 copecks (20,921 fr.) pour intérêts de capitaux et recettes diverses.

Le total des dépenses n'ayant été que de 151,758 roubles 4 copecks argent (607,032 fr.), le bénéfice net de la Compagnie a été de 127,428 roubles 86 copecks argent (509,715 fr.).

En 1851, le dividende pour l'année avait été de 4 roubles et 1/2 (18 fr.) par action. Il n'a été, pour 1852, que de 4 roubles (16 fr.).

Le capital social de la Compagnie est de 1 million de roubles argent, divisé en 17,500 actions de 57 roubles 14 2/7 copecks argent (288 fr. 57 fr.) ou 200 roubles assignation de banque.

Le terme de dix ans accordé au privilége de la Compagnie du Chemin de Fer de Tsarskoë Sélo étant expiré, l'Empereur a sanctionné, le 29 décembre 1852 (style russe), le projet du nouveau règlement de cette Compagnie pour un terme indéfini. Tous les droits et toutes les immunités précédemment accordés à la Compagnie lui sont, sauf quelques modifications peu importantes, conservés par le nouveau règlement.

(1) La verste vaut 1 kilomètre 0.67.

Digitized by Google

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 14 au 21 Juillet 1853.

19 juillet. — Chemin de Fer de Paris à Versailles (rive gauche), à trois heures, salon de Mars, rue du Bac, 86.
20 juillet. — Compagnie du Gaz de Friesland, à midi, cité Trévise, 6.
23 juillet. — Chemin de Fer de l'Ouest de la Suisse, à midi, au Casino, à Lausanne.

Caisse du Commerce Algérien.

Tel est le titre d'une Banque qui se forme, dont le siége principal est à Alger, ses opérations consisteront :

1° A escompter, prendre en compte-courant ou à l'encaissement toutes valeurs sur quelque place que ce soit, à des échéances pouvant varier suivant les circonstances, l'emploi ou les facilités que procureront à la Société ses relations, et à réescompter ;

2° A se charger de tous payements, recouvrements et négociations;

3° A des prêts à la grosse;

4° A l'achat et à la vente des rentes et de toutes valeurs industrielles, mais seulement à commission;

5° A faire des avances sur garanties, consignations, dépôts de marchandises, de valeurs publiques et industrielles;

6° A émettre des bons de caisse à vue ou à terme, au porteur ou à ordre, avec ou sans intérêts.

Le capital est fixé provisoirement à la somme de 4,000,000 de francs, qui seront divisés par 2,000 actions de 200 fr. Elles seront nominatives ou au porteur, extraites d'un registre à souche, numérotées, signées de la raison sociale : *Robert Saint Lager et Comp.*, et porteront le timbre de la Société.

Les actions au porteur ne pourront être que des actions libérées. Le transfert de celles nominatives s'opérera par une mention sur l'action elle-même, et par une déclaration faite par le cédant et le cessionnaire, au siége de la Société, contresignée sur un registre spécial et signée de chacun d'eux.

Le montant des actions sera versé un quart comptant, le reste ne pourra être appelé que par quart de trois mois en trois mois ; ces versements devront être effectués dans la quinzaine de l'avertissement qui en sera donné aux souscripteurs.

La Banque de l'Algérie, comme toutes les institutions privilégiées par l'Etat, est liée par des statuts rigoureux qui ne lui permettent pas de répandre ses bienfaits dans toutes les places commerciales de l'Algérie, puisqu'un article de ses statuts ne lui permet d'accepter à l'escompte que le papier revêtu d'au moins une signature de la place d'Alger; d'autre part, les maisons d'Alger même n'ont à la Banque qu'un crédit limité, et dès que le chiffre de ce crédit est atteint, elles sont forcées d'avoir recours aux escompteurs de la place, qui n'ouvrent leur caisse qu'avec un intérêt de 12 à 18 pour 0/0 l'an.

C'est dans ces circonstances que la caisse du Commerce Algérien débute;

Digitized by Google

d'une part, elle servira d'intermédiaire à la Banque pour la négociation de tout le papier du Commerce Algérien ; d'autre part, elle abaisse considérablement le taux de l'escompte, pour ceux forcés de chercher des conditions de crédit en dehors de la Banque de l'Algérie, particulièrement pour le petit commerce; ainsi, tout en généralisant le bienfait de la Banque dans toute la colonie, la caisse du Commerce Algérien développera considérablement les affaires de la Banque elle-même, et elle se placera naturellement à ses côtés comme auxiliaire.

Compagnie générale des Mines de la Mayenne et de la Sarthe.

Voici une affaire heureuse ; ce n'est point une fusion à opérer, c'est une fusion toute faite qui date du mois de juin 1850.

Les anciens actionnaires des Mines { de la Bazouge, de la Baconnière, du Maine, de Sarthe et Mayenne,

ont réuni dans une seule et même entreprise les différentes Mines qui leur ont été séparément concédées, et ils ont constitué, pour l'exploitation de ces Mines, une Société nouvelle entièrement étrangère aux associations particulières qui ont exploité jusqu'en juin 1850 ces différentes concessions. Les associations anciennes ont opéré leur liquidation complétement en dehors de la Société générale, leurs apports respectifs ayant été livrés à la nouvelle Compagnie libres de toutes dettes quelconques.

La nouvelle Société, qui prend la dénomination de *Compagnie générale des Mines de la Mayenne et de la Sarthe*, est purement civile; elle est régie par les articles 1832 et suivants du Code Napoléon, et les dispositions de la loi du 21 avril 1810. Elle a pour objet :

1° L'exploitation et la jouissance des Mines de charbon minéral connues sous les noms de : Mines de la Bazouge, Mines de la Baconnière, Mines du Maine, Mines de la Sarthe et Mayenne, Mines de Solesmes et Poillé ;

2° L'exploitation et la jouissance de toutes autres concessions qui pourraient être faites à la Société et qui seraient par elle acquises ;

3° La vente et l'emploi des produits de ces exploitations ;

4° L'usage et la jouissance de toutes constructions, de tous chemins, de toutes autres voies servant au transport des produits.

Le siége de la Société est à Laval ; ce siége est attributif de juridiction ; il peut être transféré dans tout autre lieu, par suite de délibération de l'assemblée générale ; enfin la Société peut avoir une ou plusieurs succursales au Mans et à Sablé, d'après la décision du Conseil d'administration.

Le capital social est divisé en 12,000 actions. Chaque action donne droit :

1° A un douze millième de la propriété de toutes les valeurs sociales ;

Digitized by Google

2° A une semblable proportion dans les bénéfices annuels, après le prélèvement des dépenses et des fonds destinés à former, compléter ou augmenter le fonds de réserve.

Les charges de la Société se répartissent entre les sociétaires, en proportion du nombre de leurs actions. Il n'existe entre eux aucune solidarité.

Toutes les actions sont nominatives; elles sont représentées par un certificat d'inscription indiquant les nom, prénoms et le domicile de l'actionnaire; elles se transfèrent par voie d'endossement signé par le cédant et le cessionnaire. A Paris, les transferts ont lieu chez MM. Noël, H. Place et Comp., banquiers de la Société, 9, rue du Faubourg-Poissonnière.

La Société est administrée, sous la direction et la surveillance d'un Conseil d'administration composé de treize membres, par une Commission administrative de cinq membres pris dans le sein du Conseil d'administration et nommés par lui.

Pour pouvoir être membre du Conseil d'administration, il faut être propriétaire de trente actions au moins. Les membres sont nommés pour trois ans, et ils seront renouvelés par tiers; néanmoins, le Conseil actuel ne subira aucune modification jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale en février 1854.

Les trente actions que tout membre du Conseil d'administration doit posséder, restent inaliénables pendant la durée de ses fonctions, et le dépôt en est fait au siége de la Société.

Les fonctions des membres du Conseil d'administration sont gratuites; néanmoins, il est accordé par chaque réunion un jeton de présence de la valeur de 10 fr. à chaque membre présent, plus une indemnité de 3 fr. par chaque myriamètre, à titre de frais de voyage, à chacun des membres qui se déplacera du lieu de sa résidence habituelle pour se rendre au lieu de la réunion, et autant pour le retour; mais il ne sera alloué d'indemnité que dans le rayon de 10 myriamètres, quel que soit l'éloignement du membre y ayant droit.

Les membres de la Commission administrative ont droit à des appointements qui sont déterminés par le Conseil d'administration. La Commission administrative est investie des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société.

Pour être admis à l'assemblée générale, il faut être propriétaire de dix actions. Chaque actionnaire a autant de voix qu'il a de fois dix actions, soit de son chef, soit à titre de mandataire, sans que cependant il puisse, dans aucun cas, réunir plus du neuvième des votes exprimés dans chaque délibération.

Sur les bénéfices, qui se composent de l'excédant des recettes annuelles sur les dépenses annuelles, il sera prélevé 10 pour 0/0 pour la formation et l'entretien d'un fonds de réserve. Cette retenue aura lieu jusqu'à ce que ce fonds

Digitized by Google

de réserve ait atteint le minimum de 200,000 fr.; le surplus des bénéfices sera réparti, à titre de dividende, entre tous les actionnaires.

Nous reviendrons sur cette Société, dont les bases, élaborées avec soin par des capitalistes influents, ont besoin d'être développées plus longuement.

Congrès des Chemins de Fer Allemands.

Quelques-uns de nos abonnés nous ont demandé pourquoi nous consacrions un chapitre spécial aux Chemins de Fer étrangers, alléguant que cela était d'un mince intérêt pour les actionnaires des Chemins de Fer français; nous ne saurions laisser sans réponse une observation de cette nature, il est de notre devoir de faire connaître à nos compatriotes les progrès des voies ferrées qui se construisent chez nos voisins, et dont l'importance est immense, soit comme amenant des voyageurs et des marchandises sur nos lignes, soit pour constater la rapidité progressive des nouveaux railway qui s'établissent proche nos frontières, en suivre la marche et le développement, pour faire profiter les Chemins français de toutes les améliorations qui se font en Europe.

Ainsi, le 25 de ce mois, se réunira à Berlin, un Congrès de tous les directeurs de Chemins de Fer Allemands. Quarante-sept Directions seront représentées; l'objet de cette réunion est la création d'une Compagnie d'assurances contre les accidents qui arrivent sur les Chemins de Fer, et l'introduction d'un nouveau règlement pour les marchandises devant être expédiées par les trains. Enfin, on y réglera d'une manière plus uniforme le tarif du transport des marchandises et des voyageurs; nous rendrons compte à nos lecteurs des délibérations de cette importante réunion.

La marche des travaux du Congrès a déjà été déterminée par un ordre du jour, dont voici la teneur :

I. Dépôt du rapport annuel du Congrès, sa situation actuelle et décisions déjà prises.

II. Dans le Congrès de l'année dernière (1852), tenu à Stuttgard, il avait été arrêté que les propositions de modifications aux statuts du Congrès ne pourraient être prises qu'autant que les deux tiers de toutes les voix de toutes les administrations associées se trouveraient représentées au Congrès, et que ces décisions ne seraient obligatoires pour toutes les administrations, qu'autant que les trois quarts au moins des voix des administrations représentées se seraient prononcées en faveur de la proposition.

Cette décision, comme il est dit dans la circulaire du 26 décembre 1852, a rencontré une opposition plus ou moins prononcée de la part de *onze* administrations réunies, et par là l'exécution de cette décision se trouve arrêtée. Par suite, la question qui se présente est de savoir par quelle autre voie on pourrait arriver à formuler des décisions obligatoires pour tous, relatives à

des modifications aux statuts, ou bien s'il faut renoncer à prendre de semblables décisions.

Dans ce dernier cas, on ne pourrait effectuer des modifications aux statuts qu'avec l'assentiment unanime de toutes les administrations.

Commission :

La Direction générale I. et R. d'Autriche des communications.

La Direction de la Société des Chemins de Fer de Berlin à Hambourg.

La Direction Royale de Prusse du Chemin de l'Est.

Le Ministère des Finances Royales de Saxe, troisième division des Travaux publics et des voies de communication.

Le Directeur du Chemin de Fer I. et R. de Vienne à Glocknitz.

III. Décision sur la proposition faite au Congrès de Stuttgart, que chaque administration soit tenue d'accepter l'élection qui serait faite de cette administration comme Direction exécutive, et que l'administration sortant de fonctions aurait seule le droit de refuser pour les deux années suivantes :

Commission :

La même que dans le n° II de l'ordre du jour.

IV. La décision prise au Congrès de Stuttgart, d'après laquelle :

« Chaque administration recevrait autant d'exemplaires du *Journal des « Chemins de Fer de Stuttgart* qu'elle possède de cartes de franchise de « l'Association. »

n'est pas non plus arrivée à bonne fin, d'après le rapport du 26 décembre 1852, par suite de l'opposition élevée à cet égard par *vingt* administrations. Sur la proposition de la Direction, la Compagnie du Chemin de Fer de Berlin à Potsdam et Magdebourg, et de la Direction de la Société des embranchements de la Basse-Silésie, on aura de nouveau à traiter la question de savoir si ce journal doit recevoir une indemnité et quel doit être son chiffre.

Commission :

La Direction de la Société des Embranchements de la Basse-Silésie ;

La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Postdam et Magdebourg ;

La Direction de la Société du Chemin de Fer de Lubeck à Buchen ;

La Direction du Chemin de Fer I. et R. de Vienne à Glocknitz.

V. Rapport sur les travaux des différents membres du Congrès, sur leur organisation et sur les résultats de leurs travaux.

Commission :

La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Postdam et Magdebourg.

VI. Décision sur une proposition relative à la réglementation convenable de l'usage réciproque des moyens de transport, faite par le Ministre Royal des

Digitized by Google

Finances de Saxe, troisième division des Travaux publics et des voies de communication.

Commission :

C'est celle qui a été nommée pour établir le règlement des marchandises de l'Association, savoir :

La Direction de la Société du Chemin de Fer de Cologne à Menden ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Anhalt ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Hambourg ;
La Direction du Chemin de Fer du Duché de Brunswick-Lunebourg ;
La Direction Royale du Chemin de Fer du Hanôvre ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer de Magdebourg, Kothen, Halle et Leipzig ;
La Direction du Chemin de Fer de la Haute-Silésie ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer du Rhin ;
La Direction de la Société du Chemin de Fer de Thuringe,
Avec l'Administration proposante.

VII. Décision sur la proposition de la Direction du Chemin de Fer de Berlin à Stettin, de définir l'expression de : « marchandises volumineuses et encombrantes, » parce que l'explication qui en est donnée au § 6 de la convention, sur *le trafic direct*, est insuffisante, et de désigner, autant que possible, les marchandises comprises dans cette catégorie, afin d'arriver ainsi au tarif uniforme des marchandises sur les Chemins de Fer associés.

Commission :

Celle qui existe pour la rédaction du règlement des marchandises, indiqué n° VI, avec assistance de l'auteur de la proposition.

VIII. Révision des dispositions normales prises pour bases des règlements du transport des voyageurs, bagages, équipages, chevaux et bestiaux, sur la proposition de la Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Stettin.

Commission :

La commission existant pour la rédaction des dispositions normales, la même qu'au n° VI, avec assistance de l'auteur de la proposition.

IX. Détermination du lieu où sera tenu le prochain Congrès, au mois de juillet 1854.

Stettin, le 25 juin 1853.

La Direction exécutive du Congrès des Chemins de Fer allemands.
La Direction du Chemin de Fer de Berlin à Stettin.

(*La suite prochainement.*)

JACQUES BRESSON.

Digitized by Google

ANNONCES du Cours Général.

CHEMIN DE FER DE ST-ÉTIENNE A LA LOIRE.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que les intérêts échus du premier semestre 1853 sont payables, depuis le 1er juillet, chez MM. Boignes et Comp., rue des Minimes, à Paris, et chez les banquiers de la Compagnie, à Lyon et à Saint-Etienne.

Le secrétaire du conseil d'administration,
PATRICE SALIN.

CHEMIN DE FER DE PARIS A VERSAILLES (RIVE GAUCHE).

— MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée des actionnaires de la Rive Gauche est convoquée pour le mardi 19 juillet courant, au salon de Mars, rue du Bac, 85, à trois heures précises.

Les cartes d'admission à l'assemblée seront distribuées, sur la présentation de dix actions, à l'administration, barrière du Maine, ancien embarcadère, depuis le 12 juillet jusqu'au 18 juillet inclusivement (le 17 excepté), de onze heures du matin à quatre heures après midi.

La réunion aura lieu quel que soit le nombre des actions représentées.

Pour le Conseil d'administration :

L'administrateur délégué,
DE SAUVILLE.

CHEMIN DE FER DE DIJON A BESANÇON.

A dater du 8 juillet 1853, la Banque de France fait des avances de fonds contre dépôt de titres, sur les actions de la Compagnie du Chemin de Fer de Dijon à Besançon.

CHEMIN DE FER DE DIJON A BESANÇON.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires, en conformité de l'article 14 des statuts, qu'il est fait sur le capital social un sixième appel de 100 fr. par action pour l'époque du 25 juillet 1853.

Ceux de MM. les actionnaires qui n'auront pas opéré leurs versements dans le délai du 25 juillet au 10 août 1853, auront à payer l'intérêt de retard à raison de 5 pour 0/0 par an, à partir du 25 juillet jusqu'au jour du versement.

Les versements seront reçus :

A Paris, au siége de la Compagnie, rue Basse-du-Rempart, 66;

A Besançon, dans les Bureaux de la Compagnie, Grande-Rue, 72;

A Londres, chez MM. Ch. Devaux et Comp.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PARIS A ROUEN, DE ROUEN AU HAVRE ET DE PARIS A CAEN ET A CHERBOURG.

— Les Conseils d'administration ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires des Compagnies de Chemins de Fer de Paris à Rouen, de Rouen au Havre et de Paris à Caen et à Cherbourg, qu'une part leur a été réservée dans la souscription de l'emprunt de 17,500,000 fr. qui va être fait par la Compagnie de l'Ouest.

Cet emprunt sera divisé en 17,500 obligations de 1,000 fr. chacune, remboursables à 1,250 fr. par tirage au sort, et portant un intérêt annuel de 50 fr. payable par semestre le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

Les obligations seront émises à 1,050 fr. Elles constitueront, en faveur des porteurs, un privilége, par préférence aux actionnaires, sur tous les produits nets du Chemin, ainsi que sur la garantie consentie par le gouvernement, conformément au cahier des charges du Chemin de l'Ouest.

MM. les actionnaires qui voudront prendre part à cet emprunt, sont priés d'adresser leur demande au siége des trois Compagnies, rue d'Amsterdam, 11, jusqu'au 20 juillet courant, en faisant connaître le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Les versements auront lieu de la manière suivante :

1° 300 fr. après la répartition et contre la remise du titre;

2° 250 fr. le 15 octobre 1853;

3° 250 fr. le 15 janvier 1854;

4° 250 fr. le 15 avril 1854.

Les intérêts courront à partir du 1er juillet, et le premier coupon de 25 fr. sera acquis au 31 décembre prochain.

CANAL DE JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE.

MM. les porteurs des 17 Obligations de la Société du Canal de jonction de la Sambre à l'Oise (Emprunt de 1853), dont les Numéros suivent : 3, 19, 31, 36, 84, 100, 177, 267, 314, 422, 432, 434, 510, 708, 710, 758, 759, et sont sortis au tirage qui a eu lieu le 9 du courant, sont prévenus qu'ils doivent se présenter à la caisse de la Société, rue de Provence, 13, à Paris, pour être remboursés à raison de 1,050 fr. par Obligation.

Ces Obligations ont cessé de produire intérêt à partir du 1er juillet courant.

Paris, ce 9 juillet 1853.

Pour le Conseil d'administration :

Le secrétaire, L. MARTINEAU. — L'agent administratif, E. MAYNIEL.

Digitized by Google

CANAL D'AIRE A LA BASSÉE.

MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale semestrielle qui aura lieu le lundi 25 juillet 1853, heure de midi, chez M. Amédée Douchez, agent général de la Société, rue Saint-Guillaume, 12, à Paris.

CANAL DES ALPINES.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Canal des Alpines, constituée suivant acte du 29 novembre 1845, Cahouet, notaire à Paris, et modifiée suivant délibération du 9 octobre 1848, insérée à la suite dudit acte, sont convoqués extraordinairement à une assemblée générale, ayant pour objet le transport des droits de cette Compagnie à une Compagnie nouvelle. Cette assemblée sera tenue *ad hoc* à Londres, le 28 août 1853, à midi, au domicile du gérant (2, New-Inn, Strand), où ils sont invités à se faire inscrire immédiatement pour recevoir toutes communications relatives à la tenue de cette assemblée et de tout autre plus prochaine qui, aux termes des statuts, peut faire l'objet d'une convocation par circulaire.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.

Par décision du Conseil d'administration, en date du 5 de ce mois, MM. les actionnaires du Comptoir sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le samedi 30 juillet courant, à une heure de relevée, rue de la Victoire, n° 48, salle Herz, à l'effet :

1° D'entendre le compte-rendu des opérations du Comptoir, du 1er juillet 1852 au 30 juin 1853;

2° De procéder à l'élection de cinq membres du conseil d'administration;

3° De statuer sur la proposition relative à la prorogation de la durée de la Société, et sur les modifications à apporter aux statuts.

Conformément à l'article 24 des statuts, les actionnaires devront déposer leurs actions au siége de la Société, rue Bergère, 14, dix jours au moins avant celui fixé pour la réunion, c'est-à-dire avant le 20 juillet courant.

Il sera délivré en échange un récépissé nominatif qui leur servira de carte d'entrée.

SOUS-COMPTOIR DES DENRÉES COLONIALES.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu, conformément aux dispositions des articles 18, 19 et 20 des statuts, le samedi 30 juillet courant, à quatre heures, au siége de l'administration du Sous-Comptoir, rue de Grétry, 2.

BANQUE D'ÉCHANGE DE MARSEILLE.

C. BONNARD ET COMP. — MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le 30 juillet courant, à quatre heures du soir, au siége de la Société, rue Mission-de-France, 2, à Marseille.

COMPTOIR CENTRAL

V.-C. BONNARD ET COMP., A PARIS.

MM. les porteurs d'actions de la Banque d'Echange de Marseille sont prévenus que les actions du Comptoir central de Paris, afférentes aux actions de la Banque d'Echange de Marseille, seront délivrées du 9 au 26 juillet courant, au siége de la Banque d'Echange, rue Mission-de-France, 2, à Marseille, et à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 51.

FILATURE DE LIN D'AMIENS.

Les administrateurs de la Société anonyme de la Filature de lin d'Amiens ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 2 août, à huit heures très-précises du soir, dans les salons de Lemardelay, rue Richelieu, 100.

D'après l'article 28 des statuts, il faut, pour faire partie de l'assemblée, être propriétaire de vingt actions; les actions nominatives devront être inscrites au nom du titulaire, quinze jours avant l'assemblée, les actions au porteur devront être déposées au siége de la Société, dans le même délai, c'est-à-dire au plus tard le 18 courant.

Les dépôts seront reçus à dater d'aujourd'hui, au siége de la société, rue des Petites-Ecuries, 26, de dix à trois heures.

Paris, 8 juillet.

SOCIÉTÉ DES DEUX-CIRQUES L. DEJEAN ET COMP.

Avis MM. les actionnaires porteurs d'actions libérées de ladite Société, sont invités à se présenter, de midi à deux heures, au siége de la société, avenue d'Antin, 7, pour y recevoir les intérêts et dividende afférents à leurs actions, lesquels intérêts et dividende s'élevant à la somme de 11 fr. 70 c. par chaque action de 200 fr., pour le premier semestre 1853 : soit 5 fr. pour intérêts, et 6 fr. 70 c. pour le dividende fixé par l'état de répartition, approuvé par l'assemblée générale du 2 juillet courant.

MM. les actionnaires porteurs d'actions qui ne sont pas encore intégralement libérées n'auront droit au payement des intérêts et dividende ci-dessus qu'à partir du 15 août prochain, jour fixé pour la libération complète desdites actions.

Le gérant,

L. DEJEAN.

Digitized by Google

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN MÉDITERRANÉEN.

— La Compagnie du Télégraphe Électrique sous-marin entre la France et l'Algérie vient d'effectuer le dépôt du cautionnement de 250,000 fr., stipulé dans l'acte de convention passé entre le Gouvernement Français et le gérant de la Compagnie, en date du 2 mai 1853, laquelle convention a été sanctionnée par décret de S. M. l'Empereur Napoléon III, en date du 10 juin suivant.

Les concessions accordées par les deux Gouvernements Français et Sarde à la Compagnie, excluent toute concurrence pendant cinquante années, avec garantie de la part du Gouvernement Français d'un intérêt de 4 pour 100 par an, sur une somme de 4,500,000 fr. et d'un intérêt de 5 pour 100 par an sur une somme de 3,000,000 fr de la part du Gouvernement Sarde. Les deux tiers des 30,000 actions, formant le capital social, sont déjà placés, et leur versement opéré en Angleterre et en Piémont.

Les demandes d'actions seront reçues *franco*, au siége de la Société, 83, rue Richelieu, jusqu'au 19 courant inclusivement, le versement des deux premiers cinquièmes, soit 100 fr. par action, se fera chez MM. B.-L. Fould et Fould-Oppenheim, banquiers de la Société, rue Bergere, 22.

James Power, secrétaire.

Société des TOURBIÈRES DE FRANCE,

rue Vivienne, 36.— MM. les actionnaires sont prévenus, qu'aux termes des statuts, ils peuvent se présenter au siége de la Société, à partir du 5 juillet courant, pour toucher les intérêts du premier semestre 1853.

Le sous-directeur,
F. de Larminat.

SOCIÉTÉ ANONYME DU BLANC DE ZINC

ET DES COULEURS A BASE DE ZINC. — Le Conseil d'administration de la Société du Blanc de Zinc a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, par suite des décisions prises par l'assemblée générale du 18 juin dernier, ils ont à verser, à partir du 25 juillet et avant le 25 août prochain, 75 fr. par action de capital.

Ce versement sera reçu à Paris, à la caisse de M. A. Delahante, rue Laffitte, 35, et à Bruxelles, à la caisse de MM. Cassel et Comp.

VENTE

par adjudication, en l'étude et par le ministère de Me Saint-Jean, notaire à Paris, rue de Choiseul, 2, le mardi 12 juillet 1853, à deux heures de relevée,

De TROIS CONCESSIONS de mines d'or courant, situées province de Panama, canton du Darien, Nouvelle-Grenade (Amérique), sur la rivière la Maréa, s'étendant chacune en amont de ladite rivière sur une longueur d'environ 12 à 15 kilomètres.

Ensemble les outils et machines servant à l'exploitation des mines et les habitations servant au logement des ouvriers.

Le tout dépendant de l'ancienne Société dite du Darien, aujourd'hui dissoute.

Mise à prix. . . . . 75,000 fr.

S'adresser :

1° A Me Des Etangs, avoué, rue Montmartre, 139;

2° Et à Me Saint-Jean, notaire.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

35, rue Louis-le-Grand. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, actions de la Banque et créances hypothécaires.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord	25 juin au 1 juill.	313 129	331 251	644 371	565 365	15,631,699	13,302,825
Rouen	3 au 9 juill.	116,298	108,513	224,811	248 809	»	»
Havre	3 au 9 juill.	42,336	53,926	96,262	85,798	»	»
Orleans avec ses prolongements	26 juin au 2 juill.	298,584	370 623	669 209	548,302	15,852,060	13,084,346
Strasbourg	18 au 24 juin.	242,737	291 928	534 665	»	10,138,872	»
Bâle	20 au 26 juin.	31,820	27,219	59,042	47,821	1,355,208	1,092,575
Montereau	25 juin au 1 juill.	11,413	13,665	25,079	21,878	609,692	603 819
Lyon	26 juin au 2 juill.	228,000	165,867	393,867	343,511	9,344,312	7,655,037
Marseille		»	»	»	»	»	»
Ouest	27 juin au 3 juill.	»	»	151 886	112,086	2,334,002	1,734,791
Andrez, à Roanne	29 mai au 4 juin.	3,238	22,370	25,610	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Google

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions SEUL *est fixé à 7 fr. par an pour Paris; 8 fr. pour les Départements; 10 fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.		2705
2,100	Banque de l'Algérie	500	tout	21 60	mai.-nov.		531 25
40,000	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.		685
50,000	Crédit foncier de France	500	250				725
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200				1030
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	250				830 ex-div.
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90			1827 50
	Banque de Darmstadt	537 50	215				540
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.		100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp	500	tout				540
	Bechet, Dethomas et Comp	500	tout	63			500
	Cusin, Legendre et Comp	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp	1000	tout	80	janv. av. juil.		1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65			600
1,000	Au – Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.		6550
4,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et Cie)	250	50	4 %	janv.-juill.		250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp	25	tout				47 50
20,000	Caisse Courtois et Comp	50	tout				42 50 ex-int.
	Parisienne (Société immobilière)	500	125				510
	— Dito — — dito —	100	25				110
	Comptoir Bomard	100	25				128 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.		150 % b.
400	Générale	5000					32,500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5				67 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.-octob.		3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/6				82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout				82 % b.
2,000	France	5000	1/5				45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.		70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.		31 % b.
	Confiance	5000					5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10			pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500					40 % b.
1,200	Lloyd Français	500	1/5				14 ½ % b.
300	Securité	5000	1/5		févr.-juill.		20 % b.
200	Océan	5000	1/5		janv.-juill.		25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5				22 % b. ex-i.
400	Mélusine						15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.		8 % b.
	Union des Ports (nominatif)						12 % b. ex-i.
	— Dito. — (au porteur)						

Digitized by Google

NOMBRE d'actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par action	REVENUS par an.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Generale	7500				. . .	60 % b.
2,400	Union	5000	1/5			. . .	7 ½ % b.
	Phenix	5000				. . .	¾ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1022 50
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1190
	Scarpe inferieure	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	817
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain	500	tout	62 50	avril -juill.	. . .	1750
300,000	Orleans	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1147 50
72,000	Paris à Rouen	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1120
40,000	Rouen au Havre	500	tout	22 50		. . .	505
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré.	14	avril.	. . .	372 50
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	885
250,000	Paris à Strasbourg	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	933 75
240,000	Paris à Lyon	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	937 50
80,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	750
134,000	Midi	500	100	4 %		. . .	640
70,000	Ouest	500	250			. . .	745
32,000	Saint-Dizier à Gray	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	520
60,000	Caen à Cherbourg	500	100	5 %	janv -juill.	. . .	620
83,200	Dijon à Besançon	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	540
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	355
40,000	Montereau à Troyes	500	tout	néant.		. . .	410
36,000	Dieppe et Fécamp	500	400	9 30	avril.	. . .	342 50
36,000	Beziers à Graissaissac	500	100	4 %		. . .	500
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		. . .	270
3,300	Provins aux Ormes	500					
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		. . .	215
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	488		12,750	
	— Dito — industrielle			1584		40,000	
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.	. . .	500
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500					
12,500	Naples à Nocera	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	100	4 %		. . .	480

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp. . . .	1000				. . .	630
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20.	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	845
	Desirées.	500	tout			. . .	630 à 650
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1025
	Hirondelles.	1000				. . .	300
	Lutéciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	825 ex-div.
	Omnibus.	1000				. . .	2350
	Orléanaises.	1000				. . .	800
	Sylphides.	500				. . .	640
	Tricycles.	800				. . .	595
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	160
	Batignolaises	1000				. . .	650
	Charbonnages.						
	Anzin.	280*					
	Azincourt (Nord).	1500*				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	345
	Chazotte.					. . .	470
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil. 1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire.	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	660
	Long-Pendu (Saône-et-Loire). . . .	500					
	Montchanin (Saône-et-Loire). . . .	5000				. . .	4000
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	750
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	180
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout			. . .	240
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	735
	— Dito. — (non priv.)					. . .	250
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action) . . .	200	tout		janv.-juill.	. . .	1200
	Blanc de zinc (action d'apport). . .	500				. . .	en liquidation.
	— Dito. — (175 fr. payés).	500	175			. . .	en liquidation.
	Corphalie.	1000				. . .	1690
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout		annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1080
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	850
	Cuivre.						
			4 %		janv.-juill.		
30,000	Mines de Ténez.	100	tout			. . .	107 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	45 25
	Valdibiora et Sora.	100	25			136	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	5650
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1035
	Compagnie parisienne.	1000	tout			. . .	1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.	. . .	1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1800
	Bessège					660	
	D'Allevard.					. . .	6300
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4500
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4460
	De l'Horme.					. . .	1050
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	455 440
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique).	1000				. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3'00
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	605 630
	Lin Maberly.	500				. . .	890
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		. . .	880
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	227 229
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	30,000	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	500
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1810
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	485
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1480
	Etablissement Cavé	250	125			. . .	245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	1010
	Moulins de Packham.	1000				. . .	850
	Telegraphie electrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	80		. . .	27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frem Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	1000	50	4 %		. . .	115
19,200	Comp. gen. de Vidanges. Richer et Cie.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	460
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe	250	62 50			281 25	
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	150				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400

Digitized by Google

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1115 ex-int.
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1110 ex-int.
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1125 ex-int.
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1120 ex-int.
150,000	— Dito — de 1852.	500	340	140	3 0/0	500	janv.-juill.	. . .	355
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 0/0	1250	janv.-juill	. . .	940
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 0/0	1250	juin.-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 0/0	1250	mars.-sept.	. . .	1075
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 0/0	1200	janv.-juill.	. . .	1262 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 0/0	1250	avril.-oct.	. . .	1075
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	250	5 0/0	625	janv.-juill.	. . .	535
150,000	Nord.	500	335	tout	3 0/0	500	janv.-juill.	. . .	365
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	250	5 0/0	650	juin.-déc.	. . .	560
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 0/0	1250	avril.-oct.	. . .	1120
8,000	Avignon.	1000		tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1122 50
60,000	Méditerranée.	500	535	250	5 0/0	625	avril.-oct	. . .	540
	— Dito.	500		tout	3 0/0	500	janv. juill.	. . .	337 50
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1095 ex-int.
1,819	Versailles (R. D.) (anc.).	1000		tout	5 0/0	1000	janv.-juill.	. . .	1020
4,508	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1120
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1100
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 0/0	1250	janv.-juill.	. . .	1000 ex-int.
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	. . .	1030
	Mines de la Loire.	1000			5 0/0	1250	fev.-août.	. . .	1130
	— Dito — (nouvelles). . .	1000						. . .	1040
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 0/0			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 1/2 0/0	1000	janv.-juill.		
3,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 1/2 0/0	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065 nouv.

Chronique Industrielle.

La ville d'Auxerre ne va point tarder à être reliée au Chemin de Fer de Lyon; il y a deux projets pour l'exécution de cet embranchement, qui aura une longueur de 20 kilomètres environ, et qui partira de Laroche, station située sur le Chemin de Paris à Lyon, entre Joigny et Tonnerre.

Une Compagnie sérieuse, à la tête de laquelle se trouvent deux Sénateurs, plusieurs membres du Conseil général de l'Yonne, a déposé une soumission. La Compagnie de Paris à Lyon demande aussi cette concession.

— Le petit Chemin de Fer allant de l'embarcadère de Saint-Germain à Auteuil, provisoirement, pourra probablement être inauguré au mois de septembre ou d'octobre. Tous les déblais sont bientôt terminés; on poursuit les travaux d'art. Par endroits, les rails définitifs sont posés, et les haies de treillages fixées des deux côtés.

Il s'arrêtera à la porte du bois de Boulogne, à Auteuil, à l'extrémité nord-est du parc de Mme de Montmorency, près la maison du garde, à 100 mètres de la route d'Auteuil à Boulogne, et à trois cents pas de la fameuse mare d'Auteuil.

— Des personnes en position d'être bien informées affirment que les négociations relatives à la nouvelle concession de Mulhouse touchent à leur

terme. On avait d'abord parlé d'une ligne qui, partant de Vincennes, devait aboutir à Mulhouse; mais il paraît que la concession a été scindée. La grande ligne partirait de la station de Chelles, sur le Chemin de Strasbourg, et la ligne de Vincennes et Saint-Maur serait l'objet d'une concession séparée. Le Chemin de Fer de Montereau est, assure-t-on, racheté par la Compagnie de Strasbourg; chaque action serait remboursée à 500 fr., en dix-huit mois, avec un intérêt de 3 pour 0/0 jusqu'au jour du remboursement.

— Le service direct est maintenant en activité de Bordeaux à Paris, comme de Paris à Bordeaux. Nous avons reçu ce matin des lettres écrites hier dans cette ville, qui ne nous parvenaient que le soir.

— Des lettres de la province du Hainaut (Belgique) annoncent l'annexion du Chemin de Fer de Charleroi à Erquelinnes avec le Chemin du Nord de France. Cette dernière Compagnie prendrait l'exploitation de la ligne d'Erquelinnes à partir du 1er janvier prochain.

— M. Alexandre Leroy, de Nesle (Somme), a inventé une nouvelle locomotive pour voyager sur les routes ordinaires. On dit que c'est un grand perfectionnement apporté à celles que l'on a essayées jusqu'ici. Elle est de la force de 10 chevaux, à quatre roues, et d'un mécanisme fort simple. Elle est mue par une espèce de chaîne passant de droite à gauche, et, sans forcer la vapeur, elle peut franchir de 20 à 25 kilomètres à l'heure. Son poids n'est pas assez considérable pour endommager les routes. Il y a quelques jours, on lui a fait parcourir pendant plusieurs heures et en remorquant deux voitures, les routes de la plaine de Miromesnil. Elle a monté des plans très-inclinés, tourné des coins, et marché en avant et en arrière avec facilité. Sous peu de jours, elle sera envoyée, par la route ordinaire et par Beauvais, Amiens et Arras, à Boulogne, où elle doit être embarquée pour l'Angleterre.

— D'après un journal de l'Indre, une découverte importante aurait été faite à Issoudun. Il s'agirait d'un système de construction de fourneaux pour les locomotives des Chemins de Fer, les bateaux à vapeur et les usines mues par la force. Ce système serait combiné de manière à obtenir une économie de 50 pour 0/0 au moins sur la consommation ordinaire du combustible.

— Le 1er septembre prochain, le canal de la Marne au Rhin sera livré à l'exploitation dans tout son parcours, et le chemin par eau sera ouvert entre le Rhin et la Seine. Les travaux de lacune qui existaient encore dans une partie du département de la Meurthe viennent d'être terminés. Tout le canal va être mis en eau dès le 15 août, et on fera, durant la dernière quinzaine du mois d'août, les essais nécessaires pour constater la bonne construction du tronçon qui jusqu'ici a empêché les relations directes entre Strasbourg et Paris. Cette nouvelle voie de communication élèvera une concurrence au Chemin de Fer de Paris à Strasbourg pour l'expédition directe des marchandises entre l'Alsace et la capitale.

— Du 1er juillet 1852 au 30 juin 1853, il a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de la Seine :

12 actes de Sociétés anonymes;
360 actes de Sociétés en commandite par actions.
Total : 372 Sociétés par actions.

Le capital déclaré des Sociétés en commandite par actions s'élève à 1,013,109,200 fr.

Digitized by Google

— Une nouvelle Société vient d'être créée, ayant pour objet l'éclairage par le gaz de la ville de Valladolid. La Société est française, en commandite par actions, au capital de 546,000 fr. (2,100,000 réaux de veillon), représentés par 2,100 actions, chacune de 260 fr. (,000 réaux de veillon). Les actions sont nominatives jusqu'a leur payement intégral. Le siége social est à Paris; il y aura un office-correspondant à Madrid, et un autre dans l'usine à gaz à Valladolid.

— M. Petit de Coupray, ancien élève de l'École polytechnique, vient de publier un excellent livre sous le titre : *Guide commercial à l'usage des chefs de gares et stations pour la réception, l'expédition et la livraison des marchandises à grande et à petite vitesses* (1). L'auteur a résolu avec une grande lucidité et une grande clarté une foule de questions commerciales, souvent difficiles, qui se produisent le plus ordinairement; les instructions sont fondées sur les principes généraux qui, d'après les ouvrages spéciaux, régissent aujourd'hui les anciens transporteurs auxquels succèdent les Chemins de Fer.

Compagnie du Chemin de Fer du Centre en Belgique.

(*Manage à Erquelinnes.*)

La Société est anonyme (sauf l'approbation du Gouvernement Belge).

Elle a son siége et son domicile à Bruxelles.

Sa durée est celle de la concession (90 ans, à partir de la livraison du Chemin).

Le fonds social est fixé à 7,500,000 fr., divisé en 11,000 actions de 500 fr. chacune, et 5,792 obligations, également de 500 fr., jouissant d'un intérêt annuel de 3 pour 0/0, émises au taux de 345 fr. 30 c. chacune et amorties en cinquante sept ans.

Les actions sont au porteur. Jusqu'à leur entier payement, il sera délivré des certificats également au porteur sur lesquels on inscrira les payements successifs, à l'exception du dernier, qui se constate par l'échange des certificats contre le titre définitif de l'action.

Les obligations sont également au porteur. Leurs certificats sont nominatifs, et ils s'échangent avec le titre au moment du dernier payement.

Cent cinquante francs par action et *cent soixante-douze francs soixante-cinq centimes par obligation* sont payables en souscrivant; le surplus le sera, aux termes fixés par le Conseil d'administration, au moyen d'annonces insérées quinze jours à l'avance dans deux journaux de Bruxelles et de Paris.

Les porteurs d'actions, par le premier versement de 150 fr., sont dégagés de toute responsabilité personnelle.

La Société est administrée par un Conseil.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires ou porteurs de vingt actions.

Les convocations ordinaires et extraordinaires sont faites par un avis inséré vingt jours au moins avant l'époque de la réunion, dans deux journaux de Bruxelles et de Paris.

Conseil d'administration :

MM. le prince de Chimay, membre de la Chambre des Représentants, président.

le comte de Robiano, sénateur, vice-président.

(1) Un volume in-18; chez Napoléon Chaix, rue Bergère, 20.

MM. FAIGNART, membre de la Chambre des Représentants.
ANSIAU, membre de la Chambre des Représentants.
le vicomte Alexandre-Emile DE L'ESPINE.
VANDERPEPEN, bourgmestre de Binche.
Henry PLACE, de la maison de banque Ch. Noël, H. Place et Comp., de Paris.
Jules DELLOYE, de la maison de banque E. Tiberghien, Delloye et Comp.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES QUI AURONT LIEU DU 21 AU 28 JUILLET 1853.

25 Juillet. — Canal d'Aire à la Bassée, à midi, rue Saint-Guillaume, 12.
28 Juillet. — Chemin de Fer de Paris à Rouen, à trois heures, rue d'Amsterdam, 11.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUILLET 1853, DES ACTIONNAIRES DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Le décret du 10 décembre a modifié la constitution primitive de cette Compagnie; restreinte d'abord aux sept départements qui composent le ressort de la Cour Impériale de Paris, la *Banque Foncière de Paris*, en devenant le *Crédit Foncier de France*, a étendu ses opérations à quatre-vingts départements. Il ne reste en dehors de son action que les trois départements des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes et du Var, qui composent la circonscription de la Société de Marseille, et trois autres : l'Allier, la Nièvre et le Cher, dévolus à la Société de Nevers.

L'étendue nouvelle du Crédit Foncier de France, qui comprend presque tout l'Empire de terre ferme, a amené des changements importants dans les statuts; ainsi, l'expérience avait démontré l'inutilité et le danger de la *purge obligatoire*, purge qui entraînait des frais, de longs délais et une inévitable publicité. En outre, l'obligation rigoureuse de ne prêter que sur première hypothèque, empêchait l'intervention de la Compagnie, quand les charges inscrites constituaient une créance éventuelle, non remboursable, et dont le capital pouvait venir en déduction de la moitié de la valeur de l'immeuble.

Le Crédit Foncier de France a donc obtenu une loi qui lève ces obstacles; qui nécessite la révision des statuts par des dispositions spéciales qui sortent des attributions du Code, auxquelles toutes les transactions se trouvent assujetties.

Tel était l'objet de l'assemblée dont nous rendons compte; la modification la plus importante concerne les prêts aux communes, aux départements et aux associations syndicales. Les statuts autorisent ces prêts, mais sous la condition de l'affectation hypothécaire d'immeubles présentant une garantie suffisante. Or, dans les circonstances que nous exposons, cette garantie se rencontre rarement; elle est, de plus, illusoire en ce qui concerne les communes, départements et associations syndicales, car elle manque alors de la sanction de l'expropriation.

Les départements et les communes ne pourraient être poursuivis qu'en vertu d'une autorisation du Gouvernement; il arriverait, dans presque tous les cas où les poursuites seraient nécessaires, que le Gouvernement refuserait l'autorisation de poursuivre, il a donc pris la résolution d'autoriser désormais

Digitized by Google

les communes et les départements à convertir leurs dettes actuelles ou à en contracter de nouvelles, lorsqu'il y aura lieu, au moyen d'emprunts remboursables à longs termes; et, dans le même but, une loi est venue lui donner les pouvoirs exceptionnels pour autoriser les départements et les communes, dont les revenus excèdent 100,000 francs, à opérer cette conversion.

L'Etat a exprimé le vœu que la plus grande concurrence fût établie entre les capitalistes et les Compagnies financières pour les prêts à faire aux départements et aux communes; des modifications seront donc faites aux statuts, pour permettre de faire ce genre d'opération sans être obligé d'exiger une garantie hypothécaire.

La majorité du Conseil d'administration a considéré que le prêt aux communes, aux départements et aux associations syndicales, par cela même qu'il reposait sur le remboursement par annuités et par la voie de l'amortissement, avait l'analogie la plus évidente avec les opérations de la Société; que la garantie hypothécaire pouvait, sans danger pour les intérêts de la Compagnie, être remplacée par la garantie qui résulte du devoir imposé aux communes, de payer leurs dettes obligatoires, soit sur leurs revenus ordinaires, soit, en cas d'insuffisance, par voie de contributions extraordinaires, que le Gouvernement se réserve d'imposer d'office s'il y a lieu.

La garantie qui résulte des prêts faits chaque jour aux communes et aux départements, sans hypothèque, est telle dans l'opinion, que ces prêts sont consentis généralement à des conditions et à un taux d'intérêt moins élevés que les prêts faits aux particuliers sur hypothèques.

Pénétrée de cette pensée, la majorité du Conseil d'administration est convaincue que l'opinion publique ne se méprendrait pas sur la solidité de ces opérations; que loin d'y voir une raison de défiance, elle y trouverait une nouvelle preuve de l'activité de l'institution du Crédit Foncier de France, qui est appelé à répandre sur tout le territoire le bienfait de l'abaissement du taux de l'intérêt, qui fait profiter de ce bienfait tous les individus, et qu'il voulût l'étendre aux agrégations administratives qui présentent des garanties de remboursement plus promptes et non moins sûres que celles que peuvent offrir les particuliers; qu'il voulût effectuer des prêts dont la réalisation n'entraînerait ni les mêmes frais, ni les mêmes délais; qu'il voulût surtout offrir ce bienfait aux associations syndicales instituées pour les desséchements, pour l'endiguement des rivières, pour l'irrigation, Sociétés qui ont toutes pour but l'amélioration de la propriété foncière?

Le plus grand obstacle que le Crédit Foncier de France ait rencontré, c'est l'ignorance qui persiste dans la plupart des localités, au sujet des opérations de la Compagnie, et des avantages que celle-ci présente à la propriété foncière. Cette ignorance, trop commune, vient en aide aux hostilités intéressées, liguées contre l'institution nouvelle.

Pour dominer ces mauvaises influences, il n'est pas de moyens plus énergiques que le *prêt aux communes*. Du moment où un Conseil municipal aura voté un emprunt au Crédit Foncier; du moment où la commune en aura tiré profit, les habitants, avertis qu'ils peuvent user des mêmes facilités, comprendront promptement tout l'avantage de la conversion de la dette hypothécaire actuelle. Là où les raisonnements les plus décisifs auraient échoué, le fait pratique éclairera les convictions. C'est donc un puissant moyen de propagande permanente, gratuite, dont le Crédit Foncier serait privé s'il ne devait pas prêter aux communes.

Digitized by Google

Dans l'origine, les statuts imposent, sans exception, l'obligation de ne prêter que sur première hypothèque; seulement, ils considéraient comme remplissant cette condition les prêts au moyen desquels les créanciers antérieurement inscrits devaient être remboursés.

La pensée de cette disposition était de hâter au profit des débiteurs la conversion de la dette hypothécaire actuelle; mais elle était loin d'avoir tout prévu. Souvent il existe des hypothèques pour des droits non ouverts, pour des causes qui n'amènent jamais le remboursement d'un capital, notamment les rentes viagères. Comment retenir, dans ce cas, la somme nécessaire à l'extinction des hypothèques? Comment imposer aux débiteurs l'obligation d'emprunter une somme supérieure à leurs besoins, et les forcer à la laisser en dépôt, sans époque fixe pour la restitution, et souvent sans destination utile? Il est évident, et de nombreux exemples l'ont prouvé, que la rigueur du principe privait ainsi les débiteurs, grevés de semblables hypothèques, du bienfait de l'institution nouvelle; mais aujourd'hui, si l'immeuble est grevé d'inscriptions pour hypothèques consenties à raison de garantie d'éviction ou de rentes viagères, la Société du Crédit Foncier peut néanmoins prêter, pourvu que le montant du prêt, reuni aux capitaux inscrits, n'excède pas la moitié de la valeur de l'immeuble.

A l'avenir, la purge sur contrat de prêt est facultative; c'est à la prudence des Sociétés de Crédit Foncier, guidés par leurs intérêts, qu'est abandonné le soin d'apprécier la nécessité de cette formalité. Lorsque la position personnelle de l'emprunteur, la régularité de ses titres, l'importance relative de ses immeubles, offriront à la Société sécurité pour ses intérêts, la purge pourra être évitée; dans les autres cas, elle sera requise. Ainsi se trouvent conciliées, dans une juste mesure, les garanties que la Société a le droit d'exiger, et les égards dus aux emprunteurs qu'il lui importe le plus de ménager.

Les statuts actuels limitent à un million l'importance des prêts consentis au même emprunteur; il y aurait grand inconvénient à maintenir ce principe, aujourd'hui que le Crédit Foncier de France est substitué à une multitude de Sociétés isolées, ce qui change entièrement la position des choses, et ne permet plus aux propriétaires, dont les immeubles sont situés dans divers départements, de recourir à plusieurs Sociétés. Cette limitation serait funeste aussi, en ce qui concerne les prêts aux communes, aux départements et aux associations syndicales.

La latitude a été donnée pour étendre le cercle de l'amortissement, afin de permettre l'échelle des prêts depuis dix ans jusqu'à soixante ans; de cette manière, on pourra adopter des combinaisons qui écarteront l'obligation de payer une prime à la Société, lors des remboursements anticipés.

Enfin, le Crédit Foncier de France demande à rentrer dans la loi commune des Sociétés anonymes, en autorisant l'émission immédiate d'actions au porteur pour les titres actuels d'actions qui sont libérés de moitié de leur valeur.

Il convient donc, dès à présent, de mettre les statuts en harmonie avec les modifications que nous venons d'expliquer, et quelques autres qui ne se feront pas attendre. Il ne suffit pas, en effet, qu'elles soient consignées dans les lois nouvelles, il faut encore qu'elles soient acceptées par les actionnaires, et qu'elles soient consignées dans le contrat qui les lit; l'assemblée générale, constituée régulièrement, est dépositaire des pouvoirs de tous les intéressés à cet effet. La réunion, où il y avait plus de quatre-vingts actionnaires présents

ou représentés, porteurs de vingt-trois mille sept cent soixante-dix-huit actions, a adopté l'ensemble des dispositions que nous venons de détailler : ces résolutions nouvelles complètent le système du Crédit Foncier de France, dont le pays attend les plus heureux résultats.

Compagnie générale des Mines de la Mayenne et de la Sarthe.

Deuxième Article (1).

Il nous arrive de nouveaux renseignements sur cette exploitation qui existe depuis longtemps, car plusieurs des concessions ont été accordées il y a quarante ans ; l'ensemble de ces concessions comprend la presque totalité du terrains anthraxifère des deux départements, elles produisent, année moyenne, 800,000 hectolitres de charbon ; elles fournissent à la fabrication de la chaux dans la Mayenne et dans la Sarthe, et cette fabrication, pour satisfaire aux besoins de l'agriculture, s'étend chaque jour. Lorsque dans quelques années le Chemin de Fer passera à Laval, et que la Mayenne sera canalisée, l'exportation de la chaux, dans la Bretagne et dans la Normandie, sera considérable, et la production des mines sera plus que doublée.

Le dividende de la première année a été de 36 fr. par action, plus la mise au fonds de réserve ; celui de la deuxième a été de 40 fr., il se paye au mois de février de chaque année. On pense que celui de cette année sera de 10 ou 15 fr. de plus.

Les membres du Conseil d'administration sont :

MM. Jules Leclerc, membre du Corps législatif.
le marquis de la Roche-Lambert.
Etienne Mouton, juge de paix.
Théophile Hubert, docteur-médecin.
Jules Dutreil, ancien député.
Charles Hubert, membre du Conseil général de la Mayenne, directeur général de l'entreprise.
Pierre Quernau-Lamerie.
le comte de Tilly.
le marquis Christian de Nicolaï.
Auguste Ozoü de Verrie, ancien membre du Conseil général de la Sarthe.
Leroyer-Charpentier, négociant.
Lévesque-Bérangerie, docteur-médecin.
De Francys, directeur des Mines.

Membres adjoints au Conseil d'administration, avec voix consultative :

MM. Trotté de la Roche, directeur de la Banque de France au Mans.
Vilfeu, avocat-avoué, à Laval.

Banquiers à Paris :

MM. Ch. Noël, H. Place et Comp., rue du Faubourg-Poissonnière, 9.

(1) Le premier article est dans notre Numéro du 14 juillet 1853, pages 441 et suivantes.

Digitized by Google

Société anonyme des Mines et Fonderies d'Eschweiler.

Extrait du rapport présenté au Conseil d'Administration par le Directeur général.

Dans mon dernier rapport, je vous ai rendu compte de la marche satisfaisante de nos établissements ; je suis heureux de pouvoir vous annoncer que cette bonne marche s'est encore améliorée, et tout me fait espérer que cette progression n'est pas près de s'arrêter.

La mine de *Breinigerberg* est entrée, depuis le mois de janvier dernier, en exploitation fructueuse, quoique les résultats soient encore bien loin d'atteindre ceux que nous pouvons et devons espérer.

La valeur des minerais extraits dans les douze mois de l'année 1852 s'était élevée à 66,643 thalers, ou 249,911 fr. 25 c.

L'exploitation des cinq premiers mois de 1853 a déjà produit 65,885 thalers, ou 247,068 fr. 75 c.

Et le mois de juin, seul, arrivera à une production de, environ, 18,000 thalers, ou 67,500 fr.

Cette mine est depuis longtemps reconnue comme l'une des plus riches du pays.

Les filons recoupés jusqu'à présent sont au nombre de huit principaux, réguliers, variant de un à quatre pieds de puissance, composés de galène argentifère, de blende et de calamine, et exploités à plusieurs étages

La mise en activité de notre nouvelle machine d'épuisement, de 300 chevaux, qui a commencé à fonctionner, et dont la marche ne laisse rien à désirer, va nous permettre d'ouvrir de nouveaux champs d'exploitation, par la conquête de plusieurs filons nouveaux, surtout ceux nommés Hillmann et Hasengrube qui sont les plus riches connus.

De même et successivement le reste de cette vaste et magnifique concession sera, par une marche progressive des travaux, mise en exploitation réglée, et je n'hésite pas à dire que nous pourrons, l'année prochaine, atteindre à Breinigerberg une chiffre de production régulier, double de celui auquel nous sommes arrivés pour le mois de juin courant, soit, environ, 36,000 thalers, ou 135,000 fr. par mois.

D'après les principes d'une sage comptabilité appliqués à nos mines, tous les travaux préparatoires sont portés à la charge des frais d'exploitation.

Malgré cela, par suite du bon aménagement de nos travaux, les frais ne s'élèvent pas plus de 35 à 40 pour 0/0 de la valeur du minerai.

La mine de *Kirchfeld-Heidgen* n'avait été exploitée par les anciens que jusqu'au niveau des eaux qui se trouve à 14 mètres seulement de la surface.

Cette exploitation ancienne a produit en abondance la calamine la plus belle connue dans le pays.

Au moyen d'une machine à vapeur de 45 chevaux, nouvellement installée, nous avons pu assécher la mine, et dans quelques semaines nous pourrons y commencer une exploitation aussi facile que fructueuse.

Cette mine nous promet de beaux résultats pendant le second semestre de cette année.

La mine de *Diepenlinchen*, dans laquelle nous possédons 15/64, continue à être administrée par les soins de la Société de Stolberg.

La production de cette mine avait été en 1851 de 324,000 thalers, ou 1,215,000 fr.

Diminuée en 1852, par suite de l'obligation où on a été de placer une nouvelle machine, elle a repris en 1853 une marche plus régulière et, dans les

cinq premiers mois, elle a atteint le chiffre de 151,000 thalers, ou 566,250 fr.

Des travaux importants sont en voie d'exécution pour assurer l'avenir régulier de cette riche mine, et nous avons l'espoir que, dès l'année prochaine, elle pourra donner des résultats supérieurs à ceux de 1851.

Des contrats passés à des conditions avantageuses, avec différentes sociétés minières, nous permettent en outre d'augmenter les bénéfices de notre fabrication.

A partir du mois d'août, nous comptons recevoir par mois :

Des Mines du Valais, 100 à 150 tonnes de minerai de plomb ;

Des Mines du Westerwald, 300 tonnes de minerai de zinc et 50 tonnes de minerai de plomb.

Ces quantités seront, au moins, doublées l'année prochaine.

Les minerais de plomb du Valais contiennent :

60 à 70 pour 0/0 de plomb, et 4 à 5,000 grammes d'argent par tonne de plomb.

Ceux du Westerwald contiennent :

Le minerai de plomb, 60 à 75 pour 0/0, et 3 à 800 grammes d'argent ;

Le minerai de zinc, 30 à 35 pour 0/0.

Notre usine à plomb, qui comprend aujourd'hui 6 fours à réverbère, 2 fours à manche, 1 four à coupeller, 11 pots à cristalliser et 1 broyeur, va prendre un développement plus considérable pour être à même de faire face à l'augmentation de notre production.

Notre usine à zinc, qui marche actuellement avec 22 fours à zinc et 10 fours à griller, va être augmentée de 26 nouveaux fours, et, avant la fin de l'année, nous y aurons 48 fours à zinc en pleine activité.

La qualité de nos produits ne laisse rien à désirer, et dans toute l'Allemagne notre marque est classée parmi les meilleures.

Les bénéfices des Mines et Usines de la Société, pendant les cinq premiers mois de cette année, se sont élevés à environ 250,000 fr.

Nous avons tout lieu d'espérer que le résultat proportionnel des sept derniers mois sera encore plus favorable.

Blankenberg-Stolberg, le 25 juin 1853.

Le directeur général de la Société,
Aug. Eyckholt.

Congrès des Chemins de Fer Allemands.

Deuxième Article (1).

Extrait du Rapport annuel de la Direction exécutive au Congrès qui doit être tenu le 25 juillet 1853, à Berlin, sur la situation actuelle.

I. Parmi les administrations associées l'an dernier, il ne s'est retiré que la Direction Royale de Prusse du Chemin de Fer de Stuttgard, Posen et Stettin, qui formait jusqu'à présent une division provenant de la Direction Royale du Chemin de l'Est de la Prusse, et dirigeait par bail l'exploitation du Chemin de l'Est, du Chemin de Stuttgard à Posen, et avait celui de Stettin à Stuttgard, et représentait dans le Congrès le Chemin de Stuttgard à Posen. Ce Chemin est retourné à la Direction Royale du Chemin de l'Est de Prusse, et l'exploitation de ces Chemins a lieu maintenant par cette administration. Nous pensions, lors de ce changement, que la Direction Royale du Chemin de l'Est représenterait dans le Congrès ce Chemin de l'Etat, comme aussi le Chemin de Stuttgard à Posen, qui n'est pas encore entré dans la possession du gouvernement de l'Etat, et qu'elle administre seulement, comme cela a lieu pour la représentation des divers Chemins de Fer des Etats Autrichiens et Saxons. Nous nous sommes, à ce sujet, trouvés différer d'opinion avec la Direction Royale du Chemin de l'Est qui,

(1) Pour le premier article, voir notre Numéro du 14 juillet 1853, pages 443 et suivantes.

Digitized by Google

eu égard à la position particulière du Chemin de Stuttgard à Posen, par rapport à elle, désire entrer comme membre du Congrès à la fois, et séparément pour elle et pour ce Chemin, et prendre ainsi une position qui aurait une influence modificatrice sur les droits et les devoirs de plusieurs des membres du Congrès. Comme nous n'avons pas pu arranger ce désaccord, nous sommes convenus, avec la Direction Royale du Chemin de l'Est, de provoquer la décision de l'assemblée générale à ce sujet, et pour l'examiner préalablement, nous avons choisi la commission n° IV (1).

II. Les deux administrations, faisant partie jusqu'à présent du Congrès et représentant les Chemins Prussiens de la Basse-Silésie à la Marche et celui de Saarbruck, ont, depuis l'année dernière, changé de nom ; la première s'appelle maintenant la Direction Royale du Chemin de Fer de la Basse-Silésie à la Marche, et l'autre la Direction Royale du Chemin de Saarbruck ; cette dernière a de plus entrepris l'exploitation de son Chemin de Forbach à la frontière Bavaroise, à Berbach.

III. Le Conseil d'administration du Chemin de Fer Hessois de Louis à Mayence, nous ayant informé de son intention d'entrer dans le Congrès, en reconnaissant toutes les décisions qui ont été prises, y compris celles de la réunion générale de Stuttgard, nous avons cru pouvoir proposer son admission.

IV. Une décision du Congrès tenu à Stuttgard a chargé la Direction exécutive, relativement à la représentation du Chemin de Fer d'Anhalt-Kothen Bernbourg, de déterminer d abord, par correspondance avec le Gouvernement que cela concerne, qui de lui ou de l'administration d'exploitation se trouvait en position de faire mettre en vigueur les décisions du Congrès, après quoi on l'admettrait comme membre du Congrès, sous la réserve de l'approbation de l'assemblée générale. Cette correspondance n'a pas pu amener la décision de la question, car il paraît que ce n'est pas seulement le Gouvernement d'Anhalt-Kothen et l'administration de l'exploitation du Chemin qui ont à y concurir, mais encore la Direction de la Société d'Anhalt-Bernbourg. Il y aura donc à prendre une nouvelle décision dans la prochaine assemblée générale, pour savoir quelle autorité doit être admise pour représenter le Chemin d'Anhalt-Kothen-Bernbourg. Nous pensons que sur notre demande une décision préparatoire aura été prise à ce sujet.

V. Le Congrès se compose maintenant des administrations suivantes :

1. La Direction Royale de Prusse du Chemin de Fer d'Aix-la-Chapelle-Dusseldorf-Anhrort, à Aix-la-Chapelle.
2. La Direction de la Compagnie du Chemin de Fer d'Aix-la-Chapelle à Maëstricht, à Aix-la-Chapelle.
3. La Direction du Chemin de Fer d'Altona à Kiel, à Altona.
4. La Direction des Postes et Chemins de Fer de Bade, à Carlsruhe.
5. La Direction générale des voies de transport de Bavière, à Munich.
6. La Direction Royale de Prusse du Chemin de Fer de Berg à la Marche, à Elberfeld.
7. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Anhalt, à Berlin.
8. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Hambourg, à Berlin.
9. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Potsdam et Magdebourg, à Potsdam.
10. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Berlin à Stettin, à Stettin.
11. La Direction du Chemin de Fer de Bonn à Cologne, à Bonn.
12. La Direction des Postes et des Chemins de Fer du duché de Brunswick-Lunebourg, à Brunswick.
13. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Breslau, Schweidnitz, Fribourg, à Breslau.
14. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Dusseldorf à Elberfeld, à Dusseldorf.
15. La Direction de la Société du Chemin du Nord Frédéric-Guillaume, à Kassel.
16. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Hambourg à Bergedorf, à Hambourg.
17. La Direction Royale des Chemins de Fer du Hanovre, à Hanovre.
18. Le Conseil d'administration du Chemin Hessois de Louis, à Mayence.
19. La Direction du Chemin du Nord de l'Empereur Ferdinand, à Vienne.
20. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Cologne à Minden, à Cologne.
21. La Direction de la Compagnie du Chemin de Fer de Leipzig à Dresde, à Leipzig.
22. La Direction de la Compagnie privilégiée du Chemin de Fer de Louis à Nuremberg.
23. La Direction de Société du Chemin de Fer de Lubeck à Buchen, à Lubeck.

(1) Les noms des Directions qui composent cette commission sont dans notre Numéro du 14 juillet 1853, page 444.

Digitized by Google

24. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Magdebourg, Kœthen, Halle et Leipzig, à Magdebourg.
25. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Magdebourg à Halberstadt, à Magdebourg.
26. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Magdebourg à Wittenberg, à Magdebourg.
27. La Direction du Chemin de Fer du Mein au Necker, à Darmstadt.
28. La Direction centrale provisoire du Chemin du Mein au Weser, à Kassel, au nom de :
    a. La Direction de construction du Chemin de Fer Hessois de la province de la Hesse supérieure, à Giessen.
    b. La Direction générale de construction des Chemins de Fer de l'Etat de la Hesse électorale, à Kassel.
    c. La Direction du Chemin de Fer du Mein au Weser, pour le territoire de la ville libre de Francfort.
29. La Direction de la Société du Chemin de Fer Mecklembourgeois, à Schwerin.
30. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Munster à Hammer, à Munster.
31. La Direction de la Société du Chemin de Fer de la Haute Silésie, à Breslau.
32. La Direction de la Société du Chemin de Fer de Neisse à Brieg, à Breslau.
33. La Direction Royale de Prusse du Chemin de Fer de la Basse-Silésie à la Marche, à Berlin.
34. La Direction de la Société de l'embranchement de la Basse-Silésie, à Glogau.
35. La Direction générale I. et R. d'Autriche, des communications à Vienne, pour les Chemins I. et R. de l'Etat d'Autriche :
    De l'Est ;
    Du Nord ;
    Du Sud ;
    Du Sud-Est.
36. La Direction Royale de Prusse du Chemin de Fer de l'Est, à Bromberg.
37. La Direction Royale de Bavière, pour la construction du Chemin de Louis du Palatinat, à Ludwigshafen.
38. La Direction de la Société du Chemin de Fer du Rhin, à Cologne.
39. La Direction du Chemin de Fer du prince Guillaume, à Langenberg.

VI. La rédaction nouvelle des statuts du Congrès, que nous avons présentée au Congrès de l'année dernière, dans un rapport annuel, ayant été reconnue exacte, il resterait encore à la compléter, le cas échéant, relativement à l'autorisation qui y est donnée à la Direction exécutive de nommer un employé supérieur qui aurait l'influence nécessaire pour diriger les affaires, et pourvoir aux frais et dépenses du Congrès.

VII. Jusqu'à présent une nouvelle rédaction du tarif des marchandises n'a pas encore été exécutée ; aussitôt que la Commission nommée pour ce travail l'aura présentée, la publication de la nouvelle rédaction sera exécutée dans la forme suivie jusqu'à présent.

VIII. S'il fallait renoncer à une nouvelle rédaction du tarif des marchandises, il resterait toujours à établir un tableau des frais de transport sur les différentes lignes de Chemins de Fer, de sorte que les expéditeurs de marchandises aient les moyens de calculer approximativement les frais de transport, dont aujourd'hui il est difficile de se rendre compte d'une manière complète.

IX. Comme il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires de la convention faite entre les administrations associées, nous en publierons une nouvelle édition, avec les modifications qui seront adoptées, et nous placerons en tête les noms des administrations contractantes.

X. La réalisation de l'ancien vœu d'établir l'unité du payement des bagages des voyageurs indiquant, comme moyen d'y arriver, la suppression du poids en franchise acceptée encore sur beaucoup de Chemins, et l'obtention de la plus grande uniformité possible dans le prix des places des voyageurs, tout en accordant au public des facilités et des avantages sans frais considérables.

XI. La convention relative aux cartes de franchise, avec nouvelle répartition rectifiée au moins une fois par an, en indiquant celles qui ont été délivrées sous de nouveaux numéros, ou en remplaçant des cartes perdues, sans qu'il y ait besoin de faire une nouvelle communication à cet égard.

Le Congrès de Stuttgard avait décidé que les administrations qui ne dépendent pas du Congrès, ou qui n'ont pas reçu de cartes de franchise pour tous leurs membres, recevraient des cartes temporaires, valables pour huit jours, avant l'ouverture du Congrès et huit jours après sa clôture.

(La suite prochainement.) JACQUES BRESSON.

Digitized by Google

Tableau comparatif des Recettes brutes de l'exploitation des Chemins de Fer Français, pendant le premier semestre des années 1853 et 1852.

NOMS DES CHEMINS.	1853		1852		RECETTE par kilomètre pend. le semestr.		DIFFÉRENCE avec l'année 1852.	
	Longueur.	1er semestre.	Longueur.	1er semestre.	1853	1852	En plus.	En moins
	kil.	fr.	kil.	fr.	fr.	fr.	p. 0/0.	p. 0/0.
Nord et Boulogne	710	15,454,700	710	13,369 890	21,767	18,830	15 60	» »
Anzin à Somain	19	129,856	19	73,289	6,834	3,857	77 18	» »
Est	623	11,202,615	495	6,185.440	17,981	12,495	43 91	» »
Alsace { Mulhouse à Thann	21	91,000	21	82,949	4,333	3,950	9 70	» »
Alsace { Strasbourg à Bâle [1]	141	1,397,553 [2]	141	1,147.178 [2]	9,912	8.136	21 83	» »
Paris à Lyon	383 [3]	9,254.698	383	7,843,074	24,163	20 478	18 »	» »
Montereau à Troyes	100	609 028	100	685,510	6,090	6.845	» »	11 16
Saint-Etienne à Lyon	66 [4]	2,814 606	66	2,263.650	42,645	34,298	24 34	» »
Saint-Etienne à Andrezieux	18	242,928	18	207.257	13,496	11,514	17 21	» »
Andrezieux à Roanne	68	542.450	68	529,683	7,977	7,789	2 41	» »
Lyon à la { Avign. à Marseil.	125	2,145 000	120	1,865,719	17,160	15.548	10 37	» »
Méditerranée { Riv. de du Rhôn.	174 [5]	1,670,000	174	1,732,407	9,597	9.957	» »	3 75
Bordeaux à la Teste	53	102,000	53	96,077	1.925	1,813	6 17	» »
Ouest. { Paris à la Loupe	124	1,678,926	88 [6]	1,331,846	13 539	15.134	» »	11 78
Ouest. { Paris à Versailles (R. D.)	23	774.912	23	780.302	33.691	33,926	» »	» 70
Ouest. { Paris à Versailles (R. G.)	17	406.261	17	3 4,413	23.897	22,024	8 50	» »
Paris à Rouen	140	4,862,469	140	4,412,260	34,712	31,516	10 20	» »
Rouen au Havre	92	2,020,751	92	1,777.569	21,954	19,321	13 68	» »
Rouen à Dieppe	51	369,635	51	343,736	7,051	6,740	4 61	» »
Orléans et ses prolongements	935	15,06 ,,92 [7]	789	12,955,878	16,155	16,424	2 03	» »
Paris à Saint-Germain	26 [7]	638.082 [8]	26	6 0,431 [8]	24.541	23,093	6 27	» »
Paris à Sceaux	11	134,857	11	124 200	12,259	11.291	8 57	» »
Chemin de ceinture	6 [9]	61.427	»	»	10,238	»	» »	» »
Totaux	3,926	72,259,589	3,605	58,782.908	18,405	16,306	12 87	» »

[1] Paris à Nancy, Sarrebourg à Strasbourg et Frouard à Forbach.
[2] Non compr. le prélèv. sur les recettes de Mulhouse.
[3] Paris à Châlon.
[4] Y compris l'embranchement de Montrambert.
[5] Ligne de Montpellier à Cette et à Nimes, et du Gard.
[6] Paris à Chartres.
[7] Y compris l'embranchement d'Argenteuil.
[8] Non compris les redevances de Rouen et de l'Ouest, montant environ pour 1853 à 480,000 fr., et pour 1852 à 426,260 fr.
[9] De la gare de Rouen à celle de Strasbourg.

Ces Recettes sont le résultat des renseignements fournis par les agents du contrôle de l'exploitation commerciale des Chemins de Fer, sans toutefois que les comptes soient définitivement arrêtés pour le deuxième semestre 1853.

On remarquera que, pour le semestre entier, les recettes se sont accrues d'environ 13 millions et demi. Cet accroissement ne tient pas seulement au développement qu'a reçu le réseau par suite de l'ouverture de quelques sections nouvelles, il tient encore, et le plus essentiellement peut-être, à l'impulsion donnée au mouvement commercial.

Il résulte, en effet, du tableau ci-dessus, que le revenu kilométrique s'est élevé, en comparant les deux semestres, de 16,306 à 18,405, ce qui donne une différence, à l'avantage de 1853, de 2,099 fr. par kilomètre, soit 12 fr. 87 c. pour 0/0.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord	2 au 8 juill.	339 190	303.413	642.603	571 897	16.274,302	13,874,722
Rouen	10 au 16 juill.	123.441	106,964	23 ,406	194 298	»	»
Havre	10 au 16 juill.	45,155	57,709	102,865	82,534	»	»
Orléans avec ses prolongements	3 au 9 juill.	315.120	348 833	667.956	477,976	16,520,016	13,562 322
Strasbourg	25 juin au 1 juill.	237.249	294,723	531.972	»	10,673.538	»
Bâle	27 juin au 3 juill.	31.801	41,553	73,355	57,868	1.428,564	1,150,440
Montereau	2 au 8 juill.	11 379	13 450	24,829	23,708	634 522	627 528
Lyon	3 au 9 juill.	232,468	164.628	397,191	349.293	9,741,514	8,347,848
Marseille	»	»	»	»	»	»	»
Ouest	4 au 10 juill.	»	»	142.519	116,038	2,233,158	1,807,000
Andrez. à Roanne	3 au 9 juill.	3,977	22,574	20.551	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Digitized by Google

N° 30.] JEUDI 28 JUILLET 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions est fixé à 7 fr. par an pour Paris; 8 fr. pour les Départements; 10 fr. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.		2800
2,100	Banque de l'Algérie	500	tout	21 60	mai.-nov.		531 25
40,000	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.		672 50
50,000	Crédit foncier de France	500	250				750
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200				1030
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	250				833 75
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90			1825
	Banque de Darmstadt	537 50	215				550
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.		100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout				540
	Béchet, Delhomas et Comp.	500	tout	63			500
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Leludeux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.		1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65			600
1,000	Nu - Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.		6550
40,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et C°)	250	50	4 %	janv.-juill.		250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp	25	tout				47 50
20,000	Caisse Courtois et Comp	50	tout				42 50 ex-int.
	Parisienne (Société immobilière)	500	125				510
	— Dito — — dito —	100	25				110
	Comptoir Bonnard	100	25				120
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.		151 % b.
400	Générale	5000					32,500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5				67 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.-octob.		3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/6				82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout				82 % b.
2,000	France	5000	1/5				45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.		70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.		31 % b.
	Confiance	5000					5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10			pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500					40 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5				15 ½ % b.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.-juill.		29 % b.
200	Océan	5000	1/5		janv.-juill.		25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5				22 % b. ex-d.
400	Mélusine						17 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.		8 % b.
	Union des Ports (nominatif)						12 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur)						

Digitized by Google

NOMBRE d'actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	PRIMES PAR AN.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 ½ % b.
	Phenix.	5000				. . .	2 % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,406	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1022 50
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1190
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	817
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril -juill.	. . .	1750
300,000	Orleans.	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1145
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1110
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	505
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	362 50
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	880
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	935
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	935
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	760
134,000	Midi.	500	100	4 %		. . .	635
70,000	Ouest.	500	250			. . .	740
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	550
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	690
33,200	Dijon à Besançon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	525
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	350
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	425
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	343 50
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	100	4 %		. . .	500
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	277 50
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	315
	Saint-Etienne à Lyon.	5000	tout	488		12,750	
	— Dito — industrielle.			1584		40,000	
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	585
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	480

NOMBRE d'actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp. . . .	1000				. . .	630
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	850 à 860
	Désirées.	500	tout			. . .	630 à 650
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1925
	Hirondelles.	1000				. . .	300
	Luteciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	835 ex-div.
	Omnibus.	1000				. . .	2350
	Orléanaises.	1000				. . .	800
	Sylphides.	500				. . .	640
	Tricycles.	800				. . .	600
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	160
	Batignolaises	1000				. . .	650
	Charbonnages.						
	Anzin.	280ᵉ					
	Azincourt (Nord).	1500ᵉ				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	470
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1ᵉʳ juil. 1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire.	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	710
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
	Monichanin (Saône-et-Loire).	5000				. . .	4000
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	750
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	180
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout			. . .	240
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	725
	— Dito. — (non priv.)					. . .	250
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5ᵉ d'action) . . .	200	tout		janv.-juill.	. . .	1225
	Blanc de zinc (action d'apport). . . .	500				. . .	en liquidation.
	— Dito. —(175 fr. payés).	500	175			. . .	en liquidation.
	Corphalie.	1000				. . .	1630
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout		annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1015
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	800
	Cuivre.						
			4 %		janv.maijuil.		
30,000	Mines de Tènez.	100	tout			. . .	110
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	55f 53f 50
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.		5650
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept		1035
	Compagnie parisienne.	1000	tout				1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50			775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40			650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35			575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout				380
	Cherbourg.						70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.		1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000					1800
	Bessège.					660	
	D'Allevard.						6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.		4500
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e					4765
	De l'Horme.						1105
	Maubeuge (Nord).	500					500
	Herserange (Moselle).	500					445
25,000	Châtillon et Commentry.	1000	tout	39	janvier.		1100
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000					1600
	Providence (Belgique).	1000					1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.		1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux.	2500	tout	350			3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout				100
	Filatures.						
	Cohin.	500					630
	Lin Maberly.	500					900
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50			880
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125				239 230 25
	Glaces de Saint-Gobain		tout	1700	janv.-déc.	30,000	
[illegible]	Glaces de Saint-Quirin.						
[illegible]	Glaces de Montluçon.	500			annuel.		490
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %			1800
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout				480
	Cail (constructeurs).	1000					1500
	Etablissement Cavé.	250	125				245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000					1010
	Moulins de Packham.	1000					850
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	80			27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Freu Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %			117 50
19,200	Comp. gén. de Vidanges, Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.		455
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe.	250	62 50			281 25	
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux.	500	150				
1,250	Pépinière de la Plissonnière.	400	100	5 %			400

Digitized by Google

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1115
	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1110
8,888	Orleans (anciennes). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
3,333	— Dito. — (nouvelles). .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
150,000	— Dito. — de 1852. . . .	500	340	240	3 %	500	janv.-juill.	. . .	355
3,887	Rouen (anciennes). . . .	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
4,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes). . . .	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1075
5,000	— Dito. — (nouvelles). .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1242 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1160	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1075
20,000	— Dito. — (nouvelles). .	500	500	375	5 %	625	janv.-juill.	. . .	560
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	365
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	375	5 %	650	juin.-déc.	. . .	560
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril. oct.	. . .	1130
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1122 50
60,000	Méditerranée.	500	535	250	5 %	625	avril -oct.	. . .	540
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	340
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1095
4,919	Versailles (R. D.) (anc.).	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	1005
4,508	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1100
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000 ex-int.
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	. . .	1030
	Mines de la Loire. . . .	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	1130
	— Dito — (nouvelles) . .	1000						. . .	1040
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 1/2 %	1000	janv.-juill.		
3,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 1/2 %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065 nouv.

Chronique Industrielle.

L'administration ne perd pas de vue les grandes questions relatives à l'achèvement du réseau des Chemins de Fer français, et elle fait exécuter ou elle autorise des études de Chemins de Fer dans un grand nombre de départements.

Si nous sommes bien informés, voici la direction des lignes et les tracés principaux dont les études sont poursuivies en ce moment ou qui ont été l'objet d'une enquête :

1° Chemin de Paris à Vincennes et à Saint-Maur;

2° Chemin de Fer de Corbeil à Nevers;

3° De la ligne de l'Ouest à la ligne d'Orléans;

4° Etudes de plusieurs sections dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, pour l'exploitation des mines de sel;

5° Etudes du réseau de l'Ouest, dit réseau de la Bretagne, dans les départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord;

Digitized by Google

6° Chemin de Fer se détachant du Chemin de Saint-Quentin, près de Ham, desservant cette ville et se dirigeant sur Rouen, en passant à Amiens, à Foix, à Aumale et à Neufchâtel ;

7° Chemin de Fer de Toul et Nancy à Thann, par Epinal ;

8° De Salins à la frontière suisse ;

9° De Toulon à la frontière du Var et à Nice, avec prolongement sur Gênes ;

10° De Grenoble à la frontière de Savoie ;

11° Etudes pour le tracé définitif des Chemins de Fer du Centre ;

12° De Bayonne à la frontière espagnole, pour le raccordement de la ligne de Bordeaux à Bayonne, avec le Chemin de Fer projeté d'Irun à Madrid.

D'autre part, le réseau du Nord ne tarderait pas à s'accroître d'une section qui aura pour objet de relier directement Saint-Quentin et Creil à Paris, c'est-à-dire en établissant le Chemin en ligne droite, et qui abrégerait de 17 kilomètres le parcours qui se fait aujourd'hui par Pontoise.

— On s'occupe dans les départements de l'ancienne Bretagne d'établir des voies de fer. Deux directions sont proposées pour le prolongement de la ligne principale de Paris à Rennes, qui doit être continuée jusqu'à Brest : l'une par Dinan, Saint-Brieuc, Morlaix, il y aurait un embranchement sur Saint-Malô ; l'autre par Pontivy, Goarec, Morlaix, avec embranchement de Goarec sur Brieuc. On relierait aussi Rennes à Nantes et à Lorient par Redon.

— Le Conseil municipal de Lodève, dans sa dernière séance, a voté une nouvelle somme de 100,000 fr. pour le Chemin de Fer. Cette somme, ajoutée aux 200,000 fr. déjà votés pour le même objet, porte à 300,000 fr. la subvention accordée à la Compagnie de Cette à Bordeaux, ce qui ajoute une nouvelle chance à la construction d'un embranchement sur Lodève, partant de Bélarga ou d'Agde, si le tracé par la plage est adopté définitivement. On pense que la ville de Clermont, qui a voté une subvention de 100,000 fr., suivra encore cette fois l'exemple de Lodève, et voudra employer le meilleur moyen de triompher des hésitations de la Compagnie.

— L'établissement du Chemin de Fer de ceinture qui doit relier entre elles les gares des différentes lignes a nécessité l'établissement d'un pont viaduc pour le passage de la Seine sur le territoire des deux communes de Bercy et d'Ivry. La construction de ce pont, qui est un ouvrage d'art fort remarquable, est aujourd'hui assez avancée. Cinq piles construites en pierre de taille et en meulières, dont quatre sont terminées, soutiendront cinq arches qui rappelleront, par leurs dimensions, celles du pont d'Austerlitz, la largeur de la Seine étant à peu près la même dans toute cette partie de son parcours. On pose en ce moment les cintres de charpente nécessaires pour l'établissement des autres.

Les travaux d'art qui s'exécutent entre les deux gares de Lyon et d'Orléans

Digitized by Google

sont également remarquables. Après avoir traversé la Seine à Ivry, le Chemin de ceinture va gagner la gare du Chemin de Fer d'Orléans en passant sur un viaduc composé de cinquante arcades qui toutes offrent un passage à niveau pour les voitures et les piétons. Ces importants travaux ont assez profondément modifié la physionomie du territoire des deux communes de Bercy et d'Ivry. Dans cette dernière surtout, ils ont donné une valeur assez considérable à des terrains peu propres à la culture et qui seront bientôt couverts de nouvelles constructions.

— On écrit de Dôle (Jura) :

Il y a un an à peu près qu'on a mis la main aux travaux du Chemin de Fer de Dijon à Besançon, et on peut juger, en parcourant les lieux, de ce qui a été fait dans cet espace de temps. Cette grande entreprise n'a pas cessé d'intéresser nos contrées. Voici, à ce sujet, quelques détails qu'on a bien voulu nous communiquer :

Les travaux ne sont plus concentrés en quelques lieux, ils s'étendent sur toute la ligne. MM. Borde et Matussière exécutent pour leur part 150,000 mètres cubes par mois, et les ouvrages d'art s'élèvent de distance en distance sur tous les points.

Entre Dôle et Champvans, les travaux se développent de jour en jour; avant trois mois, cette partie du Chemin, qui est la plus difficile, sera entièrement terminée. On mène à fin, sur un kilomètre de long, des tranchées de 15 mètres de profondeur dans le roc et des terrains marneux. Le revêtement en maçonnerie et l'avancement du tunnel marchent rapidement sous la direction de M. Blanc. Le pont biais sur la route impériale n° 5, a été construit promptement; ce travail d'art, important et très-remarquable, est dû au talent de M. l'ingénieur Vernis, directeur des travaux.

Sur le Chemin de grande communication de Rochefort à Ougney, un viaduc de 11 mètres d'élévation est aussi terminé; plus de six cents hommes sont employés sur ce point. On a commencé les deux grands aqueducs des vallées du Moulin-Rouge et de Rochefort; il y a tout lieu de croire qu'avant peu ces travaux, d'une fondation difficile, seront achevés.

Les terrassements sur les communes de Neuilly et Crimolois s'exécutent avec une telle rapidité, que les habitants de ces localités n'ont pas été peu surpris, il y a quelques jours, de voir circuler sur leur territoire une locomotive marchant à grande vitesse et entraînant avec elle quinze wagons chargés de déblais. Plusieurs ingénieurs de la ligne étaient montés sur ce premier convoi d'essai. M. Borde, l'actif entrepreneur des travaux, conduisait lui-la machine.

— Les derniers travaux de Blesme à Saint-Dizier sont poussés chaque jour, malgré le temps peu favorable, avec la plus grande activité. Il est inexact que la Compagnie concessionnaire se soit engagée à terminer la pose de la voie pour le 1er août; cependant le mois prochain verra terminer les 17 kilomè-

Digitized by Google

tres qui composent cette section et l'ouverture du Chemin suivra de près l'achèvement des travaux; elle aura lieu aussitôt que les épreuves auront été faites et le matériel complété.

L'ouverture de la section comprise entre Saint-Dizier et Joinville aura lieu l'été prochain, les travaux y sont activement conduits. On sait que le raccordement de la ligne projetée de Paris à Mulhouse se ferait à Chaumont et emprunterait jusqu'à Langres, et même probablement au-delà, la ligne de Saint-Dizier à Gray. Outre les tronçons de Blesme à Saint-Dizier, de Saint-Dizier à Joinville et de Jonville à Provenchères, limite de l'arrondissement de Vassy, dont les travaux sont approuvés par l'administration supérieure, la Compagnie a reçu l'approbation des projets qu'elle a présentés pour le tracé depuis Gray jusqu'à Leffond, limite des départements de Haute-Saône et de la Haute-Marne. Les travaux vont être entrepris sur cette partie de la ligne, et seront sans doute conduits avec la même vigueur que sur la section qui s'achève. L'ensemble des projets approuvés représente environ 90 kilomètres, plus de la moitié de la ligne, dont le parcours total est de 175 kilomètres. Le reste des projets, comprenant la traversée de Chaumont, celle de Langres, le faîte séparatif des eaux de l'Océan et de la Méditerranée, sera déposé à la fin du mois.

La concession du Chemin de Blesme à Gray, date du 16 mars 1852; un délai de cinq années a été fixé pour l'exécution des travaux. Quelle que soit l'importance de ces travaux, la Compagnie est certaine de devancer l'époque fixée par son cahier des charges pour l'achèvement d'une ligne à laquelle se rattachent de si grands intérêts.

— Une enquête d'utilité publique vient d'être ouverte sur l'avant-projet de construction d'un Chemin de Fer de Nancy à Gray par Vesoul.

— La ligne de Strasbourg se complète. Au commencement de ce mois, la double voie a été posée sur toute la ligne principale de Paris à Strasbourg. De Metz à Forbach, il n'y a qu'une simple voie. La Compagnie était autorisée à conserver la simple voie tant que le revenu brut n'excéderait pas 18,000 fr. par kilomètre. Ce chiffre ayant été dépassé, et la circulation augmentant chaque jour, le Conseil d'administration a décidé la pose de la seconde voie. Déjà l'on s'occupe de préparer l'exécution de cette décision.

— Depuis quelques jours la seconde voie ferrée de Nîmes à Beaucaire est livrée à la circulation.

L'administration du Chemin de Fer ne néglige rien pour dégager la ligne et la rendre sûre. Une troisième voie a été posée de la gare de Nîmes à la station de Courbessac pour le service particulier du Chemin d'Alais. De cette sorte, on évitera les malheurs que nous avons eu à déplorer l'année dernière, et nous ne pouvons que féliciter la direction de cette amélioration si vivement désirée.

On nous assure qu'elle en prépare une autre qui ne sera pas moins approu-

vée. Si nous sommes bien informés, les prix vont être réduits prochainement pour les habitants des campagnes : l'administration veut leur faciliter de toute manière les moyens de transport, et leur éviter les fatigues de la marche ou les incommodités d'une mauvaise locomotion. C'est une pensée d'humanité dont l'exécution honorera la Compagnie.

— La Commission centrale du Chemin de Fer Tarnais a pris, à l'unanimité, dans une séance récente, la délibération suivante :

1° Tous les efforts doivent tendre, auprès du Gouvenerment et des Compagnies financières, à obtenir pour le département du Tarn une ligne ferrée qui, partant du Chemin du Midi au point de Toulouse, ira aboutir au Grand-Central, en passant par Saint-Sulpice, Rabastens, Lisle, Gaillac, Albi, Carmaux et Rodez;

2° Cette ligne obtenue, l'on devra s'efforcer de faire créer un embranchement qui, se dirigeant de Saint-Sulpice en remontant l'Agoût, desservirait Lavaur, Castres et se détournerait sur Mazamet;

3° Le Conseil de Direction se mettra immédiatement en relation avec les villes de Toulouse et de Rhodez, si vivement intéressées à la ligne tarnaise, et leur demandera leur concours.

— Le cahier des charges des deux Chemins de Fer de Reims à Mézières et de Creil à Beauvais, contient une disposition importante dans l'intérêt de l'agriculture et des approvisionnements, qui ne se trouve pas dans les clauses des autres Compagnies.

Dans le cas où le prix de l'hectolitre de blé s'élèverait sur le marché régulateur de Charleville à 24 fr. et au-dessus, le Gouvernement pourra exiger de la Compagnie que le prix du transport des blés, péage compris, soit réduit à la moitié du tarif, et ne puisse excéder au maximum 7 à 8 centimes par tonne et par kilomètre.

Il en sera de même pour le Chemin de Creil à Beauvais, dans le cas où le prix de l'hectolitre de blé s'élèverait, sur le marché régulateur de Soissons, à 24 fr. et au-dessus.

— L'Académie des Sciences, dans sa séance de lundi dernier, sur la demande du Directeur du Musée de l'industrie belge, a nommé deux commissaires pour vérifier l'exactitude des expériences photométriques faites sur les compteurs de M. Chopin, pour économiser le gaz d'éclairage. Il ne s'agit rien moins que d'épargner 50, 56 et 65 litres de gaz par heure et par bec d'ordonnance, en produisant une lumière égale et immobile. Cette découverte vient à propos pour aider à régler les conditions des Compagnies avec la ville et les particuliers.

Ceux qui emploient les compteurs y trouveront un grand bénéfice, et l'abaissement des prix permettra d'introduire le gaz partout, même dans les plus beaux appartements, puisqu'il y aura moitié moins de chaleur pro-

Digitized by Google

duite, et que les résidus de la combustion seront également diminués de moitié.

L'invention de M. Jobard ne consiste que dans la réunion de trois moyens connus ou soupçonnés qui donnent un résultat nouveau et complet, presque sans frais.

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 28 Juillet au 4 Aout 1853.

28 Juillet. — Chemin de Fer de Paris à Rouen, à trois heures, rue d'Amsterdam, 11.
30 Juillet. — Comptoir National d'Escompte de Paris, à une heure, rue de la Victoire, 48.
30 Juillet. — Banque d'Echange de Marseille (C. Bonnard et Comp.), à quatre heures du soir, rue Mission-de-France, 2, à Marseille.
2 Août. — Filature de Lin d'Amiens, à huit heures du soir, rue Richelieu, 100, à Paris.
3 Août. — La Vigie (Compagnie d'Assurances maritimes), à une heure, place de la Bourse, 6, à Paris.
4 Août. — Compagnie agricole et commerciale de Mayotte, à une heure de relevée, chez M. Dacosta, rue Lepelletier, 18.

Société anonyme Prussienne pour l'Exploitation des Minerais de Cuivre.

Le Gouvernement Prussien vient d'autoriser une Société anonyme fort importante pour l'exploitation des Mines de cuivre du Rhin.

Le capital de cette Société est fixé à un million de thalers (3,750,000 fr.), mais il peut être porté à 4 millions de thalers (15,000,000 fr.).

Les fondateurs principaux ont été :

MM. le comte de Morny.
le comte Siméon.
Oppenheim de Cologne.
A. Delahante.
David, négociant en métaux, à Paris.
Laveissière, négociant en métaux, à Paris.
Meurer de Cologne.

La Société a fait, dès aujourd'hui, entre autres acquisitions, celle de la Mine de Saint-Josephsberg, près Hinz, sur les bords du Rhin, connue depuis longtemps pour la richesse de ses minerais.

La Société a acheté aussi l'usine de Stern, appartenant autrefois à MM. Rhodius frères. Les minerais pauvres y sont traités par la voie humide; les minerais riches sont vendus aux affineurs des environs.

La Société pourra acquérir d'autres mines, mais en prenant les choses comme elles sont aujourd'hui, il paroît, d'après les rapports de M. de Dechen, officier supérieur des Mines et directeur du Bergamt de la province, et de M. Altans, conseiller supérieur des Mines à Coblentz, qu'elle pourra produire,

dès la première année, 200 tonnes de cuivre; 300 tonnes la deuxième année, et bientôt 500 tonnes, au faible prix de 1,000 fr. la tonne. Or, le cuivre se vend aujourd'hui plus de 2,500.

Le capital émis par la Société n'est aujourd'hui que de 500,000 thalers (1,875,000 fr.).

Chemin de Fer de Reims a Mézières et Charleville, *avec Embranchement sur Sédan.*

Chemin de Fer de Beauvais a Creil.

Un décret vient de concéder à une Compagnie :

1° Le Chemin de Fer de Reims à Mézières et Charleville, avec embranchement sur Sédan, formant la première section du Chemin de Fer de Reims à la frontière de Belgique ;

2° Le Chemin de Fer de Beauvais à Creil par la vallée de Thérain.

La Compagnie concessionnaire de ces deux Chemins est composée de :

MM. le Comte Siméon, Sénateur ;
le Duc de Mouchy, Sénateur ;
le Baron Eugène Ladoucette, Député, Président du Conseil général des Ardennes ;
Jules Riché, Député, Vice-Président du Conseil général des Ardennes ;
le Baron Seillière, Banquier, à Paris ;
John Masterman, de Londres ;
Mathen Uzielli, *id.* ;
Samuel Laing, *id.* ;
Hutchinson, *id.* ;
Bazin, Propriétaire à Mesnil-Saint-Firmin (Oise).

Le Chemin de Fer de Reims à Charleville, dont le développement est d'environ 84 kilomètres, suivra le tracé étudié en 1844 par les ingénieurs de l'État, et soumis en 1846 à l'enquête d'utilité publique ; il passera par ou près Witry-les-Reims, Tagnon, Réthel, Villers-le-Tourneur, où il franchira le faîte qui sépare la vallée de l'Aisne de celle de la Meuse, touchera Mézières et aboutira à Charleville, après avoir franchi deux fois la Meuse.

L'embranchement de Sédan se détachera de la ligne principale un peu au-dessus de Mézières, se développera sur la rive droite de la Meuse, et, après avoir traversé cette rivière, aboutira à Sédan, dans la nouvelle enceinte fortifiée qui enveloppe le faubourg de Torcy.

Toutes les opinions exprimées lors des enquêtes qui ont eu lieu dans les départements de la Marne et des Ardennes, ont proclamé l'utilité du Chemin

Digitized by Google

projeté; les Chambres de Commerce consultatives, ainsi que la Commission d'enquête, ont insisté pour sa prompte exécution. Le Conseil général des Ponts-et-Chaussées a donné également son adhésion au tracé dont il s'agit.

La Compagnie concessionnaire doit construire à ses frais, risques et périls, le Chemin de Reims à Mézières et Charleville, l'embranchement de Sédan et le Chemin de Fer de Creil à Beauvais; elle s'engage en outre à payer à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord une somme de 2,500,000 francs, qui, réunie au 2,000,000 de francs de subventions locales, doit couvrir l'excédant des dépenses résultant de l'exécution de la ligne passant par Cambrai, en remplacement de celle du Cateau à Somain.

La concession renferme une clause qui concède éventuellement le prolongement du Chemin de Fer de Reims à Charleville jusqu'à la frontière Belge; mais dès que le Chemin ira jusqu'à Charleville, il sera déjà fort utile pour les communications entre la France et la Belgique. Il ne sera séparé que par 14 ou 15 kilomètres de Pussemange, point le plus rapproché de la frontière belge. Il offrira dès lors, à l'extrémité sud de la province de Namur, et à presque toute la province du Luxembourg, la route la plus directe pour Paris et le centre de la France. Le prolongement, que la Compagnie est dès à présent obligée à achever, pour l'époque et suivant le tracé que le Gouvernement aura choisi, et sans que celui-ci soit engagé en rien, est la seule partie de la nouvelle concession qui doive être exécutée dans les conditions de la loi de 1842, c'est-à-dire que le Gouvernement fournira les terrains, les travaux de terrassements et les constructions sur la ligne, la Compagnie n'ayant à son compte que les rails et le matériel de l'exploitation.

Deux tracés ont été étudiés pour le Chemin de Fer de Beauvais à la ligne du Nord : l'un se dirige sur Creil, l'autre sur Clermont.

Le Chemin de Creil à Beauvais suit la vallée du Thérain; sa longueur est de 35 kilomètres. La préférence donnée à ce tracé, d'après l'avis du Comité consultatif des Chemins de Fer, se justifie par le motif qu'il dessert une vallée riche et industrieuse, répond mieux, par conséquent, à l'intérêt public, et donnera lieu à plus de trafic que le tracé par Clermont.

La Compagnie aura, à toute époque, la préférence à conditions égales, pour la concession d'un Chemin de Fer de Compiègne à Reims par Soissons.

Les conditions financières de l'entreprise sont les suivantes : la Compagnie prend à sa charge une dépense de 29,600,000 francs, savoir : pour l'exécution des travaux du Chemin de Fer de Reims à Mézières et à Charleville, et de l'embranchement de Sédan, 21,200,000 francs; pour le Chemin de Fer de Creil à Beauvais, 5,900,000 francs, et 2,500,000 francs pour la subvention relative au Chemin de Cambrai.

Les revenus nets des entreprises qui lui sont concédées sont évalués ensemble à 1,300,000 francs. Diverses causes, et notamment les prolongements vers la frontière et vers Paris, viendront certainement augmenter, plus tard,

Digitized by Google

les produits, et procurer à la Compagnie la juste rémunération de ses services.

La concession qui vient d'être accordée assure l'exécution d'un Chemin de Fer que les populations laborieuses de la Marne et des Ardennes appellent depuis longtemps de tous leurs vœux, et qui formera la première section d'une nouvelle voie de communication indépendante entre la France et la Belgique; elle donne, en outre, au chef-lieu du département de l'Oise et à la ville de Cambrai l'avantage d'être reliés à la grande ligne du Nord.

Chemin de Fer de Paris a Versailles (*Rive Gauche*).

A Messieurs les Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Versailles (Rive Gauche).

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que, par une délibération, en date du 2 juillet présent mois, le Conseil, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par une assemblée générale, en date du 23 décembre 1844, représentant 11,761 actions, convoquée spécialement et votant conformément aux statuts, nous a nommés liquidateurs de la Société et conféré les pouvoirs attribués au Conseil par les statuts de la Société.

En vertu de ces pouvoirs, nous déclarons protester contre les décisions prises par deux assemblés des actionnaires de la Rive Gauche, en date des 11 et 19 juillet présent mois, comme illégales et irrégulières.

Le Conseil avait fait connaître, par des avis dans les journaux, que l'assemblée du 4 juillet ne pouvait avoir lieu, faute du nombre suffisant d'actions présentées, et avait remis l'assemblée au 19 juillet.

C'est donc illégalement que quelques actionnaires se sont réunis le 4 juillet et ont nommé un nouveau Conseil, un directeur, des membres de la commission de comptabilité et modifié les statuts.

L'assemblée du 19 juillet devait être régie sur l'ordre du jour dressé conformément aux statuts; c'est donc irrégulièrement qu'aucune des prescriptions de l'ordre du jour n'a été suivie par le président; le bureau n'a pas même été formé; le président a fait seulement confirmer tout ce qui avait été fait dans sa réunion du 4 juillet.

Sans s'inquiéter s'ils avaient le droit de renouveler tout un Conseil, modifier les statuts, faire des règlements nouveaux, les actionnaires ont voté tout ce qui leur a été proposé. On n'a pas permis une observation, et cela parce

qu'on a affirmé que le traité approuvé par l'État et joint à la loi de concession du Chemin de Fer de l'Ouest ; que celui passé avec la Compagnie de l'Ouest ; approuvé par une assemblée générale, le 8 juillet 1852, sanctionné par trois dividendes, payés à 19,500 actions sur 20,000, que tout enfin allait être annulé, que la Compagnie de la Rive Gauche reprendrait son exploitation, et devenant tête de ligne, ses actions vaudraient celles de la Compagnie de Saint-Germain. Nous n'avons pas à qualifier de pareils faits, ni de pareilles assertions ; la justice en fera raison.

Le rapport ci-après, qu'il ne nous a pas été permis de lire à l'assemblée, vous fera connaître la position actuelle de la Société. Nous espérons que les difficultés qui nous ont été suscitées ne nuiront en rien à vos intérêts, et que les traités que vous avez consentis continueront à être exécutés.

Les liquidateurs,

COUSIN, DE SAINTE-ROZE, DE SAUVILLE.

Cette lettre nous révèle une complication nouvelle, d'autant plus regrettable, qu'en présence du procès qui va surgir, la Compagnie de l'Ouest, étrangère à cet incident, attendra qu'il soit vidé avant de verser au Conseil d'administration de la Rive Gauche l'annuité annuelle, ce qui ajournera le payement du dividende de 15 fr. par action, et le tirage au sort des actions à rembourser à 400 fr.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

SOCIÉTÉ DES MINES ET FONDERIES DU RHIN. Le gérant de la Société des Mines et Fonderies du Rhin a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires porteurs des titres N^os^ 1 à 4000 que la valeur du coupon pour l'exercice 1852 a été fixée à 25 fr. (actions de 375 fr.), et qu'il est payable chez MM. Ed. Blount et Comp., banquiers, rue Basse-du-Rempart, 48 *bis*, à Paris, et à l'Office correspondant de la Société Apostelnkloster, 3 A, à Cologne.

CH. DETILLIEUX ET C^e^.

SOUS-COMPTOIR DE GARANTIE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU BATIMENT. — Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, les actionnaires du Sous-Comptoir sont convoqués en assemblée générale pour le jeudi 4 août 1853, à une heure après midi, au siége même du Sous-Comptoir, 14, rue Bergère.

MINES, FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX D'HERSERANGE ET MOULAINE. — *Avis.* L'échange des titres provisoires contre les titres définitifs continue à se faire chez MM. Alliez, Graud et Comp., banquiers, rue de Trévise, 14, contre le versement de 125 fr. par action. — L'intérêt à 5 pour 0/0 est dû en sus du versement à partir du 5 juillet courant.

COMPAGNIE AGRICOLE ET COMMERCIALE DE MAYOTTE. MM. les actionnaires de la Compagnie agricole et commerciale de Mayotte sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 4 août prochain, à une heure de relevée, chez M. C.-A. Dacosta, président du conseil de surveillance, rue Lepelletier, 18.

Les cartes d'admission seront délivrées de midi à quatre heures, rue Bourdaloue, 5.

CHEMIN DE FER D' ANVERS A GAND, PAR SAINT-NICOLAS ET LOKEREN. — L'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le remplacement des actions actuelles par les nouveaux titres, créés en vertu des modifications apportées aux statuts, sera effectué de onze heures à deux heures, dans les bureaux de la Compagnie, rue aux Choux, 3 *bis*, à Bruxelles, et chez M. Léopold S. Kœnigswarter, rue de Provence, 34, à Paris, à partir du 15 juillet 1853.

A cet effet, les bordereaux imprimés seront délivrés aux actionnaires dans les mêmes bureaux.

Le coupon semestriel d'intérêt, de 7 fr. 50 c. par action privilégiée, échéant le 1er juillet, pourra être également touché à la Banque de Belgique, à Bruxelles, et chez M. Léopold S. Kœnigswarter, à Paris.

EMPRUNT DE LA BANQUE DES ÉTATS-UNIS. — MM. de Rothschild frères ont l'honneur d'informer les porteurs de l'Emprunt de la Banque des Etats-Unis de 900,000 liv. sterl., qu'à partir de lundi 18 juillet, ils paieront à bureau ouvert un dixième à-compte sur les intérêts échus desdites obligations, savoir :

42 fr. 55 c. par chaque 100 liv. st., 1re série.
39 fr. 05 c. par chaque 100 liv. st., 2e série.

MM. Rothschild frères espèrent pouvoir prochainement répartir un nouveau dividende imputable également sur les intérêts arriérés, et provenant d'encaissement sur les sonds de Pensylvanie « Script » et sur les fonds d'Illinois. Cette répartition aura lieu dès que les renseignements nécessaires leur seront parvenus des Etats-Unis.

SOCIÉTÉ CIVILE DES NU-PROPRIÉTAIRES, RUE LOUIS-LE-GRAND, 35. — MM. les intéressés sont prévenus qu'il y aura assemblée générale extraordinaire, le vendredi 12 août 1853, à deux heures et demie, dans les salons de M. Lemardelay, rue Richelieu, 100, à l'effet de délibérer sur diverses additions aux opérations actuelles, modifications et changements aux statuts et au mode de la société civile.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES, 35, RUE LOUIS-LE-GRAND. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, actions de la Banque et créances hypothécaires.

COMPAGNIE DES CINQ USINES A GAZ DU NORD. — Pour des motifs dont il sera donné connaissance à l'assemblée, le gérant a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu le 2 août prochain, n'aura lieu que le 16 août, à neuf heures précises du matin, au siége de la Société, à Paris, rue du Faub.-Saint-Martin, 186.

Pour faire partie de cette assemblée, il faut être porteur de dix actions au moins.

Houillère de MONTIEUX-St-ÉTIENNE

MM. les actionnaires de la Compagnie de la houillère de Montieux-Saint-Etienne sont prévenus que le payement du dividende de 25 fr. par action, arrêté par l'assemblée générale du 21 juillet courant, aura lieu chez MM. A.-J. Stern et Comp., banquiers, boulevard Poissonnière, 23, à partir du 1er août prochain.

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES DE LA PROVIDENCE.

L'administration a l'honneur de rappeler aux intéressés que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu, conformément aux statuts, le lundi 15 août, au siége de la Société, à Marchienne-au-Pont.

Pour y être admis, MM. les actionnaires doivent informer l'administration dix jours à l'avance du nombre et des numéros de leurs actions et être porteurs de leurs titres ou d'un certificat de dépôt délivré par :

La Banque nationale, à Bruxelles ;

MM. MALLET frères, banquiers à Paris.

Les anciens titres d'actions peuvent s'échanger dès maintenant contre des titres nouveaux, au siége de la Société.

Marchienne-au-Pont, le 21 juillet 1853.

Le président du conseil d'administration,
Ch. BIOURGE.

Le directeur,
Th. ZIANE.

VENTE D'ACTIONS. Adjudication, le 10 août 1853, à midi, en l'étude de Me DUCLOUX, notaire à Paris,

DE SIX PARTS D'INTÉRÊT de la Société des nu-propriétaires, dont le siége est à Paris, rue Louis-le-Grand, 35.

Mise à prix de chaque part . . . 5,000 fr.

S'adresser audit Me Ducloux, rue de Choiseul, 16.

Digitized by Google

VENTE D'ACTIONS.

Etudes de Me LACOMME, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 87, successeur de Me Glandaz, et de Me DELAPALME aîné, notaire à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 5.

Vente en l'étude et par le ministère de Me DELAPALME aîné, notaire à Paris, le vendredi 29 juillet 1853, deux heures de relevée :

1° De SOIXANTE QUINZE ACTIONS ou parts d'intérêt de la Compagnie des propriétaires du Théâtre-National (ancien Cirque).

Mise à prix. . . . . 300,000 fr.

2° De QUINZE ACTIONS de la Compagnie des propriétaires de la salle Favart.

Mise à prix. . . . . 130,000 fr.

3° De DIX-HUIT ACTIONS au porteur de la Société des Bains Vigier.

Mise à prix. . . . . 5,000 fr.

4° De UNE ACTION de la *Revue Britannique* et DEUX ACTIONS du journal *l'Assemblée nationale*.

Mise à prix. . . . . 20 fr.

S'adresser pour les renseignements :

1° Audit Me LACOMME, avoué ; 2° à Me DELAPALME aîné, notaire à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 5 ; 3° à Me CLAIRET, notaire à Paris ; 4° a Me LAVAUX, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 24 ; 5° à Me AVIAT, avoué à Paris, rue Rougemont, 6 ; 6° à Me ETIENNE, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 34 ; 7° à M. Richard, demeurant à Paris, rue de Seine, 6 ; 8° à M. Bouzemont, demeurant à Paris, rue de la Victoire, 52.

VENTE D'ACTIONS.

Adjudication, le 11 août 1853, à midi, en l'étude de Me THIAC,

De DEUX ACTIONS des Glaces de Saint-Gobain.

Mise à prix. . . . 25,000 fr. par action.

Dividende de 1852, de chacune, de 1,700 fr.

Une seule enchère adjuge.

S'adresser à Me Thiac, notaire à Paris, place Dauphine, 23.

VENTE DE MINES.

Etude de Me LACOMME, avoué à Paris, rue des Petits-Champs, successeur de Me Glandaz.

Vente en l'audience des criées du tribunal de la Seine, le samedi 13 août 1853, en deux lots :

1° Des Mines du Bassin de Roujan, avec bâtiments, jardins, terrains et dépendances, ustensiles et matériel d'exploitation, situées communes de Neffiés, Roujan, Gabiau et Fouzillon, arrondissement de Béziers (Hérault.)

Mise à prix. . . . . 300,000 fr.

2° Des Mines d'Auriol, avec bâtiments, terrains et dépendances, ustensiles et matériel d'exploitation, situées commune d'Auriol, canton de Roquevaire, arrondissement de Marseille (Bouches-du-Rhône.)

Mise à prix. . . . . 100,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° Audit Me Lacomme, avoué ;

2° A Me Quillet, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 83.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord.	9 au 15 juill.	358.730	310,322	669.052	585,563	16,943,355	14,460,286
Rouen	17 au 23 juill.	116,313	131,244	247,557	193,840	»	»
Havre	17 au 23 juill.	42,330	65,777	108,107	83,745	»	»
Orléans avec ses prolongements . . .	10 au 16 juill.	304,318	385.927	690.247	488,527	17,210,264	14,050,850
Strasbourg.	2 au 8 juill.	264,319	296.617	560,937	»	11,205,511	»
Bâle	4 au 10 juill.	35,193	31,517	66,711	49,894	1.495,275	1,200,338
Montereau.	9 au 15 juill.	10.514	15.555	26,069	22,813	660.591	650.341
Lyon.	10 au 16 juill.	228,129	163,999	392,128	340,337	10,133,643	8,347,848
Marseille.		»	»	»	»	»	»
Ouest.	11 au 17 juill.	149,960	101,572	261.532	»	3,227,865	2,686,601
Andréz. à Roanne. .	3 au 9 juill.	3,977	22,547	26,551	»	»	»

RECETTES MENSUELLES.

Saint-Etienne à Lyon. —	Mois de juin 1853.	529,477 fr. 80 c.
	Mois de juin 1852.	459,937 60
Excédant en faveur de juin 1853. . . .		69,540 fr. 20 c.

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Digitized by Google

N° 31.] JEUDI 4 AOUT 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions SEUL *est fixé à* **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividende payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.	. . .	2820
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	21 60	mai.-nov.	. . .	531 25
40,0 0	Comptoir national	500	tout	40	janv.-juill.	. . .	650
50,000	Crédit foncier de France	500	250			. . .	710
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200			. . .	1030
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	250			. . .	810
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		. . .	1837 50
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	545
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrees coloniales	100	tout				
	Des Metaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	500
	Cusin. Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1160
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu — Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
40,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et Cie)	200	50	4 %	janv -juill.	. . .	250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp	25	tout			. . .	47 50
20,000	Caisse Courtois et Comp	50	tout			. . .	42 50 ex-int.
	Parisienne (Société immobilière)	500	125			. . .	510
	— Dito — — dito —	100	25			. . .	110
	Comptoir Bonnard	100	25			. . .	123 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	151 % b.
400	Générale	5000				. . .	32,500 ex-div.
2,000	Union	5000	1/5			. . .	67 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/5			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	82 % b.
2,000	France	5000	1/5			. . .	45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.	. . .	70 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.	. . .	31 % b.
	Confiance	5000				. . .	5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				. . .	40 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5			. . .	15 ½ % b.
300	Securité	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			. . .	22 % b. ex-d.
400	Melusine					. . .	17 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	8 % b.
	Union des Ports (nominatif)					. . .	12 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur)						

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	18 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	2 % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1022 50
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1225
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	817
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril -juill.	. . .	1000
300,000	Orléans.	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1260
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1120
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	520
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	367 50
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	900
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	1010
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	970
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	850
134,000	Midi.	500	100	4 %		. . .	692 50
70,000	Ouest.	500	250			. . .	765
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	557 50
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	627 50
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	560
	Grand Central de France.	500	200			. . .	558 75
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	350
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	472 50
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	350
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	100	4 %		. . .	500
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	277 50
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	225
	Saint-Etienne à Lyon.	5000	tout	488		12,750	
	— Dito — industrielle.			1584 »		40,000	
12,000	Andrezieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	532
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				. . .	220
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	500

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	630
	Voitures du Chemin de Fer	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	890
	Desirees.	500	tout			. . .	640
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1025
	Hirondelles.	1000				. . .	300
	Lutetiennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	830
	Omnibus.	1000				. . .	2350
	Orleanaises.	1000				. . .	800
	Sylphides.	500				. . .	640
	Tricycles.	800				. . .	600
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	160
	Batignolaises	1000				. . .	650
	Charbonnages.						
	Anzin.	280*					
	Azincourt (Nord).	1500*				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	315
	Chazotte.					. . .	490
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil.1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire.	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale).	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	725
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
	Montchanin (Saône-et-Loire).	500				. . .	4000
	Touches (Des)	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	747 50
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	170
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		. . .	240
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	700
	— Dito. — (non priv.)					. . .	240
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action)	200	tout		janv.-juill.	. . .	1250
	Corphalie.	1000				. . .	1735
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1125
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	850
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	260
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	116 25
60,000	Mouzaïas (Algerie).	100	tout	neant.		. . .	611 50
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	5650
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1055
	Compagnie parisienne	1000	tout			. . .	1275
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	775
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	1000	tout	70	juill.-déc.	. . .	1000
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	707 50
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4000
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4800
	De l'Horme.					. . .	1015
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	480
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	60	avril.-oct.	. . .	510
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique)	1000				. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohn.	500				. . .	622 50
	Lin Maberly.	500				. . .	920
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		. . .	880
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton	50	tout			. . .	56f 25 57f
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	228
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	. . .	32,400
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	480
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1800
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	480
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1650
	Etablissement Cavé	250	125			. . .	250
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	1010
	Moulins de Packham.	1000				. . .	850
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	1 65		. . .	27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	120
19,200	Comp. gén. de Vidanges, Richer et Cie.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	457 50
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	900	
16,000	Sucreries de la Scarpe	250	62 50				
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	375			. . .	507 50
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1110
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1160
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
150,000	— Dito. — de 1852.	500	340	240	3 %	500	janv.-juill.	. . .	360
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1160
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1242 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1075
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	375	5 %	625	janv.-juill.	. . .	535
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	365
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	375	5 %	650	juin.-déc.	. . .	565
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1150
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1122 50
60,000	Méditerranée.	500	335	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	550
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	340
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1085
17,500	— Dito. —	1000	1050	250	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1087 50
1,819	Versailles (R. G.) (anc.).	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	1005
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1160
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1075
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000 ex-int.
2,000	Andrez, à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	. . .	1030 —
	Mines de la Loire. . . .	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1115
	— Dito — (nouvelles) . .	1000						. . .	1030
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.								1065 nouv.

Chronique Industrielle.

On lit dans le *Journal de la Nièvre :*

Une circulaire répandue ces jours derniers dans le département semble annoncer une fusion entre les Compagnies de Chemins de Fer qui s'étaient formées pour le trajet direct de Paris à Nevers, l'une par Fontainebleau (ancienne Compagnie Hyde de Neuville et Hutteau d'Origny), l'autre par Corbeil et la vallée de l'Essonne (Compagnie Darblay et Montalivet), et que, s'étant mises ainsi d'accord, ces deux Compagnies auraient renoncé au tracé par Corbeil et la vallée de l'Essonne.

Nous sommes autorisé à dire que s'il y a eu fusion, ce ne peut être qu'entre l'ancienne Compagnie Hyde de Neuville (par Fontainebleau), et une Compagnie (par Corbeil), dont jusqu'à ce jour personne ne connaissait l'existence.

La Compagnie Darblay (Corbeil et la vallée de l'Essonne) est loin de renoncer à la direction qu'elle se félicite d'avoir adoptée. Elle n'a point l'intention de fusionner avec d'autres Compagnies.

Digitized by Google

— On nous écrit de Bayonne :

Le projet le plus important d'établissement de lignes de Chemins de Fer déjà présenté à l'administration, et favorablement accueilli par elle, est celui du réseau pyrénéen, qui est en ce moment étudié sur tous les points par les ingénieurs des ponts-et-chaussées. Ce réseau a un développement qui n'est pas moindre de 842 kilomètres.

Il comprend une ligne principale longue de 330 kilomètres, ayant son point de départ à Toulouse et arrivant directement à Bayonne, en traversant des centres de population importants, tels que Muret, Saint-Gaudens, Montrejeau, Tarbes, Lourdes, Pau, Orthez et Peyrehorade.

Des embranchements, dont le parcours sera de 512 kilomètres, quitteront l'artère principale et toucheront, au sud, le chef-lieu des Pyrénées-Orientales, Bagnères-de-Luchon, Bagnères-de-Bigorre, Argelès, Luz et Sauveterre ; au nord, Dax, Mont-de-Marsan, Aire, Auch et Agen.

L'embranchement capital est celui de Bagnères-de-Luchon, qui, suivant la ligne du col de la Glère, au sein des montagnes, pénètre dans le centre de ces masses infranchissables et établit une communication directe avec Saragosse et la capitale de l'Espagne.

— Les travaux de terrassement entre Vienne et Lyon, pour le Chemin de Fer du Midi, sont ouverts sur toute la ligne. A Venissieux et à Ternay, les chantiers sont en pleine activité.

— Les travaux du Chemin de Fer de Metz à Thionville sont toujours poussés avec la plus grande activité. Dernièrement a eu lieu l'inauguration du pont qui transporte la voie ferrée de Montigny à la rive gauche de la Moselle. Dans quelques jours on commencera la pose des rails dans la même section. Nous ne tarderons pas d'annoncer l'achèvement du second pont jeté à la tête de Longeville, au-dessus du bras mort de la Moselle. La voie ferrée ne présentera plus de solution de continuité depuis la gare du glacis de la porte Serpenoise jusqu'à la station de la porte de France.

— Les terrains de la gare de Nancy sont en ce moment livrés à une véritable armée d'ouvriers. En face de la gare actuelle, on construit une vaste remise pour les locomotives. Les massifs de maçonnerie sont déjà élevés de plusieurs mètres. Tout auprès on commence des ateliers. Plus loin se trouvent deux rotondes reliées par une galerie, et pouvant contenir ensemble trente-deux locomotives. Ces édifices sont à hauteur et prêts à recevoir des charpentes que supporteront au centre de chaque rotonde, huit énormes colonnes en fonte. Enfin, les plans de la grande gare des voyageurs, qui s'élèvera entre les deux ponts des faubourgs Saint-Jean et Saint-Stanislas, sont définitivement adoptés, et les travaux vont commencer prochainement.

— Dans sa séance du 25 août, le Conseil général du Bas-Rhin a pris, à l'unanimité, les deux décisions suivantes :

Chemin de Fer de jonction de Strasbourg à Bâle. — Le Conseil émet le

Digitized by Google

vœu que le Chemin de Fer de Paris à Strasbourg soit prolongé jusqu'à Kehl, et qu'au moyen d'un pont il soit soudé au Chemin de Fer badois ;

Et qu'il soit ouvert, le plus tôt possible, des conférences avec le Gouvernement badois pour régler les conditions du passage du Rhin et du raccordement de la voie badoise avec celle de France.

Chemin de Strasbourg vers les Vosges par la vallée de la Bruche. — Le Conseil général est d'avis qu'il y a urgence à la construction d'un Chemin de Fer qui, partant de Strasbourg, se dirigerait vers les Vosges par la vallée de la Bruche, avec des ramifications des deux côtés de cette vallée, le long et au pied de la chaîne de montagnes dans le département du Bas-Rhin.

Le Conseil émet le vœu que des études soient ordonnées, le plus promptement possible, par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour déterminer le tracé à la fois le plus convenable et le plus économique.

— Un décret impérial, daté du 10 août, porte que les sieurs Briqueler et Comp., et Desages, concessionnaires de la Mine de cuivre de l'Oud-Allelah, près Tenez, sont autorisés à exporter directement de l'Algérie à l'étranger 10,000 tonnes de minerai de cuivre provenant de ladite Mine. Cette exportation devra être effectuée dans l'espace de quatre années à dater de la notification du présent décret.

— L'immense pont en pierre que l'on termine de Bercy à la Gare attire beaucoup l'attention, les cintres des cinq grandes arches étant faits et la pierre de taille placée aux arêtes à trois de ces arches.

Ce pont sera certainement le plus extraordinaire des environs de Paris. Ses arches, surbaissées et hardies comme celles du pont d'Iéna, sont hautes et larges.

Au fur et à mesure qu'on le termine, on pose les balustrades en fonte ; les traverses avec leurs coussinets, les rails, le sable, tout est arrivé pour la pose immédiate des rails définitifs.

— Une découverte, faite en Angleterre, d'une grande importance pour l'agriculture attire en ce moment l'attention générale. Il s'agit d'un Chemin de Fer portatif, qui se compose de morceaux détachés de doubles rails de 15 pieds de longueur sur 5 environ de largeur, reliés ensemble et cloués sur des supports en bois. Au moyen d'un pareil railway, il n'y a plus de mauvais chemins, et on est à même d'apporter plus facilement qu'autrefois dans les champs le fumier, la marne, la chaux, etc., et en outre de faire rentrer les récoltes et les divers produits de la terre avec la plus grande facilité.

— A Meaux, il se forme une Société d'actionnaires pour l'établissement d'un Abattoir. Un des intéressés, M. Victor Modeste, a publié une brochure fort intéressante sur les détails de cette affaire.

Digitized by Google

COMPAGNIE DU CHARBON ARDENT

Breveté (s. g. d. g.)

NOUVEAU COMBUSTIBLE ÉCONOMIQUE

Remplaçant avec succès le Charbon de Bois et d'un Prix beaucoup inférieur.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Sous la raison sociale : P.-L. MAIRE ET COMP.

Constituée par acte passé devant Me DUPONT et son Collègue, Notaires à Paris, le 11 juin 1853.

Capital social : **1,000,000** de fr.

Divisé en **10,000** Actions au Porteur, de **100** fr. chacune, remboursables à **125** fr. au minimum.

Premier centre d'exploitation et Siége provisoire : QUAI JEMMAPES, 96, A PARIS.

Deuxième centre d'exploitation QUAI DE GRENELLE, A GRENELLE.

Conseil de surveillance.

MM. A. Bailly, marchand en gros de Charbon de terre, 75, quai Valmy.

Ce Conseil sera choisi parmi les principaux Actionnaires.

Gérant.

M. P.-L. MAIRE, Ingénieur civil.

Chargé de l'émission des Actions.

M. JACQUES BRESSON, Négociant, 31, place de la Bourse, à Paris.

A Paris, seulement, la consommation du Charbon de bois a été :

En 1848.	2,664,740	hectolitres.
En 1849.	2,652,752	—
En 1850.	2,838,118	—
En 1851.	2,844,527	—
En 1852.	2,966,390	—

On voit qu'il y a progression dans la consommation ; en supposant qu'il soit seulement fabriqué et vendu 30 tonnes par jour, soit 361,350 hectolitres de Charbon Ardent, ce qui ne serait que le neuvième de la consommation du Charbon de bois dans Paris, on aurait un bénéfice annuel de 361,350 fr., ce qui, sur le fonds social de un million, ferait plus de 36 pour 0/0 de bénéfice, résultat d'autant mieux assuré que le Brevet empêche la concurrence et consolide le monopole ; dans ce bénéfice de plus de 36 pour 0/0, n'est pas compris le produit de vente, du droit d'exploiter dans les départements, qui sera employé exclusivement à l'amortissement des Actions au pair avec 25 fr. au moins de prime.

Pour obtenir des Actions, s'adresser à M. JACQUES BRESSON, NÉGOCIANT, 31, *place de la Bourse, à Paris; les Titres seront délivrés au fur et à mesure des demandes, et toute demande qui ne sera pas accompagnée du montant de la quantité d'Actions souscrites, sera considérée comme nulle et non avenue.*

LA DELIVRANCE DES ACTIONS SERA CLOSE PROCHAINEMENT.

Digitized by Google

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 1er au 8 Septembre 1853.

3 Septembre. — Chemin de Fer de Saint-Etienne à la Loire, à trois heures et demie, 23, rue Laffitte.
3 Septembre. — Cité Napoléon, à une heure, 58, rue Rochechouart.
5 Septembre. — Compagnie Minière des Alpes, à trois heures, 14, rue de Trévise.
6 Septembre. — Mines, Forges et Haut-Fourneaux d'Herserange et Moulaine, à trois heures, 98, rue du Faubourg-Poissonnière.
7 Septembre. — Compagnie centrale d'éclairage par le gaz, à quatre heures, 110, rue Richelieu.
8 Septembre. — Société J. F. Cail et Comp., à une heure, 46, quai de Billy.

Compagnie générale des Eaux et Canaux de Salubrité pour Paris et toute la France.

Aujourd'hui Londres reçoit 112 litres d'eau par maison, Glascow 112, Edimbourg 60, Greenock 56, Manchester 44, New-York 135; Rome antique en recevait 600.

Paris reçoit de 16 à 17 litres!

Or, l'eau est aussi nécessaire que l'air et la lumière.

Plus elle est abondante, plus il y a chez l'homme de vigueur et de santé.

L'eau est le moyen le plus hygiénique et le plus sanitaire connu.

Le manque d'eau étiole les populations, la mauvaise eau les tue.

Mais pourquoi nous étendre sur ce sujet: n'est-il pas reconnu et admis par tous qu'il faut à Paris de l'eau, beaucoup d'eau, qu'il la faut salubre, et qu'il faut la prendre dans la Seine, qui la fournit aussi bonne qu'on peut la désirer?

Ce point admis, nous devons examiner si après avoir été employée en grande abondance dans toutes les maisons de Paris, l'eau ne pourra pas encore être utilisée pour atteindre un but non moins désirable de propreté et de salubrité.

Chaque maison de Paris contient un hôte obligé, que l'habitude seule peut faire supporter, nous voulons parler des fosses d'aisances dont les miasmes putrides infectent les trois quarts des maisons, malgré les soins et les dépenses énormes qu'elles nécessitent journellement.

Les hôtels les plus riches, les habitations les plus somptueuses ont peine à s'affranchir complétement des gaz qui tendent à s'échapper de ces lieux infects, restes de barbarie.

Le sol d'une grande partie de Paris restera infecté longtemps encore par les infiltrations qu'amène le mauvais état des fosses.

Il faut en finir avec ces cloaques d'infection; il faut que les eaux, déversées abondamment dans chaque maison, entraînent rapidement par un tuyau conduisant directement à l'égout ces matières qui représenteront à peine 1 pour 0/0 de tout ce qui passera par les tuyaux conducteurs.

Pour cela, il faut un système complet d'égouts et de conduites tubulaires,

Digitized by Google

que la Compagnie offre de construire : en cela elle n'innove point, elle ne fait que copier ce qui existe à Londres et dans beaucoup de villes d'Angleterre; elle propose de construire deux larges égoûts latéraux au fleuve, partant des fortifications en amont, et recevant toutes les eaux des égouts partiels pour les conduire au-delà des fortifications en aval.

Ce n'est pas tout, les eaux rendues en aval seront filtrées, avant d'être restituées à la Seine; le filtrage produira un engrais très-riche pour l'agriculture, qui viendra remplacer la poudrette, ce produit inutile, qui n'est autre chose aujourd'hui que les terreaux usés de tous les maraîchers des environs de Paris, terreaux mélangés avec un peu de matière fécale, et qui rendent à peine de 1/2 à 1 1/2 pour 0/0 d'azote.

L'agriculture aura un produit vrai au lieu d'un produit presque sans valeur pour elle, et qu'elle abandonne peu à peu.

Ainsi, de l'eau salubre et en abondance, des égouts partout, le cours de la Seine assaini, et un produit très-riche acquis pour l'agriculture.

Cette Compagnie a calculé que la dépense totale du plan que nous venons d'exposer, s'élèvera à soixante millions; intérêt à 5 pour 0/0 par an. . . . . Fr. 3,000,000
Entretien et frais d'exploitation. 1,065,000

TOTAL. . . . . Fr. 4,065,000

Il y a, à Paris, 31,700 maisons, payant l'impôt foncier, qui, à raison de 300 fr. par an, en commune, donneront. . . . . Fr. 9,510,000
A retrancher les dépenses. 4,065,000

Reste net . . . . . Fr. 5,445,000

Aujourd'hui, une maison de Paris, contenant dix ménages, paye, à raison d'une voie d'eau de 15 à 16 litres par jour et par ménage, 3 fr. par mois ou 360 fr. par an ; elle paye au moins autant pour la vidange; total, 720 fr.

Avec ce système, une maison recevrait par jour 1,000 litres d'eau pure et salubre : sept fois plus qu'elle ne reçoit aujourd'hui. Cette eau, après avoir servi, entraînerait les immondices; le tout moyennant un prix annuel de 300 fr., au lieu de 730 fr. qu'elle paye aujourd'hui.

Il s'agirait d'établir une charge, mais une charge beaucoup plus légère que celle qui pèse aujourd'hui sur la population, et de la répartir d'une manière égale pour tous. En conséquence, la Compagnie générale des Eaux et Canaux de salubrité de Paris et toute la France adopterait pour base de la répartition celle de l'impôt foncier, par conséquent celle du revenu de chaque immeuble.

Telle maison payerait environ 50 fr., tandis que telle autre payerait 550 fr.; mais la dernière payerait encore moins qu'elle ne paye aujourd'hui.

Chacun alors supporterait selon sa force la charge nouvelle, remplaçant celles anciennes beaucoup plus lourdes.

Google

Il reste une question subsidiaire à traiter, celle des porteurs d'eau.

En leur distribuant les médailles qui les autorisent à exercer leur industrie, on n'a nullement entendu leur garantir cette même industrie, ni la perpétuité du régime actuel. En 1780, il y en avait 16,000, réduits à 4,000 aujourd'hui, par la concurrenre qu'ils se sont faite à eux-mêmes avec leurs tonneaux.

Si on portait à 100 litres, au lieu de 15 à 16, l'approvisionnement de chaque ménage à Paris, il faudrait élever le nombre des porteurs d'eau de 25 à 30,000. Enfin, les Chemins de Fer ont prouvé que les déplacements finissent par devenir eux-mêmes les grands éléments de la prospérité publique.

Les mêmes Chemins, remplaçant les chevaux, les ont fait augmenter de valeur; les omnibus, qui devaient ruiner les voitures de place, en ont fait, au contraire, augmenter le nombre.

Pour terminer, ce projet semble d'une facile exécution, et devoir produire une régénération féconde, heureuse et profitable pour tous, sans nuire à personne; tous les habitants de Paris auraient de l'eau à discrétion; les maisons particulières seraient affranchies des lieux qui les infectent; les ruisseaux, au lieu d'être fangeux, ne conduiraient que des eaux pures ou pluviales; la Seine serait assainie dans tout son parcours à travers Paris; et les habitants, tout en jouissant de toutes ces améliorations, payeraient un quart environ de moins qu'ils ne payent aujourd'hui.

Le Conseil d'administration de la Compagnie est composé de :

MM. le général marquis D'Hautpoul, Grand-Référendaire du Sénat, *président;*

le marquis De Larochejaquelein, sénateur, *vice-président;*

A. Boyd, directeur de la Banque de l'Union, à Londres;

le comte O. De Bougy, propriétaire;

Bourlon, membre du Corps-Législatif, administrateur du Chemin de Fer d'Orléans et des grandes Messageries;

Robert W. Carden, directeur de la Compagnie du Canada;

W.-J. Chaplin, membre du Parlement, président du Chemin de Fer de South-Western, administrateur des Chemins de Fer de Rouen, du Havre et de Caen à Cherbourg;

P. Delessert, ancien négociant;

Robert Gill, esqre, président du Chemin de Fer du Lancashire et de l'Yorkshire;

Ch. Odier, administrateur du Chemin de Fer Sarde Victor-Emmanuel;

Léo Shuster, directeur de la Banque de l'Union, vice-président du Chemin de Fer de Londres à Brighton, administrateur du Chemin de Fer de Saint-Dizier à Gray.

Secrétaire général de la Compagnie : M. H. Du Roselle, 24, rue du Faubourg-Saint-Denis.

Digitized by Google

Le capital de la Compagnie a été fixé à 50,000,000 de fr., divisés en 200,000 Actions de 250 fr. La première émission se compose de 100,000 Actions, dont 50,000 à Londres et 50,000 à Paris. Le premier versement de 50 fr. par Action, déposé au Comptoir National d'Escompte, sera remis intégralement aux actionnaires en cas de non réussite.

Compagnie Fermière de l'Usine de Caronte et des Mines de la Méditerranée.

La Compagnie Fermière de l'Usine de Caronte et des Mines de la Méditerranée, a été définitivement constituée par acte reçu par Me Goudchaux, le 27 août dernier. L'organisation et le but de cette Société n'ayant pas été d'abord généralement compris, nous croyons être agréables à nos lecteurs en entrant dans quelques détails.

La Société de Mouzaïas possède en Algérie les Mines de ce nom, et à Caronte, près de Marseille, une Usine destinée au traitement des divers minerais. Jusqu'ici l'exploitation de cette double propriété n'a pas répondu aux espérances qu'on avait conçues.

Dans une assemblée générale, dont nous avons rendu compte, le gérant fut autorisé : « à louer, amodier ou donner à bail les Mines de Mouzaïas et « l'Usine de Caronte, ensemble ou séparément, pour le laps de temps qu'il « jugerait convenable, pourvu qu'il n'excédât pas trente ans, et de faire toutes « les conditions qui lui paraîtraient utiles et favorables aux intérêts de la So- « ciété. »

C'est en vertu de ces pouvoirs qu'a été conclue entre le gérant de la Société des Mines de Mouzaïas et le gérant de la Compagnie Fermière, une convention dont voici les dispositions principales :

La Société Fermière afferme l'Usine de Caronte et les Mines de Mouzaïas pour trente années. Elle paye à la Compagnie une somme d'un million au comptant, et un loyer annuel de 250,000 fr. De plus, elle lui rachète, à un prix convenu, les minerais extraits, qu'elle paye également au comptant.

Il résulte de cet arrangement que la Compagnie de Mouzaïas, en ajoutant son encaisse à la somme qu'elle reçoit comptant, sera immédiatement libérée de sa dette hypothécaire, et qu'elle aura à distribuer à ses actionnaires une somme annuelle de 250,000 fr., après défalcation de ses frais d'administration, soit un revenu d'à peu près 4 fr. par action de 100 fr.

D'autre part, la Compagnie Fermière, qui a été constituée au capital important de 7 millions, pourra pousser les travaux des mines et de l'usine avec une grande vigueur. Les souvenirs que laisse le gérant de la nouvelle Société, dans l'administration dont il vient de se séparer, permettent de préjuger de l'impulsion et de la bonne direction qu'il saura donner à la vaste entreprise qui lui est confiée.

Nous pouvons ajouter que le capital de la Compagnie Fermière a été formé

sans qu'on ait eu recours à une souscription publique, les avantages inhérents à cette Compagnie ayant paru tels que des capitalistes sérieux n'ont pas hésité à s'intéresser dans cette affaire pour des sommes importantes.

La constitution de la Société Fermière a été saluée avec faveur : le développement de l'usine de Caronte ne sera pas seulement une affaire excellente pour les actionnaires, ce sera un fait industriel considérable, parce qu'il affranchira une grande quantité de nos minerais de l'obligation d'aller se faire traiter au dehors, et fera tourner au profit de la France des bénéfices que l'étranger s'était appropriés jusqu'à ce jour.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

CHEMIN DE FER DE BLESME ET ST-DIZIER A GRAY. MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Blesme et Saint-Dizier à Gray sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu le 29 septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, dans la salle de M. Hertz, rue de la Victoire, 48, à Paris.

Cette réunion aura pour objet :

1° De délibérer sur la ratification des conventions passées le 23 juillet dernier, avec la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Strasbourg, pour la substitution de ladite Compagnie aux droits et obligations de la Compagnie du Chemin de Fer de Blesme et Saint-Dizier à Gray ;

2° De recevoir les comptes que rendra le Conseil d'administration et de délibérer sur les mesures à prendre conformément aux articles 50 et 51 des statuts.

MM. les actionnaires porteurs de vingt actions au moins, qui désireront assister à cette assemblée, devront, aux termes de l'article 39 des statuts, se présenter au siége de la Compagnie, de dix à trois heures, du 29 août dernier au 20 septembre courant, au plus tard, à l'effet de déposer leurs titres et procurations, et de retirer leur carte d'admission ; ce délai prescrit par les statuts sociaux est de rigueur. Des modèles de pouvoirs seront délivrés au siége de la Compagnie, rue Miroménil, 28, à Paris.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire-général,
Ch. Sarchi.

SOCIÉTÉ DES MINES DE LA GRAND'COMBE. Le Conseil de la gérance de la Société des Mines de la Grand'Combe a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que la réunion annuelle de l'assemblée générale aura lieu à Nîmes, le 9 octobre 1853.

CHEMINS DE FER D'ANVERS A ROTTERDAM. Le Conseil d'administration de la Société anonyme des Chemins de Fer d'Anvers à Rotterdam a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'un versement de 25 fr. par action a été décrété et qu'il est exigible depuis le 25 août dernier.

Les versements pourront être effectués :

A Londres, chez MM. Masterman, Peters et Comp., banquiers; à Bruxelles, chez MM. J.-P. Matthieu et fils, banquiers; à Paris, chez M. L. Martineau, rue de Provence, 13; à Rotterdam, chez MM. Moses Ezechiels et fils, banquiers.

Les actionnaires qui n'auraient pas effectué ce versement avant le 1er septembre courant encourront les pénalités comminées par les statuts.

CHEMIN DE FER DE ROUEN AU HAVRE. MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle prescrite par l'article 39 des statuts, aura lieu le vendredi 30 septembre 1853, à trois heures de l'après-midi, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, à Paris.

Les actionnaires, propriétaires ou porteurs de vingt actions au moins, soit en titres, soit en certificats de dépôt, qui désireront assister à cette assemblée, devront, aux termes de l'article 41 des statuts, se présenter au siége de la Compagnie, jusqu'au 15 septembre courant, de dix à quatre heures, pour retirer leurs cartes d'admission, en produisant leurs titres nominatifs ou certificats de dépôt, et en déposant les titres au porteur. Des modèles de pouvoirs seront délivrés au siége de la Compagnie.

Par ordre du Conseil :

Le chef de l'exploitation,
G. de Lapeyrière.

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG.

Siége de la Compagnie, rue de Strasbourg.

Aux termes de l'article 34 des statuts, le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 28 septembre courant, à trois heures de l'après-midi, salle Herz, rue de la Victoire.

A l'effet de délibérer :

I. Sur la convention signée avec M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et relative :

1° A la concession d'un Chemin de Fer de Paris à Mulhouse, passant par ou près Nogent-sur-Seine, Troyes, Chaumont, Langres, Vesoul et Béfort, avec embranchement sur Coulommiers ;

2° A la concession d'un Chemin de Fer de Nancy à Gray par Epinal et Vesoul ;

3° A la concession d'un Chemin de Fer de Paris à Vincennes et Saint-Maur ;

4° A la réunion de la concession du Chemin de Fer de Montereau à Troyes ;

5° A la réunion de la concession du Chemin de Fer de Blesmes et Saint-Dizier à Gray.

II. Sur l'approbation à donner au traité qui serait intervenu dans les délais fixés par M. le ministre des travaux publics pour la rétrocession de la concession du Chemin de Fer de Strasbourg à Bâle.

III. Sur la nomination d'un membre du Conseil d'administration en remplacement d'un membre démissionnaire.

IV. Sur l'institution d'une caisse de retraite en faveur des employés ou agents de la Compagnie dont le traitement n'aura pas dépassé 3,000 fr.

V. Sur la proposition de changer le titre actuel de la Compagnie en celui de *Compagnie des Chemins de Fer de l'Est*.

Et sur les modifications à introduire dans les statuts comme conséquence des propositions ci-dessus indiquées.

MM. les actionnaires propriétaires de quarante actions qui voudront assister à l'assemblée devront, aux termes des statuts, déposer leurs titres au siége de la Société, quinze jours avant l'époque fixée pour la réunion. Le délai du 13 septembre est de rigueur.

Il leur sera remis une carte d'admission.

Cette carte sera nominative et personnelle.

Aux termes de l'article 33 des statuts, la délibération ne sera valable qu'autant que l'Assemblée réunira au moins le cinquième du fonds social (soit 50,000 actions).

Conformément aux dispositions de l'article 36 des statuts, MM. les actionnaires anglais qui veulent assister ou se faire représenter à cette assemblée, pourront également déposer leurs actions à Londres, avant le 13 septembre, chez MM. de Rothschild et Comp., banquiers de la Société.

CHEMIN DE FER DE DIJON A BESANÇON.

Le Conseil d'administration, en conformité de l'article 34 des statuts, a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 28 septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, rue de Richelieu, 100, à l'effet de délibérer :

1° Sur la convention signée le 17 août 1853 avec M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et relative à la concession du Chemin de Fer de Besançon à Belfort, avec station à Mulhouse ;

2° Sur un traité passé le 26 août 1853 avec la Compagnie du Chemin de Fer de Strasbourg à Bâle et à Wissembourg, portant réunion des concessions possédées par cette Compagnie avec celles de la Compagnie de Dijon à Belfort ;

3° Sur les mesures financières et modifications à apporter aux statuts, qui seront la conséquence des décisions prises par l'assemblée et des traités passés au nom de la Société par le Conseil d'administration ;

4° Sur les nominations, si elle accepte la proposition qui lui sera faite, de trois administrateurs nouveaux, pour porter à quinze le nombre des membres du Conseil d'administration.

Les actionnaires propriétaires de vingt actions au moins, soit en actions au porteur, soit en certificats de dépôts, qui désireront assister à cette assemblée, devront se présenter dans les bureaux de la Compagnie, rue Basse-du-Rempart, 66, avant le 20 septembre, pour retirer leurs cartes d'admission contre dépôt de leurs titres.

Aux termes de l'article 38 des statuts, la délibération ne sera valable qu'autant que l'assemblée réunira au moins le cinquième du fonds social (6,700 actions).

CHEMIN DE FER VICTOR - EMMANUEL.

Echange des Titres.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer Victor Emmanuel sont prévenus que les récépissés du premier versement seront échangés contre des certificats d'actions au porteur, depuis lundi 29 août 1853, au siége de la Société, à Paris, 48 *bis*, rue Basse-du-Rempart, de onze heures à trois heures.

SOCIETÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

35, RUE LOUIS-LE-GRAND. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, actions de la Banque et créances hypothécaires.

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DE STRASBOURG A BALE.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM les actionnaires qu'aux termes de l'article 34 des statuts, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le mercredi 28 septembre courant, à trois heures après midi, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*, à l'effet de délibérer :

« Sur l'approbation à donner à la convention ayant pour objet la fusion de la Compagnie du Chemin de Fer de Strasbourg à Bâle et à Wissembourg, avec la Compagnie du Chemin de Fer de Dijon à Besançon et à Belfolt, ladite convention conclue en vertu de nouvelles autorisations statutaires consacrées par décret du 17 août 1853; enfin, sur toutes les mesures conséquences de la fusion. »

MM. les actionnaires porteurs d'au moins vingt actions, qui désireront assister à cette assemblée, doivent produire au siége social, rue Richelieu, 62, à Paris, les titres de leurs actions, deux jours au moins avant la réunion, c'est-à-dire le 26 septembre. La production des titres pourra avoir lieu à partir du 12 septembre, de dix heures à deux heures.

Pour copie conforme :

Le secrétaire-général,
NOBLET.

COMPAGNIE DES MINES DE MOUZAIA.

MM. les actionnaires de la Compagnie des Mines de Mouzaïa sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le samedi 17 septembre courant, à trois heures de relevée, à la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*, à Paris, à l'effet de recevoir communication du traité de bail des Mines et de l'Usine, conformément à la délibération de l'assemblée du 8 juillet dernier; approuver les comptes du régent, recevoir sa démission et procéder à son remplacement.

Pour être admis à l'assemblée ou s'y faire représenter, il faut posséder cinquante actions et en avoir fait le dépôt, à la caisse de la Société, rue de la Victoire, 13, au moins dix jours avant l'assemblée.

Paris, le 28 août 1853.

Le gérant,
KERVÉGUEN ET COMP.

BANQUE DE FRANCE.

La Banque admet à l'escompte les effets payables à La Rochelle.

Le secrétaire-général,
VILLE.

ATELIERS DE CONSTRUCTION

POUR TRAVAUX PUBLICS ET MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER — Raison sociale : *Nepveu, Servel et Cie.* — Capital social : 1,500,000 fr., divisé en 6,000 actions de 250 fr. chaque.

Les gérants de cette affaire, qui a déjà dix mois d'existence en se constituant en commandite par actions, n'ont d'autre but que de se mettre à même d'accueillir plus largement les nombreuses et importantes affaires qui leur sont proposées.

Tout le monde sait que, grâce aux immenses travaux entrepris de toutes parts, les usines métallurgiques ont peine à suffire aux commandes qu'elles reçoivent chaque jour; aussi les gérants de cette Société ont-ils songé à faire l'acquisition d'un vaste emplacement qui leur permît d'organiser grandement leurs ateliers. A cet effet, ils se sont entendus pour l'acquisition d'un terrain situé à Clichy, tout près du Chemin de Fer de Saint-Germain.

Aucun emplacement ne pouvait être mieux choisi, puisque ce terrain, mis, par suite d'arrangements, en communication avec la Seine et le Chemin de Fer de Saint-Germain, par une voie ferrée, donne les plus grandes facilités pour les transports.

Le nombre d'actions, soit moitié du capital social, nécessaire à la constitution de la Société, a été immédiatement souscrit.

La deuxième moitié du capital, soit trois mille actions, est en ce moment en émission, et la souscription restera ouverte jusqu'au 10 septembre seulement.

On souscrit chez MM. BOURON et Comp., 44, rue Laffitte.

Les versements auront lieu comme suit :

Moitié, soit 125 fr., aussitôt la souscription fermée, et l'autre moitié le 31 janvier prochain.

Gérants :

MM. NEPVEU père et fils, et SERVEL.

Président du Conseil de surveillance :

M. GAUJA, ancien préfet.

Membres du Conseil de surveillance :

MM. DORMOY, ingénieur des ponts-et-chaussées;
MIGNON, propriétaire.

Banquiers de la Société :

MM. BOURON et Comp.

MINES DE VILLEFORT ET VIALAS.

MM. les actionnaires des Mines de Villefort et Vialas, porteurs de cinq actions nominatives, depuis six mois au moins, sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 10 septembre 1853, à midi précis, rue des Petites-Écuries, 44.

Digitized by Google

COMPAGNIE DE L'OUEST DES CHEMINS DE FER SUISSES A LAUSANNE. — MM. les actionnaires de la Compagnie de l'Ouest des Chemins de Fer suisses sont prévenus que le Conseil d'administration, en vertu de l'art. 9 des statuts, a décidé que le versement des troisième et quatrième dixièmes devra être effectué du 15 au 30 septembre prochain, aux domiciles suivants :

Lausanne, chez M. Félix Marcel, banquier ;

Genève, chez MM. Lombard Odier et Comp.;

Paris, chez MM. York et Comp., 110, rue Neuve-des-Mathurins ;

Londres, chez M. J. Green, au bureau de la Société, 18, Cannon street.

A défaut du paiement des dixièmes aux époques fixées, l'intérêt sera dû à raison de 5 pour 100 l'an pour chaque jour de retard. (Statuts, art. 20.)

Le directeur de la Compagnie,
H. FRAISSE.

SOCIÉTÉ LINIÈRE DU FINISTÈRE. Les porteurs d'actions de la Société linière du Finistère sont prévenus que, par décision de l'assemblée du 1er août dernier, le dividende de 9 1/2 pour 0/0, résultant de l'exercice clos le 30 juin 1853, sera payé, à dater du 31 août dernier :

A Landerneau, au siége de la Société;

A Morlaix, chez MM. Charles Homon et Desloges ;

A Brest, chez M. Henry Guilhem ;

A Paris, chez MM. Offray-Fouchet, rue Hauteville, 58.

Le directeur de la Société linière Heuzé-Radiguet-Homon-Goury et Leroux,
J. RADIGUET.

COMPAGNIE DES GLACES ET PRODUITS CHIMIQUES DE MONTLUÇON. MM. les souscripteurs à la nouvelle émission d'actions sont prévenus qu'ils auront à effectuer le troisième versement de 125 fr. par action, du 20 *au 30 septembre courant*, à la caisse de la Compagnie, rue de la Douane, 22, de dix à quatre heures.

Paris, 1er septembre 1853.

MINE DES TOUCHES (LOIRE-INFÉRIEURE).—Le Conseil de surveillance invite MM. les actionnaires de la Mine des Touches (Loire-Inférieure), à se réunir en assemblée, au siége de la Société, rue Feydeau, 22, le 20 septembre courant, à deux heures, pour procéder à la nomination d'un gérant et d'un agent de la Société, fonctions vacantes par décès des titulaires, et au règlement d'autres intérêts.

COMPAGNIE IMPÉRIALE.

BATEAUX A VAPEUR DE L'ALGÉRIE. MM. Taffe, fils de Jacques-Michel, Rebufat, Carfarel frères et Comp., directeurs-gérants de ladite Compagnie, ont l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que le troisième versement de 125 fr. par action doit être effectué le 25 août courant, au plus tard, chez MM. E. Aimé et Comp., banquiers, rue de Grammont, 27. Passé cette époque, l'intérêt à raison de 5 pour 0/0 par an sera exigé, et application sera faite de l'article 9 de l'acte de Société.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord.	13 au 19 août.	492.637	318,658	811,206	682,552	20,524,299	17,522,973
Rouen	21 au 27 août.	102,831	121,085	223,916	226,058	»	»
Havre	21 au 27 août.	61,987	64,987	126,974	87,951	»	»
Orléans avec ses prolongements	14 au 20 août.	482,150	414,808	897,018	597,719	21,313,469	16,604,086
Strasbourg.	13 au 19 août.	372,870	260,429	633,299	482,851	14,586,688	»
Bâle	8 au 14 août.	48,925	28,867	77,793	58,558	1,849,245	1,491,586
Montereau.	13 au 19 août.	20,363	14,834	35,197	32,835	800.017	771,965
Lyon.	14 au 20 août.	290,637	180,297	470,935	406,194	12,217,959	10,473,321
Marseille.		»	»	»	»	»	»
Ouest.	15 au 21 août.	»	»	206,030	127,961	4,024,788	3,235,051
Andrézieux à Roanne. .	7 au 13 août.	4,723	18,206	22,931	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 36.] JEUDI 8 SEPTEMBRE 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par **Jacques Bresson**

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions SEUL est fixé à **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.	. . .	2800
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	21 60	mai.-nov.	. . .	531 25
40,000	Comptoir national	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	640
50,000	Crédit foncier de France	500	250			. . .	720
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200			. . .	1020
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	250			. . .	830
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		. . .	1910
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	560
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Delhomas et Comp.	500	tout	63		. . .	510
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1170
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
40,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et Cie)	250	50	4 0	janv.-juill.	. . .	250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp.	25	tout			. . .	47 50
20,000	Caisse Courtois et Comp.	50	tout			. . .	42 50 ex-int.
	Parisienne (Société immobilière)	500	125			. . .	510
	— Dito — — dito —	100	25			. . .	110
	Comptoir Bonnard	100	25			. . .	128 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	151 % b.
400	Générale	5000				. . .	32,500 ex-liv.
2,000	Union	5000	1/5			. . .	60 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3400
	Soleil (nominatif)	6000	1/6			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	4000	tout			. . .	82 % b.
2,000	France	5000	1/5			. . .	45 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.	. . .	75 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.	. . .	31 % b.
	Confiance	5000				. . .	5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				. . .	40 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5			. . .	15 ½ % b.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Ocean	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			. . .	22 % b. ex-d.
400	Mélusine					. . .	17 % b.
300	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	8 % b.
	Union des Ports (nominatif)					. . .	12 % b. ex-d
	— Dito. — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME Versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	2 % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1080
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1022 50
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1225
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	821 25
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril.-juill.	. . .	1650
300,000	Orléans.	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1205
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1050
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	502 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	372 50
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	855
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	905
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	910
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	750
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	600
70,000	Ouest.	500	250			. . .	730
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	545
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	600
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	540
	Grand Central de France.	500	200			. . .	515
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	355
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	470
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	345
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	100	4 %		500	
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	270
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		227 50	
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	488		. . .	12,500
	— Dito — industrielle.			1584		. . .	47,000
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
	Lyon à Genève	500	200			. . .	540
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	532
	Anvers à Rotterdam	250	75	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				. . .	230
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
73,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	465
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	490

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENU par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	1000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	620
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	850
	Desirees.	500	tout			. . .	610
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1900
	Hirondelles.	1000				. . .	275
	Lutecïennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	840
	Omnibus.	1000				. . .	2300
	Orléanaises.	1000				. . .	775
	Sylphides.	500				. . .	600
	Tricycles.	800				. . .	590
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	160
	Batignolaises	1000				. . .	640
	Charbonnages.						
	Anzin.	280*					
	Azincourt (Nord).	1500*				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 000
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	385
	Chazotte.					. . .	490
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil.1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire.	500				. . .	280
72,315	La Loire (Compagnie Générale).	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	650
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout			. . .	5000
	Touches (Des)	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	747 50
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu.	1000	tout			170	
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		240	
	Bonnet et Veime, à Mouches (Act. pr.).	1000				700	
	— Dito. — (non priv.)					240	
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	490
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action)	200	tout		janv.-juill.	. . .	1140
	Corphalie.	1000				. . .	1660
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1050
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	850
6,000	San-Fernando (Espagne).	200	tout	6 %	trimestriel.	. . .	200
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	117 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	511 75
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50			. . .	103 50

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	5660	
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	1012 50
	Compagnie parisienne.	1000	tout			1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg.					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc.	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	1000
	Calais.	1000	tout	20	annuel.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessege.					. . .	707 50
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4600
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4350
	De l'Horme.					. . .	1030
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	440
25,000	Châtillon et Commentry.	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre.	560	tout	55	avril.-oct.	. . .	510
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique).	1000	tout	125		. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div.
	Essonne.	1000					
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux.	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	620
	Lin Maberly.	500				. . .	820 ex-div.
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		. . .	880
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton.	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	217 50
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	. . .	32,400
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	495
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1675
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	445
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1725
	Etablissement Cavé.	250	125				
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000				850	
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	1 65		. . .	27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord).	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	112 50 110
19,200	Comp. gén. de Vidanges, Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	450
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	975
16,000	Sucreries de la Scarpe.	250	62 50				
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux.	500	375				
1,250	Pépinière de la Plissonnière.	400	100	5 %		. . .	400

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1110
	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1110
8,888	Orléans (anciennes). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
150,000	— Dito. — de 1852. . . .	500	340	240	3 %	500	janv.-juill.	. . .	340
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	980
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1100
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1075
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1242 50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1050 ex-int.
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	375	5 %	625	janv.-juill.	. . .	535
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	347 50
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	375	5 %	650	juin.-déc.	. . .	580
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1115 ex-int.
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	525 ex-int.
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	327 50
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1092 50
17,500	— Dito. —	1000	1050	250	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1070 1065
1,819	Versailles (R. B.) (anc.).	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	1005
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	11 0
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1067 50
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000 ex-int.
2,000	Andrez, à Rouan. 1re ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	. . .	1030
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1115
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	1000
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1010
1,200	Forges de l'Aveyron 1845	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
9,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065

M. JACQUES BRESSON, Propriétaire-Rédacteur de ce Cours d'Actions, *se charge de fournir gratuitement les informations statistiques et générales qui lui seraient demandées sur les Compagnies indiquées ci-dessus, ainsi que sur toute autre Société Industrielle ou Commerciale. — (Ecrire franco.)*

Chronique Industrielle.

A moins de retard, peu probable, le Chemin de Fer établi par M. Loubat, de la place de la Concorde à Passy, sera inauguré le 18 de ce mois; deux voitures portant soixante personnes, une voiture portant quarante personnes et une portant vingt-deux personnes, feront le service, au prix de 15 centimes pour l'intérieur et 10 centimes pour les banquettes; toutes les places seront à stalles. Les voitures ne sont pas plus larges que les voitures ordinaires et seulement à 30 centimètres au-dessus du sol.

— Voici l'indication exacte du parcours du Chemin de Fer de ceinture de

Digitized by Google

Paris, qu'on termine en ce moment à l'ouest, au nord et à l'est de Paris, depuis Auteuil jusqu'à Bercy :

Ce Chemin forme deux sections bien distinctes : celle de l'ouest et celle du nord-est.

Celle de l'ouest comprend le petit Chemin de Fer d'Auteuil; il aura sa tête à la gare Saint-Lazare. A la sortie du tunnel des Batignolles, il quitte, en prenant à gauche, le grand réseau du Chemin de Fer de Versailles, Saint-Germain, Rouen, etc.; il passe sous la rue Cardinet, dans le bas des Batignolles, traverse en écharpe la plaine de Monceaux, passe sous le village de Courcelles, coupe les routes du Roule et de Neuilly, près des fortifications; entre dans la lisière du bois de Boulogne, laissée à l'intérieur lors de la construction des fortifications; passe au pied de la maison du garde, à la porte Dauphine; coupe la route de l'Etoile à Saint-Cloud, s'en va passer devant le pavillon de la Muette, à Passy, descend le long de Beauséjour, et s'en va aboutir à la porte de Boulogne, à Auteuil, à deux cents pas de la fameuse mare. Ce Chemin est tout en déblais.

L'autre section part du bas de la gare aux marchandises du Chemin de Fer de Rouen aux Batignolles, saute pardessus la route de Clichy, au moyen d'un pont, traverse à niveau la route des Batignolles à Saint-Denis, coupe la plaine Saint-Denis en déblai pour aller aboutir à la gare aux marchandises du Chemin de Fer du Nord à La Chapelle, passe sous la grande route de Paris à Saint-Denis; traverse la plaine des Vertus, après avoir détaché un embranchement sur le Chemin de Fer de Strasbourg; passe sous ce Chemin, sur la route de Flandre, au nord de La Villette, sur le canal de l'Ourcq, sur la route de Pantin; puis il s'enfonce sous Belleville par un double tunnel de 1,100 mètres qui débouche à Charonne, derrière le Père-Lachaise. Ce Chemin de ceinture s'en va ensuite, en traversant les deux Charonne, la route de Vincennes à niveau, ainsi que l'avenue de Saint-Mandé, suivre en remblai la vallée de Josaphat, passer sous la route de Charenton et sur le railway de Lyon, après y avoir laissé un embranchement; ensuite il franchit la Seine sur le pont qu'on termine à Bercy, et va, par un viaduc arcadé, se souder au Chemin d'Orléans à la gare d'Ivry. Au moyen de ce Chemin de ceinture, les sept Chemins de Fer qui aboutissent à Paris se trouvent reliés, de telle sorte qu'on pourra passer à volonté de l'un sur l'autre; ainsi, avant peu, on pourra aller de Dunkerque à Bordeaux sans changer de wagon.

— On annonce l'arrivée à Paris d'une députation du Conseil municipal de Castres (Tarn). Cette députation est chargée de solliciter la concession d'une voie ferrée qui, en allant de Castres s'embrancher à Nanrouse, relierait au Chemin du Midi Castres et Mazamet, les deux centres manufacturiers les plus importants du Midi.

— Ces jours derniers a eu lieu sur le Chemin de Fer de Lyon, en présence des administrateurs, une expérience de la télégraphie Reynold, par signes et

au moyen du nouveau porte-voix-Sax. L'une des plus grandes difficultés consistait à mettre en rapport le chef de train avec le mécanicien; elle a été résolue victorieusement, contre le vent et quoiqu'en marchant avec toute la vitesse autorisée. L'expérience a prouvé que ce système, applicable dans le cas où le télégraphe électrique ne peut fonctionner, est appelé à rendre de grands services, en contribuant à prévenir des accidents.

— On écrit de Bourg :

La Compagnie du Chemin de Fer de Lyon à Genève poursuit activement ses études, et si le beau temps persiste, les opérations sur le terrain, commencées dans les premiers jours du mois de juillet, seront bien avancées vers la fin d'octobre.

Chemins de Fer Étrangers.

Le gouvernement espagnol avait, par des actes spéciaux, accordé à chacune des Compagnies concessionnaires de Chemins de Fer, l'autorisation d'importer en franchise la partie de leur matériel qu'elles étaient obligées de demander à l'étranger.

Un décret royal, du 23 septembre 1853, vient de généraliser cette mesure et d'énumérer les articles admis au bénéfice de la franchise.

Nous donnons ci-après les dispositions les plus importantes de cet acte qui intéresse les industriels :

« Art. 1er. L'exemption du payement des droits de douane, de phare, de passage, de pont et de bac, accordée par les décrets royaux et les actes de concession aux Compagnies de Chemins de Fer, est applicable aux matériaux de toute espèce, matières premières, articles ouvrés, instruments, outils, machines, voitures, bois de construction, et à tout le matériel fixe et roulant, à importer de l'étranger, absolument indispensable et exclusivement destiné à la construction et à l'exploitation des Chemins de Fer.

« Art. 2. Ladite exemption n'aura son effet qu'autant que les Compagnies déposeront entre les mains des administrateurs des douanes du bureau d'importation, l'obligation de se soumettre à la résolution ultérieure des cortès : les articles introduits et les Chemins en construction répondront spécialement de l'exécution de cet engagement.

« Aux termes de l'art. 9, ces importations devront être accompagnées de *certificats* ou *registres* consulaires exigés par l'art. 2 de l'instruction générale des douanes du 5 mars 1852. »

— On écrit de Florence, le 27 septembre, que les travaux du Chemin de Fer central sont poussés avec activité sur divers points de l'Apennin, autour de la Porretta ; mais il se présente de grandes difficultés dans l'exécution du

Digitized by Google

plan adopté : il paraît certain qu'il ne faudra pas moins de trois galeries, outre un nombre au moins triple de moindres galeries.

— Les études relatives au Chemin du Saint-Gothard sont terminées en ce qui concerne la partie la plus difficile et la plus importante. Elles embrassent le parcours du sommet du Gothard à Giornico, et offrent un résultat très-encourageant, car le percement de la montagne aura à peine 4,900 mètres.

— Par arrêté du Roi des Belges, du 10 septembre, il est fait à MM. Lebon frères et Grangier, concession des mines de zinc et de plomb gisantes dans les communes de Solre-Saint-Géry et Barbençon, sous une étendue de 504 hectares.

— Par arrêté royal du 13 septembre, le Roi des Pays-Bas a autorisé M. le ministre de l'intérieur à accorder provisoirement à M. Dubois la concession pour la construction d'un railway de Flessingue à Venloo par Middelbourg-Bergen-op-Zoom, Breda, Tilbourg et Bois-le-Duc.

— Des lettres d'Allemagne mentionnent qu'on fait au camp d'Ollmütz l'essai d'un télégraphe ambulant. Les batteries sont établies dans des voitures ayant la forme d'omnibus; et les fils, recouverts de gutta-percha, mettent la tente de l'empereur en communication avec tous les chefs de corps, et, par Olmutz, avec Vienne et toute la monarchie.

— La Compagnie du Chemin de Fer de l'Atlantique au Pacifique commence à émettre ses actions. Son capital est déjà de 100 millions de dollars.

— Le Comptoir d'escompte, à Cologne, vient de fixer à 5 pour 0/0 le taux de l'intérêt des avances sur effets de commerce et avances sur dépôts de titres.

— Le système des Banques s'étend en Allemagne. Après celles de Darmstad, Weimar, Francfort, le duc de Saxe-Cobourg vient à son tour d'autoriser l'établissement, à Gotha, d'une Banque d'escompte et d'émission, au capital de 2 millions de thalers.

Inauguration du Chemin de Fer de Bruchsal a Stuttgard.

Cette inauguration a eu lieu le 27 septembre avec une grande solennité; le gouvernement Wurtembergeois avait adressé des invitations aux Etats voisins pour venir solenniser en commun à Stuttgard la nouvelle conquête faite au grand profit des relations commerciales et internationales, et tous y avaient gracieusement répondu.

Dès lundi, des convois d'honneur avaient pris toutes les directions pour recueillir les invités à cette fête nationale. Toutes les stations, toutes les localités près des Chemins de Fer s'étaient revêtues de bannières, de tentures, de drapeaux, de guirlandes de verdure et de fleurs; les locomotives portaient sur leur front les couleurs des divers

Etats. Le drapeau tricolore flottait au milieu des drapeaux badois et wurtembergeois. Les voitures étaient élégamment ornées de tentures et de guirlandes.

M. de Béarn, chef de la légation française, était accompagné de M. Lemarrois, sénateur, et de M. Lemarrois fils, attaché à la légation de France.

Le préfet du Bas-Rhin y assistait avec M. Reboul, secrétaire général de la Préfecture, et le sous-préfet de l'arrondissement de Wissembourg.

Un grand nombre d'invités avaient encore pris place dans ce convoi.

A Bruchsal, les dignitaires badois ont reçu les arrivants. Un déjeuner offert par le gouvernement badois et servi dans une des grandes salles du débarcadère, a réuni tous ceux qui devaient prendre part aux fêtes d'inauguration.

Après le déjeuner, tout le monde s'est remis en voiture, et le convoi, augmenté alors des membres du ministère badois, de M. le ministre de Hesse et d'un grand nombre d'autres personnages, a repris le chemin de Stuttgard.

Dans l'après-midi, le gouvernement wurtembergeois a réuni tous les principaux conviés dans un banquet organisé à l'hôtel Marquart. Il y avait environ 120 couverts. Divers toasts ont été accueillis avec des acclamations sympathiques.

M. de Rüdt, ministre des affaires étrangères du grand-duché, a porté en très-bons termes la santé du roi de Wurtemberg.

M. de Neurath, ministre des affaires étrangères, a répondu de son côté par un toast aux souverains des Etats intéressés à la nouvelle ligne ferrée. On a pu y remarquer une mention particulière pour l'Empereur des Français. « N'oublions jamais, a dit S. Exc. le ministre, que ce souverain a non-seulement restauré l'ordre en France, mais qu'il a rendu des services essentiels à l'Europe entière. »

Après le banquet, les conviés se sont rendus au théâtre, où avait lieu une représentation gala. Au moment de l'entrée du roi, tout le monde s'est levé, et des acclamations vives et sympathiques ont retenti de toutes parts.

La matinée du lendemain mercredi était consacrée à la fête agricole de Canstadt. Deux belles tribunes s'élevaient, en présence l'une de l'autre, des deux côtés de la piste réservée pour les courses. La tribune royale était ornée de riches tentures. Le roi y avait pris place avec la famille royale, les officiers de sa maison, les ministres, les représentants ordinaires et spéciaux des diverses puissances.

L'autre tribune, bien plus grande, toute tapissée de verdure et couverte de drapeaux et d'ornements, était destinée aux autres invités. L'enceinte au-dessous de la tribune royale était occupée par une quantité d'officiers de toutes armes et par quelques étrangers.

Après cette fête, le Roi, accompagné des membres de la famille royale, s'est rendu à sa nouvelle villa, appelée la *Vilhelma*, que S. M. inaugurait ce jour-là par un déjeuner.

Les seuls étrangers invités à cette partie de la fête, étaient S. Exc. le ministre de Hesse, M. le président de la régence de Bavière rhénane, M. le préfet du Bas-Rhin et son secrétaire général.

Le préfet du Bas-Rhin, comme représentant spécial de l'administration française, avait déjà été l'objet d'attentions particulières de S. M. dans la tribune Royale, pendant la fête agricole. Durant le repas de cour, le représentant de la France a reçu de nouveaux témoignages de la plus extrême bienveillance du Roi Guillaume. Il a pu entendre les mots les plus flatteurs pour la France et son gouvernement de la bouche du roi comme de celles des premiers dignitaires. Partout il a été entouré des prévenances et des gracieusetés les plus sympathiques.

Digitized by Google

Assemblées générales d'Actionnaires qui auront lieu du 6 au 13 Octobre 1853.

9 Octobre. — Mines de la Grand'Combe, à Nîmes (Gard).

10 Octobre. — Société des Hauts-Fourneaux, Usines et Charbonnages de Sclessin, à midi, à Sclessin (Belgique).

Société des Chemins de Fer de Tournay a Jurbise et de Landen a Hasselt.

Une assemblée générale extraordinaire de la Société des Chemins de Fer de Tournai à Jurbise et de Landen à Hasselt, s'est réunie mercredi à Bruxelles, pour l'examen des conventions faites récemment avec le gouvernement et la Société du Chemin de Fer d'Aix-la-Chapelle à Maestricht, pour l'exécution de l'embranchement de Hasselt à Maestricht et pour l'exploitation de la ligne de Landen à Hasselt.

Plus des deux tiers des actions étaient représentées à cette assemblée, et les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les conventions qui avaient été conclues par la Direction.

Les avantages que la Société doit retirer de ces conventions sont trop évidents pour que leur approbation ait pu faire doute ; elles auront, en effet, pour résultat de changer la ligne de Landen à Hasselt, d'impasse qu'elle est aujourd'hui, en ligne de transit sur Maestricht, le Limbourg belge et le nord de l'Allemagne, et de doubler son trafic ; et la Société obtient ces avantages sans aucun sacrifice, sans aucune charge de sa part.

Les actionnaires, réunis ensuite en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes du premier semestre de cette année, et constaté avec satisfaction l'accroissement successif de leurs recettes. Le dividende du premier semestre de 1853 a été fixé à 7 fr. 52 c. par action, payable aux bureaux de la Société, à Bruxelles, rue Billard, 18, et à Londres, Upper-Thames-street, 67-A, à dater du 10 octobre courant, de dix heures du matin à deux heures de relevée, sur la présentation des titres d'action.

Crédit Foncier de France.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a, pendant le mois de septembre, autorisé des prêts pour une somme de 3,306,600 fr., qui, avec ceux autorisés précédemment, portent la totalité des prêts à 34,347,400 fr.

Il y a eu, pendant la même période, pour 15,230,450 fr. de demandes ; et depuis l'origine jusqu'à la fin de septembre, 138,663,165 fr., non compris les projets de demandes.

Digitized by Google

Chemin de Fer Grand-Central de France.

Aux termes de l'article 43 des statuts, le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le samedi 15 octobre prochain, à trois heures de l'après-midi, salle Herz, rue de la Victoire, à l'effet de délibérer :

1° Sur les conditions d'un projet de fusion des Chemins de Fer de *jonction du Rhône à la Loire* avec le Chemin de Fer *Grand-Central de France ;*

2° Sur les modifications à introduire dans les statuts comme conséquence de l'adoption de la proposition ci-dessus indiquée.

MM. les actionnaires propriétaires ou porteurs de 20 actions, qui voudront assister à l'assemblée, devront, aux termes des statuts, déposer leurs titres au siége de la Société, place Vendôme, 16, à Paris, quinze jours avant l'époque fixée pour la réunion de l'assemblée. Le délai du 30 septembre est de rigueur.

Il leur sera remis une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle.

Aux termes de l'article 47 des statuts, la délibération ne sera valable qu'autant que l'assemblée réunira au moins le cinquième du fonds social (36,000 actions).

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire général,

A. Courpon.

Compagnie du Chemin de Fer de Strasbourg a Bale.

On sait que la Compagnie de Strasbourg à Bâle avait passé un traité de fusion avec la Compagnie du Chemin de Dijon à Besançon ; le Gouvernement ayant refusé de sanctionner cette convention, la Compagnie de Strasbourg à Bâle ne peut aujourd'hui que rester dans l'isolement, ou se fusionner avec le Chemin de Paris à Strasbourg, ce qui arrivera vraisemblablement. A ce sujet, nos lecteurs liront sans doute avec plaisir ce que dit à cet égard le rapport lu par le Conseil d'administration de Strasbourg à la dernière assemblée générale, dont voici le texte :

« Les dispositions de l'article 5 (1) concernent la Compagnie de Strasbourg à Bâle.

Par suite de l'acquisition des Chemins de Montereau et de Gray, et par suite des concessions qui allaient nous être accordées, nous devenions maîtres de

(1) De la convention du 17 août 1853, signée avec M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Digitized by Google

tout le réseau de l'est. M. le ministre a craint de mettre ainsi la ligne de Strasbourg à Bâle à notre merci. En adoptant le système des grandes Compagnies, le Gouvernement n'a pas entendu constituer une force qui pût opprimer les lignes secondaires. C'est une pensée d'équité et de justice. Bien que nous n'ayons jamais entretenu avec la Compagnie de Strasbourg à Bâle que des relations de très-bon voisinage, et que jusqu'à ce jour la plus parfaite entente ait présidé aux règlements de nos rapports mutuels, M. le ministre a cherché les moyens de sauvegarder chaque Compagnie en les réunissant plus étroitement par une véritable association.

D'une part, le Gouvernement avait accordé à la Compagnie de Wissembourg à Strasbourg, ou pour mieux dire, de Wissembourg à Brumath, une garantie de 4 pour 0/0 d'intérêts sur un capital de 12 millions.

De l'autre part, il avait fait un prêt de 12,600,000 fr. à la Compagnie de Strasbourg à Bâle.

En nous demandant de couvrir l'Etat de la garantie qu'il a donnée, il était évident pour M. le ministre que la Compagnie de Strasbourg aurait tout intérêt à ce que la ligne de Wissembourg à Brumath rapportât au moins 4 pour 0/0, et que, par conséquent, elle tendrait toujours à augmenter les produits de cette ligne.

Pour opérer le remboursement des 12,600,000 fr. dus à l'Etat, la Compagnie de Strasbourg à Bâle est tenue de verser au Trésor les deux tiers de l'excédant de ses produits au delà de 4 pour 0/0, jusqu'à complément des intérêts du prêt : au delà de ce revenu, les produits sont partagés également entre l'Etat et la Compagnie de Strasbourg à Bâle. En nous demandant de nous mettre aux lieu et place de la Compagnie de Strasbourg à Bâle, et de lui rembourser la somme de 12,600,000 fr. en quarante et une annuités, l'Etat nous subroge dans ses droits, actions, priviléges et hypothèques. Il s'ensuit rigoureusement qu'en qualité de créanciers hypothécaires avec privilége de remboursement sur le revenu au delà de 4 pour 0/0, nous avons un droit incontestable de contrôle ; et, qu'en qualité d'ayant-droit, pendant toute la durée de la concession, à la moitié de l'excédant des revenus au delà d'un chiffre fixé, nous sommes de véritables associés de la Compagnie de Strasbourg à Bâle. La conséquence incontestable est que cette Compagnie ne saurait ni aliéner sa propriété, ni même modifier sa situation sans notre assentiment formel.

En nous proposant cette combinaison, le Gouvernement avait eu en vue de nous intéresser à la prospérité de la ligne de Strasbourg à Bâle, puisque le remboursement de notre créance devait avoir lieu successivement sur le revenu de cette ligne au delà de 4 pour 0/0, et, d'un autre côté, en acceptant cette combinaison, nous y trouvions la garantie directe et sérieuse que la Compagnie de Strasbourg à Bâle ne pouvait se fusionner avec une autre Compagnie sans notre consentement. Telle est la pensée qui a dicté l'article 5.

Digitized by Google

Nous avions pensé à incorporer cette ligne dans le réseau des Chemins de Fer de l'Est, et, sous la médiation de M. le ministre des travaux publics, nous avions offert des conditions qui nous paraissaient convenables. Elles n'ont pas été acceptées. La Compagnie de Strasbourg à Bâle a préféré faire une tentative de traité de fusion avec la Compagnie de Dijon à Besançon.

Le Gouvernement a refusé sa sanction.

Dans cette situation et dans l'éventualité de l'ouverture de nouvelles négociations avec la Compagnie de Strasbourg à Bâle, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour arriver à une conclusion au mieux des intérêts de la Compagnie. »

Il résulte de là que les négociations continuent entre la Compagnie de Paris à Strasbourg et la Compagnie de Strasbourg à Bâle.

Assemblée générale du 28 Septembre 1853, des Actionnaires du Chemin de Fer de Dijon a Besançon.

Dans cette séance, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité :

Approbation de la convention passée le 17 août 1853, avec M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, pour la concession du prolongement de Besançon à Belfort, avec station à Mulhouse ;

Autorisation de créer 6,800 actions nouvelles, pour, avec les 40,000 dont l'émission a été précédemment autorisée, et 7,400,000 fr. en obligations, former le capital de 30,900,000 fr., rendu nécessaire pour le prolongement jusqu'à Belfort, et porter ainsi le capital social en actions à la somme de 40,000,000 de francs, soit 80,000 actions ;

Faire aux statuts sociaux les modifications qui sont la conséquence de la nouvelle concession, notamment changer le titre de la Société ;

Approuvé le traité à forfait passé pour la construction du prolongement de Besançon à Belfort.

Les 6,800 actions désignées ci-dessus, auxquelles on ajoutera les 3,200 actions qui n'ont pas été souscrites lors de l'émission des 40,000 actions, soit 10,000 actions, seront distribuées aux actionnaires de la Compagnie de Dijon à Besançon, qui en feront la demande, et dans la proportion du nombre d'actions qu'ils possèdent ; et les obligations à créer, pour réaliser l'emprunt de 7,500,000 fr., seront offertes de préférence à tous les actionnaires de la Compagnie de Dijon à Belfort.

Digitized by Google

Assemblée générale du 29 Septembre 1853, des Actionnaires du Chemin de Fer de Blesme et Saint-Dizier a Gray.

Cette assemblée, régulièrement convoquée, a ratifié le traité qui substitue la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Strasbourg aux droits et obligations de la Compagnie du Chemin de Fer de Blesme et Saint-Dizier à Gray; elle a déclaré la Société dissoute, approuvé les comptes présentés par le Conseil d'administration, et elle a nommé liquidateurs, pour agir ensemble ou à la majorité,

MM. J. de Grimaldi,
E. de Vandeul,
E. E. Goldsmid,

membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de la Compagnie, leur donnant tous pouvoirs pour opérer la liquidation sociale; distribuer aux actionnaires :

1° 2 fr. 50 c. par action, pour intérêt à 4 pour 0/0 sur 250 fr., jusqu'au 30 septembre 1853;

2° 45 fr. par action, comme solde des conventions intervenues;

Faire remise à la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Strasbourg de toutes les valeurs mobilières et immobilières composant l'actif social.

Outre les deux sommes désignées ci-dessus, on sait que deux actions de Blesme et Saint-Dizier à Gray seront échangées contre une obligation de Paris à Strasbourg, rapportant 25 fr. d'intérêt, et remboursable à 650 fr. par des tirages au sort.

Assemblée générale du 29 Septembre 1853, des Actionnaires du Chemin de Fer de Montereau a Troyes.

Cette réunion avait pour objet les pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour l'exécution des traités de cession passés avec la Compagnie de Strasbourg, et l'examen des comptes arrêtés au 17 août 1853.

L'assemblée a approuvé les traités passés avec la Compagnie de Strasbourg pour la cession de tous les droits actifs et passifs de la Société de Montereau; elle a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour exécuter lesdits traités, et elle a reconnu et déclaré que cette exécution devra avoir pour conséquence nécessaire la dissolution de la Société du Chemin de Fer de Montereau à Troyes, et elle a conféré au Conseil d'administration les droits nécessaires pour effectuer sa liquidation; enfin, elle a approuvé les comptes présentés et arrêtés au 17 août 1853, date de la vente du Chemin.

Digitized by Google

Assemblée générale semestrielle du 30 Septembre 1853, des Actionnaires du Chemin de Fer de Rouen au Havre.

Cette assemblée a eu lieu sous la présidence de M. Charles Laffitte; elle avait pour objet la reddition et l'approbation des comptes, et la fixation du dividende semestriel, qui a été arrêté à 18 fr. par action, c'est une augmentation notable sur les exercices précédents, puisque le revenu entier de l'année dernière n'a été que de 22 fr.; l'augmentation des recettes a principalement porté sur le transport des marchandises à petite vitesse.

Le rapport du Conseil d'administration est entré dans des détails sur les retards de l'accomplissement de la fusion des Chemins de Fer du réseau normand, retard qui durera jusqu'à l'achèvement des études demandées aux Ingénieurs de l'Etat, et des enquêtes administratives sur les Chemins de la Bretagne.

C'est à tort que quelques personnes ont dit que des difficultés avaient surgi au sujet de l'admission du Chemin de Saint-Germain dans la fusion; il n'en est rien. Le rapport constate que rien n'est venu entraver la liberté entière que possèdent les Compagnies pour discuter et fixer les conditions de leur union. Nous reviendrons plus tard sur les détails de l'exploitation du Chemin du Havre, qui n'est pas l'un des moins importants de l'ensemble des Chemins de l'Ouest.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

SOCIÉTÉ ANONYME des Mines et Fonderies de Zinc de la Silésie. — MM. les actionnaires sont prévenus que l'autorisation royale du Gouvernement Prussien ayant été obtenue, la Société se trouve définitivement constituée.

Les statuts exigent que le versement du montant des actions soit fait dans le mois qui suit l'ordonnance royale.

MM. les actionnaires sont donc invités à compléter leurs versements au siége de la Société de la Vieille-Montagne, rue Richer, 19, à Paris.

Contre le payement de 75 thalers, soit **281 fr. 25 c. par action, à partir du 10 octobre** courant, et en échange de leurs récépissés nominatifs qu'ils devront rapporter, il leur sera délivré des *Titres au porteur complètement libérés*.

CHEMIN de fer de ROUEN AU HAVRE.

MM. les actionnaires sont informés que le dividende de 18 fr. par action, fixé par l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 1853, est payable à partir du 3 octobre courant, de dix heures à trois heures, à la caisse de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11.

Les coupons doivent être déposés à l'administration. Ils ne peuvent pas être envoyés par correspondance.

Par ordre du Conseil :

Le chef de l'exploitation,
G. de Lapeyrière.

CHEMIN de fer de TARRAGONE A REUS (Espagne). — MM. les actionnaires sont informés que le troisième versement fixé à 50 fr. par action, et exigible, aux termes des statuts, à compter du 1er octobre courant, est reçu à la caisse de MM. Destrem, Mallet, Ragel et Cie, banquiers de la Société, rue Saint-Fiacre, 11, à Paris.

SOCIÉTÉ des FERS CREUX ÉTIRÉS.

MM. les actionnaires de la Société des Fers creux étirés ou tubes soudés à chaud sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 18 octobre courant, à neuf heures et demie du matin, au siége social, rue Bellefond, 40, à Paris. Aux termes de l'article 23 des statuts, pour assister à cette assemblée, il faut être propriétaire de cinq actions au moins et en justifier par la présentation des titres.

SOCIÉTÉ des NU-PROPRIÉTAIRES, 35, rue Louis-le-Grand. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, actions de la Banque et créances hypothécaires.

Digitized by Google

VENTE DE MINES. Vente, sur licitation, des **MINES DE HOUILLE DE L'ALLE**, cantons de Genolhac et de Saint-Ambroix, arrondissement d'Alais (Gard).

On fait savoir que le vingt-quatre octobre mil huit cent cinquante-trois, à neuf heures du matin, en audience publique, et par devant M. Maurin, juge au tribunal de première instance d'Alais (Gard), dans l'auditoire de ce tribunal,

Il sera procédé en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de **QUATRE CENT MILLE FRANCS**, les étrangers admis à concourir aux offres,

A la vente par licitation des *Mines de houille de l'Alle*, situées sur une partie des territoires d'Aujac, de Castillon et de Portes, cantons de Genolhac et de Saint-Ambroix, arrondissement d'Alais (Gard).

Elles sont désignées dans l'ordonnance royale de la concession du 30 avril 1828 comme suit:

« Ces Mines ont une étendue superficielle de quatre kilomètres carrés, six hectares limités à l'*ouest*, par une ligne directe tirée de la métairie de la Côte-de-Long à celle des Boudennes, et prolongée jusqu'à son intersection avec la droite menée du clocher de Peyremalle à celui de Meyranne, et qui appartient au périmètre de la concession de Robiac;

« Au *sud* par la partie de la même ligne de Peyremalle à Meyranne, comprise entre le point d'intersection ci-dessus déterminé et la rivière de Gagnière, rive droite;

« A l'*est*, par la droite menée du dernier point fixé et la rivière de Gagnière, au lieu dit *des Verreries;*

« Au *nord*, par deux lignes droites tirées des Verreries au Mas-Bleu, et du Mas-Bleu à la Côte-de-Long, point de départ. » (D'après un rapport d'experts, versé dans l'instance en partage de la succession du sieur Dalverny père, les charbons de ces Mines sont de très-bonne qualité, et supérieurs peut-être à ceux de Bessège, dont elles sont limitrophes. Les couches de charbon sont si abondantes, que l'exploitation en est illimitée. Jusqu'à présent, les Mines de l'Alle ont eu une exploitation fort restreinte, de sorte qu'on peut les considérer comme vierges Elles sont seulement à 10 kilomètres de Saint-Ambroix, et à 29 du chemin d'Alais à Marseille. Il est question d'un Chemin de Fer de Bessège à Alais; on dit même que les travaux vont commencer.)

La licitation de ces Mines a été ordonnée par un premier jugement dudit tribunal d'Alais, en date du 18 juin 1846, confirmé par arrêt de la Cour impériale de Nîmes du 10 février dernier, et par autre jugement du même tribunal du 7 juillet aussi dernier,

Entre les héritiers dudit feu André Dalverny, d'une part;

Et André-François Chabert, propriétaire, demeurant à Saint-Ambroix, d'autre part.

Le cahier des charges contenant les conditions de la licitation a été déposé au greffe du tribunal le 20 août 1853. La condition du cahier des charges, article 2, a été remplacée par celle portée dans le jugement dudit tribunal du 31 août dernier.

Ainsi dressé à Alais, le 19 septembre 1853, par l'avoué du poursuivant soussigné,

REIDON.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord	17 au 23 sept.	425,191	399,850	827,041	701,428	24,590,984	20,096,553
Rouen	18 au 24 sept.	138,750	122,880	261,631	222,949	»	»
Havre	18 au 24 sept.	52,409	61,010	113,419	90,255	»	»
Orléans avec ses prolongements	18 au 24 sept.	410,896	475,233	886,122	582,821	25,837,103	19,490,833
Strasbourg	17 au 23 sept.	292,816	285,212	578,028	463,682	17,586,556	»
Bâle	12 au 18 sept.	41,637	22,381	64,019	61,224	2,199,942	1,823,305
Montereau	17 au 23 sept.	13,399	17,323	30,723	26,874	949 829	912,888
Lyon	18 au 24 sept.	285,868	189,590	475,458	427,376	14,145,658	12,214,225
Marseille		»	»	»	»	»	»
Ouest	19 au 25 sept.	»	»	153,018	137,860	4,868,389	3,897,276
Andréz. à Roanne	4 au 10 sept.	5,470	18,874	24,344	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Digitized by Google

N° 41.] JEUDI 13 OCTOBRE 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson,

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions* SEUL *est fixé à 7 fr. par an pour Paris; 8 fr. pour les Départements; 10 fr. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME VERSÉE par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	118	janv.-juill.	. . .	2800
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	21 60	mai.–nov.	. . .	530
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	605
50,000	Crédit foncier de France.	500	250			. . .	690
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200			. . .	985
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	400			. . .	607 50
30,830	Société Générale de Bruxelles. . . .	1058	tout	109 90		. . .	1890
	Banque de Darmstadt.	537 50	215			. . .	510
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales.	100	tout				
	Des Métaux.	100	tout				
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	500
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1170
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu – Propriétaires.	5000	tout		juin.–déc.	. . .	6550
40,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et Cie).	250	50	4 %	janv.-juill.	. . .	250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp .	25	tout			. . .	37f 50
20,000	Caisse Courtois et Comp.	50	tout			. . .	42f 50
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125				
	— Dito — — dito — . . .	100	25				
	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	115
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	151 ½ % b.
400	Générale.	5000				. . .	32,500 ex-liv.
2,000	Union.	5000	1/5			. . .	61 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.–octob.	. . .	3400
	Soleil (nominatif).	6000	1/6			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	82 % b.
2.000	France.	5000	1/5			. . .	45 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	100	avril.	. . .	75 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	47	avril.	. . .	31 % b.
	Confiance.	5000				. . .	5 % b.
	Palladium.	1000					
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500				. . .	40 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5			. . .	15 ½ % b.
300	Sécurité.	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan.	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b. ex-d.
400	Mélusine.					. . .	17 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	8 % b.
	Union des Ports (nominatif). . . .					. . .	12 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur).						

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Generale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	8 % b.
	Phenix.	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1060
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.					590	
	— Dito. — de la Réforme.						
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Aries à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1005
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1200
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	821 25
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain.	500	tout	62 50	avril.-juill.	1650	
300,000	Orleans.	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1150
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1000
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	485
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	360
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	830
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	33	janv.-juill.	. . .	9 2 50
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	887 50
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	725
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	590
70,000	Ouest.	500	250			. . .	695
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	555
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	580
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	535
	Grand Central de France.	500	200			. . .	517 50
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	335
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	485
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	335
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	100	4 %		. . .	460
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	200
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	200
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	488		. . .	12,400
	— Dito — industrielle.			1584		. . .	47,000
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	300
	Lyon à Genève	500	200			. . .	505
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	520
	Anvers à Rotterdam	250	125	5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				. . .	230
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	455
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	490

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp. . . .	1000				. . .	620
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	850
	Desirees.	500	tout			. . .	600
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1875
	Hirondelles.	1000				. . .	275
	Lutéciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	830
	Omnibus.	1000				. . .	2275
	Orléanaises.	1000				775	
	Sylphides.	500				600	
	Tricycles.	800				590	
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises.	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	490
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil. 1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire.	500					
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	650
	Long-Pendu (Saône-et-Loire). . . .	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire). . . .	5000	tout			. . .	5000
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	747 50
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	290
	Centre du Flenu.	1000	tout			170	
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		240	
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				700	
	— Dito. — (non priv.)					240	
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
32,500	Vieille-Montagne (5e d'action) . . .	200	tout		janv.-juill.	. . .	1080
	Corphalie.	1000				. . .	1600
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg	750				. . .	1001 25
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	820
6,000	San-Fernando (Espagne).	250	tout	6 %	trimestriel.	. . .	260
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	440
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.-juill.	117 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	50[25
	Valdiplora et Rora.	100	25			136	
	Fermiere de Caronte.	100	50			. . .	102 50

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	5600	
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	1010
	Compagnie parisienne	1000	tout			1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens.	500	tout			. . .	380
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, etc. . .	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	500
	Calais.	1000	tout	20	annuel.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	707 50
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4600
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4200
	De l'Horme.					. . .	1000
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	375
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	510
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000 ex-div
	Essonne.	1000	tout				
800	Le Souche (Vosges)	1000	tout		mai.-nov.		
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Colun.	500				. . .	617 50
	Lin Maberly.	500				. . .	820 ex-div.
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		. . .	880
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Actions de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	210
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	. . .	32,400
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	495
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1075
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	420
	Cail (constructeurs).	1000				. . .	1725
	Etablissement Cavé	250	125				
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000				850	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. . . .	25	tout	1 65		. . .	27 50
5,000	Limes et acier de Milourd (Nord). . .	100	tout	7 %	juill.-déc.		
	Frein Schœnberg.	500				505	
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	112 50 ex-int.
19,200	Comp. gén. de Vidanges, Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	450
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais. . . .	500	125			530	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
16,000	Sucreries de la Scarpe	250	62 50				
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375			630	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	375				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	800	100	5 %		. . .	400

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1110
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1100
8,888	Orléans (anciennes). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1100
150,000	— Dito — de 1852. . . .	500	340	240	3 %	500	janv.-juill.	. . .	340
3,887	Rouen (anciennes). . . .	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
4,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1095
15,000	Havre (anciennes). . . .	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1050
5,000	— Dito. — (nouvelles). .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1235
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. .	1050 ex-int.
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	375	5 %	625	janv.-juill.	. . .	530
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	345
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	375	5 %	650	juin.-déc.	. . .	530
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1085
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct	. . .	547 50
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv. juill	. . .	325
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1057 50
17,500	— Dito. —	1000	1050	250	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
1,819	Versailles (R. D.) (anc.).	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	1005
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1100
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1050
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1015
2,000	Andrez, à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	. . .	1030
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	1080
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	975
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1000
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000

Chronique Industrielle.

Une commission, composée des hommes les plus compétens, a été instituée par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, dans l'objet de faire une nouvelle étude des causes générales et spéciales qui peuvent entraîner sur les Chemins de Fer des accidents de la nature de ceux qui ont récemment affligé l'administration et le public. Elle doit rechercher dans l'expérience acquise jusqu'à ce jour, tant en France qu'à l'étranger et dans l'étude approfondie des divers systèmes, les modifications qui garantiraient le mieux, sur les diverses lignes, la régularité de l'exploitation et la sécurité des voyageurs.

M. Frissard, inspecteur général des ponts-et-chaussées, président de cette commission, a été spécialement chargé, depuis quelques jours, de visiter le réseau d'Orléans et du Centre, et d'examiner avec le plus grand soin et en détail toutes les parties du service. Il s'est mis en route immédiatement.

— Les ouvriers viennent de terminer la construction d'un véritable tunnel

Digitized by Google

Une autre enquête est ouverte à la même préfecture, sur l'établissement d'un Chemin de Fer de Chartres à Montereau.

— On circule maintenant sous l'immense tunnel de Belleville, dans toute sa longueur, c'est-à-dire depuis son entrée devant la Petite-Villette jusqu'à Charonne. On pose les rails définitifs sous ce tunnel pour le passage du Chemin de Fer de Ceinture, qui sera inauguré dans toute son étendue, depuis Auteuil jusqu'à la gare d'Ivry, dans les premiers jours de décembre.

Compagnie des Mines de la Loire.

Depuis une semaine, on s'est beaucoup ému de la baisse des actions de la Compagnie des Mines de la Loire qui sont tombées de 600 fr. à 520 fr.; depuis elles sont péniblement revenues de 530 à 535 fr.; voici les motifs de cette baisse : plusieurs industries s'étant plaint de la rareté et du prix élevé de la houille, les ingénieurs de l'Etat ont indiqué les mesures à prendre pour rétablir le plus promptement possible l'équilibre entre la production et la consommation. Si nous sommes bien informés, l'autorité supérieure imposerait à la Compagnie, en exécution de la loi de 1810, l'obligation de reprendre et de continuer certains travaux parmi lesquels nous signalerons les exploitations suivantes :

Dans la région de Saint-Etienne. — La Chana (la Compagnie s'occupait déjà de rouvrir cette concession), les 1re et 3e Brûlantes, La Serrurière par le puits Barlet (concession de Montrambert), La Serrurière par le puits de la Saane (même concession), le puits des Hautesvelles, n° 3 (concession de Montsalson, dont le chômage n'avait été autorisé qu'à titre provisoire), le Bessard par le puits Saint-André (concession de Méon), ou par le puits Poyet (concession de Berard), le puits des Barrandes (concession de Montsalson).

Dans la région de Rive-de-Gier. — Les concessions de Granevaud, de Crozagagne, la Verrerie, Chantegraine, Corbeyre, Martoret, le puits Saint-Paul (concession du Sardon), le puits Chantegros (concession de la Cappe), le puits Moïse (concession de Combes Egarande).

Dans la concession Colesson, la Compagnie devra étudier les moyens d'établir une exploitation par une fendue sur les bords de la Dureze.

Le minimum de la quantité qui devra être extraite par les nouveaux travaux dont la reprise est prescrite sera de 5,000 quintaux métriques par jour, et le Préfet de la Loire, sur le rapport des ingénieurs, fixera la répartition de ces 5,000 quintaux entre les diverses concessions et les puits que nous venons d'énumérer, ainsi que le délai dans lequel chacun d'eux devra être approvisionné de la part qui lui sera désignée.

On comprend que les nouveaux travaux imposés à la Compagnie de la Loire augmenteront ses dépenses, mais il convient aussi d'observer qu'ils

augmenteront la quantité de l'extraction et conséquemment le produit des ventes, et que la mesure nouvelle ne comportait pas une baisse aussi rapide sur le prix des Actions de cette Compagnie.

Frein de Newall.

On a complété ces jours derniers, sur le Chemin de Fer du Lancashire, les essais du frein de M. Newall, et neuf expériences successives en ont démontré la supériorité : le dernier essai surtout a été concluant. En effet, sur deux trains lancés à une vitesse de 40 milles à l'heure, l'un avec un frein ordinaire ajouté au frein de la machine et deux personnes, l'autre avec le nouveau frein et un seul homme, le dernier fut arrêté en quatorze secondes sur un espace de 138 mètres, tandis que l'autre parcourut 800 mètres, malgré les efforts des deux garde-freins.

Toutes les personnes assistant à ces expériences ont hautement témoigné leur satisfaction d'un résultat aussi satisfaisant.

Compagnie anonyme des Raffinerie et Huilerie Bordelaises.

Les statuts de cette Société ont été approuvés par un décret impérial du 12 octobre 1853; elle a pour objet :

1° La raffinerie des sucres bruts exotiques et indigènes;

2° La fabrication et l'épuration d'huile.

Toutes autres opérations sont interdites. Le siége de la Société est à Paris; l'usine est établie à Bordeaux. La durée de la Société est de trente ans. Le fonds social est fixé à 2,500,000 fr., divisés en 5,000 actions de 500 fr., qui ont été réparties entre les fondateurs dans les proportions suivantes :

MM.	E.-X. de Ezpeleta. . . .	640 actions.		*Report.* . . .	4190 actions.
	R. de Zangroniz. . . .	200 —	MM.	Charles de Beligny . . .	200 —
	Leopold Javal.	200 —		E. Dotézac.	100 —
	L. Olanyer.	200 —		J. Cayron aîné. . . .	100 —
	Hippolyte Rey. . . .	100 —		C. Piganeau.	100 —
	Fauché.	500 —		E. Chaumet.	50 —
	X. de Ezpeleta fils. . .	200 —		M. Marsaud.	50 —
	Matthyssens	200 —		Ch. Rodrigues.	50 —
	Ramcelot (Jules). . . .	200 —		E. Cornu	30 —
	Ferdinand Barrot. . . .	60 —		Montlue.	30 —
	F. David jeune.	645 —		A. Meller.	25 —
	Van der Broeck.	200 —		Gimbrère.	25 —
	L. de Carayon La Tour.	200 —		Sorat.	20 —
	F.-C. de Ezpelata fils. .	445 —		Gremel.	20 —
	J.-J.-D. Puydebat. . .	200 —		Francis Brian.	10 —
	A reporter. . . .	4190 actions.		TOTAL. . . .	5000 actions.

Digitized by Google

Le montant des actions est payable, à Paris, dans la caisse sociale; savoir : 100 fr. déjà versés ; 100 fr. dans trois mois, à partir du 12 octobre 1853; les autres 300 fr. à des intervalles d'au moins un mois, et au fur et à mesure des appels faits par le Conseil d'administration, et annoncés quinze jours au moins avant l'époque fixée pour le versement.

Contre le payement du premier cinquième, il a été délivré aux ayants-droit des titres provisoires nominatifs, sur lesquels les payements ultérieurs seront inscrits. Ils seront échangés contre des titres au porteur, après libération complète de l'action.

La cession des actions nominatives s'opère par un transfert fait au siége de la Société, sur un registre tenu à cet effet, et signé par le cédant, le cessionnaire et un administrateur. Mention de ce transfert est faite sur le titre. Il ne sera admis au transfert aucuns titres sur lesquels les payements échus n'auraient pas été effectués. La cession des actions au porteur aura lieu par la simple tradition du titre.

Pour la validité du transfert, à l'égard de la Société, le cessionnaire doit être agréé préalablement par une délibération du Conseil d'administration, prise au scrutin secret, et à la majorité des membres présents. Le directeur mentionne au dos du titre l'accomplissement de cette formalité.

Le Conseil d'administration est composé de :

MM. F. X. de Ezpeleta.
R. de Zangroniz.
Matthyssens.
Ramscelot.
Hippolyte Rey.

MM. L. Olanyer.
Fauché.
X. de Ezpeleta fils.
Léopold Javal.

Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne.

Le Conseil d'administration de la Société de la Vieille-Montagne saisit l'occasion de l'échange des cinquièmes d'action contre les nouveaux titres de dixièmes d'action pour mettre sous les yeux de MM. les Actionnaires un résumé succinct de la transformation que la Société a subie comme conséquence des votes des Assemblées générales des 28 février et 30 avril 1853.

Le capital social était représenté, en 1837, par 5,040 actions. Le développement des établissements et usines de la Société, rendu nécessaire par les progrès de la consommation, motiva. en 1848, une émission de 1,460 actions.

Il existait donc, au 31 décembre 1852, 6,500 actions, divisées en 32,500 cinquièmes d'action, seuls titres alors en circulation.

L'Assemblée générale du 30 avril dernier vota la création de 2,500 actions, ou, pour mieux dire, de 12,500 cinquièmes d'action destinées à être donnés en paiement aux actionnaires des Sociétés de la Meuse, de la Prusse-Rhénane, de Valentin-Cocq et du

Blanc de zinc, dont la fusion dans la Société de la Vieille-Montagne était en voie d'exécution, et s'est depuis lors accomplie.

La même Assemblée décida que les 45,000 cinquièmes d'action représentant le capital social, aux termes du vote qu'elle venait d'émettre, seraient échangés, à la diligence du Conseil d'administration, contre des dixièmes d'action à créer au nombre de 90,000.

Cette mesure, autorisée par le Gouvernement, reçoit en ce moment son exécution, et, à partir du 10 novembre, le capital social est représenté par 90,000 dixièmes d'action, qui seuls auront cours désormais sur les diverses places où les titres de la Vieille-Montagne se négocient habituellement.

Il est opportun de passer en revue, à cette occasion, quelle était la situation de la Vieille-Montagne avant les fusions qui se sont opérées, quelle sera sa situation avec ces adjonctions importantes, et de dire quelques mots des résultats que ses actionnaires sont en droit d'en attendre.

Propriétaire à perpétuité, en vertu de la loi du 21 avril 1810, d'une importante concession de mines en Belgique, en Prusse et sur le territoire neutre, la Société anonyme de la Vieille-Montagne, constituée en 1837, ne produisait à ses débuts, que 2 à 3,000 tonnes de zinc, et sa vente ne dépassait pas 4 à 5,000 tonnes.

En 1846, la production s'était élevée à 6,700 tonnes, et le chiffre des ventes était de 8,100 tonnes.

En 1849, grâces à l'agrandissement des usines, préparé dès 1846 par une sage prévoyance, la production est portée à 9,600 tonnes; en 1850, à 11,000 tonnes; en 1851; à 11,700 tonnes; en 1852, à 12,700 tonnes; et les ventes suivent une progression bien plus remarquable, puisqu'elles s'élèvent successivement à 9,750 tonnes, à 12,050 tonnes, à 14,250 tonnes, et enfin, à 17,250 tonnes en 1852, c'est-à-dire, à 3,500 tonnes de plus que la production de l'année.

De pareils chiffres portent leur enseignement. A toute époque, la Vieille-Montagne voyait la consommation dépasser les progrès de sa production croissante et elle ne pouvait suffire aux ventes que par des achats complémentaires de zinc faits à ses concurrents, aux cours élevés du marché.

Aussi, est-ce par un vote unanime que l'Assemblée du 30 avril a approuvé l'adjonction de nouveaux établissements, propriétaires aussi de concessions riches et perpétuelles, ce qui devait permettre à la Vieille-Montagne de porter, dès cette année, sa production à 17,000 tonnes, et par conséquent de satisfaire avec avantage, par ses propres produits, aux besoins croissants de la consommation.

Les résultats des neuf premiers mois de l'exercice actuel démontrent que cette production sera un fait accompli à la fin de décembre, et rien, jusqu'à ce jour, n'est venu faire craindre que les espérances de porter la production de la Vieille-Montagne et de ses annexes à 20,000 tonnes en 1854, et à 22,000 tonnes en 1855, ne reçoivent de même leur plein accomplissement.

Nous ne tenons aucun compte de l'exploitation du plomb, qui viendra, cette année déjà, et plus encore dans un avenir rapproché, apporter sa quote-part de bénéfices.

Le Blanc de zinc devient de jour en jour un plus utile auxiliaire. La vente de ce produit, qui n'était que de 1,000 tonnes en 1851, et de 2,300 tonnes en 1852, atteindra, cette année, 5,000 tonnes.

La Vieille-Montagne recueille ainsi le double avantage de la consommation croissante de zinc qu'absorbe l'industrie du Blanc et des bénéfices de fabrication qu'elle permet de réaliser.

La hausse considérable du prix des charbons et la crainte que le développement imprimé de toutes parts aux industries de diverses natures éloigne la chance d'une

Google

baisse sensible dans le prix de ce combustible, ont décidé le Conseil d'administration à profiter d'une circonstance favorable pour faire l'acquisition d'une houillère dont les produits, joints à ceux des houillères que possède déjà la Société, suffiront dès 1855 à la consommation considérable de ses usines.

La fondation de la Société des mines et fonderies de zinc de la Silésie, dans l'administration de laquelle la Vieille-Montagne a vu appeler trois de ses administrateurs et ses deux directeurs, est un fait heureux dont les actionnaires n'auront pas manqué de juger toute la portée.

Ennemi du monopole, profondément convaincu (et ses actes l'ont prouvé) qu'un producteur intelligent ne peut donner à la consommation un développement considérable et toujours progressif qu'en lui offrant ses produits à des prix qui la satisfassent, le Conseil d'administration, en concourant à la fondation de la Société de Silésie, a eu pour but unique de créer entre les deux seuls pays grands producteurs un lien intime qui permit de régulariser le commerce du zinc sur les divers marchés, et de mettre obstacle à ces brusques et incessantes variations dans les cours, qui inquiètent le consommateur, déterminent les crises, et entravent les travaux qui doivent avoir quelque durée.

Les actionnaires de la Vieille-Montagne comprendront que le développement considérable de la production par les établissements de la Société dans le passé, le présent et l'avenir, et l'extension de son commerce, qui en est la conséquence, nécessitent des ressources financières tout autres que celles qui pouvaient suffire en 1846 ou 1848, lorsque les chiffres de fabrication et de vente se traduisaient par 7,000 tonnes d'une part et par 8,500 tonnes de l'autre.

L'actif disponible des Sociétés fusionnées pourra probablement suffire aux dépenses faites et à faire pour améliorer ces nouveaux établissements et leur donner toute l'extension dont ils sont susceptibles; mais la création d'actions nouvelles, données en paiement à leurs actionnaires, n'a apporté aucun contingent de ressources au fonds de roulement de la Société.

Il était évidemment insuffisant pour un commerce annuel de 20,000 tonnes de zinc, et la prudence commandait aussi de se préparer des ressources imposantes dans la prévision du concours que la Vieille-Montagne, au moyen de ses nombreux dépôts dans tous les pays, pourra offrir à la Société de Silésie pour le placement de ses produits.

Usant des pouvoirs que lui confère l'art. 20 des Statuts, le Conseil d'administration, après un vote unanime, a contracté, avec un puissant Établissement financier, un emprunt représenté par 13,600 obligations de 500 fr., rapportant 25 fr. par an, et amortissables dans une période de seize années, à partir de 1866.

Cet emprunt n'est en aucune façon destiné à pourvoir à des dépenses d'immobilisation, et n'a pour but, comme il a été dit plus haut, que de donner au fonds roulant de la Société l'importance qu'il doit avoir pour qu'elle recueille tout le fruit de ses vastes exploitations et de son commerce.

Les prêteurs se sont assurés, à cette occasion, que la position financière de la Vieille-Montagne est satisfaisante, à tel point que son actif *réalisable* (sans tenir aucun compte de ses concessions, immeubles, usines et matériel d'exploitation) dépasse de *plusieurs millions*, non seulement son passif exigible, mais encore l'emprunt de 3 millions qu'elle avait contracté en 1851 avec la Société générale de Bruxelles et qui n'est remboursable, par dixième chaque année, que de 1856 à 1865.

Il est utile de faire remarquer que l'annuité à consacrer à l'amortissement successif du capital des emprunts, n'atteindra pas même, selon toute probabilité, le chiffre du prélèvement statutaire de 20 pour 0/0 à opérer chaque année sur les bénéfices, au profit du

Digitized by Google

fonds de réserve, et n'altérera par conséquent en rien la somme des dividendes à répartir aux actionnaires.

Ces opérations financières auront donc pour effet de répartir à peu près également sur une période de plus de vingt-cinq années, le remboursement d'un accroissement de ressources qui doit profiter à l'avenir comme au présent.

Le Conseil d'administration a mis pour condition, vis-à-vis de l'établissement financier qui s'est chargé de l'emprunt, qu'au moment où tout ou partie des obligations qui vont être créées sera émis, la souscription soit ouverte par préférence au profit des actionnaires de la Vieille-Montagne.

Sans vouloir établir de prévisions prématurées sur les résultats à espérer d'un exercice non terminé, le Conseil d'administration doit cependant dire quelques mots des probabilités auxquelles neuf mois de faits acquis donnent un certain poids.

Ceux de MM. les Actionnaires qui ont pris connaissance du rapport présenté à l'assemblée générale du 30 avril, et mis à leur disposition à la direction de Paris, rue Richer, 19, se rappelleront le parallèle qu'il établissait entre les conditions de vente du premier trimestre et celles de l'année 1852. Cette comparaison, tout au profit de 1853, s'est dès lors maintenue, et il est facile de se rendre compte de l'influence considérable qu'aura sur le dividende de l'année une amélioration des prix de vente qui semble pouvoir se traduire sans exagération par une progression de 50 pour 0/0 dans les bénéfices.

Les résultats des neuf premiers mois de l'année, en maintenant l'évaluation des stocks de zinc à 30 pour 0/0 au moins au-dessous des cours régnants, suffiraient seuls à un dividende bien supérieur à celui de 1852.

N'est-il pas permis de conclure de tout ce qui précède que jamais la Société de la Vieille-Montagne n'a été dans une position meilleure, et n'a offert à ses actionnaires, avec les certitudes d'un présent prospère, de plus nombreuses garanties d'un avenir constamment progressif?

Au nom du Conseil d'administration :

L'un des Directeurs,

A. GUYNEMER FILS.

Novembre 1853.

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG.

Bien que les écritures tenues à l'administration centrale à Paris constatent déjà que, sur les 250,000 actions anciennes, les détenteurs de 235,798 ont profité du droit de préférence pour la souscription aux actions nouvelles, cependant, un délai étant nécessaire pour recevoir les avis de la réalisation des souscriptions d'Angleterre, des départements et des succursales de la Banque, et les listes, par ce motif, ne pouvant être arrêtées que le 19 novembre au soir, le Conseil d'administration a voulu que ce délai profitât au petit nombre d'actionnaires que leur éloignement ou toute autre cause aurait empêchés d'exercer leur droit.

Il a en conséquence décidé l'ajournement au 19 novembre, jusqu'à quatre heures du soir, de la clôture définitive de la souscription.

Digitized by Google

Assemblée générale du 15 Novembre 1853, des Actionnaires du Chemin de Fer d'Orléans.

Dans la dernière réunion qui a eu lieu le 31 mars de cette année, le Conseil d'administration avait fait connaître les bases d'une négociation suivie avec M. le ministre des travaux publics, pour l'exécution d'un embranchement de Tours au Mans. L'assemblée générale avait approuvé les motifs qui ont dirigé dans cette négociation le Conseil, et l'a investi des pouvoirs nécessaires pour la conclure ; mais comme il a été fait des changements à la combinaison primitive, et que la convention sanctionnée par le décret du 17 août dernier réserve expressément l'approbation des actionnaires, dans un délai de trois mois, il y a donc eu urgence de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Ce qu'il y a de nouveau dans la convention dont il s'agit, est la concession faite à la Compagnie du prolongement de Nantes sur Saint-Nazaire.

Comme l'embranchement de Tours au Mans, le prolongement de Nantes à Saint-Nazaire sera construit par la Compagnie et régi, quant, à l'exploitation par le cahier des charges du 26 juillet 1844 ; la Compagnie a six ans pour exécuter l'embranchement du Mans, et il lui est accordé cinq ans pour construire le prolongement sur Saint Nazaire.

L'assemblée, en approuvant la disposition de la convention sanctionnée par le décret du 17 août, ajoutera définitivement au réseau de la Compagnie deux branches nouvelles, l'une qui aura un parcours de 90 kilomètres, et l'autre dont l'étendue sera de 60 kilomètres, qui se présentent comme un complément nécessaire.

La dépense de construction est évaluée à 15 millions ; comme pour l'ensemble des autres travaux, la Compagnie y pourvoira par l'emprunt. Déjà, par des délibérations précédentes, le Conseil d'administration a été autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 130 millions pour terminer les diverses sections du réseau, y compris celle de Tours au Mans. A cette somme de 130 millions, sur laquelle 66 millions ont été réalisés, le Conseil a proposé d'ajouter les 15 millions qu'exigera l'exécution du prolongement nouvellement concédé ; la faculté d'emprunt se trouvera ainsi portée à un total de 145 millions. Dans son rapport, le Conseil d'administration a exprimé que s'il sollicitait dès à présent les pouvoirs nécessaires pour demander au crédit ce supplément de capital applicable à l'exécution du Chemin de Saint-Nazaire, il n'est pas besoin d'ajouter qu'ayant cinq ans pour terminer les travaux, il n'usera de ces pouvoirs qu'avec tous les ménagements qui lui seront conseillés par les circonstances.

L'ordre du jour indiquait un second objet qui exigeait un nouveau vote ; il

s'agissait du Chemin de Fer de Ceinture concédé aux Compagnies d'Orléans, de Lyon, de Strasbourg, du Nord et de Rouen, qui ont présenté à M. le ministre des travaux publics une demande en autorisation de Société anonyme, et elles lui ont soumis en projet les statuts destinés à régir cette Société.

Dans le cours de l'instruction à laquelle cette demande a donné lieu, le Conseil d'Etat qui a examiné le projet des statuts, n'a pas trouvé, dans les délibérations des assemblées générales qui ont été appelées à en connaître, des pouvoirs assez explicites à l'effet : 1° d'accepter la concession ; 2° de former la demande en autorisation de Société anonyme et d'arrêter les statuts ; 3° de consentir aux modifications que le Gouvernement pourrait demander dans la rédaction de ces statuts.

Au fond, le Conseil d'Etat a considéré que les Compagnies ne justifiaient ni d'un fonds de réserve, ni d'un capital social suffisant, ce capital ayant été limité à la somme de 5 millions qu'elles étaient tenues de payer à l'Etat, et ne pourvoyant pas par conséquent aux autres dépenses de premier établissement que pourrait nécessiter la mise en exploitation du Chemin.

Le vote proposé avait pour objet de satisfaire à ces diverses demandes. Les autres Compagnies intéressées profiteront aussi de la première occasion qui se présentera pour obtenir de semblables autorisations ; de cette manière, la situation du Chemin de Ceinture pourra être complétement régularisée après les prochaines assemblées générales ordinaires, c'est-à-dire dans le premier semestre de 1854.

Le Conseil d'administration aurait pu borner ici les communications qu'il avait à faire, mais il a voulu entretenir les Actionnaires des faits récents, qui ont pris beaucoup de place dans les préoccupations publiques ; il a exprimé combien il déplorait les deux accidents arrivés à Poitiers et à Beaugency. La justice étant appelée à prononcer sur les causes de ces accidents, on comprendra la réserve avec laquelle il a cru devoir s'expliquer. Il s'est borné à dire qu'en ces tristes circonstances, il n'y a rien eu à reprendre dans les règlements généraux de la Compagnie, dans les consignes données à ses agents, dans son mode d'exploitation tant sur la double voie que sur la voie unique ; en un mot dans aucun des actes par lesquels se caractérise un système d'administration.

La Compagnie s'est empressée d'indemniser tous ceux qui ont eu à souffrir de ces accidents, quoiqu'elle ait la conscience de n'avoir omis aucune des garanties humainement propres à les prévenir : c'est ce qui ressort des détails contenus dans le rapport du Conseil, détails qui ont été écoutés avec une religieuse attention, et qui ont convaincu tout l'auditoire des soins scrupuleux de l'Administration du Chemin d'Orléans ; si on voulait soumettre à un examen toutes les entreprises de transports, on reconnaîtrait que les Chemins de Fer, en France plus qu'ailleurs, sont encore le mode de locomotion qui coûte le moins de pertes à l'humanité, car, pas plus que les autres

Digitized by Google

modes de transport, les Chemins de Fer ne sauraient échapper complétement et toujours aux événements qui déjouent ici-bas les précautions les mieux combinées. En embrassant un parcours considérable, en même remps qu'ils sont soumis à l'action d'une puissance presque surhumaine, ils exigent le concours permanent d'un très-grand nombre d'agents, sur une foule de points éloignés les uns des autres.

Heureusement que le Chemin d'Orléans à Bordeaux s'achève rapidement; le 20 octobre dernier, 47 kilomètres de double voie ont été livrés entre Angoulême et Ruffec. D'ici au 15 janvier prochain, 66 kilomètres de plus, entre Ruffec et Poitiers, ajouteront des facilités à la circulation des trains, en permettant de multiplier les croisements. En mai 1854, 100 kilomètres nouveaux seront établis entre Poitiers et Tours; enfin, au mois de juillet, la seconde voie sera complète.

Parallèlement à la pose de cette seconde voie, marcheront les livraisons du matériel neuf qui est commandé à plusieurs ateliers différents : 116 machines, 2,500 wagons pouvant chacun porter 8 tonnes; 350 voitures, dont 86 de première classe, construites dans les plus grandes dimensions, viendront, dans le courant de cette même année 1854, accroître les ressources disponibles et les moyens de répondre à tous les besoins du trafic, sur les branches du réseau actuellement exploitées et sur celles antérieurement livrées à la circulation. Alors la Compagnie sera dans une situation tout à fait normale, son service sera régularisé dans toutes ses parties, et donnera pleine satisfaction au public, en cessant d'imposer, à ceux qui en sont chargés, les fatigues inséparables de la période transitoire qui va bientôt se terminer.

L'assemblée a été appelée à voter les deux résolutions suivantes, qui ont été adoptées avec empressement :

PREMIÈRE RÉSOLUTION. — Conformément à la proposition du Conseil d'administration, développée dans le rapport, l'assemblée générale approuve et ratifie la convention passée le 17 août 1853 entre M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et la Compagnie, pour l'existence d'un Chemin de Fer de Nantes à Saint-Nazaire, aux charges, clauses et conditions stipulées dans ladite convention.

En conséquence, le Conseil d'administration est autorisé à se procurer, par les voies et aux époques qu'il jugera convenables, une somme de quinze millions, indépendamment de celles qui ont été mises à sa disposition antérieurement à ce jour.

DEUXIÈME RÉSOLUTION. — Conformément à la proposition du Conseil d'administration, développée dans le rapport, l'assemblée générale approuve et ratifie :

1° La convention provisoire pour la concession du Chemin de Fer de

Digitized by Google

Ceinture, passée le 10 décembre 1851, entre M. le Ministre des Travaux publics et les quatre Compagnies anonymes concessionnaires des Chemins de Fer de Paris à Rouen, de Paris à Orléans, de Paris à Strasbourg et du Nord ;

2° La demande en autorisation de Société anonyme pour l'exploitation du Chemin de Fer de Ceinture présentée à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, au nom des quatre Compagnies sus-désignées et de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Lyon, par les membres désignés à cet effet des Conseils d'administration desdites Campagnies ;

3° Le projet de statuts, joint à la demande d'autorisation susdatée, tel qu'il a été arrêté le 21 octobre 1852, par les administrateurs désignés à cet effet, et approuvé par les conseils d'administration des cinq Compagnies concessionnaires.

L'assemblée générale donne en outre tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de consentir aux modifications qui pourraient être demandées par le Gouvernement dans les statuts, notamment en ce qui touche l'augmentation du fonds social.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

SOCIETÉ DE LA **VIEILLE-MONTAGNE.**

MM. les actionnaires sont prevenus que la seconde moitié du dividende de 1852 sera payée en 25 fr par cinquième d'action, *sur le dépôt des titres*, à partir du 10 novembre :

A Bruxelles, à la Société générale de Bruxelles ;

A Paris, à la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15, de dix heures à trois heures.

Cinq jours après le dépôt, il sera remis à MM. les actionnaires, en échange de chaque cinquième d'action, deux titres de dixième d'action, conformément au vote de l'assemblée générale du 30 avril dernier.

Le conseil d'administration fera distribuer en même temps à MM. les actionnaires une note qui résume l'exécution des décisions des dernières assemblées générales et la situation actuelle de la Société.

A partir du 11 novembre, les titres de *dixième* d'action seront seuls admis à la négociation.

SOCIETÉ DES **NU-PROPRIÉTAIRES,**

35, RUE LOUIS-LE-GRAND. — La Société achète, d'après des tarifs gradués sur l'âge des usufruitiers, les nues propriétés de rentes sur l'Etat, actions de la Banque et créances hypothécaires.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES USINES CENTRALES DE LA **GUADELOUPE**, sous la raison sociale : J. MARGUERITTE ET COMP.

Assemblée générale annuelle.

Le gérant de la Société a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 9 décembre 1853, à trois heures précises de l'après-midi, au siége de la Société, rue Neuve-du-Luxembourg, 47, à Paris.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires porteurs de dix actions au moins. Les actionnaires qui désireront faire partie de cette assemblée devront justifier de leurs droits par le dépôt préalable de leurs titres d'actions ou coupons d'actions, au siége de la Société, quinze jours au moins avant la réunion.

Il leur sera délivré en échange un récépissé qui leur servira de carte d'entrée.

Paris, le 10 novembre 1853.

Le gérant de la Société,
J. MARGUERITTE et Comp.

Digitized by Google

MINES, FORGES ET HAUTS FOURNEAUX D'HERSERANGE ET MOULAINE. — MM. les actionnaires de la Société des Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine sont convoqués en assemblée générale, au siége de la Société, faubourg Poissonnière, 98, le 29 novembre courant, à trois heures après midi :

1° Pour entendre le rapport des gérants, qui donnera le résultat de l'inventaire annuel ;

2° Voter et autoriser le payement du dividende ;

3° Procéder à la nomination de six membres nouveaux pour compléter le Conseil de surveillance.

C^IE DU RHONE, MINES DE HOUILLE DE COMMUNAY (Isère). — Aux termes des statuts de la Compagnie du Rhône, mines de houille de Communay (Isère), une assemblée générale des actionnaires aura lieu au siége de la Société, place d'Ainay, 4, à Lyon, le dimanche, 27 de ce mois, à midi.

Pour être admis à cette assemblée, il faut être propriétaire de trente actions au moins. On devra en justifier au gérant dans les trois jours qui précéderont la réunion.

Le gérant,
TISSERANDOT.

COMPAGNIE DES MINES DE LA GRAND'COMBE. MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende de 10 fr. fixé par l'assemblée générale du 9 octobre 1853 sera payé à partir du 1er décembre prochain et sur la présentation des titres dans les bureaux de la Compagnie.

A Nîmes, au siége de l'administration.
A Paris, rue Lepelletier, 22.
A Marseille, rue HAXO, 17.

Le Directeur de la Compagnie,
Auguste BRUDIN.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉCLAIRAGE AU GAZ (J.-L. MANBY ET COMP.). — Siége social : rue Basse-du-Rempart, 48 *bis*. — MM. les actionnaires sont invités à se présenter, à partir du 15 courant, au siége de la Société, 48 *bis*, rue Basse-du-Rempart, pour recevoir le montant du second coupon semestriel de leurs actions à raison de 6 pour 100 par an.

GAZ D'AMIENS. MM. les actionnaires du Gaz d'Amiens sont prévenus que le dividende de 25 francs par action, voté dans l'assemblée générale du 15 octobre dernier, est payé à partir du 1er novembre, chez M. L. O. Sorbé, banquier, 106, rue de Richelieu.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord	29 oct. au 4 nov.	307 278	438 275	745 554	619 885	29,549,064	25,048,396
Rouen	6 au 12 nov.	85,061	125,015	21 ,110	182 622	»	»
Havre	6 au 12 nov.	33,204	64,864	98,068	71,031	»	»
Orléans avec ses prolongements	30 oct. au 5 nov.	329.818	472 915	802.775	553.719	31,140,268	23,061,604
Strasbourg	29 oct. au 4 nov.	214.991	282 249	497 241	404,810	20,912,544	»
Bâle	24 au 30 oct.	34,537	31.378	64,917	66,207	2,607,448	2,191,394
Montereau	29 au 31 oct.	4,863	6,514	11,377	10,538	1,107 330	1,106 838
Lyon	30 oct. au 5 nov.	227,839	213,196	441,036	385,867	17,439,716	14,731,861
Marseille		»	»	»	»	»	»
Ouest	31 oct. au 6 nov.	»	»	121,398	115,676	5,646,412	4,613,015
Andrézieux à Roanne	23 au 29 oct.	4,509	22,393	26,903	20,602	»	»

RECETTES MENSUELLES.

Saint-Etienne à Lyon. — Mois d'octobre 1853. . . . . 580,705 fr. 37 c.
Mois d'octobre 1852. . . . . 553,001 37

Excédant en faveur d'octobre 1853. . . . 27,704 fr. 00 c.

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Digitized by Google

N° 47.] JEUDI 24 NOVEMBRE 1853 (à midi). [20me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par **Jacques Bresson.**

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions **SEUL** *est fixé à* **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Étranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	118	janv.-juill.	. . .	2890
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	21 60	mai.-nov.	. . .	530
40,000	Comptoir national	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	600
50,000	Crédit foncier de France	500	250			. . .	550
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200			. . .	990
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	400			. . .	695
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		. . .	1880
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	498 75
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrees coloniales	100	tout				
	Des Metaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	100
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	560
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lelideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1170
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu – Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
40,000	Caisse des Entrepreneurs (Pagny et Cie)	200	50	4 %	janv.-juill.	. . .	250
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp.	25	tout			. . .	37f 50
20,000	Caisse Courtois et Comp.	50	tout			. . .	42f 50
	Parisienne (Société immobilière)	500	125				
	— Dito — — dito —	100	25				
	Comptoir Bonnard	100	25			. . .	111 25
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	140 % b.
400	Générale	5000				. . .	32,500
2,000	Union	5000	1/5			. . .	57 % b.
4,000	Phenix	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3325 ex-div.
	Soleil (nominatif)	6000	1/6			. .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	82 % b.
2,000	France	5000	1/5			. . .	32 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.	. . .	72 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.	. . .	31 % b.
	Confiance	5000				. . .	5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				. . .	45 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5			. . .	12 % b.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine					. . .	17 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	8 % b.
	Union des Ports (nominatif)					. . .	13 % b.
	— Dito. — (au porteur)						

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5				16 % b.
400	Générale	7500					65 % b.
2,400	Union	5000	1/5				8 % b.
	Phénix	5000					2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5			pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts						1060
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580			7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,406	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.		1013 75
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.		1165
	Scarpe inférieure	1000	tout				1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	100			1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50			821 25
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.		900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)		tout	31 25	avril.-juill.		780
300,000	Orleans	500	tout	48 50	avril.-octob.		1160
72,000	Paris à Rouen	500	tout	50	août.-févr.		1037 50
40,000	Rouen au Havre	500	tout	22 50			492 50
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré.	14	avril.		377 50
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.		860
250,000	Paris à Strasbourg	500	tout	33	mai.-nov.		816 25
240,000	Paris à Lyon	500	250	5 %	janv.-juill.		901 25
80,000	Lyon à la Méditerranée	500	500	4 %	avril.-octob.		715
134,000	Midi	500	250	4 %			587 50
70,000	Ouest	500	250				690
32,000	Saint-Dizier à Gray	500	250	4 %	janv.-juill.		566 25
60,000	Caen à Cherbourg	500	100	5 %	janv.-juill.		581 25
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.		567 50
	Grand Central de France	500	200				517
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.		325
40,000	Montereau à Troyes	500	tout	néant.			486 25
36,000	Dieppe et Fécamp	500	400	9 30	avril.		527 50
36,000	Béziers à Graissaissac	500	200	4 %		460	
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.			237 50
3,300	Provins aux Ormes	500					
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.			180
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	488			12,200
	— Dito — industrielle			1584			47,000
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.		300	
	Lyon à Genève	500	200				507 50
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.		520
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500					350
12,500	Naples à Nocera	1000	tout	40	févr.-août.		600
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	160	4 %			447 50
	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100				460

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	620
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	780
	Desirees.	500	tout			. . .	575
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000				. . .	260
	Luteciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	790
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orleanaises.	1000				. . .	775
	Sylphides.	500				. . .	600
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280f					
	Aziucourt (Nord).	1500f				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er juil. 1852	. . .	647 50
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	245
72,315	La Loire (Compagnie Générale).	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	540 à 550
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout			. . .	5000
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	747 50
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	320
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	165
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		240	
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	625
	— Dito. — (non priv.)					. . .	215
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	200	tout		janv.-juill.	. . .	540
	Corphalie.	1000				. . .	1620
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1095
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	820
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265 ex-div.
50,000	Silesie.	375	tout			. . .	425 420
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	112 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	49
	Valdiblora et Rora.	100	25			135	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	

Digitized by Google

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	5100
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	980
	Compagnie parisienne.	1000	tout			1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout				
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		. . .	450 ex-div.
	Cherbourg.					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	518 75
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessége.					. . .	707 50
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4600
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4250
	De l'Horme.					. . .	985
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	415
25,000	Châtillon et Commentry.	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre.	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	510
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1800
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux.	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	620
	Lin Maberly.	500				. . .	790
	Filature Rouennaise.	1000	tout	50		. . .	880
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton.	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	234 75
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	. . .	32,400
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	470
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %			
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	410
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. . .	690
	Etablissement Cavé.	250	125				
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000				850	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	1 65		. . .	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord).	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	50	4 %		. . .	110 108 75
19,200	Comp. gén. de Vidanges, Richer et Cie.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	375
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125				
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
16,000	Sucreries de la Scarpe.	250	62 50				
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375				
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux.	500	375			. . .	410
1,250	Pépinière de la Plissonnière.	400	100	5 %			400

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1090
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv. juill.	. . .	1100
150,000	— Dito — de 1852.	500	340	240	3 %	500	janv.-juill.	. . .	347 50
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill	. . .	920
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin-déc.	. . .	1070 ex-int.
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1050
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1235
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1000	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1050 ex-int.
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	375	5 %	625	janv.-juill.	. . .	575
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	360
50 300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	375	5 %	650	juin.-déc.	. . .	532 50
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1085
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct	. . .	525
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv. juill	. . .	335
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1060
17.500	— Dito. —	1000	1050	375	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1055
1,819	Versailles (R. D.) (anc.).	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	1005
4:598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	11 0
7.219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
3.300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
2,000	Andrez. à Rouan. 1re ord	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.	. . .	530 532 50
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	. . .	1030
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	1075
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	980
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1000
1,300	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	905	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
	Vieille-Montagne	500		tout				. . .	480 485

M. JACQUES BRESSON, Propriétaire-Rédacteur de ce Cours d'Actions, *se charge de fournir gratuitement les informations statistiques et générales qui lui seraient demandées sur les Compagnies indiquées ci-dessus, ainsi que sur toute autre Société Industrielle ou Commerciale. — (Ecrire franco.)*

Chronique Industrielle.

On assure que le Gouvernement a convoqué, pour la fin de décembre, les directeurs et ingénieurs en chef de tous les Chemins de Fer en exploitation en France, pour concerter des mesures générales que l'expérience a pu rendre nécessaires dans l'intérêt des Compagnies tout aussi bien que de la sécurité publique.

— Samedi, dans l'après-midi, une locomotive a enfin pu se rendre par le Chemin de Fer de Ceinture, de l'embarcadère du Chemin de Fer de Lyon à l'embarcadère du Chemin de Fer d'Orléans, en traversant la Seine sur le nouveau pont mixte que l'on vient de construire au-dessous de Bercy.

Digitized by Google

— On écrit de Lyon :

Les travaux de l'embarcadère du Chemin de Fer, à Vaise, se poursuivent avec la plus grande activité, bravant les premières rigueurs de l'hiver. Pendant que l'on achève les immenses remblais nécessaires pour les vastes ateliers qui seront établis sur ce point, on presse les constructions de la gare, qui sont déjà élevées à 7 mètres environ au-dessus du sol. Cette gare, dont les dimensions sont à peu près égales à celles de la gare de Paris, sera bien supérieure à cette dernière par la beauté des matériaux employés.

La longueur totale de la nef centrale, y compris les deux avant-corps, est de 190 mètres. De chaque côté sont percées trente-six ouvertures cintrées qui donnent accès dans les bâtiments placés à droite et à gauche de la nef. Elle sera recouverte partie en zinc, partie en verre, et cette toiture reposera sur une charpente en fer et en bronze.

Dans les bâtiments du côté de la Saône seront placés les salles d'attente, les bureaux de distribution de billets et les logements des employés. De l'autre côté seront les remises pour les voitures et les divers bureaux de la Compagnie.

La façade principale, parallèle à la Saône, se compose de trois pavillons; l'un au centre, et les autres symétriques à chaque extrémité. Ils sont reliés entre eux par les corps de bâtiments dont nous avons parlé.

On a construit cette façade avec un luxe de matériaux extraordinaire: les socles et tous les angles des montants ou autres parties de l'édifice sont en pierre le Villebois; certaines assises mesurent 4 mètres 50 centimètres de longueur, sur 1 mètre 50 centimètres d'épaisseur et de largeur.

— Les travaux de la ligne de Bayonne sont poussés avec la plus grande activité. Ce Chemin pourra être livré à la circulation au mois de mars prochain.

La première station du Chemin de Fer de Bordeaux à Cette, entre Bordeaux et Langon, sera livrée au mois de juillet.

— Les travaux du Chemin de Fer de Graissessac sont poussés avec une certaine activité. Trois ou quatre chantiers sont établis, et occupent environ deux ou trois cents ouvriers.

— Une Banque de prêt et d'escompte, au capital de 230,000 fr. est fondée au Sénégal, par décret du 21 de ce mois.

Le capital sera formé du prélèvement du huitième, opéré sur l'indemnité accordée aux habitants du Sénégal, par suite de l'abolition de l'esclavage, et des arrérages échus de l'inscription de rente représentative de ce prélèvement.

Les frais de premier établissement auxquels le ministre de la marine et des colonies est autorisé à pourvoir immédiatement, seront payés, à titre d'avances, sur les fonds de la caisse coloniale, et remboursés ultérieurement par la Banque, sur les arrérages à échoir et sur les fonds de réserve, ainsi qu'il est dit à l'article 28 des statuts.

— *Le Mining Journal* du 24 décembre, contient un article très-virulent sur le silence des directeurs de Société des Mines de Pontgibaud, alléguant que des rumeurs contradictoires ont sérieusement affecté la valeur de ces actions.

— On écrit d'Oran (Algérie), qu'une Compagnie espagnole, puissante par les capitaux, l'intelligence et l'honorabilité de ses membres, vient de se mettre en instance, par l'entremise d'un agent consulaire français, auprès du gouvernement, pour obtenir une concession de plusieurs milliers d'hectares dans l'intérieur de la province.

— Si l'on en croit *le Nouvelliste de Rouen*, on viendrait de trouver le moyen de n'avoir plus de chaudières pour engendrer la vapeur. On monterait à bord du *Père Antoine*, du port de cette ville, un générateur de vapeur d'un principe nouveau et des plus remarquables. L'eau circule dans un serpentin en fer étiré (tubes Gandillot), dont l'extrémité inférieure communique avec la pompe alimentaire, et l'autre bout avec un

Digitized by Google

épurateur, servant à arrêter les sels marins et autres impuretés déposées dans la formation de la vapeur. Celle-ci se forme instantanément et au fur et à mesure de sa dépense. L'eau se meut donc dans le serpentin avec une vitesse considérable, en rapport avec la dépense et la section des tubes; le foyer se trouve au centre du serpentin et lui communique son calorique par rayonnement. Les gaz produits par la combustion reviennent ensuite de haut en bas extérieurement au serpentin dont ils chauffent ainsi les roues extérieures avant de prendre leur direction vers la cheminée. Tout cela occupe une place si restreinte, que cet immense avantage frappe d'abord l'imagination qui en déduit toutes les conséquences. Si aucun mécompte ne vient battre en brèche cette brillante théorie, bientôt une immense révolution va se faire dans la navigation à vapeur.

— Nous apprenons qu'il se forme à Bruxelles une Société, dont le but serait de faire construire un matériel considérable de wagons pour faciliter les expéditions des produits belges et des marchandises de tous genres. La Société s'entendrait avec les administrations, soit pour leur louer ce matériel, soit pour pouvoir le faire circuler elle-même sur les Chemins de Fer, moyennant certaines conditions à régler.

— Le Gouvernement Prussien vient de décider que les employés de Chemins de Fer qui appartiennent à l'Etat, seront regardés comme des fonctionnaires publics.

Société du Nouveau Quartier Rollin.

Le 12e arrondissement est loin de rester étranger au grand système d'améliorations et d'embellissements qui transforme Paris en ce moment. Déjà l'influence de la rue de Rivoli le rapproche, en quelque sorte, du centre de Paris; déjà l'on comprend l'importance qu'aura pour cet arrondissement la création de la rue des Écoles et de la rue de Strasbourg prolongée jusqu'à la rue d'Enfer; mais une œuvre plus directe encore va introduire la transformation au cœur même de sa circonscription, dans une partie qui semblait oubliée jusqu'à présent. Il s'agit de la mise en exploitation de tout un immense espace de terrain enclavé entre le collége Rollin, le Val-de-Grâce, l'Ecole normale, et dans lequel une Compagnie Anglo-Française, constituée sous la dénomination de *Société du nouveau quartier Rollin*, va faire procéder au percement de trois rues nouvelles, par suite d'un traité passé avec la Ville de Paris. La rue Mouffetard se trouvera directement reliée avec la rue Saint-Jacques. La belle rue d'Ulm, qui commence au Panthéon, viendra aboutir dans le nouveau quartier et le mettre en rapport, également direct, avec le Luxembourg. A peine constituée définitivement depuis quelques jours, la *Société du quartier Rollin* a déjà concédé une notable portion de terrains pour la création d'une cité ouvrière.

Il paraît être question aussi d'un projet d'établissement d'une halle aux cuirs. L'intérêt particulier doit se trouver bien complétement d'accord, dans cette opération, avec l'intérêt général, puisque la plus grande partie du capital était souscrite même avant la constitution définitive de la Société et l'ouverture publique des souscriptions.

Tout annonce que les travaux du quartier Rollin seront sous peu en pleine activité.

Digitized by Google

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 29 Décembre 1853 au 5 Janvier 1854.

30 Décembre. — Houillères de la Chazotte, 100, rue Richelieu, à sept heures précises du soir.

5 Janvier 1854. — Entrepôt général des Graines et Farines de la Villette, 3, rue Laferrière, à midi.

5 Janvier 1854. — Compagnie des Cinq Usines à Gaz du Nord, 186, rue du Faubourg-Saint-Martin, à dix heures précises du matin.

Chemin de Fer Grand-Central de France.

Le Conseil d'administration a l'honneur de faire savoir à MM. les actionnaires que le deuxième versement, fixé à 50 fr. par action, par l'article 8 des statuts, devra être effectué dans les conditions suivantes :

L'époque du versement est fixée du 10 au 25 février 1854. Néanmoins MM. les actionnaires auront la faculté de retarder jusqu'au 1er juillet prochain le payement de la somme par eux due; ils devront, dans ce cas, 4 pour 0/0 d'intérêt sur cette somme, à partir du 10 février jusqu'au jour où ils auront versé.

A mesure que MM. les actionnaires effectueront le deuxième versement de 50 fr. par action, ils recevront, en échange de leurs actions nominatives, des actions définitives, au porteur, libérées de 250 fr. chacune.

A dater du 10 février prochain, les actions nominatives ne seront plus transférables.

Le versement ci-dessus et l'échange des titres s'effectueront à la caisse de la Société générale du Crédit Mobilier, place Vendôme, 15, de dix heures à trois heures.

Crédit Foncier de France.

Par décision du Conseil d'administration du *Crédit Foncier de France*, il sera fait, pour le semestre de juillet à décembre 1853, une distribution provisoire de 6 fr. 25 par action, soit 5 pour 0/0 par an sur la somme versée. Le dividence définitif, pour l'année 1853, sera fixé dans l'assemblée générale annuelle qui doit, aux termes des statuts, être tenue au mois d'avril prochain.

Le payement des 6 fr. 25 c. par action du *Crédit Foncier de France*, aura lieu à la caisse de la Compagnie, rue Taitbout, 57, à partir du 2 janvier 1854, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

Digitized by Google

Assemblée générale du 30 Novembre 1853, des Actionnaires de la Banque de l'Algérie.

Les escomptes effectués du 1er novembre 1852 au 31 octobre 1853, se sont élevés à.	17,369 effets,		
et en somme à.		Fr. 13,728,668	76
Escomptes en 1852-1853. . . .	11,906	8,755,961	09
Augmentation en 1852-1853. . .	5,463 effets,	Fr. 4,972,707	67
Le produit des escomptes en 1852-1853 est de. .		Fr. 143,985	05
Il n'a été en 1851-1852 que de.		92,350	40
Augmentation de produits en 1852-1853.		Fr. 51,634	65
Effets à l'encaissem[t] en 1852-1853.	19,289 effets,	Fr. 12,672,264	38
Idem en 1851-1852.	13,487	8,381,648	23
Augmentation en 1852-1853. . .	5,802 effets,	Fr. 4,290,616	15

L'accroissement des escomptes a tout naturellement exercé son influence sur le mouvement des caisses. Si les espèces métalliques présentent, tant à l'entrée qu'à la sortie, des augmentations assez sensibles, la circulation des billets indique un progrès remarquable qui ne saurait échapper à l'attention.

La circulation permanente des billets de la Banque d'Algérie donnait, en 1851-1852, une moyenne par jour de.	Fr.	729,939
Cette moyenne au 31 octobre dernier était de.		1,580,987
Différence en faveur de 1852-1853.	Fr.	851,048

Cette augmentation est un véritable succès. On ne saurait méconnaître, en effet, que la progression, constante de mois en mois, des billets en circulation n'est pas seulement motivée par l'importance des transactions de la place, mais qu'elle repose aussi sur les opérations commerciales entre européens et indigènes, dont le cercle s'élargit incessamment. Les renseignements à cet égard, puisés aux meilleures sources, apprennent, à n'en point douter, que les Arabes de l'intérieur reçoivent volontiers le billet de la Banque et ne font nulle difficulté de l'admettre en payement des denrées qu'ils livrent au commerce. Ce fait, assurément fort simple en France et dans tous les pays où le crédit est constitué, acquiert une véritable importance en Algérie, au point de vue de la domination et de la pacification du pays. Il y a peu d'années encore, la piastre d'Espagne était seule admise par les indigènes; la pièce de 5 francs ne franchissait pas les limites du Sahel; c'est le contraire aujourd'hui : la monnaie française a exclu toutes les monnaies étrangères, et le billet de Banque est accepté !... La distance entre le passé et le présent est donc immense, et il est permis d'espérer que l'avenir nous réserve bien d'autres progrès sous ce rapport.

Digitized by Google

Le premier semestre a donné en intérêts et dividendes. . . . Fr. 14 40
La répartition du deuxième semestre, approuvée par décision de M. le ministre des finances, en date du 15 courant, assure. . 16 25

Chaque action de 500 fr. aura reçu pour l'exercice 1852-1853. Fr. 30 65
soit 6 1/8 pour 0/0, en même temps que la réserve s'est augmentée de 22,465 fr. 16 c., soit de 2 1/8 pour 0/0. Le net des bénéfices de l'exercice 1852-1853 représente donc 8 1/4 pour 0/0 du capital réalisé.

Par décret impérial du 13 août dernier, la Banque a été autorisée à fonder une succursale à Oran. Elle fonctionne depuis le 1er de ce mois, et elle est dirigée par M. A. Villiers, qui était attaché à la Banque d'Alger; elle est administrée par un Conseil composé des notabilités du pays, et assistée d'un comité d'escompte d'élite, ce qui laisse espérer que cette succursale rendra à l'agriculture, à l'industrie et au commerce de cette belle et riche province tous les services qu'on peut attendre d'une administration intelligente et devouée. Bientôt la création d'une succursale dans la province de Constantine redeviendra l'objet des études du Conseil d'administration de la Banque d'Alger; si, une première fois, il a dû ajourner la solution de cette intéressante question, par des considérations que la prudence lui conseillait, il est permis de penser que l'expérience d'Oran, servant de guide, facilitera la réalisation d'un projet tant désiré; c'est ainsi que la Banque de la ville d'Alger justifiera complétement son titre de Banque de l'Algérie. Les éléments de succès ne manqueront point, la manufacture de papier bâtie sur la rivière l'Arrach, aux portes de la ville d'Alger (1), est venue ouvrir une ère nouvelle à l'industrie dans toute la colonie.

Société des Houillères, Forges, Fonderies et Ateliers de Construction du Creusot.

On nous a souvent demandé si les établissements du Creusot étaient constitués en Société par actions, parce qu'on pensait généralement qu'une entreprise aussi immense, concentrée dans très-peu de mains, malgré son grand développement, pouvait encore, d'après le nouvel essor des affaires, subir un agrandissement. Notre pensée s'est réalisée, effectivement, par un acte en date du 5 décembre courant, passé devant Me Foucher et son collègue, notaires à Paris, la Société Schneider et Comp., pour l'exploitation du Creusot (Saône et Loire) et dépendances, dont le fonds social était de six millions, représenté par toutes les valeurs mobilières et immobilières de la Société, est augmenté par l'apport d'un nouveau capital de huit millions. Ainsi, porté à quatorze millions, le fonds social est divisé en 28,000 actions au porteur, de 500 fr. l'une, qui sont réparties au prorata du capital ancien, et du capital nouveau dès à présent souscrit en totalité; chacune de ces actions donne droit

(1) Voir notre Numéro du 24 novembre 1853, pages 744 et 745.

Digitized by Google

à la propriété d'un vingt-huit millième dans l'actif social, et à une part proportionnelle des bénéfices acquis ou à réaliser à partir du 1er mai 1852.

On sait que cette grande Compagnie a pour objet l'exploitation des Mines de houille du Creusot, la fabrication des fontes, fers, rails et tôles de toutes espèces, machines et mécaniques, mouleries de fonte et de cuivre, tous les travaux de manutention des métaux et de tous autres produits, tant au Creusot que dans les usines louées, acquises ou construites par MM. Schneider et Comp.; le tout, soit par les moyens actuellement employés dans les usines du Creusot, soit par tous autres qui sont ou seront jugés plus convenables, et généralement toutes les opérations qui se rattachent à l'exploitation et au commerce des fers et machines, depuis l'extraction et le traitement des matières premières jusqu'à la vente des produits plus ou moins avancés de la fabrication, en y comprenant les transports, tant des matières premières destinées à la fabrication, que des produits fabriqués et de toutes marchandises en retour.

La Société aura une durée de cinquante années, à partir du 1er mai 1853; en conséquence, elle finira le 30 avril 1903.

Le siége légal de la Société est établi à Paris, rue de Provence, 72, et celui de l'exploitation au principal établissement du Creusot.

M. Joseph-Eugène Schneider, ancien ministre du Commerce, vice-président du Corps Législatif, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, commandeur de la Légion d'Honneur, est le gérant de la Société, dont la raison sociale continuera à être : Schneider et Comp.

Les actions sont au porteur et détachées d'un registre à souche déposé au siége social; elles seront signées par le gérant et par l'un des membres du Conseil de surveillance et marquées du timbre de la Société.

Indépendamment des actions ci-dessus, il est créé 4,762 obligations de 1,000 fr. chacune, entièrement libérées, productives d'intérêt à 5 pour 0/0, payables par semestre, les 30 octobre et 30 avril de chaque année, avec jouissance du 30 avril 1853.

Ces obligations sont au porteur; elles sont, comme les actions, extraites d'un registre à souche, portent un numéro d'ordre, et sont signées par le gérant et un membre du Conseil de surveillance. Elles sont marquées du timbre de la Société.

A chaque obligation sont attachés des coupons d'intérêts qui en seront détachés chaque semestre, au fur et à mesure de leur payement.

Ces obligations seront remboursables dans le délai de cinquante années, au taux de 1,250 f., au moyen d'un tirage au sort qui aura lieu chaque année au siége social.

Les tirages auront lieu lors des assemblées générales ordinaires annuelles, et pour la première fois dans l'assemblée qui aura lieu à la fin de l'année

Digitized by Google

1854. Le remboursement des obligations désignées par le sort sera effectué le 30 avril qui suivra le tirage.

Le service des intérêts et de l'amortissement de ces obligations est assuré au moyen d'un prélèvement annuel de 277,000 fr., imputable sur les premiers produits nets de la Société, et au surplus sur tout l'actif de la Société par privilége sur les actions.

La transmission des actions et des obligations s'opérera par la simple tradition du titre.

La transmission d'une action ou d'une obligation emportera toujours pour la Société la cession des dividendes et des intérêts de l'année courante, et même de ceux échus et non payés.

Le gérant fournit 200 actions de la Société, qui seront spécialement affectées à la garantie de sa gestion ; il sera fait mention sur ces actions et sur le registre à souche, par le président du Conseil de surveillance, de leur affectation spéciale.

Il ne sera alloué au gérant aucune allocation ou traitement fixe ; mais il aura droit au prélèvement annuel, avant tout partage, de 10 pour 0/0 sur le reliquat net de chaque inventaire.

Ce reliquat se composera de tous les produits généralement quelconques, déduction faite de toutes pertes, dépenses, frais généraux, intérêts et amortissement des obligations, commissions et intérêts autres que ceux afférents au capital social, lesquels se trouveront en conséquence compris de fait dans les dividendes annuels.

Il est institué un Conseil de surveillance composé de cinq membres qui sont choisis par l'assemblée générale des actionnaires.

Ce Conseil se renouvellera chaque année par cinquième ; pour la première application de cette disposition, le sort indiquera l'ordre de sortie, qui ensuite aura lieu d'après l'ancienneté.

Il y aura, chaque année, au siége social de la Société, à Paris, dans le mois de novembre, une assemblée générale des actionnaires ; pour y assister, il faudra être porteur de vingt actions au moins.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

CHEMIN DE FER DE St-RAMBERT A GRENOBLE. Le Conseil d'administration de la Compagnie du Chemin de Fer de Saint-Rambert à Grenoble a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que les intérêts à 4 pour 100 l'an du versement de 200 fr. par action, échus le 5 janvier 1854, seront payés, à partir dudit jour, chez les banquiers de la Compagnie, à Paris, rue Lepelletier, 16, à la caisse de MM. Leroy de Chabrol et Comp., et à Grenoble, chez MM. Gaillard père et fils.

CHEMIN DE FER DE LA LOIRE, D'ANDREZIEUX A ROANNE.

Avis. MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de la Loire, d'Andrezieux à Roanne, sont prévenus que l'échange de leurs actions, contre les obligations de la Compagnie des Chemins de Fer de Jonction du Rhône à la Loire, aura lieu, à dater du 2 janvier 1854, dans les bureaux de la Société, rue Neuve-de-l'Université, 18, depuis dix heures jusqu'à trois heures.

Les porteurs d'actions nominatives qui ne se présenteront pas eux-mêmes, devront avoir

un mandataire muni d'une procuration en brevet, pour recevoir les nouveaux titres et transférer les anciens.

Par ordre du Conseil d'administration:

Le Directeur de la Compagnie,
A. MICHELOT.

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG,

rue et place de Strasbourg (faub. St-Martin).

La Compagnie ayant acquis la ligne de Montereau à Troyes, demeure chargée du service de l'emprunt de 3.300.000 fr., émis en 1852 par la Compagnie de Montereau, en conséquence, ce service se fera désormais à la caisse de la Compagnie de Strasbourg.

MM. les porteurs des obligations de cet emprunt devront, à partir du 1er janvier prochain, se présenter, de onze heures à trois heures, rue et place de Strasbourg, pour toucher le coupon qui va échoir. Ils sont priés de vouloir bien, pour cette fois, présenter les titres mêmes, afin que ces titres puissent être vérifiés et reconnus par la Compagnie cessionnaire.

CHEMIN DE FER DU MIDI ET CANAL LATÉRAL A LA GARONNE.

— MM. les actionnaires sont prévenus que le coupon semestriel d'intérêt à 4 pour 100 l'an, déterminé par les articles 43 et 50 des statuts, sera payé à dater du 2 janvier prochain :

Ce payement comprendra :	
L'intérêt du 2e semestre sur 250 f.	5 f.
Plus.	0 50 c.
pour les intérêts du 1er juin au 1er juillet, sur les 150 fr. appelés le 1er juin.	
Soit.	5 f. 50 c.

par action, qui seront payés :

A Paris, à la caisse de la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15 ;

A Bordeaux, dans les bureaux de l'administration, allées de Tourny, 33 ;

A Toulouse, chez MM. J. et P. Viguerie et Comp.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire de la Compagnie,
Ge POUJARD'HIEU.

Cie DU FLAX-COTON.

L'assemblée des actionnaires convoquée pour le 17 décembre courant n'ayant pu avoir lieu, est renvoyée au jeudi 5 janvier prochain, à 8 heures du soir, au siége social, rue Notre-Dame des-Victoires, 42, où les actionnaires porteurs de 50 actions sont invités à se trouver.

CHEMIN DE FER DE ST-ÉTIENNE A LA LOIRE.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Saint-Etienne à la Loire, en liquidation, sont prévenus que l'échange de leurs actions contre les obligations de la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction du Rhône à la Loire, aura lieu conformément aux articles 5, 6, 7 de la convention en date du 27 décembre 1852, à dater du 28 décembre 1853, dans les bureaux de la liquidation, rue des Minimes, 14, à Paris.

Chaque action de la Compagnie donne droit à la délivrance de deux obligations de 625 fr. l'une, rapportant 25 fr. d'intérêt annuel, jouissance 1er juillet 1853.

Les actions nominatives devront être accompagnées de bordereaux de transferts réguliers des dites actions à la Compagnie du Chemin de Fer du Rhône à la Loire. Il sera délivré des feuilles de transfert à MM. les actionnaires dans les bureaux de la liquidation, à Paris; ou à Saint-Etienne, à la direction.

Le membre du Conseil d'administration,
chargé de la liquidation,
JULES HOCHET.

CHEMIN DE FER DE TARRAGONE A REUS (ESPAGNE).

G. RAGEL ET COMP. — La gérance a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que le quatrième et dernier versement, s'élevant à 75 fr. par action, est exigible, aux termes des statuts, le 1er janvier prochain. MM. les actionnaires sont invités, dans l'intérêt de la rapide exécution des travaux, à opérer ce versement à l'échéance, chez MM. Destrem, Mallet, Ragel et Comp., banquiers de la Société, 13, rue Saint-Fiacre.

Les intérêts à 6 pour 0/0, acquis aux actionnaires, seront déduits du versement.

COMPAGNIE DES MINES DE HOUILLE DE BLANZY (Saône-et-Loire).

— MM. les actionnaires de la Compagnie des Mines de houille de Blanzy (Saône-et-Loire) sont prévenus que l'assemblée générale annuelle, pour l'apurement des comptes de l'exercice 1852-1853, aura lieu, à Paris, dans les bureaux de l'administration, rue de la Chaussée-d'Antin, 10, le 25 janvier prochain, à une heure après midi.

Aux termes de l'article 33 des statuts, les actionnaires propriétaires d'au moins vingt actions déposées quinze jours à l'avance dans la caisse sociale, à Paris ou à Châlon-sur-Saône, ont seuls droit d'assister à l'assemblée générale.

L'article 35 permet aux actionnaires, ayant déposé leurs actions au moins quinze jours à l'avance, de se faire représenter par un mandataire qui soit lui-même actionnaire et membre de l'assemblée.

Les pouvoirs doivent être spéciaux pour chaque assemblée.

Digitized by Google

AVANTAGES DES GRILLES-MOBILES FUMIVORES, *pour Machines à Vapeur de terre et de mer*, de MM. J.-B. Tailfer et Comp., 4, rue Notre-Dame-de-Grâce, à Paris, et 9, rue Saint-Etienne, aux Batignolles:

1° Fumivorité complète.

2° Economie de combustible, 15 à 20 pour 0/0, résultant :

1° De la combustion de la fumée;

2° De la non ouverture des portes; ces grilles se chargeant et se décrassant d'elles-mêmes, le mâche fer entraîné par la grille dans sa marche, tombe seul à l'extremité, comme on le voit sur le dessin annexé au prospectus;

3° De l'emploi du menu charbon, beaucoup moins cher que le gros. Les barreaux étant bien moins écartés que dans les grilles ordinaires, les escarbilles sont bien moins abondantes.

3° Conservation du matériel-chaudière : l'alimentation en charbon étant régulière et ne dépendant que de la machine, il ne peut y avoir de coup de feu, ni de courants d'air froids qui refroidissent le foyer, puisque les portes n'ouvrent pas.

4° Production régulière de vapeur : la quantité de charbon étant régulière, il y a régularité dans la production de vapeur et dans la marche de la machine.

5° Amélioration dans le travail du chauffeur, qui n'a plus qu'un travail intelligent et non fatigant, le chargement et le décrassage se faisant d'eux-mêmes.

Ces avantages résumés en quelques mots, il reste à indiquer la manière de conduire ces grilles.

Allumage par les procédés ordinaires. La grille représente une chaîne sans fin ayant une vitesse de 30 m/m à la minute; le charbon menu est placé dans une trémie à l'entrée du fourneau et entraîné par la grille. Le chauffeur a trois éléments à sa disposition pour augmenter ou diminuer la production de vapeur.

1° La hauteur de la porte de 60 à 100 m/m qui permet de faire entrer une couche plus ou moins forte de charbon.

2° La vitesse de la grille pouvant varier de 20 à 30 m/m suivant les besoins;

3° Enfin le registre de la cheminée qui dans les grilles ordinaires est le seul modérateur.

BANQUE DE FRANCE.

Le dividende du deuxième semestre 1853 est fixé à 84 fr. par action. Il sera payé à bureau ouvert, à dater du 2 janvier prochain, sur l'émargement de MM. les actionnaires ou de leurs fondés de pouvoirs. On devra présenter les titres.

Le secrétaire-général,
Ville.

MINES DE VALDIBLORA ET RORA.

Avis. Le gérant de la Société des Mines de Valdiblora et Rora a l'honneur de prévenir MM. les Actionnaires que l'assemblée générale fixée par l'article 32 des statuts aura lieu le 25 janvier 1854, à Paris, dans les salons de M. H. Morin, président du Conseil de surveillance, cité Trévise, 2, à deux heures de l'après-midi.

D'après l'art. 34 des statuts, pour être admis à l'assemblée générale, il faut posséder au moins 50 actions et les déposer 14 jours avant la réunion.

Les dépôts seront reçus :

A Paris, au siége de la Société, rue Sainte-Anne, 18;

A Marseille, chez M. W. Puget, correspondant de la gérance;

A Nice, chez M. P. Scris, agent de la Compagnie.

Le gérant,
Emile Rebon et C°.

Société du THÉATRE-HISTORIQUE.

MM. les actionnaires de la Société immobilière du Théâtre-Historique (aujourd'hui Théâtre-Lyrique) sont convoqués en assemblée générale le mardi 10 janvier 1854, à dix heures du matin, au grand foyer du théâtre. M. Vedel, directeur de la Société immobilière, rappelle à MM. les actionnaires qu'en vertu de l'art. 22 des statuts de la Société, il faut être porteur de dix actions pour avoir droit d'assister à l'assemblée. Les porteurs de dix actions sont en conséquence invités à faire le dépôt de leurs actions contre récépissé, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, chez MM. Ardoin et Comp., banquiers, qui donneront en échange une carte d'entrée pour l'assemblée générale.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX.

MM. les actionnaires sont prévenus que la Compagnie ayant été constituée en Société anonyme, par décret du 14 décembre 1853, l'échange des titres provisoires aura lieu au siége de la Compagnie, rue Basse-du-Rempart, 50, à Paris, de dix heures à deux heures, à partir du 16 janvier 1854, et qu'en même temps il leur sera payé les intérêts à 4 pour 100 échus au 31 décembre 1853.

MM. les actionnaires qui ne se présenteraient pas en personne pour opérer le dépôt de leurs titres devront donner une autorisation dont le modèle est à leur disposition dans les bureaux de la Compagnie.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le siége de la Société des Voitures pour les Services de Chemins de Fer est transféré provisoirement rue de Beaune, n° 6.

Digitized by Google

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

4e Tirage authentique des Obligations,

Qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 22 Décembre 1853.

Le jeudi 22 décembre 1853, à midi, il a été procédé publiquement à l'Hôtel-de-Ville (salle Saint-Jean), au tirage des lots attribués, pour le quatrième trimestre de 1853, aux 200 mille Obligations foncières ou promesses d'Obligations foncières au porteur.

Un tirage préalable a déterminé, pour les Obligations subdivisées en coupures de 100 fr., le numéro de la coupure qui aura droit au lot intégral échu à l'Obligation. En conséquence de ce tirage, tout lot échu à une Obligation divisée en coupures appartiendra à la coupure N° 1er. Il a été ensuite extrait de la roue vingt Numéros donnant droit aux lots ci-après :

1er	Numéro sortant,	121,764,	gagnant une Prime de	100,000 fr.
2e	—	45,305,	—	50,000
3e	—	126,952,	—	50,000
4e	—	89,300,	—	40,000
5e	—	12,034,	—	30,000
6e	—	123,262,	—	20,000
7e	—	14,464,	—	10,000
8e	—	12,861,	—	10,000
9e	—	103,868,	—	10,000
10e	—	120,717,	—	10,000
11e	—	170,467,	—	10,000
12e	—	178,838,	—	10,000
13e	—	113,936,	—	5,000
14e	—	128,329,	—	5,000
15e	—	60,134,	—	5,000
16e	—	160,230,	—	5,000
17e	—	65,627,	—	5,000
18e	—	16,954,	—	5,000
19e	—	70,551,	—	5,000
20e	—	98,420,	—	5,000

Les porteurs des titres dont les Numéros sont sortis au tirage du 22 décembre 1853, sont invités à se présenter à l'administration du Crédit Foncier de France, rue Taitbout, n° 57, avant le 1er février prochain, époque à partir de laquelle le remboursement des Obligations et promesses d'Obligations et le payement des lots seront effectués contre la remise des titres.

Le premier Tirage trimestriel de 1854 des Obligations foncières aura lieu le 22 mars prochain ; il comprendra NEUF LOTS, s'élevant ensemble à 270,000 fr.

SOCIÉTÉ DU NOUVEAU QUARTIER ROLLIN.

Avis. La Société du nouveau Quartier Rollin a été constituée définitivement par acte du 7 décembre courant, après souscription de la plus grande partie de son capital. La souscription est ouverte jusqu'au 10 janvier prochain, chez MM. Leroy de Chabrol et Comp., banquiers de la Société.

S'adresser aussi, pour les renseignements, au siége provisoire de l'administration, 14, rue Drouot.

VENTE D'ACTION. Adjudication, en l'étude et par le ministère de Me PERSIL, le lundi 9 janvier 1854, heure de midi.

Du HUITIÈME d'une demi-part d'intérêts dans la *Société du canal de Briare*.

On adjugera sur une seule enchère.

Mise à prix . . . . . 6,000 fr.

S'adresser à Me PERSIL, notaire à Paris, rue de la Paix, 26, dépositaire du cahier d'enchères.

Digitized by Google

COMPAGNIE DES MINES DE LA LOIRE.

Emprunts convertis.

TIRAGE AUTHENTIQUE, par ordre numérique, des **42** Obligations nouvelles remboursables le 1er février 1854, fait en séance publique, le 22 décembre 1853, au siége social, à Paris, rue de la Victoire, 44.

PREMIÈRE SÉRIE.	DEUXIÈME SÉRIE.	TROISIÈME SÉRIE.
99	6582	12341
280	7432	12394
426	7857	12427
485	7870	13530
3295	8324	13993
3416	9389	14344
3829	9577	14497
3987	9624	14736
4832	9755	15471
4937	10301	15540
5291	10423	16227
5302	10635	16430
5311	10673	16666
5474	11991	17666

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, des Canaux, du Crédit foncier de France, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt 4 1/2 pour 0/0 Russe, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	DERNIÈRE SEMAINE de 1852.	RECETTES TOTALES de 1853.	RECETTES TOTALES de 1852.
Nord	10 au 16 déc.	210 124	428,373	638,497	572,491	33,617,124	28,653,678
Rouen	11 au 17 déc.	64,316	127,244	191,561	162,779	»	»
Havre	11 au 17 déc.	24,034	70,012	94,047	67,805	»	»
Orléans avec ses prolongements	11 au 17 déc.	249,035	478 801	727,837	509,188	35,647,306	26,174,801
Strasbourg	10 au 16 déc.	155,229	326.713	481,942	362,531	24,380.115	»
Bâle	5 au 11 déc.	21,512	34.448	55,900	49,592	2,968,464	2,514,102
Montereau	10 au 16 déc.	7.988	17,800	25.788	»	»	»
Lyon	11 au 17 déc.	149,385	224,777	374,163	342,604	19,552,901	16,911,135
Marseille		»	»	»	»	»	»
Ouest	12 au 18 déc.	»	»	96,071	88,959	6,264,348	5,176,774
Andrez. à Roanne	4 au 10 déc.	»	»	24,898	23,859	710,366	590,188

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google